

VIOHALCO

Viohalco S.A.

30 Marnix Avenue,
1000 Brussels,
Belgium

Viohalco S.A. – Greek Branch

16 Himaras Street,
151 25 Maroussi, Athens
Greece

Belgium tel: (+32) 2 224 09 11

Greece tel: (+30) 210 6861 111, (+30) 210 6787 773

www.viohalco.com



VIO
Rapport Annuel 2018

VIOHALCO

Sommaire

A. Viohalco S.A.	2
B. Message du Président du Conseil d'administration	4
C. Portefeuille de Viohalco – segments d'activité	6
D. Historique de Viohalco	8
E. Rapport de gestion	12
a. Faits marquants en 2018 et perspectives pour 2019	13
b. Performance de l'entreprise et rapport d'activité	14
c. Évènements postérieurs à la clôture	68
d. Risques et incertitudes	68
F. Rapport d'informations non financières	74
G. Déclaration de gouvernance d'entreprise	79
H. Informations à l'attention des actionnaires et données de marché	90
I. Annexe-Autres mesures de la performance (AMP)	92
J. Etats financiers 2018 et rapport du Commissaire	a1
K. Déclaration des personnes responsables	b6
L. Comptes sociaux abrégés	b7
M. Glossaire	b9

● A. Viohalco S.A.

Viohalco S.A. (Viohalco) est une société holding belge composée d'entreprises leaders dans le domaine de la transformation des métaux en Europe.

Les sociétés de Viohalco sont spécialisées dans la fabrication de produits en aluminium, cuivre, de câbles, d'acier et de tubes d'acier. Les sites de production se trouvent en Grèce, en Bulgarie, au Royaume-Uni, en Roumanie, en Russie, en Macédoine du Nord, aux Pays-Bas et en Turquie.

Fortes de leurs activités diversifiées dans le secteur des métaux et d'une présence internationale, les sociétés de Viohalco interviennent dans la fabrication durable de produits et l'offre de services de qualité supérieure, à caractère innovant. Les produits et les services sont utilisés par une clientèle internationale représentative d'une large gamme de secteurs, dont le bâtiment et la construction, l'énergie et les télécommunications, le transport de pétrole et de gaz, l'industrie maritime, l'automobile, les emballages alimentaires et pharmaceutiques, le chauffage et la climatisation, les énergies renouvelables, l'approvisionnement en eau et la lithographie.

Les sociétés de Viohalco ont développé un vaste réseau marketing et commercial composé d'entités commerciales, d'agents et de distributeurs, qui assure une couverture complète de la clientèle à l'échelle mondiale.

L'investissement continu dans la recherche et le développement (R&D) et un suivi attentif des tendances des marchés et des technologies permettent aux sociétés de Viohalco de maintenir le plus haut niveau de qualité des produits et de fiabilité des services proposés. Dans la lignée de cet engagement, Viohalco s'est dotée d'un segment d'activité dédié à la R&D et l'innovation. Ce segment est composé d'entreprises axées sur la recherche et le développement industriels, sur les applications d'ingénierie et sur les services d'applications ERP.

Le segment de Viohalco consacré aux services de recyclage et traitement des déchets commercialise et traite des matières premières dérivées, mène des opérations de protection de l'environnement et de gestion des déchets et fournit des services aux consommateurs et aux entreprises.

Viohalco et ses sociétés possèdent également un portefeuille immobilier bien étoffé, dont les biens se trouvent principalement en Grèce. Elles ont également réalisé des projets de réaménagement pour un certain nombre de biens. Les sociétés de ce segment déploient un large éventail de services immobiliers pour les autres sociétés de Viohalco dans un cadre centralisé.

Informations clés sur les filiales



➤ Réseau commercial dans **21** pays



➤ Produits distribués dans **105** pays



Informations clés sur Viohalco

- La Société est cotée sur Euronext Bruxelles (VIO) et à la Bourse d'Athènes (BIO).
- La filiale Cenergy Holdings S.A. (Cenergy Holdings) est cotée sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes (CENER).
- La filiale ElvalHalcor S.A. (ElvalHalcor) est cotée à la Bourse d'Athènes (ELHA).



B. Message du Président du Conseil d'administration

Chers Actionnaires,

Malgré les incertitudes ambiantes qui entourent la politique commerciale étrangère des grandes puissances mondiales et la conjoncture macroéconomique dans laquelle s'inscrivent les marchés des sociétés de Viohalco, Viohalco a enregistré une année de croissance de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité en 2018. Tout au long de l'année, les sociétés de Viohalco sont restées concentrées sur l'objectif de renforcer leurs positions sur le marché par des investissements continus dans les nouvelles technologies, la R&D et la modernisation des infrastructures existantes, dans une démarche d'amélioration constante de leur offre de produits et services. Ces efforts ont porté leurs fruits, comme l'illustrent la capacité de résistance affichée par les sociétés de Viohalco face aux pressions extérieures et les projets majeurs qu'elles ont remportés.

Le chiffre d'affaires consolidé de Viohalco en 2018 s'élève à 4.406 millions d'euros, en hausse de 18 % par rapport aux 3.721 millions d'euros enregistrés en 2017. Cette progression s'explique principalement par la hausse du volume des ventes dans ses principaux segments d'activité. L'EBITDA consolidé a atteint 332 millions d'euros, également en hausse de 10 % par rapport à 2017, tandis que le bénéfice consolidé avant impôt a augmenté, passant à 95,6 millions d'euros contre 56,8 millions d'euros en 2017.

Depuis la fusion d'Elval et Halcor dans ElvalHalcor Hellenic Copper and Aluminium Industry, les segments Aluminium et Cuivre ont renforcé leur compétitivité sur le marché

mondial. ElvalHalcor a entrepris la réalisation de son programme d'investissement de 150 millions d'euros destiné à accroître la capacité de production et l'efficacité du site d'Elval (la division grecque de laminage d'aluminium), tout en ancrant sa position sur les marchés visés en plein essor, dont l'industrie automobile. Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires du segment Aluminium a enregistré une hausse de 16 %, portée par des tendances dynamiques sur le marché et une amélioration du mix de produits. Le bénéfice avant impôt du segment s'est élevé à 70 millions d'euros, contre 52 millions d'euros en 2017.

En 2018, dans un contexte concurrentiel, le segment Cuivre a augmenté son chiffre d'affaires de 13 % à 1.066 millions d'euros, contre 941 millions d'euros en 2017. La croissance significative du volume des ventes, la hausse des taux d'utilisation et le succès des initiatives stratégiques mises en œuvre ont conduit à une amélioration des résultats du segment.

En 2018, le segment Acier a été marqué par une augmentation du volume des ventes, un meilleur taux d'utilisation des usines et la poursuite du développement de nouveaux produits, autant d'atouts qui se sont traduits par une hausse du chiffre d'affaires de 20 % malgré les pressions exercées par les droits de douane aux États-Unis et la hausse des prix de certains matériaux critiques pour la production.

2018 a été une année satisfaisante pour le segment Tubes d'acier qui a enregistré un chiffre d'affaires record,

marquant une envolée de 59 % par rapport à l'exercice précédent. Corinth Pipeworks a célébré son 50^e anniversaire en 2018, une année couronnée par la réalisation avec succès de plusieurs grands projets on shore aux États-Unis et en Europe et de plusieurs projets offshore, dont le premier en eaux profondes pour ce segment.

Dans le segment Câbles, l'année 2018 s'est caractérisée par une hausse du volume des ventes, une amélioration du mix de produits et l'aboutissement réussi de plusieurs missions importantes, malgré des retards dans l'attribution de grands projets qui se sont traduits par des taux d'utilisation réduits sur le site de Fulgor. Le redressement du marché grec, la pénétration de nouveaux marchés comme les pays d'Europe du Nord et le Moyen-Orient, et la solidité de la demande du marché des câbles de télécommunication et de signalisation en Europe ont permis une hausse de 16 % du chiffre d'affaires du segment par rapport à 2017, qui atteint 475 millions d'euros.

Dans le segment Immobilier, les centres commerciaux River West|IKEA et Mare West Retail Park ont enregistré une forte augmentation de la fréquentation et des revenus locatifs tandis que le « Wyndham Grand Athens Hotel » et l'hôtel-résidence « K29 » ont encore dépassé les prévisions. Plusieurs initiatives stratégiques ont progressé en 2018, notamment les travaux de construction d'un immeuble de bureaux certifié LEED (Leadership in Energy and Environmental Design). Ils ont été achevés en janvier 2019 et l'immeuble présentait un taux d'occupation d'environ 90 % à ce moment-là. Le chantier de démolition

sur le bien en location longue durée de Mouzaki s'est également terminé. Un nouvel immeuble de bureaux de 1.700 mètres carrés situé à Maroussi a été acquis et Noval Property REIC a obtenu l'approbation de la Commission Hellénique des Marchés de Capitaux (HCMC) pour exercer ses opérations sous forme de société d'investissement immobilier (SII) et de fonds d'investissement alternatif géré en interne.

Pour finir, dans le segment Recyclage, les déchets dangereux ont continué de soutenir la rentabilité du segment tandis que les flux de déchets en fin de vie ont permis de maintenir les niveaux de volume, bien qu'assortis d'une hausse des coûts de production en raison des nouveaux investissements.

Pour l'année à suivre, les sociétés de Viohalco restent centrées sur le renforcement de leurs positions sur le marché par des programmes d'investissement continus et le développement professionnel de leurs collaborateurs - des leviers qui ont déjà donné des résultats satisfaisants à ce jour et qui leur ont permis de mieux résister aux pressions extérieures. Dans tous les segments, les sociétés de Viohalco restent engagées sur la voie de l'optimisation de leurs opérations et de l'innovation technologique. Nous sommes ainsi toujours mieux placés pour profiter de toute amélioration des conditions de marché en 2019.

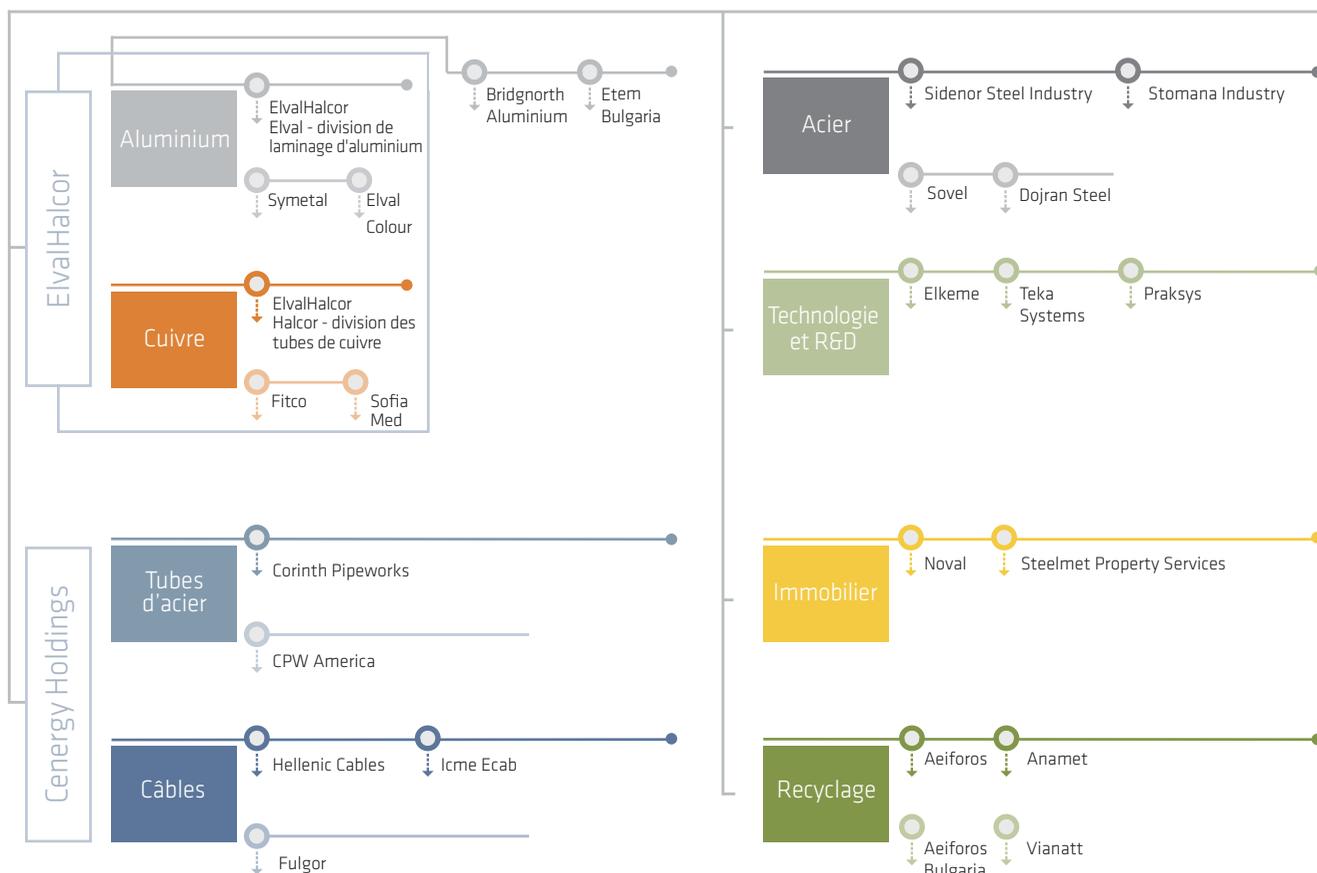
Nikolaos Stassinopoulos
Président du Conseil d'administration



C. Portefeuille de Viohalco – segments d'activité

Viohalco détient un portefeuille de sociétés qui interviennent dans huit segments d'activité comme suit :

Segments de Viohalco



- Aluminium :** ElvalHalcor par l'intermédiaire de sa division laminage d'aluminium (Elval), ses filiales Symetal S.A. (Symetal), Elval Colour S.A. (Elval Colour) et Vepal S.A. (Vepal), ainsi que Bridgnorth Aluminium Ltd (Bridgnorth Aluminium) et Etem Bulgaria S.A. (Etem Bulgaria) fabriquent une large gamme de produits en aluminium laminés et extrudés. Le portefeuille de produits et solutions d'aluminium couvre un large éventail de marchés et d'applications variées. Le segment Aluminium propose des tôles, des feuilles et des bobines en aluminium laminé à plat destinées à des applications dans l'emballage, le transport et l'industrie, ainsi que des films en aluminium pour l'industrie pharmaceutique, la confiserie et des usages ménagers, des produits en aluminium extrudé pour des applications dans l'architecture, l'industrie et l'automobile, des bobines offset et une gamme complète de produits revêtus en aluminium utilisés dans le bâtiment et la construction.
- Cuivre :** ElvalHalcor par l'intermédiaire de sa division de produits en cuivre (Halcor) et ses filiales Fitco S.A. (Fitco) et Sofia Med S.A. (Sofia Med) produisent un large éventail de produits en cuivre, laiton et alliages haute performance, qui vont des canalisations, feuillards, tôles, cercles et plaques aux barres conductrices (y compris plaquées), tiges, fils, pièces préfabriquées, profilés, tiges et fils en alliage de cuivre.
- Tubes d'acier :** Corinth Pipeworks Pipe Industry S.A. (Corinth Pipeworks) fabrique des tubes d'acier pour le transport de gaz naturel, de pétrole et d'eau, ainsi que des profilés creux en acier destinés à des chantiers de construction.
- Câbles :** Les trois sociétés actives dans les câbles Cablel®, Hellenic Cables S.A. Hellenic Cable Industry S.A. (Hellenic Cables), sa filiale Fulgor S.A. (Fulgor) et Icme Ecab S.A.

(Icme Ecab) fabriquent des câbles électriques terrestres et sous-marins, des câbles de télécommunication et des fils émaillés ainsi que des composés. Prises conjointement, ces entreprises forment l'un des plus grands producteurs de câbles d'Europe.

- **Acier** : Sidenor Steel Industry S.A. (Sidenor Steel Industry), Stomana Industry S.A. (Stomana Industry) et leurs filiales fabriquent des produits sidérurgiques longs et plats, ainsi que des produits finis.
- **Immobilier** : Viohalco génère de la valeur au travers de la valorisation de son parc d'anciens biens immobiliers industriels en Grèce et à l'étranger (Noval S.A.). Viohalco propose également une large gamme de services immobiliers à ses sociétés à un niveau centralisé (Steelmet Property Services S.A.).
- **Technologie et R&D** : Le portefeuille de Viohalco comprend des sociétés de R&D dédiées et des centres R&D au sein de ses sociétés qui mettent l'accent sur les produits

à valeur ajoutée innovants et les solutions efficaces pour l'optimisation des processus industriels et commerciaux, la recherche sur la performance environnementale des usines et l'évaluation de l'impact de la croissance durable.

- **Recyclage** : Le segment Recyclage de Viohalco produit et commercialise des matières premières dérivées et mène des projets environnementaux et de gestion des déchets au service des consommateurs, des entreprises et du secteur public.

Remarques :

- Cenergy Holdings S.A. (Cenergy Holdings) a été créée en 2016, suite à la fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et de Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme. Cenergy Holdings est cotée sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes.
- En décembre 2017 a été réalisée la fusion par absorption d'Elval par Halcor qui est renommée ElvalHalcor Hellenic Copper and Aluminium Industry S.A. (ElvalHalcor). ElvalHalcor est cotée à la Bourse d'Athènes.



D. Historique de Viohalco

Créée il y a plus de 80 ans sous la forme d'une entreprise familiale, Viohalco Hellenic est aujourd'hui une société holding composée de certains leaders de la transformation des métaux en Europe.

Années 1930

La société est constituée en 1937 sous le nom de Hellenic Copper Industry S.A.

Années 1940

La société est cotée à la Bourse d'Athènes en 1947.

Années 1950

- L'entreprise investit massivement dans de nouveaux équipements de production. Elle s'équipe d'un laminoir d'aluminium de pointe, qui permet de lancer la filiale Elval, laquelle se crée une place de premier plan sur le marché des produits laminés d'aluminium.

- La société est rebaptisée Viohalco-Hellenic Copper and Aluminium Industry S.A.

Années 1960

- La société poursuit son expansion, comme l'illustre le lancement du segment consacré à la fabrication de produits d'acier et des activités dans les câbles. La société lance de la production d'équipements sanitaires et d'ardoises en céramique.

- La société adopte le statut de société holding pour garantir l'indépendance et la souplesse au niveau des sociétés du groupe.

2011

Hellenic Cables acquiert Fulgor, ce qui lui permet d'augmenter considérablement sa capacité de production de câbles et d'élargir son portefeuille de produits dans les câbles sous-marins à haute et très haute tension.

2013

- En novembre 2013, la fusion transfrontalière et la procédure de fusion nationale avec, respectivement la société grecque Viohalco-Hellenic Copper et Aluminium Industry S.A. et la société belge Cofidin S.A., sont réalisées.

- En novembre 2013, les actions de Viohalco sont admises à la cotation et à la négociation sur le marché primaire d'Euronext Bruxelles.

2014

- En février 2014, les actions de Viohalco sont admises à la cotation et à la négociation sur le marché secondaire de la Bourse d'Athènes.

- En novembre 2014, Elval fusionne avec Etem en absorbant celle-ci.

2015

- En juillet 2015, la fusion transfrontalière par absorption de la société grecque Sidenor Holdings S.A. par Viohalco est réalisée.

- En septembre 2015, Elval décide de scinder son segment de laminage d'aluminium qu'elle contribue sous forme d'apport à sa filiale à part entière, Symetal (ultérieurement Elval Hellenic Aluminium Industry S.A.).

Années 1970

Plusieurs nouvelles sociétés sont créées, dont la société de produits en aluminium Etem S.A. et Elval S.A., une sous-division détachée de Viohalco Aluminium.

Années 1980

Les sociétés sont restructurées par le biais du détachement de plusieurs entités aux fins de former une structure d'entreprise cohérente à travers toutes les unités de production.

Années 1990

Les principales sociétés font leur entrée à la Bourse d'Athènes tandis que Viohalco procède à une augmentation de capital dans le but de financer l'essor rapide et la consolidation de ses sociétés en Grèce et à l'étranger.

2002

En 2002, le portefeuille de sociétés de Viohalco intègre une série d'investissements très prometteurs, dont Bridgnorth Aluminium (Royaume-Uni), Stomana Industry (Bulgarie), Sofia Med S.A. (Bulgarie), Icmé Ecab (Roumanie) et Corinth Pipeworks (Grèce).

2016

- En février 2016, Viohalco réalise la fusion transfrontalière par absorption des sociétés grecques (Elval Holdings, Alcomet et Diatour) et de la société luxembourgeoise Eufina.
- En octobre 2016, Steelmet Property Services est constituée par la transformation de l'ancienne Kifissos Mall S.A. La nouvelle société propose toute une gamme de services immobiliers aux sociétés de Viohalco à un niveau centralisé.
- En décembre 2016, la fusion de Noval S.A. avec ses filiales Xenka S.A., Sanitas S.A., Corinth Retail Park S.A. et Sanitas Representation Offices S.A., par absorption de ces dernières par la première, a été réalisée.
- En décembre 2016, la fusion transfrontalière par absorption par Cenergy Holdings des sociétés grecques cotées Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme est réalisée. En décembre 2016, la négociation des actions de Cenergy Holdings démarre sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes.

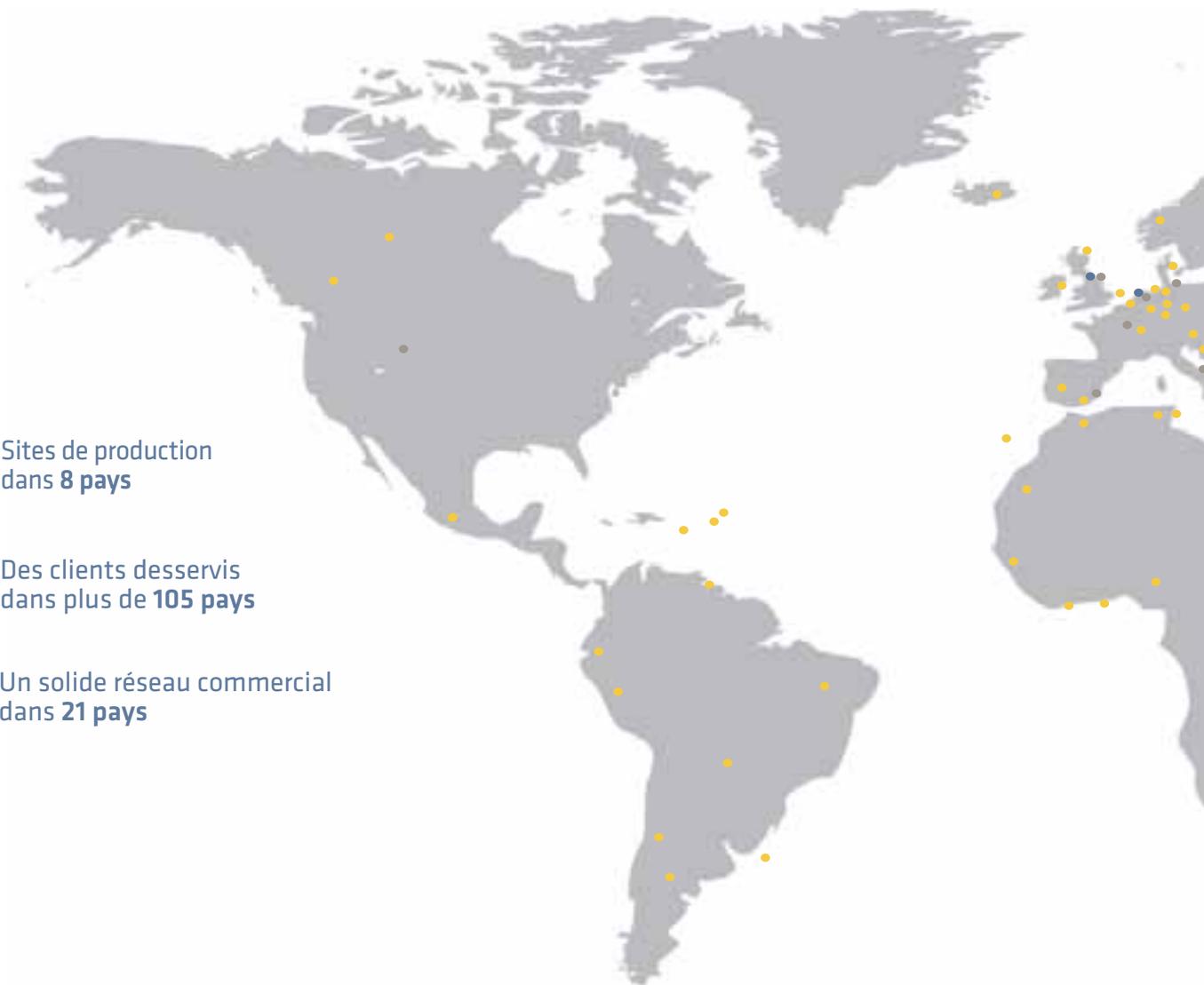
2017

- En décembre 2017, la fusion d'Elval Hellenic Aluminium Industry S.A. et de Halcor Metal Works S.A. est réalisée, donnant naissance à la nouvelle société ElvalHalcor.

2018

- En février 2018, la négociation des actions d'ElvaHalcor démarre à la Bourse d'Athènes.
- En avril 2018, la division tubes de cuivre d'ElvaHalcor acquiert les actifs d'Ipiros Metalworks Industry S.A. dans l'objectif de relancer la production, en profitant du réseau commercial international d'ElvaHalcor pour transformer cette entité et l'orienter sur l'export.
- En juin 2018, sur autorisation des autorités réglementaires, la division tubes d'acier d'ElvaHalcor acquiert 50 % de la société néerlandaise NedZink B.V., par la création d'une co-entreprise pour développer la fabrication de produits au zinc de titane.

Les filiales de Viohalco dans le monde



 Sites de production dans **8 pays**

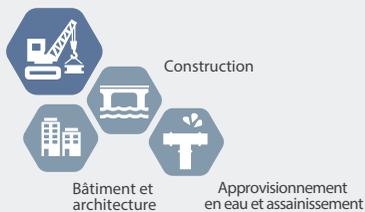
 Des clients desservis dans plus de **105 pays**

 Un solide réseau commercial dans **21 pays**

Marchés

Les marchés visés par les sociétés de Viohalco sont aussi variés que son portefeuille de produits.

Marchés du bâtiment et de la construction



Réseaux énergétiques et électriques

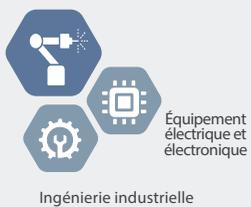


Transport

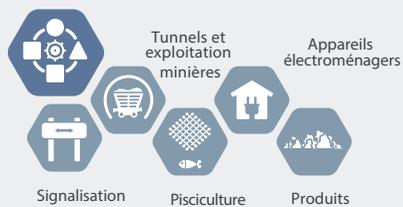




Applications industrielles



Autres marchés



Industrie du conditionnement



Marché du chauffage, de la ventilation et de la climatisation

Lithographie Technologie et R&D



Immobilier



Recyclage



E. Rapport de gestion



Le Rapport de gestion prescrit par l'article 119 du Code belge des sociétés (CBS) qui a été approuvé par le Conseil d'administration du 21 mars 2019 se compose du présent chapitre (pages 12 à 72), des Événements postérieurs à la clôture (page 68), ainsi que de la Déclaration de gouvernance d'entreprise (pages 79 à 87).

Ces dernières années, les sociétés de Viohalco ont dû affronter plusieurs facteurs externes difficiles, dont des incertitudes économiques qui planent sur leurs principaux marchés, les fluctuations des cours des métaux et la diminution de la demande sur les marchés de l'énergie.

Malgré ce contexte, les sociétés de Viohalco se sont concentrées avec rigueur sur l'amélioration de leur performance opérationnelle, en mettant en œuvre plusieurs mesures essentielles. Les investissements importants consacrés aux nouvelles technologies, à la recherche et à la modernisation des installations existantes ont notamment permis aux sociétés de Viohalco de redéfinir et d'améliorer leurs offres de produits et de services sur leurs principaux marchés et de remporter ainsi plusieurs projets d'envergure. Par ailleurs, les sociétés de Viohalco ont consolidé leur position dans l'immobilier et le recyclage en exploitant des opportunités dans des domaines émergents.

a. Faits marquants en 2018 et perspectives pour 2019

Au niveau financier en 2018

- Année de croissance et de rentabilité améliorée pour tous les principaux segments d'activité dans les métaux
- Poursuite des investissements afin de s'adapter aux tendances des marchés visés.
- Chiffre d'affaires consolidé de 4.406 millions d'euros, en hausse de 18 % par rapport à l'exercice précédent (2017 : 3.721 millions d'euros).
- EBITDA ajusté consolidé (EBITDA-a) de 317 millions d'euros, en hausse de 12 % (2017 : 284 millions d'euros). EBITDA consolidé de 332 millions d'euros, en augmentation de 10 % (2017 : 303 millions d'euros).
- Bénéfice consolidé avant impôt de 96 millions d'euros, en hausse de 68 % par rapport à l'exercice précédent (2017 : 57 millions d'euros).

Présentation de 2018

En 2018, Viohalco a continué de tirer profit de sa forte expérience, ce qui l'a conduit à afficher un exercice marqué par la croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité, tous ses segments d'activité dans les métaux ayant enregistré une amélioration de leurs résultats.

La progression de 16 % du chiffre d'affaires du segment

Aluminium a bénéficié de tendances positives sur le marché et d'un meilleur mix de produits. En même temps, l'exécution du programme d'investissement de 150 millions d'euros visant à renforcer la capacité et l'efficacité de la production de l'usine d'Elval (division laminage d'aluminium en Grèce) a démarré. Cet investissement jouera un rôle pivot dans la consolidation de la place occupée par la Société sur les marchés en expansion et, notamment, celui du secteur automobile.

Le segment Cuivre a enregistré une croissance de 13 % de son chiffre d'affaires au cours de l'exercice, sous l'effet d'une croissance des volumes. Dans un contexte de concurrence grandissante, les investissements dans les sites de production ont permis d'améliorer la capacité de production et, de ce fait, de permettre aux sociétés de diversifier davantage leur portefeuille de produits.

Le segment Acier, tirant profit de ses récents investissements, a enregistré une hausse de 20 % de son chiffre d'affaires en 2018 en raison de la hausse du volume des ventes, de l'utilisation optimisée des usines et de la poursuite du développement de nouveaux produits. Les droits de douane américains appliqués à l'acier ont affecté la dynamique de l'offre et de la demande en Turquie, dans les pays d'Europe du Sud-Est ainsi que dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, alors que les hausses de prix de matériaux de production essentiels ont produit des vents contraires en 2018.

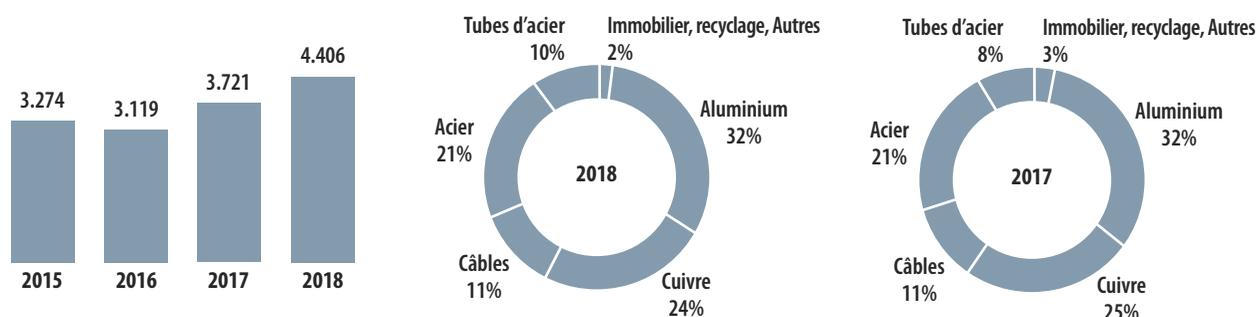
Le segment Tubes d'acier a enregistré un chiffre d'affaires record, marquant une hausse significative de 59 % d'une année sur l'autre. Outre de nombreux grands projets on shore aux États-Unis et en Europe, l'exécution de plusieurs projets offshore s'est déroulée avec succès, notamment le premier projet relatif à l'installation de tubes d'acier en mer profonde.

Le segment Câbles a été marqué par la constitution d'un portefeuille régulier de nouveaux projets et l'achèvement de missions d'envergure en 2018. Bien que l'usine de Fulgor fût utilisée à capacité inférieure aux prévisions, le segment Câbles a enregistré un volume de ventes supérieur et un mix de ventes en voie d'amélioration. Ces éléments ont entraîné une croissance du chiffre d'affaires de 16 % pour l'exercice, étayée par de meilleures performances sur tous les marchés actuels et par la pénétration de nouveaux marchés.

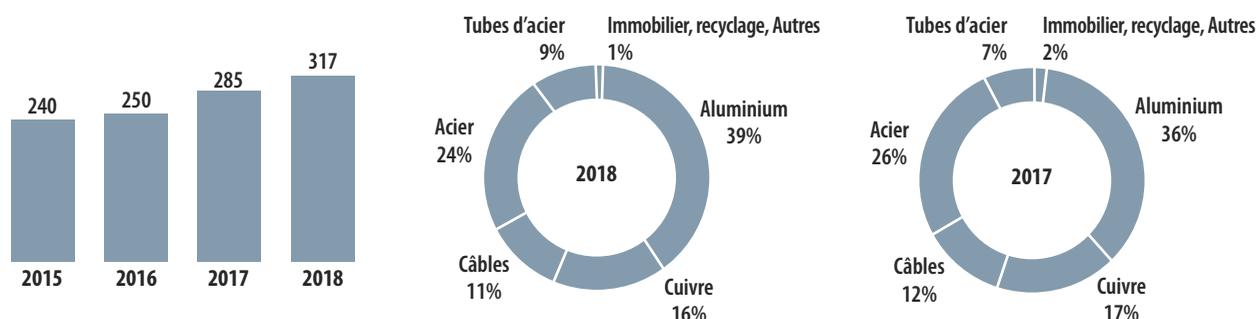
Dans le segment Immobilier, le centre commercial River West - IKEA et le Mare West Retail Park, côté vente au détail, de même que le Wyndham Grand Athens Hotel et l'hôtel-résidence K29, pour la partie hôtelière, ont continué d'enregistrer des performances supérieures, tandis que plusieurs projets de promotion ont poursuivi leur progression.



Chiffre d'affaires en millions d'euros % par segment



EBITDA ajusté en millions d'euros % par segment



Perspectives pour 2019

La solide performance des sociétés de Viohalco en 2018 démontre leur capacité de résister à la volatilité des conditions présentes sur le marché. Elle atteste également de leur aptitude à exploiter les avantages compétitifs qui résultent de la priorité qu'elles n'ont cessé d'accorder à l'innovation technologique, aux investissements continus dans les sites de production et au développement de nouveaux produits, ainsi qu'aux relations qu'elles entretiennent de longue date avec un portefeuille diversifié de clients de premier plan répartis dans le monde entier.

À l'avenir, ces sociétés entendent conserver cette dynamique positive qui sous-tend leur performance. Leur priorité stratégique reste axée sur la génération d'une croissance de leur chiffre d'affaires au moyen de diversification accrue obtenue par l'ajout de nouveaux produits et de nouveaux segments géographiques de marché, tout en renforçant davantage leur positionnement concurrentiel et l'efficacité de leurs opérations par des investissements continus dans l'activité.

b. Performance de l'entreprise et rapport d'activité

Viohalco

Le chiffre d'affaires consolidé de Viohalco en 2018 s'élève

à 4.406 millions d'euros, en hausse de 18 % par rapport aux 3.721 millions d'euros enregistrés en 2017. Cette progression s'explique principalement par la hausse du volume des ventes dans ses principaux segments d'activité.

L'**EBITDA consolidé** a augmenté de 10 % en glissement annuel, passant à 332 millions d'euros en 2018 (2017 : 303 millions d'euros), principalement grâce aux meilleurs résultats des segments Aluminium et Tubes d'acier.

Les **charges financières nettes** ont diminué, passant à 102,5 millions d'euros (2017 : 110,4 millions d'euros), du fait de la diminution des charges financières enregistrées par la plupart des sociétés de Viohalco au cours de l'exercice.

Le **bénéfice consolidé avant impôt** de Viohalco pour l'exercice s'est élevé à 95,6 millions d'euros, contre 56,8 millions d'euros en 2017.

Le **bénéfice consolidé de l'exercice** a atteint 85,9 millions d'euros, en légère hausse par rapport à 2017 (83,8 millions d'euros), malgré la hausse importante du bénéfice avant impôt. Cela est imputable à la reconnaissance d'impôts différés d'actifs relatifs à des pertes fiscales reportées et aux règles de capitalisation restreintes en 2017.

Montants en milliers d'euros	2018	2017*
Chiffre d'affaires	4.406.185	3.721.311
Marge Brute	396.775	362.215
EBITDA	331.857	302.546
EBITDA ajusté	317.025	284.207
EBIT	200.044	167.452
EBIT ajusté	185.212	149.114
Résultat financier net	-102.499	-110.432
Résultat avant impôt	95.612	56.839
Résultat de la période	85.852	83.794
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société	76.112	73.680

* Re-présenté. Le rapprochement avec les chiffres publiés dans le Rapport annuel 2017 est présenté dans les états financiers consolidés.

-L'EBITDA, l'EBIT, l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté sont considérés comme des autres mesures de la performance (AMP). Pour les définitions et de plus amples renseignements, veuillez consulter l'annexe

Les **dépenses en immobilisations** de l'exercice ont atteint 193 millions d'euros, entraînant une hausse de 4 % des actifs non courants. Les **réductions de valeur et les amortissements** de l'exercice s'élèvent à 136 millions d'euros.

Le **fonds de roulement** a augmenté de 10 % par rapport à 2017, principalement en raison de la hausse des volumes de production et de ventes, ce qui a pénalisé toutes les composantes du fonds de roulement (stocks, créances commerciales et dettes).

La **dette** nette des sociétés de Viohalco a augmenté à 1.636 millions d'euros (2017 : 1.528 millions d'euros), pour soutenir la croissance obtenue en 2018. La dette brute totale se compose à 50 % de dettes à long terme et à 50 % de dettes à court terme. Au cours de l'exercice, on a observé une évolution des passifs courants en passifs non courants par suite d'actions de restructuration de la dette accomplies pour certaines filiales de Viohalco.

Montants en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations	1.989.868	1.935.410
Autres actifs non courants	67.224	50.299
Actifs non courants	2.057.092	1.985.709
Stocks	1.142.309	1.005.867
Créances clients et autres débiteurs (incl. actifs sur contrats)	668.633	509.740
Trésorerie et équivalents de trésorerie	163.676	168.239
Autres actifs courants	13.976	14.534
Actifs courants	1.988.594	1.698.380
Total des actifs	4.045.685	3.684.089
Capitaux propres	1.304.624	1.229.218
Emprunts et dettes financières	896.806	718.716
Autres passifs non courants	172.160	195.113
Passifs non courants	1.068.965	913.829
Emprunts et dettes financières	902.555	977.071
Dettes fournisseurs et autres créditeurs (incl. actifs sur contrats)	739.391	544.414
Autres passifs courants	30.150	19.557
Passifs courants	1.672.096	1.541.041
Total des capitaux propres et passifs	4.045.685	3.684.089





Performance par segment d'activité

Alors que chaque filiale de Viohalco exerce ses activités conformément à une stratégie clairement définie, exposée plus en détail dans les sections respectives ci-après, l'ensemble des sociétés de Viohalco cherchent à optimiser la valeur au maximum en :

- optimisant leurs offres de produits et de services via une démarche d'innovation continue ;

- facilitant la croissance sur les marchés existants et les marchés cibles ;
- maintenant une approche marketing et du développement de produit centrée sur le client ;
- stimulant les gains d'efficacité opérationnelle par une utilisation optimisée des actifs et par la maîtrise des coûts ;
- se présentant comme une entreprise citoyenne et responsable et comme un employeur stimulant.



Aluminium

Activités

Les sociétés de Viohalco du segment Aluminium exploitent des infrastructures de production de pointe implantées en Grèce, en Bulgarie et au Royaume-Uni où sont traités et fabriqués des produits en aluminium de la plus haute qualité, conformes aux normes internationales les plus strictes. Les produits et solutions du segment Aluminium sont commercialisés dans le monde entier, en bénéficiant d'une présence commerciale dynamique et de la forte notoriété de la marque sur tous les grands marchés géographiques.

Les sociétés de Viohalco actives dans le segment Aluminium peuvent compter sur un vaste réseau commercial, constitué d'associés commerciaux en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Bulgarie, en France, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Roumanie, au Royaume-Uni, en Russie, en Turquie et en Ukraine. Par l'intermédiaire de ce réseau, le segment Aluminium de Viohalco dessert une clientèle variée et exigeante sur des marchés qui évoluent rapidement dans plus de 90 pays.

Portefeuille de produits

Produits laminés

- **Construction** : bobines et tôles en aluminium mates et revêtues, panneaux composites en aluminium etalbond®, tôles ondulées et perforées pour façades de bâtiments, feuillards revêtus orofe® pour applications en toitures, feuillards revêtus Ydoral® pour gouttières et autres éléments de construction ;
- **Emballages rigides** : aluminium pour boîtes de conserve, canettes de boisson, capsules, bouchons d'emballages et valves de dosage ;
- **Emballages souples** : films en aluminium pour applications ménagères et industrielles, emballages de cigarettes, emballages alimentaires, pharmaceutiques et aseptiques ;
- **Secteur du transport** : produits en aluminium pour l'industrie automobile, maritime, ferroviaire, le transport routier et le secteur CVC&R ;
- **Bobines offset** : bobines pour la production de plaques offset, utilisées comme substrats pour lignes d'impression ;
- **Applications ménagères** : tôles et cercles d'aluminium utilisés sous forme de produits semi-finis par les

fabricants de produits domestiques et culinaires ;

- **Applications industrielles** : tôles, bobines et cercles d'aluminium pour des applications d'ingénierie (p. ex. tubes multicouches) ;
- **Applications pour énergies renouvelables** : tôles d'aluminium et tôles gaufrées pour éoliennes et collecteurs thermiques solaires.

Produits extrudés

- **Systèmes architecturaux** : systèmes en aluminium pour portes, fenêtres, façades dynamiques, courtines, écrans solaires, volets roulants, systèmes de façade ventilée, systèmes de sécurité, etc.
- **Applications industrielles de l'aluminium** : profilés en aluminium et barres marchandes en alliage dur pour diverses utilisations industrielles :
 - Applications d'ingénierie générales : meubles, échelles, bancs machine, puits de chaleur pour applications électriques ;
 - Applications du bâtiment : systèmes d'échafaudage, d'éclairage et applications pare-soleil spéciales ;
 - Applications énergétiques : systèmes photovoltaïques, chauffe-eau solaires, échangeurs thermiques ;
 - Transport : profilés en aluminium pour châssis de camions et remorques de camions, bicyclettes et applications maritimes.
- **Applications automobiles** : pièces et profilés en aluminium extrudés qui sont passés par un outillage et un usinage particuliers et sont utilisés pour des châssis de voiture, des systèmes de suspension, des portières et des profilés en aluminium décoratifs pour les barres de toit, panneaux en aluminium composite pour des applications automobiles spéciales.

Solutions

La fourniture de solutions techniques innovantes est l'un des atouts majeurs des sociétés de Viohalco actives dans le segment Aluminium. La priorité stratégique accordée à la R&D est renforcée par les investissements continus et la collaboration avec des instituts de recherche et des établissements scientifiques externes. Les sociétés de Viohalco exploitent des centres de R&D internes, comme le centre technologique Elval. Elles ont conclu des





collaborations stratégiques dans le domaine de la recherche, notamment avec la Manchester University's School of Materials et le département R&D de la United Aluminum Company of Japan (UACJ Corp.).

En vertu de cet accent permanent mis sur la R&D, le segment est à même d'anticiper les besoins des clients et d'y répondre par des solutions de pointe et des services à valeur ajoutée.

Les sociétés de Viohalco proposent à leurs clients une assistance technique innovante et sur mesure via Elkeme, le Hellenic Research Centre for Materials S.A., dont les activités se concentrent principalement sur la recherche industrielle, le développement technologique de produits et l'optimisation des procédés industriels.

Les sociétés Viohalco se focalisent sur le développement de solutions efficaces et durables de nature à répondre aux enjeux technologiques et économiques. Entre autres produits spécialisés très résistants et antidérapants, figurent des produits soumis à emboutissage profond et extrusion, des tôles planées par traction et vernies, ainsi que des produits en aluminium recyclé à 100 %.

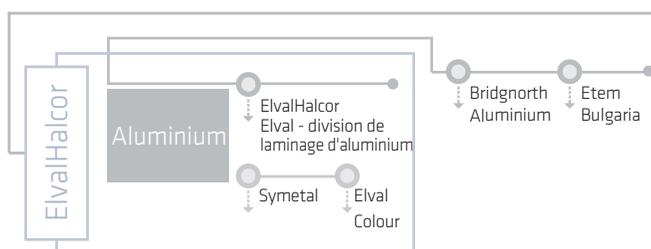
Les sociétés du segment Aluminium de Viohalco fabriquent des produits respectueux de l'environnement, tels que :

- Panneaux en aluminium composite etalbond® d'Elval Colour et tôles en aluminium revêtu ENF™ d'Elval pour façades, feuillards en aluminium revêtu Orofe® pour toitures et feuillards revêtus Ydoral® pour gouttières ;
- Alliage vert : alliage obtenu uniquement à partir de déchets d'aluminium ;
- Alliages de soudure : alliages multicouches haute technologie pour échangeurs thermiques ;
- Alliages d'aluminium pour tubes multicouches ;
- Tôles gaufrées larges et tôles mates pour éoliennes et panneaux solaires, destinées au secteur des énergies renouvelables.

Principales sociétés

Les principales sociétés et divisions qui suivent composent le segment Aluminium Viohalco :

Segments de Viohalco



La division laminage d'aluminium d'ElvalHalcor (Elval) produit une large gamme de produits laminés en aluminium destinés à différents marchés et applications, dont les emballages, la construction, la construction navale, l'auto-

mobile, l'énergie, l'industrie et le CVC&R. Les bureaux et les sites de production d'Elval sont situés à Oinofyta, en Grèce.

Symetal fabrique des feuilles et des matériaux d'emballage souples en aluminium. Les activités de la Société sont fortement orientées à l'export : plus de 90 % de ses ventes sont réalisées dans plus d'une soixantaine de pays en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique, en Extrême-Orient, en Amérique et en Australie. Symetal compte deux sites de production en Grèce : le laminoir d'Oinofyta et l'usine de transformation de Mandra. Le laminoir produit des feuilles d'aluminium pour différents usages dont des emballages souples et pour l'industrie pharmaceutique, des contenants alimentaires et divers usages ménagers et techniques. L'usine de transformation est dotée de chaînes de revêtement d'aluminium et/ou de laminage de papier qui servent dans des emballages alimentaires et pharmaceutiques ainsi que pour les emballages intérieurs des paquets de cigarettes.

Elval Colour produit et commercialise une large gamme de produits revêtus en aluminium et des panneaux en aluminium composite pour le secteur du bâtiment. La Société exporte 99 % de sa production vers plus de 60 pays. Son expertise est centrée sur des solutions sur mesure dans le domaine des couleurs, des systèmes de revêtement et des applications de revêtement pour le secteur de la construction. Elval Colour a mis au point un panneau en aluminium composite non combustible qui répond au classement A2, S1, d0, conformément à la norme EN13501-1. Elle a installé une chaîne de production dédiée à ce produit. Elle se retrouve ainsi être le seul et unique fabricant à intégration verticale de ces panneaux au monde et compte des projets prestigieux à son actif et des collaborations dans le domaine de la R&D avec un large réseau de cabinets d'architecture et d'entreprises industrielles. Son usine de production est située à Agios Thomas, en Grèce.

Vepal est spécialisée dans les bobines en aluminium et le revêtement de tôles. Son unité de production est située à Thiva, en Grèce.

Etem conçoit et produit des systèmes en aluminium pour des applications architecturales, et fabrique des profilés pour des applications industrielles dans l'automobile et le transport, la construction navale, l'électronique et les systèmes photovoltaïques. Etem est devenu un fournisseur de premier rang de profilés en aluminium ainsi que de produits semi-finis et finis à destination de l'industrie automobile. La société est certifiée pour la production de profilés résistants en cas d'accident. Etem figure parmi les fournisseurs agréés de premier et deuxième rangs pour l'industrie automobile et les équipementiers d'origine. Elle exporte dans plus de 20 pays du monde. Grâce à ses produits et services à valeur ajoutée destinés aux architectes, aux investisseurs et aux promoteurs, les produits d'Etem sont retenus dans le cadre d'importants projets de construction à travers le monde.

En 2018, Etem a réussi son implantation au Moyen-Orient où la société fournit des systèmes architecturaux pour de grands

projets résidentiels et commerciaux. Dans le secteur des profilés industriels, le positionnement d'Em a été renforcé par sa concentration sur la promotion de matériaux dont le traitement est effectué après extrusion. Par ailleurs, ses pièces machine à valeur ajoutée ont été très bien accueillies sur le marché européen aux exigences fortes.

Bridgnorth Aluminium dont le siège est au Royaume-Uni produit des bobines en aluminium offset, des bobines en aluminium semi-finies et des bandes en aluminium électriques pour les bobinages des transformateurs.

Viomal fabrique des volets roulants en aluminium et des écrans contre les insectes, des entretoises pour le double vitrage et des portes de sécurité rétractables. Son usine est située à Evia en Grèce.

UACJ Elval Heat Exchanger Materials GmbH est une entreprise constituée conjointement par Elval et UACJ Corp., qui commercialise des produits de soudures en aluminium pour des solutions de refroidissement et de chauffage pour les véhicules de tourisme à combustion interne et électriques, essentiellement en Europe.

Infrastructures de production

La base de fabrication d'aluminium comprend neuf infrastructures de production en Grèce, en Bulgarie et au Royaume-Uni :

ElvalHalcor division de laminage de l'aluminium, Laminoir d'Elval | Oinofyta (Grèce)

Capacité de production annuelle : 290.000 tonnes

L'usine d'Elval à Oinofyta est le principal site de production du segment Aluminium. Elle est active dans le domaine du laminage de l'aluminium et fabrique une large gamme de produits laminés à plat pour diverses applications complexes dans les secteurs des emballages rigides, du bâtiment et de la construction, des transports maritimes, routiers et ferroviaires, de l'automobile, de l'industrie, de l'énergie, des accessoires de cuisine et des marchés CVC&R. Elval est certifiée ISO 9001 :2015, IATF 16949 :2016, ISO 14001 :2015, OHSAS 18001 :2007 et ISO 50001 :2011 aux fins de la conception, la production et la vente de produits laminés et peints en aluminium, et de la fabrication de produits laminés en aluminium destinés à l'industrie automobile. Elval est également certifiée par tous les grands organismes de classification (ABS, BV, DNV, GL, KR, LRS, RINA) en tant que fabricant agréé de produits pour la construction navale.

Un nouveau programme d'investissement de 150 millions d'euros pour des équipements, des technologies et des infrastructures a été lancé en 2018 dans l'objectif de doubler et plus sa capacité de production d'aluminium laminé à plat. Ce programme s'articule autour de l'achat auprès de SMS Groupe GmbH et de l'installation d'un laminoir de finition à chaud d'aluminium en tandem à quatre montants destiné à l'usine d'Oinofyta.

Ce nouveau laminoir en tandem à quatre montants étoffera la future gamme de feuillards laminés à chaud fabriqués par ElvalHalcor et contribuera à conforter la position de cette dernière parmi les leaders européens de la production de tôles larges en aluminium. Cet investissement est décisif pour asseoir la place croissante d'ElvalHalcor dans les applications de l'aluminium pour les emballages, l'industrie, le transport et l'architecture. Il posera les fondements de son expansion dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique et de l'aérospatial. Ce nouvel investissement vient également à l'appui de la modernisation de l'usine, introduit les dernières technologies industrielles, accroît l'efficacité énergétique et améliore l'empreinte environnementale du site. La production de la nouvelle unité de laminage à chaud devrait démarrer au premier trimestre 2020. Pour ce programme d'investissement, la Société a obtenu des financements de la BEI et de Commerzbank pour des montants respectifs de 70 millions d'euros et 65 millions d'euros.

Usine Anoxal | Agios Thomas (Grèce)

Capacité de production annuelle : 49.500 tonnes

Avec des installations de coulée horizontale, deux fours de fusion, deux fours d'attente et deux fours d'homogénéisation, l'usine Anoxal est spécialisée dans le recyclage et le coulage de l'aluminium, ainsi que dans la fabrication de billettes et de brames.

Usine Vepal | Thiva (Grèce)

Capacité de production annuelle : 45.000 tonnes

L'usine Vepal effectue le traitement de tôles et de bobines par revêtement en poudre humide et électrostatique pour fabriquer des produits en aluminium destinés aux industries de la construction, de l'alimentation et de l'automobile.

Usine Elval Colour | Agios Thomas (Grèce)

L'usine d'Elval Colour fabrique des panneaux composites et des tôles ondulées en aluminium pour le secteur du bâtiment avec un noyau LDPE, FR et A2.

Elval Colour est certifiée ISO 9001 :2015, ISO 14001 :2015, OHSAS 18001 :2007 pour le contrôle de la production et de la qualité. Elle est également certifiée BBA, DIBT, CSTB et pour la Défense civile aux EAU, respectivement pour les systèmes de gestion environnementale et de gestion de la santé et de la sécurité. Le processus de production et les produits de l'usine sont certifiés et vérifiés par plusieurs organismes nationaux de certification. Elval Colour est membre du Conseil d'administration de la European Aluminium Association Building Board, de l'Association Grecque de l'Aluminium (EEA) et de la European Coil Coating Association (ECCA).

Usine de laminage des feuilles d'aluminium de Symetal | Oinofyta, Viotia (Grèce)

Capacité de production annuelle : 52.000 tonnes

Le laminoir est spécialisé dans la production de feuilles d'aluminium nues d'épaisseurs et de compositions d'alliages variées. Ses feuilles d'aluminium s'adressent à



différents marchés et usages, notamment les emballages flexibles et pharmaceutiques, les contenants alimentaires, les applications ménagères et techniques diverses (câbles, isolations, échangeurs thermiques, etc.).

Usine de transformation de feuilles d'aluminium Symetal | Mandra, Attique (Grèce)

Capacité de production annuelle : 26.000 tonnes

L'usine est spécialisée dans la transformation des feuilles d'aluminium en un certain nombre d'applications pour l'industrie de l'emballage. Plus précisément, elle est dotée de chaînes de revêtement de feuilles d'aluminium et/ou de laminage de papier qui sont utilisés pour des emballages alimentaires et pharmaceutiques et pour les emballages intérieurs des paquets de cigarettes.

Usine Viomal | Nea Artaki (Grèce)

Capacité de production annuelle : 4.500 tonnes

Viomal fabrique des rouleaux d'aluminium pour portes, fenêtres et portes de garage, des systèmes brise-vue et pare-soleil et des portes de sécurité escamotables.

Usine Bridgnorth Aluminium | Bridgnorth (Royaume-Uni)

Capacité de production annuelle : 115.000 tonnes

Viohalco détient 75 % de Bridgnorth Aluminium dont l'actionnaire minoritaire est UACJ Corp., principal fournisseur de produits en aluminium laminé au Japon. La société est un laminoir intégré qui regroupe un centre de coulée, des laminoirs à chaud et à froid et des lignes de finition. Les principaux secteurs de marché de Bridgnorth Aluminium sont les bobines offsets pour les arts graphiques, les feuilles d'emballage et des applications dans l'industrie automobile, électrique et l'ingénierie générale.

Usine d'Etem Bulgarie | Sofia (Bulgarie)

Capacité de production annuelle : 27.000 tonnes

Le complexe industriel d'Etem Bulgarie à Sofia se compose d'un centre logistique qui s'adresse aux clients recherchant des produits extrudés en Europe centrale et orientale et dans les Balkans. Il est actif dans l'extrusion d'aluminium et la fabrication de profilés architecturaux, automobiles et industriels. L'usine d'Etem Bulgarie possède quatre chaînes d'extrusion ; une chaîne de revêtement par poudre électrostatique à la verticale, une chaîne de revêtement par poudre électrostatique à l'horizontale, une chaîne de revêtement par poudre électrostatique à l'horizontale pour surfaces semblables au bois et une chaîne de production de systèmes en aluminium à coussin thermique.

Usine Etem Greece | Magoula (Athènes)

Capacité de production annuelle : 7.000 tonnes

Le site de production d'Etem Greece a été relancé en 2018. Il est actif dans l'extrusion d'aluminium et la fabrication de systèmes architecturaux et de profilés industriels. L'usine regroupe une ligne d'extrusion et une ligne de production de systèmes en aluminium à coussin thermique.

Stratégie d'entreprise

Les principaux piliers stratégiques du segment Aluminium de Viohalco sont les suivants :

Production et qualité :

- Doper la capacité de production et améliorer l'efficacité de la fabrication pour contribuer à accroître la compétitivité opérationnelle par des investissements dans le domaine des innovations, des automatisations, une refonte du processus commercial et la formation du personnel ;
- Rester concentré sur le maintien d'une qualité de premier plan dans toutes les catégories de produits et exploiter pleinement la coopération entre les sociétés de Viohalco et de grands centres de recherche en Europe, ainsi qu'avec UACJ Corp ;
- La diversification entre les zones géographiques et les segments de marché permet à l'équipe commerciale de prendre rapidement des décisions et d'exploiter les opportunités qui se présentent dans le monde entier ;
- Chercher à fournir aux clients un portefeuille de produits et services à forte valeur ajoutée par le développement de solutions efficaces et durables, inscrites dans la lignée des évolutions rapides de l'environnement technologique ;
- Renforcer la présence sur les principaux segments géographiques et marchés visés, en élargissant de manière sélective l'ancrage mondial aux zones commerciales impactées par les tendances macroéconomiques mondiales ;
- Consolider la collaboration et les partenariats entre clients, experts internes en technologie et innovation et établissements scientifiques externes afin de bien différencier le développement de produits et les technologies de traitement du métal : se concentrer sur le centre technologique d'Elval et l'alliance stratégique avec UACJ Corp.

Activité commerciale :

- Renforcer le portefeuille de produits avec des solutions avant-gardistes, soutenues par des services de prévente et d'après-vente ;
- Asseoir la présence des sociétés et accroître leur pénétration sur les marchés internationaux actuels et nouveaux ;
- Faire progresser l'activité commerciale dans le secteur de l'extrusion ;
- Étendre la présence sur le marché de la lithographie ;
- Augmenter le volume de ventes grâce à une capacité de production accrue et, par la suite, opérer un virage commercial vers des produits à haute valeur ajoutée.

Développement durable :

- Encourager une responsabilité sociale durable, protéger l'environnement et continuer de mettre l'accent sur les mesures en matière de santé et de sécurité au travail.

Performances financières 2018

En 2018, le segment Aluminium a augmenté ses volumes et son **chiffre d'affaires** de 16 % à 1.397 millions d'euros. Le **bénéfice avant impôt** a atteint 70 millions d'euros (2017 : 52 millions d'euros).

Synthèse de l'état consolidé du résultat du segment Aluminium

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Chiffre d'affaires	1.397.322	1.206.018
Marge brute	149.335	123.735
Marge brute (%)	10,7%	10,3%
EBITDA	144.079	125.389
EBITDA (%)	10,3%	10,4%
EBITDA ajusté	122.665	102.423
EBITDA ajusté (%)	8,8%	8,5%
EBIT	89.565	69.260
EBIT (%)	6,4%	5,7%
EBIT ajusté	68.151	46.293
EBIT ajusté (%)	4,9%	3,8%
Résultat avant impôt	70.278	52.022

- Tous les pourcentages s'entendent par rapport au chiffre d'affaires.

- L'EBITDA, l'EBIT, l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté sont considérés comme des autres mesures de la performance (AMP). Pour les définitions et de plus amples renseignements, veuillez consulter l'annexe.

Le marché mondial des produits en aluminium laminés à plat est resté favorable tout au long de 2018, avec des évolutions positives qui méritent d'être soulignées en Europe et aux États-Unis. La demande en produits laminés à plat provient principalement des secteurs du transport et de l'industrie, parallèlement à une forte tendance à la hausse de la demande pour les produits d'emballage à travers le monde. Le mix de produits a une nouvelle fois été optimisé par un centrage sur les niches de marché à valeur ajoutée que représentent les tôles et bobines d'aluminium dans tous les secteurs d'activité. Plus particulièrement, le volume de ventes conjuguées de la division grecque de laminage d'aluminium a augmenté de 7 % alors que le volume de ventes de Bridgnorth Aluminium a progressé de 18 %, principalement sous l'effet de gains de parts de marché dans le segment lithographique. Les ventes de l'unité d'extrusion du segment Aluminium ont été conformes aux prévisions, avec le soutien complémentaire des sites de production de l'usine grecque d'Etem qui ont repris du service.

Dans le cadre du programme d'investissement de 150 millions d'euros précédemment annoncé, Elval a investi 47 millions d'euros en 2018 en vue de la construction d'un nouveau laminoir à chaud d'aluminium en tandem à quatre montants dont les premiers éléments seront livrés au cours du premier semestre 2019. Des commandes pour l'achat de machines supplémentaires et la modernisation d'équipements actuellement disponibles ont également été passées. Le programme d'investissement d'Elval se poursuivra en 2019. La production devrait donc débuter au premier trimestre 2020. L'installation du laminoir à chaud entraînera une hausse de la capacité de laminage à chaud

du site à plus du double de la capacité actuelle, tandis que de futurs investissements supplémentaires augmenteront la production finale.

La demande régulière de solutions à base de produits en aluminium légers et très résistants, conjuguée au programme d'investissement d'Elval, sont la garantie pour la Société d'être bien placée pour poursuivre ses initiatives de croissance stratégique, tout en conservant une culture centrée sur le client. En 2019, Elval prévoit de développer encore des produits et des solutions innovantes, en exploitant son Centre technologique interne, ainsi que ses collaborations avec Elkeme Research Center et son partenaire stratégique UACJ Corp.

Dans le secteur de l'extrusion, suite au contrat d'investissement conclu avec Gestamp, un leader mondial spécialisé dans la conception, le développement et la fabrication de composants métalliques et de systèmes de structure pour le secteur automobile, le segment a l'intention de lancer la mise en œuvre d'un programme d'investissement de trois ans dans l'usine d'Etem Bulgarie, qui servira à l'installation d'une nouvelle ligne d'extrusion et des équipements associés, renforçant d'autant la place du segment dans le secteur automobile.



De plus amples informations sur Elval sont disponibles sur son site Internet :

www.elval.com





Cuivre

Activités

Dans le secteur du cuivre, Viohalco est active via Halcor, la division Tubes en cuivre d'ElvalHalcor, et les filiales du segment Cuivre, Sofia Med S.A. en Bulgarie et Fitco S.A. en Grèce. Avec l'appui d'un portefeuille diversifié de produits composé de tubes en cuivre et en laiton et de produits extrudés et laminés en cuivre et en laiton, Halcor et ses filiales sont à même de répondre aux besoins complexes de leurs clients internationaux répartis à l'échelle mondiale, dans la plupart des grandes zones géographiques.

Portefeuille de produits

Halcor et ses filiales dans le cuivre proposent à leurs clients des solutions actives répondant à la plupart des besoins industriels et de consommation. Les principales catégories de produits sont les suivantes :

- **Produits tubes de cuivre** : Talos®, Talos® Ecutherm™, Cusmart®, Talos® Plastic Coated, Talos® Gas, Talos® Med, Talos® ACR, Talos® ACR Inner Grooved, Talos® ACR Ecutherm™, Talos® Geotherm, Talos® Ecutherm™ Solar, Talos® Solar Plus, Talos® ACR Linesets, Talos® Form, Talos® XS et tubes en cuivre Talos® Plated.
- **Produits laminés** : toutes formes dont des feuillards, feuilles, tôles, disques, cercles et plaques en cuivre, laiton et alliages spéciaux haute performance.
- **Produits extrudés** : barres conductrices, tiges, fils et profilés en cuivre, pièces préfabriquées avec, en option, revêtement de surface en étain et argent (galvanoplastie), tiges et tubes en alliage de laiton et cuivre, sections et fils, fils en alliage de cuivre UR30, ainsi que des filets pour cages de pisciculture.

Halcor et ses filiales ont accompli un parcours ambitieux dans le développement de produits qui renforcent leur présence commerciale à travers le monde.

Quelques produits clés :

- Talos® Ecutherm™ : tube de cuivre pré-isolé doté de propriétés isolantes renforcées ;
- Cusmart® : flexible en cuivre breveté revêtu d'un composé PE spécial ;
- Talos® Geotherm : tube en cuivre avec isolation PVC utilisé dans des applications géothermiques ;
- Tubes à rainures internes (IGT, Inner Grooved Tubes) Talos® ACR : la technologie de production d'Halcor pour des tubes en cuivre TALOS® IGT permet de fabriquer des conceptions avancées à rainures internes dans une

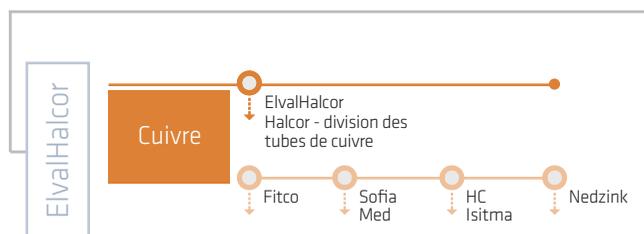
gamme de dimensions complète, qui va de 16 mm de diamètre externe à une nouvelle génération de tubes microgroove™ dont le diamètre externe est de 5 mm, voire inférieur. Halcor est l'un des rares fabricants au monde capable d'offrir de telles dimensions.

- Tubes avec placage en cuivre Talos® : combinent d'excellentes propriétés techniques à un modèle unique pour des applications d'installation ;
- Talos® Form : tubes en cuivre pour une capacité de moulage exceptionnelle.
- Talos® Med : conçu pour résister à hautes pressions.
- Doma®: feuillards et tôles en cuivre pour toitures.

Principales sociétés

Les principaux fabricants du segment Cuivre sont les suivants :

Segments de Viohalco



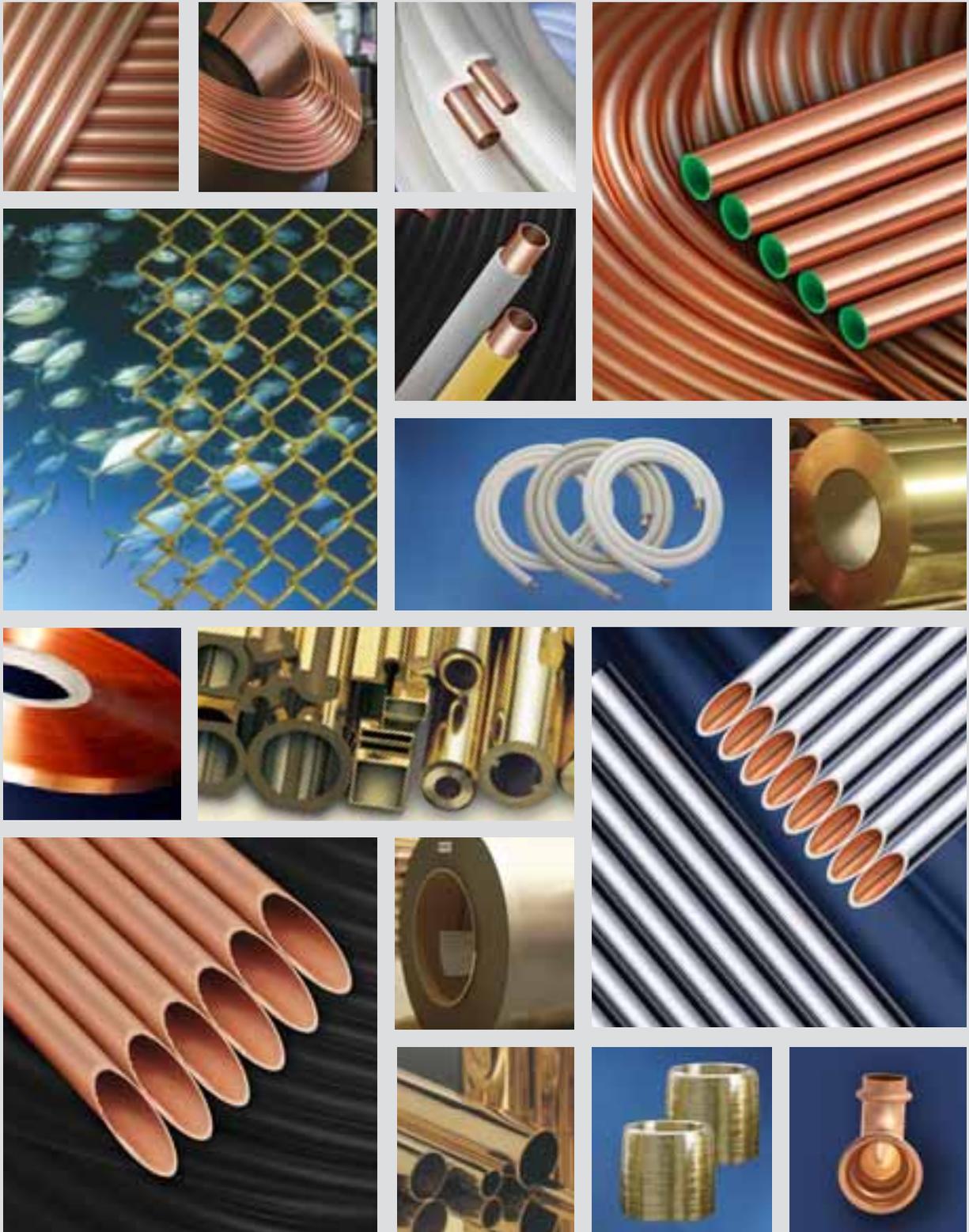
Halcor, la division tubes en cuivre d'ElvalHalcor, exploite deux usines de production en Grèce. Elle produit des tubes en cuivre destinés au bâtiment et diverses applications industrielles. Ses produits sont notamment utilisés dans des réseaux de distribution d'eau, de chauffage, de refroidissement et de gaz naturel, de climatisation et de réfrigération.

Sofia Med, à Sofia en Bulgarie, fabrique des produits laminés en cuivre, alliage de cuivre et alliages haute performance, ainsi que certains produits extrudés en cuivre.

Le site de production de **Fitco** à Oinofyta, en Grèce, produit des barres extrudées, des profilés, des tiges, des fils et des tubes en alliage de cuivre ainsi que des filets en alliage de cuivre pour cages de pisciculture.

Epirus Metalworks est le site de production de la division tubes en cuivre d'ElvalHalcor, spécialisé dans la production de tous types de flancs de monnaie et bagues pour pièces bicolores dans le respect de tout cahier des charges. La Société propose des produits de qualité supérieure et un solide support après-vente.





Infrastructures de production

La base industrielle des sociétés actives dans le segment Cuivre se compose de quatre principaux sites de production en Grèce, en Bulgarie, aux Pays-Bas et en Turquie.

Fonderie Halcor | Oinofyta (Grèce)

Capacité de production annuelle : 235.000 tonnes

La fonderie d'Halcor à Oinofyta fabrique des produits semi-finis en cuivre, alliage de cuivre et laiton, sous forme de billettes et de brames. L'usine dispose d'un centre de tri et de recyclage de déchets de cuivre et d'alliages de cuivre entièrement opérationnel. Elle est certifiée ISO 9001 :2015, ISO 14001 :2015, OHSAS 18001 : 2007 et ISO 50001 :2011.

Usine de tubes en cuivre Halcor | Oinofyta (Grèce)

Capacité de production annuelle : 75.000 tonnes

L'usine de tubes en cuivre de pointe d'Oinofyta fabrique des tubes en cuivre pour des applications dans le domaine du chauffage, de la distribution d'eau, des réseaux de gaz naturel, de la climatisation et de la réfrigération et de l'industrie, y compris les raccords, les filtres et les câbles. Ses infrastructures de production sont certifiées ISO 9001 :2015, ISO 14001 :2015, OHSAS 18001 :2007 et ISO 50001 :2011.

Usine d'extrusion pour produits en alliage de cuivre et de laiton Fitco | Oinofyta (Grèce)

Capacité de production annuelle : 40.000 tonnes

Fitco produit principalement des tiges et sections creuses et pleines en alliage de cuivre, des fils et barres en alliage de cuivre, des tubes en alliage de cuivre sans soudure de diverses sections transversales, des tubes soudés en alliage de cuivre à section circulaire, ainsi que des fils en alliage de cuivre et des filets pour les cages de pisciculture. Les infrastructures de l'usine sont certifiées ISO 9001 :2015, ISO 14001 :2015 et OHSAS 18001 :2007. Ses produits sont conformes à diverses normes de qualité (EN, DIN, BS, NF, ASTM, JIS et NSF).

Usine de transformation du cuivre Sofia Med | Sofia (Bulgarie)

Capacité de production annuelle : 140.000 tonnes

Sofia Med fabrique des produits laminés en cuivre ou laiton haute performance, des barres conductrices, tiges, fils et profilés en cuivre, des pièces préfabriquées avec des options de galvanoplastie en laiton/argent. Ses infrastructures de production sont certifiées ISO 9001 :2015, ISO 14001 :2015, OHSAS 18001 :2007, ISO 26000 :2007, ISO 50001 :2011 et IATF 16949 :2016. Sofia Med a été certifiée IATF 16949 :2016 et ISO 50001 :2011, ce qui renforce sa capacité de pénétration du secteur automobile (connecteurs). Par ailleurs, la Société a réussi tous les audits de qualité conduits en 2018, y compris ceux prévus par les plus grands fabricants au monde de produits à base de connecteurs destinés à l'industrie automobile.

Sofia Med continue d'investir dans le développement de nouveaux produits et dans l'optimisation de sa position pour répondre à la demande future pour ses produits. En 2018, la Société a investi un total de 9,5 millions d'euros dans les départements fonderie, laminage, extrusion et qualité, dans l'unité d'étamage à chaud, dans deux fours

de fusion ainsi que dans des équipements de contrôle de la qualité.

Epirus Metalworks | Epirus (Grèce)

Capacité de production annuelle : 6.000 tonnes

Epirus Metalworks se spécialise dans la fabrication à la pointe de la technologie de tous types de flancs de monnaie et bagues pour pièces bicolores. Le système de gestion de la qualité appliqué est conforme aux normes ISO 9001 : 2015 et ISO 50001 : 2011.

HC Isitma | Gebze (Turquie)

Capacité de production annuelle : 6.000 000 de mètres de tubes par an

HC Isitma est une coentreprise créée en 2015, qui a démarré ses activités en 2016 à Gebze, Turquie. HC Isitma produit des tubes en cuivre Ecutherm (capacité de production : 4.200.000 mètres par an) et des tuyaux d'évacuation de climatisation ondulés (capacité de production : 1.800.000 mètres par an).

Nedzink | Budel-Dorplein (Pays-Bas)

Capacité de production annuelle : 24.000 tonnes

Nedzink exploite une usine de production de zinc-titane à Budel Dorplein et produit des bobines, des tôles, des bandes, des gouttières et d'autres accessoires pour toiture. Les produits Nedzink sont les premiers produits zinc-titane certifiés selon la norme NEN-EN-ISO 9001:2015.

Halcor consacre d'importantes ressources à la recherche et au développement dans le cadre de sa priorité stratégique accordée à l'innovation. Dans ce contexte, Halcor coopère, entre autres initiatives, avec Elkeme Hellenic Research Centre for Metals SA (Elkeme) pour des travaux de recherche technologique appliquée liée aux caractéristiques qualitatives et aux propriétés des produits métalliques, au développement de solutions novatrices et à l'amélioration des procédés de production actuels.

Stratégie d'entreprise

Les principaux piliers stratégiques d'Halcor et des filiales du segment Cuivre sont les suivants :

Portefeuille de produits et services

- Renforcer le portefeuille de produits d'Halcor par l'investissement dans la R&D pour proposer des produits innovants et à forte valeur ajoutée.
- Maintenir une approche orientée sur le client pour l'ensemble des activités et des processus et poursuivre l'amélioration du service après-vente et du support client.

Développement commercial

- Faire croître les ventes à l'international par l'expansion des segments de produits sous-développés dans les principales régions géographiques, tout en renforçant la position de leader d'Halcor dans le sud-est de l'Europe.
- Concentrer les efforts sur la base de production réorganisée d'Halcor et exploiter les synergies commerciales.
- Identifier et promouvoir des catégories de produits à forte valeur, notamment les tubes innovants.

Production et opérations

- Améliorer l'efficacité de différentes activités opérationnelles et contrôler les coûts fixes.
- Identifier d'éventuelles améliorations et mettre en œuvre des actions pour favoriser la protection de l'environnement chez Halcor.
- Accroître l'utilisation du cuivre recyclé.
- Maintenir la livraison de produits de qualité supérieure.
- Préserver un environnement de travail positif et la culture d'entreprise.
- Investir dans des capacités supplémentaires pour répondre à la future demande des clients actuels ou à venir.
- Améliorer le service et le support client par le biais de pratiques CRM avancées.
- Intégrer davantage le principe de durabilité dans les opérations quotidiennes et le processus décisionnel le long de la chaîne d'approvisionnement.

Performances financières 2018

En 2018, le segment Cuivre a connu une croissance importante des volumes de ventes et une augmentation des taux d'utilisation, ce qui a entraîné une amélioration des résultats. Le **chiffre d'affaires** a atteint 1.066 millions d'euros, contre 941 millions d'euros lors de l'exercice précédent. Le **bénéfice avant impôt** s'est élevé à 21,1 millions d'euros.

Synthèse de l'état consolidé du résultat du segment Cuivre

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Chiffre d'affaires	1.065.500	940.940
Marge brute	77.638	79.533
Marge Brute (%)	7,3%	8,5%
EBITDA	53.500	58.424
EBITDA (%)	5,0%	6,2%
EBITDA ajusté	50.658	46.895
EBITDA ajusté (%)	4,8%	5,0%
EBIT	41.706	44.537
EBIT (%)	3,9%	4,7%
EBIT ajusté	38.863	33.007
EBIT ajusté (%)	3,6%	3,5%
Résultat avant impôt	21.119	19.846

- Tous les pourcentages s'entendent par rapport au chiffre d'affaires.

- L'EBITDA, l'EBIT, l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté sont considérés comme des autres mesures de la performance (AMP). Pour les définitions et de plus amples renseignements, veuillez consulter l'annexe.

Toutes les sociétés du segment Cuivre ont continué d'accroître leurs ventes, soutenues par une progression des volumes. Dans l'ensemble, le volume des ventes a augmenté de 8,8 %, soit une hausse supérieure au taux de croissance de la demande sur le marché, profitant majoritairement de la performance améliorée des produits laminés à plat. En 2018, les prix des métaux sont restés globalement stables, avec un recul enregistré en fin d'exercice donnant lieu à un résultat neutre en provenance des segments de produits métalliques, par opposition au bénéfice enregistré par ces mêmes segments en 2017. L'EBITDA ajusté a toutefois augmenté en glissement annuel grâce à la mise en œuvre fructueuse d'initiatives stratégiques.

Au second semestre 2018, les sociétés qui interviennent dans le segment Cuivre en Grèce et en Bulgarie sont parvenues à renégocier leurs prêts, ce qui a abouti à une réduction du taux d'intérêt effectif et à un allongement du profil d'échéances des emprunts.

Le paysage de la concurrence dans le secteur du cuivre a connu d'importantes évolutions en 2018. Afin de renforcer davantage leur positionnement concurrentiel, les entreprises du segment ont continué de faire avancer leurs programmes d'investissement respectifs. L'investissement d'Halcor dans l'usine de tubes de cuivre s'est achevé avec succès, augmentant la capacité de production globale de 5.000

tonnes. Concernant Sofia Med, la société a mis en service une ligne d'étamage à chaud pour bandes, facilitant l'accès aux marchés et aux produits en forte demande et à valeur ajoutée élevé. Un nouveau four a également été inauguré dans la fonderie, doublant la capacité en matière d'alliages standard au cuivre.

En 2019, les conditions sur le marché devraient être diverses. Alors que le taux de croissance de la demande de tubes va probablement rester faible, la nouvelle capacité de l'usine de tubes pourrait très rapidement s'épuiser car cette capacité vise des produits et des clients dont la demande augmente. La production de produits laminés en cuivre et alliages peut également continuer à augmenter à des cadences très soutenues, étant donné que, selon les prévisions, la demande mondiale devrait rester forte et que le laminoir de Sofia Med présente encore d'importantes capacités non utilisées. Pour finir, les investissements dans des produits à plus forte valeur ajoutée contribuent à l'amélioration progressive du portefeuille et de la rentabilité du segment.



De plus amples informations sur Halcor sont disponibles sur son site Internet :

www.halcor.com





ElvalHalcor S.A.

ElvalHalcor Hellenic Copper and Aluminium industry S.A. (ElvalHalcor) est un leader mondial de la fabrication industrielle de produits d'aluminium et de cuivre.

La Société a été constituée en décembre 2017 par la fusion d'Elval, leader européen de la production d'aluminium laminé, et Halcor, plus grand fabricant de tubes en cuivre d'Europe. ElvalHalcor est cotée à la Bourse d'Athènes (Athex).

En tant qu'entité issue d'un regroupement, ElvalHalcor exploite les synergies dans l'innovation et la technologie, la recherche et le développement (R&D), les approvisionnements, le marketing, les infrastructures et l'environnement pour produire

des solutions à valeur ajoutée de haute qualité pour ses clients dans le monde entier.

ElvalHalcor tire les fondements de son succès de son orientation commerciale à l'export, de sa philosophie centrée sur le client et de son innovation qui découlent d'investissements continus en R&D.

La Société compte plus de 80 ans d'expérience, une solide base d'actifs de production répartis entre 14 sites industriels, une présence sur le marché dans plus de 100 pays et un personnel hautement expérimenté et spécialisé.



ElvalHalcor intervient sur de nombreux marchés en croissance dynamiques, notamment :

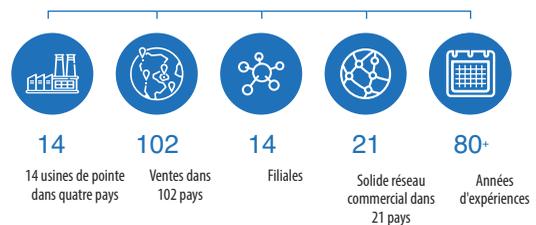
- Automobile (conventionnelle et e-mobilité) et construction navale ;
- Emballage ;
- Réseaux d'énergie et d'électricité ;
- Énergies renouvelables ;
- Applications industrielles ;
- Approvisionnement en eau ;
- Chauffage, ventilation, climatisation et réfrigération (CVC& R) ;
- Bâtiment et construction.

ElvalHalcor est un acteur majeur sur le segment des métaux non ferreux. La société relève avec efficacité les défis d'un contexte commercial en pleine mutation, tout en générant de la valeur pour ses parties prenantes au travers de son développement et de sa croissance durables.



ELVALHALCOR

HELLENIC COPPER AND ALUMINIUM INDUSTRY S.A.







Acier

Activités

Avec plus de 55 ans d'expérience et d'expertise de la production et de la distribution d'acier, Sidenor, Stomana Industry et leurs filiales proposent des solutions innovantes de qualité supérieure à une clientèle présente dans le monde entier.

Véritables chefs de file de la fabrication de produits en acier dans le sud-est de l'Europe, ces sociétés possèdent un large portefeuille de produits en acier longs, plats et aval. Huit sites de fabrication sont répartis en Grèce, Bulgarie, Roumanie, Macédoine du Nord.

Fortes de leur positionnement en tant que fournisseurs mondiaux, elles proposent une gamme de solutions au secteur de l'acier et répondent aux besoins complexes de clients aux quatre coins de la planète.

Portefeuille de produits

Les sociétés du segment Acier de Viohalco proposent un large éventail de produits et solutions à valeur ajoutée à destination du bâtiment et de la construction (bâti, travaux routiers, stations de métro, ponts, centres commerciaux et barrages hydroélectriques), de l'ingénierie industrielle, de la construction navale, du transport routier et ferroviaire, de l'industrie automobile ainsi que des applications pour les opérations d'extraction et d'excavation minières.

La gamme de produits est structurée comme suit :

- **Système d'armature intégré SD** : le système d'armature de béton intégré SD est la réponse apportée par Sidenor à la forte demande d'acier à haute ductilité offrant une protection accrue contre les tremblements de terre. Le système se compose d'acier d'armature pour béton SD, treillis d'armature en étrier SD, treillis spécial Sidefit, treillis métallique SD, cages à étrier préfabriquées Sidefor et Sidefor Plus, fils d'acier et poutres à treillis Inomix.
- **Fils machine** : fils machine de types SAE 1006, 1008, 1010, électrodes de qualité RSt37-2, en sections transversales de diamètre 5,5 à 16,0, adaptés à une vaste gamme d'applications de fragmentation et répondant à tous les besoins de production de fil à faible teneur en carbone.
- **Aciers spéciaux de qualité (SBQ)** : barres rondes laminées à chaud (diamètre : 22-120 mm) et barres rondes tournées et polies (diamètre : 30-115 mm) dans

un large éventail de qualités d'acier servant à produire des composants pour systèmes hydrauliques et arbres linéaires, machines-outils industrielles, machines et véhicules agricoles et de terrassement, grues et équipements de levage, pièces obtenues par forgeage, pour éléments de fixation ainsi que dans des pièces pour le secteur automobile.

- **Plaques d'acier** : fabriquées conformément aux normes européennes et américaines EN et ASTM ainsi qu'aux standards de certification plus spécifiques pour la construction navale, les chaudières, etc. Ces plaques sont destinées à la construction en général, à la construction navale, à la fabrication de réservoirs, des chaudières sous pression, des ponts, des carrosseries, des tuyaux, des machines agricoles, des composants de machines, etc.
- **Barres en acier marchand** : le Groupe Sidenor est l'unique producteur de barres en acier marchand en Grèce. Son portefeuille de barres en acier marchand se compose de barres carrées laminées à chaud, barres plates laminées à chaud de section transversale rectangulaire, barres rondes laminées à chaud de section transversale circulaire, cornières à ailes égales et coins arrondis laminés, poutres à profilé I et canaux UPN.
- **Billes de broyage en acier** : les billes de broyage en acier sont produites dans différents diamètres allant de 60 mm à 125 mm. Elles sont utilisées pour le broyage dans les broyeurs de minerai, le plus souvent dans les mines de métaux. Afin d'optimiser leur utilisation pour un métal spécifique, différents niveaux de dureté peuvent être utilisés.
- **Profilés miniers THN** : les profilés THN ont été développés dans la fabrication d'arches en acier pour les travaux publics et les mines souterraines ainsi que pour la fabrication de coffrages pour les tunnels. Leur utilisation dans les tunnels et les routes offre une résistance plus élevée et un soutien supérieur.
- **Profilés plats en acier au bore** : les profilés plats en acier au bore sont utilisés pour les produits qui nécessitent une solidité, une résistance aux impacts, une flexibilité et une soudabilité importantes. Les profilés plats en acier au bore laminés à chaud sont utilisés pour la construction des fourches des chariots élévateurs.
- **Produits de soudure** : Erlikon Wire Processing S.A. (Erlikon) fabrique une gamme complète d'électrodes et de fils de soudure. Ses produits en acier sont utilisés dans un large éventail d'applications de soudure, de



rechargement et de découpage. La qualité des produits répond aux exigences précises des secteurs du bâtiment, de la construction navale, des matières premières, de l'électricité, de la chimie et de l'agroalimentaire. Différents types d'électrodes et de fils de soudure sont proposés pour les aciers non alliés ou faiblement alliés, les aciers de construction à grains fins, le rechargement dur, les aciers résistants à la chaleur, les aciers inoxydables et réfractaires ainsi que pour la fonte et l'aluminium.

- **Produits tréfilés** : les produits tréfilés sont fabriqués par Erlikon et utilisés dans différentes applications. Les produits tréfilés fabriqués par Erlikon sont regroupés dans les catégories suivantes :
 - fils noirs souples et rigides ;
 - fils souples galvanisés classiques, semi-rigides et hautement galvanisés commercialisés respectivement sous les marques Syrgal, Syrgal Hard et Extragal ;
 - treillis galvanisés soudés en rouleaux et en feuilles commercialisés respectivement sous les marques Perinet et Overnet ;
 - fibres en acier pour armatures en béton commercialisées sous la marque Inomix (qui fait partie du SD Integrated Reinforcement System) ;
 - treillis hexagonaux à double torsion (Serasanetti) en rouleaux et gabions ;
 - Produits tubulaires : Cette gamme regroupe les tubes d'acier pré-galvanisé, d'acier laminé à froid et d'acier laminé à chaud de section ronde, carrée ou rectangulaire. Tous les profilés sont destinés à des applications structurelles et mécaniques conformément à la norme EN 10219 :2006.

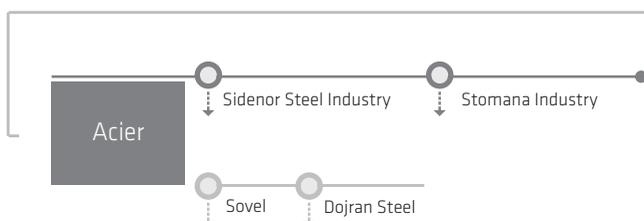
Afin d'obtenir un équilibre optimal entre la flexibilité opérationnelle et commerciale et l'efficacité de la production, le segment Acier a adopté une structure opérationnelle centrée sur les trois domaines suivants :

- Mini-laminoirs ;
- Opérations aval pour la transformation de produits sidérurgiques ;
- Ventes et distribution.

Principales sociétés

Les principales sociétés du segment Acier de Viohalco sont les suivantes :

Segments de Viohalco



Sidenor Steel Industry produit une vaste gamme de produits en acier, notamment des billettes, de l'acier d'armature pour béton SD (barres et bobines), des fils machine et des barres en acier marchand.

Sovel fabrique de l'acier d'armature pour béton SD sous forme de barres, des bobines, des treillis d'armature en étrier SD, des treillis et treillis métalliques SD, ainsi que les lignes de produits Sidefit, Sidefor et Sidefor Plus.

Stomana Industry possède des infrastructures de production à Pernik, en Bulgarie, qui fabriquent une large gamme de produits sidérurgiques comprenant des plaques quarto en acier, des aciers SBQ (aciers spéciaux), des aciers d'armature pour béton SD, des billes d'acier pour le broyage, des profilés spéciaux (THN et profilés plats en acier au bore) et des barres en acier marchand.

Dojran Steel dispose d'infrastructures de production à Nikolic, en Macédoine du Nord. La Société produit des barres en acier marchand, de l'acier d'armature pour béton SD en barres, des treillis métalliques SD, des treillis galvanisés, des treillis hexagonaux à double torsion (Serasanetti) et des ponts à treillis.

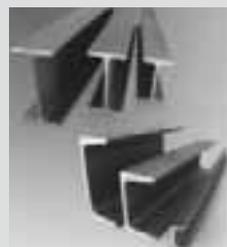
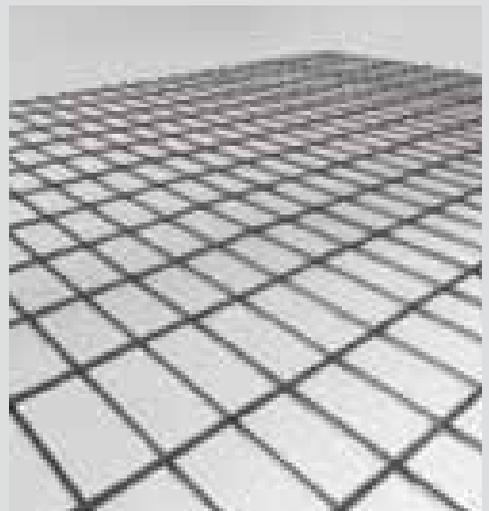
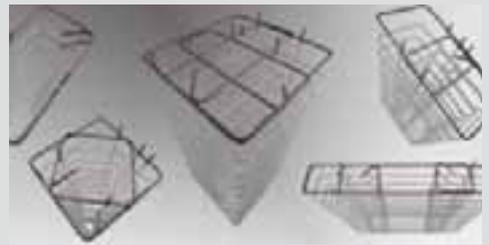
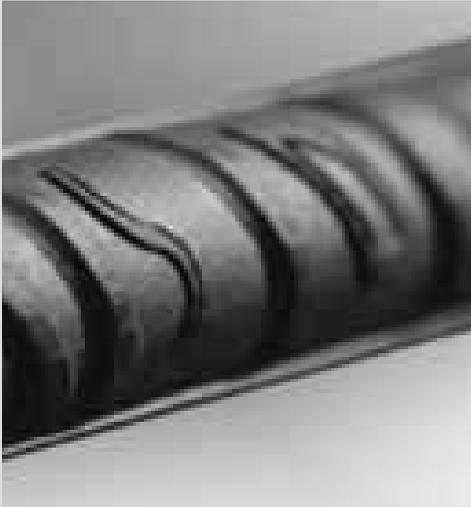
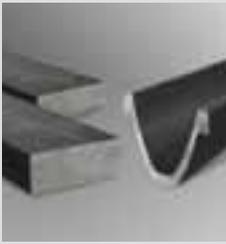
Siderom Steel SRL, basée à Bucarest en Roumanie, s'est lancée dans la production de treillis de renfort SD et de cages préfabriquées Sidefor.

Erlikon est l'unique fabricant de produits de soudage en Grèce. Il produit essentiellement des électrodes de soudage, des fils plaqués en cuivre, des fils galvanisés noirs ainsi que des fibres d'acier pour l'armature du béton.

Port Svishtov West participe au renforcement des liens établis par Stomana Industry en Europe centrale et occidentale. Le port est situé sur les rives du Danube, à 1.840 km du port de Ratisbonne où des matériaux sont fréquemment expédiés par péniches, puis livrés depuis ce port par camions/wagons à leur lieu de destination finale.

Infrastructures de production et ports

Afin de s'assurer et de conserver un solide avantage compétitif, les sociétés du segment Cuivre de Viohalco se sont, au cours des vingt dernières années, concentrées sur la réalisation d'importants investissements afin de renforcer leur outil de production. Grâce à ces efforts à long terme pour moderniser et améliorer leurs usines de production, Sidenor Steel Industry, Stomana Industry et leurs filiales sont devenues verticalement intégrées et capables d'offrir des solutions à haute valeur ajoutée.



Les infrastructures de fabrication d'acier de Viohalco sont les suivantes :

Usine Sidenor Steel Industry | Thessalonique (Grèce)

Capacité de production annuelle : fonderie : 800.000 tonnes ; laminoir produits longs : 800.000 tonnes (au terme des investissements).

L'usine de Sidenor Steel Industry à Thessalonique produit principalement des billettes, de l'acier d'armature pour béton SD (barres et bobines), des barres en acier marchand et des produits en fils machine. Ses infrastructures ont obtenu les qualifications ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, OHSAS 18001:2007 et ISO 50001:2011.

Port et usine Sovel | Almyros (Grèce)

Capacité de production annuelle : fonderie : 1.350.000 tonnes ; laminoir produits longs : 1.200.000 tonnes.

Les infrastructures de production de pointe de Sovel produisent une vaste gamme de produits dont des billettes, de l'acier d'armature pour béton SD, des bobines SD, des treillis métalliques SD, des treillis d'armature en étrier SD, des treillis spéciaux Sidefit et des cages préfabriquées Sidefor et Sidefor Plus. L'usine a accès à des infrastructures portuaires privées. Elle est certifiée ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, OHSAS 18001:2007 et ISO 50001:2011.

Usine Stomana Industry | Pernik (Bulgarie)

Capacité de production annuelle : fonderie : 1.400.000 tonnes ; laminoir produits longs : 1.000.000 tonnes ; laminoir produits plats : 400.000 tonnes.

L'usine Stomana Industry représente l'un des investissements clés du segment Acier. Son portefeuille de produits comprend de l'acier d'armature pour béton SD, des plaques quarto en acier, des aciers spéciaux SBQ, des barres en acier marchand, des billes d'acier, des profilés spéciaux, des poutres et des semi-produits de coulée continue (billettes, blooms et brames). L'usine est certifiée ISO 9001:2015, ISO 14001:2015 et OHSAS 18001:2007 et ses produits sont conformes EN, DIN, ASTM, JIS, BS, Lloyd's Register et Germanischer Lloyd.

Usine Erlikon | Kilkis (Grèce)

Erlikon est l'unique fabricant de produits de soudure en Grèce. Son site de production fabrique principalement des électrodes de soudure, des fils plaqués en cuivre, des fils galvanisés et noirs, des treillis galvanisés en rouleaux et feuilles et des fibres en acier pour l'armature du béton. Erlikon joue un rôle actif dans le développement de solutions pour des projets éco-responsables avec, par exemple, des treillis galvanisés de renfort pour le béton qui sont utilisés dans les oléoducs offshore et les blindages

d'acier galvanisé pour les câbles électriques sous-marins (de section ronde et plate). Ses infrastructures sont certifiées ISO 9001:2015 et OHSAS 18001:2007.

Usine Dojran Steel | Nikolic (Macédoine du Nord)

Capacité de production annuelle : laminoir produits longs : 200.000 tonnes ; unité de production de treillis métalliques : 20.000 tonnes ; unité ponts à treillis : 10.000 tonnes.

L'usine Dojran Steel en Macédoine du Nord produit de l'acier d'armature pour béton SD, des barres en acier marchand, des treillis métalliques SD et des treillis hexagonaux à double torsion (serasanetti). Ses infrastructures sont certifiées ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, OHSAS 18001:2007 et ISO 50001:2011.

Siderom Steel SRL | Bucarest (Roumanie)

Siderom fabrique des cages préfabriquées et des treillis de renfort spéciaux basés sur la technologie Synthesis™ à destination du marché roumain. Ses infrastructures sont certifiées ISO 9001:2015.

Port Svishtov West | (Bulgarie)

Port Svishtov West S.A. se situe sur les rives du Danube, à 1.840 km du port de Ratisbonne. Le port a été acquis dans le but d'intensifier la présence de Stomana Industry en Europe Centrale et de l'Ouest de manière plus efficace, conformément aux objectifs stratégiques de la Société.

Usine de tubes Prosal | Pernik (Bulgarie)

Prosal fabrique et commercialise des tubes d'acier pré-galvanisé, laminé à froid et à chaud.

Sa capacité de production est de 12.000 tonnes par an. L'usine est certifiée ISO 9001:2015.

Stratégie d'entreprise

Les sociétés du segment Acier de Viohalco poursuivent les objectifs stratégiques suivants :

- Investissements permanents afin de renforcer la compétitivité sur le plan international ;
- Exploitation de la forte capacité des sites de production et du vaste réseau commercial dans le but de renforcer la position sur les marchés d'Europe centrale, dans les Balkans et les pays du pourtour oriental de la Méditerranée ;
- Optimisation de l'efficacité opérationnelle par la réduction des coûts, une gestion stricte du fonds de roulement, la modernisation des processus logistiques et des investissements constants dans la formation du personnel ;
- Efforts continus de réduction des impacts sur l'environnement.



Performances financières 2018

Dans un contexte mitigé et volatil, le segment Acier a réussi, en 2018, à faire croître le volume de ses ventes d'environ 6 % et son **chiffre d'affaires** de 20 %, s'élevant à 917 millions d'euros, principalement en développant ses ventes d'acier de renfort dans la région des Balkans et à Chypre, ainsi que ses ventes de fils machine et de barres en acier marchand. S'agissant des prix, lorsqu'on les compare aux prix des produits finis à l'international, ceux-ci se sont nettement améliorés du fait du service client et d'un positionnement stratégique sur les marchés régionaux. L'augmentation des ventes a conduit à une meilleure utilisation des usines, permettant d'obtenir de nouveaux gains d'efficacité opérationnelle et de tirer parti des investissements récents tels que les fours à induction dans les deux laminoirs des usines grecques. Il convient également de souligner qu'en 2018, le segment Acier a dû composer avec des hausses de prix des matériaux critiques pour la production, des prix de base du CO2 et de l'électricité en Bulgarie.

Tous ces éléments ont conduit à une hausse du bénéfice avant impôt qui ressort à **9,1 millions d'euros**. L'amélioration de la rentabilité a cependant été freinée par le recul des prix de la ferraille à l'international au quatrième trimestre 2018, ce qui a entraîné des pertes dans les métaux.

Synthèse de l'état consolidé du résultat du segment Acier

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Chiffre d'affaires	916.581	765.243
Marge brute	69.626	70.647
Marge brute (%)	7,6%	9,2%
EBITDA	74.002	71.191
EBITDA (%)	8,1%	9,3%
EBITDA ajusté	74.312	75.156
EBITDA ajusté (%)	8,1%	9,8%
EBIT	37.812	35.956
EBIT (%)	4,1%	4,7%
EBIT ajusté	38.122	39.922
EBIT ajusté (%)	4,2%	5,2%
Résultat avant impôt	9.115	3.315

- Tous les pourcentages s'entendent par rapport au chiffre d'affaires.

- L'EBITDA, l'EBIT, l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté sont considérés comme des autres mesures de la performance (AMP). Pour les définitions et de plus amples renseignements, veuillez consulter l'annexe.

Aux États-Unis, les droits de douane sur les importations d'acier ont indirectement pénalisé le segment Acier, notamment après que les droits de douane sur les importations d'acier turc ont été multipliés par deux. Les quotas imposés par l'UE se sont avérés insuffisants pour contrebalancer cet effet. La demande d'acier sur le marché grec est restée faible, alors qu'une amélioration des conditions de marché en Roumanie a permis au segment Acier d'exploiter et d'élargir sa position stratégique sur ce marché.

Concernant les principales évolutions opérationnelles de ce segment, les aciers spéciaux de qualité (SBQ) ont connu une expansion stratégique grâce à de nouveaux investissements. De nouveaux produits ont également été lancés dans les SBQ, tels les produits en fils machine et les barres en acier marchand, ces derniers à la suite de l'investissement récent

dans le laminoir de Dojran Steel.

Une croissance additionnelle des volumes est attendue pour 2019, notamment dans les fils machine, les SBQ et les aciers de renfort sur les marchés hors de Grèce. Par ailleurs, les nouveaux quotas introduits par l'UE devraient être plus efficaces pour équilibrer les pressions qui s'exercent sur les prix régionaux du fait des droits de douane imposés par les États-Unis.



Pour de plus amples informations sur le segment Acier, veuillez visiter le site Internet de Sidenor Steel Industry : www.sidenor.gr

www.sidenor.gr







Tubes d'acier

Activités

Suite à la fusion transfrontalière par absorption par Cenergy Holdings des sociétés grecques anciennement cotées Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A Holdings Société Anonyme en décembre 2016, **Corinth Pipeworks** est devenue une filiale de **Cenergy Holdings**.

Corinth Pipeworks possède une unité de production en Grèce et s'appuie sur son importante expertise pour réaliser des projets complexes à l'échelle internationale, ce qui lui confère une place de choix auprès des acteurs internationaux des secteurs du pétrole, du gaz et de la construction. **Corinth Pipeworks** produit des tubes d'acier pour le transport de pétrole, de gaz et d'eau et l'extraction de pétrole et de gaz, ainsi que des sections structurelles creuses pour des applications de construction.

Parmi les clients de Corinth Pipeworks figurent ABB, Allseas, AngloAmerican, BP, Cheniere Energy, Chevron, DCP Midstream, Denbury, DEPA, DESFA, DNOW, E.ON, EDF, Enbridge, Energy Transfer, ENGIE, ENI, EPCO, EXXON MOBIL, GASCO, Gaz System, Genesis, KPO, MRC Global, National Grid, Noble Energy, OGC, OMV, PDO, PEMEX, Plains All American, Qatar Petroleum, Repsol, Saipem, Sapura energy, Saudi Aramco, Shell, Snam, Socar, Sonatrach, Spartan, Spectra Energy, STEG, Subsea 7, TechnipFMC, Terega, Total, Whitewater Midstream, Wintershall, etc.

L'efficacité opérationnelle et les réalisations commerciales de ce segment dans le monde entier reposent sur sa capacité à fabriquer des produits de pointe et à rester à l'avant-garde du secteur par le biais de ses investissements en R&D. Corinth Pipeworks collabore régulièrement avec des organismes de recherche internationaux tels que le European Pipeline Research Group (EPRG) et le Welding Institute et participe également à des projets de recherche en lien avec ses activités principales.

L'usine de tubes de Prosal en Bulgarie fait également partie du segment Tubes d'acier de Viohalco.

Portefeuille de produits

Corinth Pipeworks produit des tubes d'acier pour les conduites de pétrole, de gaz, de CO₂, d'eau et de boues, ainsi que des tubes de forage. Le Groupe propose également une vaste gamme de sections structurelles creuses pour le secteur de la construction. La longue expérience de Corinth

Pipeworks dans l'innovation et les services intégrés de « guichet unique » lui a assuré une position parmi les principaux fournisseurs au monde de tubes d'acier.

Les trois principales catégories de produits de Corinth Pipeworks sont les suivantes :

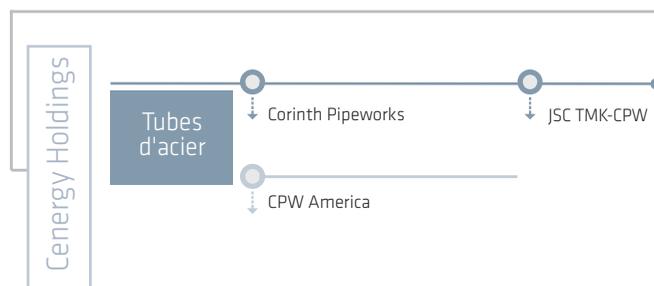
- **Collecteurs** : ils sont fabriqués soit dans l'atelier de soudure par induction haute fréquence (HFW), soit dans l'atelier de soudure hélicoïdale à l'arc submergé (HSAW) et l'atelier de soudure longitudinale à l'arc submergé (LSAW/JCOE) du Groupe.
- **Tubes de forage** : ces tubes soudés par induction haute fréquence (ERW) sont utilisés dans les puits de forage de pétrole et de gaz. La gamme de produits offerts pour cette application a été élargie grâce à l'installation du nouveau laminoir LSAW.
- **Sections structurelles creuses** : ces sections sont utilisées dans le secteur de la construction.

Services

- Revêtements intérieurs et extérieurs de tubes produits par d'autres fabricants de tubes ;
- Laboratoire agréé d'essais de matières premières et de tubes, conformément à la norme EN/ISO 17025 :2006 ;
- Laboratoire interne de test de corrosion pour applications en service acide ;
- Équipements de connecteurs à souder pour tubes de forage ;
- Stockage de tubes ;
- Fourniture de tubes ou affectation du revêtement de tubes à des sous-traitants tiers autorisés dans le cadre de la mise en œuvre de grands projets ;
- Transport de tubes.

Principales sociétés

Segments de Viohalco



Dotée d'infrastructures de pointe à Thisvi, dans la province grecque de Béotie, Corinth Pipeworks propose un portefeuille de produits composé de tubes d'acier pour le transport du pétrole et du gaz, ainsi que des sections structurelles creuses pour le secteur de la construction. La Société offre des prix concurrentiels et une livraison rapide de ses produits grâce à son utilisation exclusive d'installations portuaires situées à environ 1,5 km de l'usine.

JSC TMK-CPW est une co-entreprise née du partenariat entre Corinth Pipeworks (au travers de Humbel Ltd., filiale à 100 % de Cenergy Holdings, qui contrôle 49 % de la co-entreprise) et TMK, plus grand producteur de tubes d'acier de Russie et l'un des trois plus grands producteurs mondiaux. JSC TMK-CPW possède ses installations de production à Polevskoy, en Russie, où l'entreprise fabrique des tubes et des sections structurelles creuses.

Infrastructures de production et ports

Les sites industriels du Groupe Corinth Pipeworks se situent à Thisvi (dans la province de Béotie en Grèce), ainsi qu'à Polevskoy en Russie.

Port et usine Corinth Pipeworks | Thisvi (Grèce)

Capacité de production annuelle : 925.000 tonnes

L'usine de Thisvi produit des tubes et des sections structurelles creuses à l'aide de machines ultra perfectionnées. Les infrastructures de l'usine, qui occupent une superficie totale de 103.000 mètres carrés, sont installées sur une zone de 497.000 mètres carrés à Thisvi dans la province grecque de Béotie. L'usine se trouve à environ 1,5 km des installations portuaires réservées à la Société. Ce positionnement est important d'un point de vue stratégique car le port de Thisvi permet à Corinth Pipeworks de réduire les frais de transport des matières premières et de proposer des prix plus compétitifs pour ses produits et de raccourcir les délais de livraison. Le port est équipé d'un ensemble entièrement opérationnel de grues, chariots élévateurs et autres équipements respectant les dispositions du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires.

Par ailleurs, Corinth Pipeworks a récemment aménagé une unité de revêtement de lestage en béton afin de proposer toutes les opérations de fabrication et de revêtement de tubes nécessaires à une offre de services complète de pipelines offshore mise à disposition sur un site unique.

Usine JSC TMK-CPW | Polevskoy (Russie)

Capacité de production annuelle : 200.000 tonnes

L'usine de JSC TMK-CPW en Russie fabrique des tubes soudés haute fréquence et des sections structurelles creuses. Elle utilise des équipements présentant des caractéristiques techniques très pointues qui produisent des tubes d'un diamètre de 168 à 530 mm, d'une épaisseur de paroi de 2,9 à 12,7 mm et d'une longueur maximale de 18 m, ainsi que des sections creuses, conformément à des normes de qualité internationales.

Stratégie d'entreprise

Corinth Pipeworks s'appuie sur sa vaste expérience et un solide palmarès dans la réalisation de projets on shore et offshore complexes pour le secteur de l'énergie dans le monde entier. La Société est également un fournisseur agréé de grandes sociétés pétrolières et gazières et de sous-traitants EPC. Corinth Pipeworks propose à ses clients un ensemble de services complet, de l'évaluation initiale d'un projet à sa conformité aux conditions techniques à la réalisation et la livraison sur le site final.

Afin de couvrir les besoins du marché international de l'énergie, Corinth Pipeworks se concentre sur les priorités stratégiques suivantes :

- Croissance en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Amérique du Nord, sur les marchés émergents d'Afrique de l'Ouest et de l'Est, ainsi que dans les pays de la CEI ;
- Optimisation de l'investissement LSAW afin de proposer une gamme de produits soudés (HFW, HSAW, LSAW) parmi les plus étoffées au monde, en conformité aux normes internationales les plus strictes. Corinth Pipeworks agit comme un « guichet unique » intégré pour les tubes en acier pour l'énergie et les services connexes ;
- Amélioration continue de l'efficacité opérationnelle des usines de production afin de renforcer la compétitivité et la situation financière de Corinth Pipeworks ;
- Maintien d'une coopération stratégique à long terme sur la scène internationale avec des fabricants de matières premières de qualité supérieure destinées à l'industrie sidérurgique.

Projets récents

2018 a marqué le cinquantième anniversaire de Corinth Pipeworks et une année de chiffres records tant du côté des ventes que de la production. Plus précisément, le chiffre d'affaires de 2018 a enregistré une hausse d'environ 35 % sur un an tandis que la production a atteint environ 450.000 tonnes.

Dans des conditions de marché difficiles marquées par un regain de protectionnisme, notamment aux États-Unis, la réputation de qualité supérieure de Corinth Pipeworks lui a permis de maintenir, voire d'accroître sa part de marché, et de pénétrer avec succès de nouveaux territoires.

2018 a également été marquée par le franchissement d'une étape majeure avec le démarrage du premier projet offshore en eaux profondes de la Société. Karish est en effet un projet stratégique situé dans le sud-est de la Mer Méditerranée à une profondeur maximale de 1.750 m. Seule une poignée d'entreprises au monde est à même de gérer un projet aussi complexe.

En 2018, Corinth Pipeworks a été un fournisseur de premier plan dans le cadre des projets suivants :

- Connecteur Baltique - pipeline offshore de 79 km composé de tubes de 20" en Finlande et Estonie.



- Plains All American, Cactus II, oléoduc de 750 km composé de tubes de 26".
- Plains All American, Wink to McCamey, oléoduc de 127 km composé de tubes de 26".

Au cours de l'exercice, la Société a franchi avec succès un programme intensif d'homologations auprès de grandes sociétés telles que BP, Shell, Technip etc., ainsi que la fabrication de produits destinés à de nouvelles applications comme des tubes HFI destinés à des applications de pose en déroulé et des tubes d'acier soudés à l'arc immergé (LSAW) destinés à des projets offshore. Ces avancées,

conjuguées à l'intégration complète de l'unité de revêtement de lestage en béton dans notre plan stratégique, ont conféré à Corinth Pipeworks un avantage concurrentiel dans les projets offshore, comme l'illustrent les récents projets qui lui ont été attribués.

Corinth Pipeworks est l'une des rares sociétés à travers le monde à offrir des tubes jusqu'à 24 mètres de longueur à des fins de pose en déroulé, contre 12 mètres d'ordinaire. Cette longueur de tubes supérieure permet de diminuer le nombre de soudures circulaires, de réduire le délai de préparation et de faire baisser le coût total.

Performances financières 2018

Le **chiffre d'affaires** du segment Tubes d'acier s'est élevé à 470 millions d'euros en 2018, une hausse de 59 % sur un an (2017 : 295 millions d'euros), principalement déterminée par le volume record des ventes. Le **bénéfice avant impôt s'est élevé** à 8,6 millions d'euros, contre une perte de 8,1 millions d'euros en 2017.

Synthèse de l'état consolidé du résultat du segment Tubes d'acier

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Chiffre d'affaires	470.174	294.991
Marge brute	33.029	24.841
Marge brute (%)	7,0%	8,4%
EBITDA	25.536	11.489
EBITDA (%)	5,4%	3,9%
EBITDA ajusté	29.345	20.645
EBITDA ajusté (%)	6,2%	7,0%
EBIT	17.918	2.332
EBIT (%)	3,8%	0,8%
EBIT ajusté	21.727	11.489
EBIT ajusté (%)	4,6%	3,9%
Résultat avant impôt	8.612	-8.149

- Tous les pourcentages s'entendent par rapport au chiffre d'affaires.

- L'EBITDA, l'EBIT, l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté sont considérés comme des autres mesures de la performance (AMP). Pour les définitions et de plus amples renseignements, veuillez consulter l'annexe.

En 2018, le segment Tubes d'acier a démarré son premier projet offshore en eaux profondes. Nommé Karish, ce projet stratégique se déroule dans le sud-est de la mer Méditerranée à une profondeur maximale de 1.750 m. Seul un nombre restreint de sociétés dans le monde dispose de la capacité à gérer un projet aussi exigeant. Au cours de l'exercice, plusieurs autres projets offshore situés en mer du Nord et en Baltique ont été réalisés avec succès, tout comme le furent des projets d'envergure sur les marchés à maturité d'Europe et des États-Unis.

La position du segment Tubes d'acier sur le marché a été ultérieurement renforcée grâce aux homologations obtenues auprès de grandes entreprises telles que BP, Shell et Technip, et grâce à la fabrication de produits destinés à de nouvelles applications, à l'instar des tubes HFI destinés à des applications de pose en déroulé et les tubes d'acier soudés à l'arc immergé (LSAW) destinés à des projets offshore. Fort de l'intégration complète de l'unité de revêtement de lestage en béton dans son plan stratégique, le segment Tubes d'acier possède à présent un avantage concurrentiel incontestable dans les projets offshore.

À terme, la conjoncture économique mondiale dans laquelle la Société évolue reste volatile en raison des droits de douane et antidumping imposés par les États-Unis. Malgré ces difficultés, Corinth Pipeworks cherche toujours à préserver la croissance de son chiffre d'affaires par la pénétration de nouveaux marchés géographiques et marchés des produits. L'optimisme reste de mise en 2019 compte tenu de la tendance du marché propice aux nouveaux projets dans les gazoducs, qui se combine à un carnet de commandes issues des contrats précédemment attribués. La Société s'est en effet vue octroyer des contrats dans l'offshore et dans l'on shore qui portent sur la fourniture de tubes pour des gazoducs dont la construction est prévue en Europe, au Moyen-Orient, en mer du Nord et en Amérique du Nord, démontrant une importante répartition géographique et une grande diversification de produits.



De plus amples informations sur Corinth Pipeworks sont disponibles sur le site Internet de l'entreprise :

www.cpw.gr







Câbles

Activités

Les trois sociétés Cablel® qui composent le segment Câbles de Viohalco S.A. sont Hellenic Cables S.A. et sa filiale Fulgor S.A., présentes en Grèce, et Icme Ecab S.A., qui exerce ses activités en Roumanie. Suite à la fusion transfrontalière par absorption par Cenergy Holdings de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A Holdings Société Anonyme en décembre 2016, les sociétés du segment Câble Cablel® sont à présent des filiales de Cenergy Holdings.

Au cours de la décennie écoulée, les sociétés Cablel® du segment Câbles ont occupé le premier rang de la production de câbles en Grèce et dans le sud-est de l'Europe. Leur activité, largement orientée à l'international, est exportée vers plus d'une cinquantaine de pays dans le monde.

Les sociétés Cablel® du segment Câbles sont des fournisseurs agréés auprès des plus grands opérateurs de réseaux d'électricité à l'international. Avec l'usine de Fulgor, elles disposent de l'une des infrastructures de production de câbles sous-marins parmi les plus vastes et les plus avancées au monde. Ces sociétés interviennent dans les systèmes de transport et de distribution d'électricité pour les sources d'énergies renouvelables, les télécommunications et le transfert de données, les secteurs de la construction et des applications industrielles.

La gamme de produits du segment Câbles comprend une grande variété de câbles et de fils qui répondent aux besoins d'un large éventail d'applications. Elle se compose de câbles sous-marins et terrestres, de câbles électriques à basse, moyenne, haute et très haute tension, de câbles ombilicaux, de câbles en fibres optiques, de câbles de transmission de données, de signalisation et de télécommunication, de conduites sous-marines flexibles ainsi que de fils et composés émaillés. La base de production du segment Câbles se compose de six usines en Grèce, Roumanie et Bulgarie. Le portefeuille de produits est commercialisé sous la marque déposée Cablel®.

De grandes entreprises de services publics en Europe ont récemment octroyé à Hellenic Cables et à sa filiale Fulgor plusieurs projets à forte visibilité. Ce succès souligne la position de chef de file que s'est forgé Cablel® Hellenic Cables tant sur le marché de la fabrication de câbles sous-marins que dans le secteur mondial des énergies offshore. C'est également le signe de la capacité de la Société à mettre en œuvre avec succès des solutions économiques, fiables et innovantes et à réaliser des projets complexes clé en main. Ces dernières années, Hellenic Cables a développé une large gamme de solutions de câbles innovantes, dont les câbles sous-marins haute tension, les câbles extra haute tension et les câbles sous-marins à fibre optique.

Portefeuille de produits

Les solutions proposées par Hellenic Cables, ses filiales et Icme Ecab sont utilisées dans les secteurs du bâtiment, des télécommunications et de l'énergie, ainsi que pour des applications industrielles spécialisées. Ses principales catégories de produits sont les suivantes :

- **Câbles d'alimentation** : câbles d'alimentation sous-marins et terrestres de faible, moyenne, haute et très haute tension, câbles ombilicaux, conduites sous-marines flexibles, câbles de commande, câbles pour applications industrielles et installations externes, câbles ignifuges, ininflammables et sans halogène, câbles marins, conducteurs en cuivre et en aluminium, conducteurs avec neutre d'acier et ACSS/TW.
- **Câbles de télécommunications** : câbles téléphoniques traditionnels, câbles de centraux téléphoniques et de transmission de données (réseaux locaux), en fibre optique (monomodale et multimodale), câbles sous-marins et câbles de signalisation.
- **Fils émaillés** : fils émaillés en cuivre et en aluminium (ronds et rectangulaires) pour les moteurs et transformateurs électriques, ainsi que fils en cuivre pour applications de mise à la masse, mise à la terre et de soudure (secteur des boîtes de conserve). Hellenic Cables est le seul fabricant de fils émaillés en Grèce.
- **Composés en plastique et en caoutchouc** : composés plastiques PVC, composés plastiques à base de polyoléfine, sans halogène et à faible dégagement de fumées et composés en caoutchouc.

Solutions

Un des avantages concurrentiels des sociétés Cablel® du segment Câbles est leur capacité à proposer des solutions clé en main à leurs clients. Les compétences des filiales de ce segment sont les suivantes :

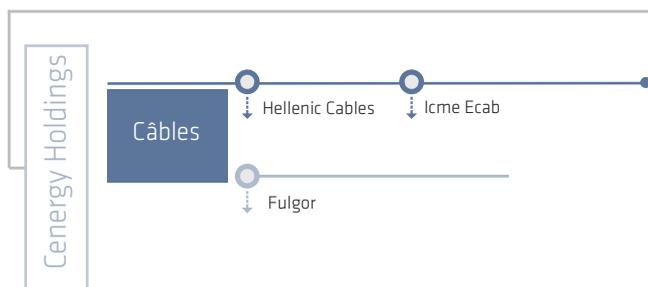
- Conception et ingénierie des systèmes ;
- Étude du parcours des câbles ;
- Conception et fabrication des types de câbles souterrains et sous-marins adéquats ;
- Chargement et transport des câbles jusqu'au site du projet ;
- Pose de câbles (à l'aide d'engins spécialisés pour câbles sous-marins) ;
- Protection des câbles sur leur parcours ;
- Fourniture et installation de joints de réparation, de joints de transition et de terminaisons de câbles ;
- Fourniture et installation d'équipements terminaux ;
- Test et mise en service des systèmes ;
- Gestion de projets ;
- Formation du personnel du client au fonctionnement du système ; et
- Fourniture de solutions de maintenance et de réparation.



Principales sociétés

Les principales filiales de Viohalco dans le segment Câbles sont les suivantes :

Segments de Viohalco



Hellenic Cables fabrique des câbles électriques sous-marins et terrestres à faible, moyenne, haute et très haute tension, des câbles de télécommunication, des fils émaillés et des composés en plastique et en caoutchouc, chacun étant fabriqué sur mesure en fonction du cahier des charges des clients. La base de production de la Société et de ses filiales est constituée de quatre usines en Grèce.

Fulgor dispose d'un site industriel à Soussaki, Corinthe, en Grèce. Elle fabrique des câbles sous-marins à moyenne, haute et très haute tension, des câbles sous-marins en fibre optique, des câbles composites, des câbles à usages spéciaux ainsi que des fils et tiges en cuivre et en aluminium. Une infrastructure portuaire entièrement équipée au sein de l'usine assure le chargement immédiat des câbles sur des navires câbliers.

Icme Ecab exploite un site industriel à Bucarest, en Roumanie. La Société jouit d'un large portefeuille de produits qui inclut des câbles pour des installations intérieures, des applications énergétiques, de commande et industrielles, des câbles basse et moyenne tension, ignifuges, ininflammables et sans halogène, des câbles de mine, des câbles sous-marins et spéciaux, des câbles de télécommunication, des câbles de signalisation, de télécommande et de transmission de données, des conducteurs en cuivre et en aluminium, ainsi que des composés en plastique et en caoutchouc. L'usine est également dotée d'une unité de recherche et de développement bien équipée, qui est responsable de l'amélioration continue de la qualité des produits.

Lesco Ltd est une usine de fabrication d'enrouleurs et de palettes en bois située à Blagoevgrad, en Bulgarie.

Infrastructures de production et ports

Grâce à leur investissement significatif dans l'agrandissement et la modernisation de leurs infrastructures de production, les sociétés du segment Câbles exploitent une solide base de production qui comprend quatre usines en Grèce, une en Roumanie et une en Bulgarie :

Usine de production de câbles d'alimentation et en fibre optique Hellenic Cables | Thiva (Grèce)

Capacité de production annuelle : 60.000 tonnes

La réalisation d'une ligne de production de câbles à haute et très haute tension en 2003 a permis à l'usine de produire des :

- câbles d'alimentation basse tension ;
- câbles d'alimentation moyenne tension ;

- câbles d'alimentation haute tension ;
- câbles d'alimentation très haute tension jusqu'à 500 kV ;
- câbles en fibre optique.

Certifications : EN ISO 9001 :2015, EN ISO 14001 :2015, OHSAS 18001:2007, ISO 50001:2011 et ISO 22301 :2012

Port et usine de production de câbles Fulgor | Soussaki, Corinthe (Grèce)

Capacité de production annuelle : 50.000 tonnes de câbles et 120.000 tonnes de tiges

Suite à la mise en œuvre d'un plan d'investissement d'environ 120 millions d'euros, l'usine est aujourd'hui l'une des plus sophistiquées au monde et se spécialise dans la production de câbles sous-marins haute et très haute tension. Une nouvelle extension des capacités est intervenue en 2018 et les investissements se poursuivront pendant la période 2019-2020.

L'usine peut produire des :

- câbles d'alimentation basse tension ;
- câbles d'alimentation moyenne tension ;
- câbles d'alimentation à haute tension depuis 1995 ;
- câbles sous-marins en fibre optique depuis 1992 ;
- câbles sous-marins moyenne tension depuis 1972 ;
- modernisation pour la fabrication de câbles sous-marins haute tension (AC jusqu'à 400 kV/DC jusqu'à 400 kV).

Les principaux atouts de Fulgor dans la fabrication de câbles sous-marins sont les suivants :

- longueurs continues très étendues avec ou sans nombre minimum de joints d'usine ;
- chargement direct à partir de nos installations portuaires à Corinthe ;
- capacité de stockage exceptionnelle pour les câbles sous-marins haute tension.

L'usine Fulgor adopte une approche de la fabrication de câbles sous-marins à intégration verticale.

Certifications : EN ISO 900 :2015, EN ISO 14001 :2015, OHSAS 18001 :2007, ISO 50001 :2011 et ISO 22301 :2012

Usine de production de câbles Icme Ecab | Bucarest (Roumanie)

Capacité de production annuelle : 50.000 tonnes

La société jouit d'un vaste portefeuille de produits qui inclut des câbles pour des installations intérieures, des applications énergétiques, de commande, industrielles et extérieures, des câbles basse et moyenne tension, ignifuges, ininflammables et sans halogène, des câbles de mine, des câbles sous-marins et spéciaux, des câbles de télécommunication, des câbles de signalisation, de télécommande et de transmission de données, des conducteurs en cuivre et en aluminium, ainsi que des composés en plastique et en caoutchouc.

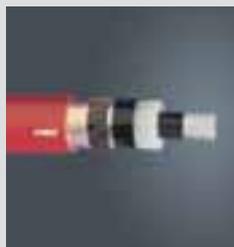
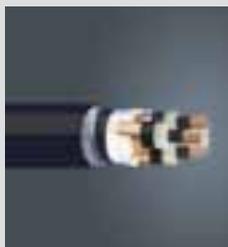
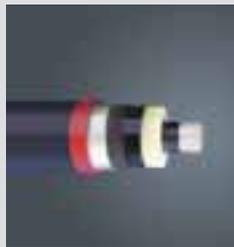
Certifications : EN ISO 9001 :2015, EN ISO 14001 :2015 et ISO 45001 :2018.

Usine de production de fils émaillés Hellenic Cables | Livadia (Grèce)

Capacité de production annuelle : 12.500 tonnes

Cette usine est l'unité de production de fils émaillés de Hellenic Cables. L'usine peut produire des fils émaillés ronds et rectangulaires en cuivre (Cu) et en aluminium (Al).

Certifications : EN ISO 9001 :2015, EN ISO 14001 :2015, OHSAS 18001 :2007, IATF 16949, ISO 50001 :2011 et ISO 22301 :2012.



Usine de production de composés en plastique et en caoutchouc Hellenic Cables | Oinofyta (Grèce)

Capacité de production annuelle : 24.000 tonnes

L'usine de composés vient à l'appui de la production de composés en PVC et en caoutchouc d'Hellenic Cables.

Hellenic Cables a créé un laboratoire de polymères de pointe dans son usine d'Oinofyta. Ce laboratoire réalise des essais chimiques spécialisés axés sur le contrôle de la qualité et l'analyse d'isolation (XLPE) pour les câbles haute tension et très haute tension (matières premières, processus de production et évaluation des matériaux obtenus) et d'autres polymères.

Certifications : ISO 9001 :2015, ISO 14001 :2015, OHSAS 18001 :2007, ISO 50001 :2011 et ISO 22301 :2012.

Lesco Ltd. | Blagoevgrad (Bulgarie)

Lesco O.O.D. est l'une des installations de support de Hellenic Cables. L'usine produit des matériaux d'emballage et des bobines en bois pour les câbles, avec une capacité de production annuelle de 16.500 m³. L'usine Lesco recycle également les palettes et les bobines.

Stratégie d'entreprise

Les objectifs stratégiques qui guident les activités opérationnelles des sociétés du segment Câbles sont les suivants :

- Concentrer les efforts et les investissements sur les produits à valeur ajoutée tels que les câbles sous-marins haute et très haute tension et les câbles souterrains très haute tension ;
- Promouvoir les activités dans des régions telles que l'Europe et les États-Unis, et plus spécifiquement sur les marchés qui investissent massivement dans le développement de réseaux d'électricité et de télécommunication et dans des projets d'énergies renouvelables ;
- Augmenter le niveau des ventes directes aux gestionnaires de réseau de transport (GRT) et aux gestionnaires de réseau de distribution (GRD) ;
- Doper la productivité par la rationalisation de sa base de coûts, une gestion rigoureuse des stocks et l'amélioration de la performance opérationnelle des unités de production ;
- Renforcer la liquidité par une gestion prudente du fonds de roulement ;
- Investir dans le capital humain et le développement durable des sociétés.

Principaux contrats en cours

Contrat avec le Groupe DEME portant sur la fourniture de systèmes de câbles sous-marins pour le projet Modular Offshore Grid (MOG) de la société belge Elia en Mer du Nord

En octobre 2017, Cable® Hellenic Cables S.A. a signé un contrat d'environ 70 millions d'euros avec Dredging International NV, membre du Groupe DEME, portant sur la fourniture de systèmes de câbles sous-marins haute tension. Ces câbles permettront d'assurer l'interconnexion progressive des parcs éoliens implantés dans les eaux belges de la Mer du Nord au réseau terrestre haute tension de la région de Zeebrugge en Belgique (projet MOG).

Contrat avec Enel Green Power Hellas portant sur l'interconnexion des câbles sous-marins au réseau national du complexe éolien terrestre de Kafireas à Karystos (Eubée)

En juillet 2017, Fulgor a remporté auprès d'Enel Green Power Hellas, filiale du géant italien de l'énergie Enel, un contrat clé en main portant sur la fourniture et l'installation d'une interconnexion électrique haute tension par câble sous-marin entre le complexe éolien de Kafireas et le réseau national électrique grec (sous-station de Pallini, Attique). Une fois achevé, le projet éolien de Kafireas aura une capacité totale installée de 154 MW, ce qui en fera le plus important complexe éolien de Grèce.

Contrat avec l'opérateur de transport d'électricité grec pour la deuxième phase de l'interconnexion des Cyclades en Grèce

En juillet 2018, l'association d'opérateurs économiques Hellenic Cables-Fulgor a été retenue par l'opérateur grec indépendant de transport d'électricité (« ADMIE ») pour un projet clé en main d'une valeur d'environ 40 millions d'euros portant sur la fourniture de systèmes de câbles sous-marins haute tension (52 km de câbles sous-marins de 150 kV). Ces câbles relieront les îles de Paros-Naxos et de Naxos-Mykonos situées en mer Égée au réseau terrestre haute tension d'ADMIE sur le continent. La réalisation du projet a démarré en 2018.

Contrat avec l'autorité électrique de Chypre portant sur la modernisation de plusieurs lignes de transport du réseau chypriote

En octobre 2018, l'autorité électrique de Chypre a confié à Hellenic Cables un contrat clé en main de 10 millions d'euros portant sur la fourniture et l'installation de câbles terrestres haute tension (70 Km de câbles de 132 kV) en vue de la modernisation de plusieurs lignes de transport d'électricité du réseau chypriote. La réalisation du projet a démarré en 2018.

Récentes attributions

En septembre 2018, TenneT a sélectionné le consortium Van Oord-Hellenic Cables pour fournir et installer des câbles marins et terrestres dans le cadre du projet Hollandse Kust (South) Alpha. Le consortium a été également été retenu pour la fourniture et l'installation de câbles pour le projet Hollandse Kust (South) Beta. La valeur de ces deux missions qui commenceront en 2019 s'élève aux environs de 105 millions d'euros pour Hellenic Cables. La connexion au réseau Hollandse Kust (South) Alpha devrait être achevée en 2021 ; celle du projet Beta en 2022.

En septembre 2018, l'opérateur grec indépendant de transport d'électricité (« ADMIE ») a conclu avec Fulgor un contrat de quelque 140 millions d'euros portant sur la fourniture et l'installation de l'un des deux câbles sous-marins (135 km de câbles sous-marins de 150 kV) afin de relier la Crète au réseau national de transport d'électricité du Péloponnèse, ainsi que l'ensemble des câbles souterrains nécessaires (87 km de câbles de 150 kV) afin de raccorder les deux câbles sous-marins au réseau électrique terrestre, côté Péloponnèse (Lot A). Hellenic Cables a également remporté auprès d'ADMIE un contrat d'une valeur approximative de 41 millions d'euros portant sur la fourniture et l'installation des câbles souterrains (204 km de câbles de 150 kV) nécessaires au raccordement des deux câbles sous-marins au réseau de transport électrique de la

Crête dans la région de La Canée (Lot C). La réalisation exécution de ces projets démarrera en 2019. Leur achèvement est prévu d'ici fin 2020.

En novembre 2018, l'opérateur grec indépendant de transport d'électricité (ADMIE) a attribué à l'association des opérateurs économiques Hellenic CablesFulgor deux contrats d'une valeur d'environ 29 millions d'euros et à Hellenic Cables un contrat d'environ 18 millions d'euros pour la fourniture et l'installation de câbles sous-marins (18 km de six câbles unipolaires et à fibre optique de 400 kV) et terrestres (42 km de câbles de 400 kV) dans la région de Rion et Antirion en vue de l'extension du réseau 400 kV vers le Péloponnèse en Grèce.

Par ailleurs, le projet confié à Hellenic Cables prévoit la conception et la fabrication des câbles terrestres de 400 kV nécessaires pour achever l'interconnexion, d'une longueur totale de 42 km, et leur installation sur la partie terrestre entre le point d'arrivée des câbles sous-marins dans le Péloponnèse et la région de Grèce centrale.

Enfin, en novembre 2018, Seamade NV a attribué au consortium Tideway-Hellenic Cables un contrat clé en main d'une valeur totale de 44 millions d'euros environ portant sur la fourniture et l'installation de câbles d'exportation sous-marins (30 km de câbles sous-marins de 220 kV) aux fins du raccordement du projet éolien offshore Seamade au réseau belge. Le projet a démarré en 2018.

Performances financières 2018

Le **chiffre d'affaires** du segment Câbles s'est élevé à 475 millions d'euros en 2018, en hausse de 16 % par rapport aux 408 millions d'euros comptabilisés au précédent exercice. La **perte avant impôt** atteint 4 millions d'euros tandis que l'**EBITDA ajusté** s'établit à 35,6 millions d'euros en 2018, contre 33,2 millions d'euros en 2017. Cette augmentation résulte de la performance plus soutenue enregistrée par les câbles, alors que la rentabilité des projets dans ce domaine a été similaire aux résultats atteints en 2017.

Synthèse de l'état consolidé du résultat du segment Câbles

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Chiffre d'affaires	474.734	407.971
Marge brute	40.880	34.046
Marge brute (%)	8,6%	8,3%
EBITDA	32.208	30.297
EBITDA (%)	6,8%	7,4%
EBITDA ajusté	35.564	33.246
EBITDA ajusté (%)	7,5%	8,1%
EBIT	18.541	17.452
EBIT (%)	3,9%	4,3%
EBIT ajusté	21.898	20.402
EBIT ajusté (%)	4,6%	5,0%
Résultat avant impôt	-3.961	-4.459

- Tous les pourcentages s'entendent par rapport au chiffre d'affaires.

- L'EBITDA, l'EBIT, l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté sont considérés comme des autres mesures de la performance (AMP). Pour les définitions et de plus amples renseignements, veuillez consulter l'annexe.

Une réserve de nouveaux projets s'est progressivement constituée au second semestre 2018 alors que d'importantes missions, telles que l'interconnexion des parcs éoliens de Tennes, Borkum Riffgrund 2 et Trianel, s'est déroulée avec succès. Les retards pris dans l'attribution des projets, notamment au premier semestre 2018, ont conduit à une utilisation des capacités moins élevée que prévu à l'usine de Fulgor au cours de l'exercice. Malgré ces difficultés, l'activité dans ce domaine est parvenue à réaliser des volumes de ventes plus élevés, en hausse de 6,3 % par rapport à 2017, qui se doublent d'une amélioration du mix des ventes. Les principaux moteurs à l'origine de cette performance supérieure sont l'amélioration des résultats obtenus sur le marché grec, la pénétration de nouveaux marchés, notamment dans les pays d'Europe du Nord et au Moyen-Orient, et la solidité de la demande du marché des câbles de télécommunication et de signalisation en Europe et au Moyen-Orient.

Les investissements dans le segment Câbles ont atteint 44 millions d'euros en 2018, liés en grande partie à l'agrandissement et à la modernisation de l'unité sous-marine de l'usine de Fulgor pour répondre aux niveaux de

la demande future et améliorer la productivité des usines d'Hellenic Cables et d'Icme Ecab.

En 2018, le reprofilage de la dette du segment s'est achevé. Au final, un total de 88 millions d'euros de dette ont été reprofilés dans des conditions plus favorables.

Compte tenu du développement des nouveaux contrats en réserve et du potentiel de croissance de l'activité dans les câbles maritimes, les perspectives commerciales sont positives. Nous tablons sur des taux d'utilisation des capacités élevés pour Fulgor en 2019, ce qui soutiendra la rentabilité du segment au cours de l'exercice à venir. Dans le même temps, l'achèvement du programme d'investissement mentionné plus haut permettra à Fulgor de mieux exploiter les tendances favorables du marché.



De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de Hellenic Cables :

www.cablel.com



Cenergy Holdings S.A.



Cenergy Holdings S.A. est une société holding belge fondée en 2016 et cotée sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes.

En décembre 2016, la fusion transfrontalière par absorption par Cenergy Holdings de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme (deux sociétés auparavant cotées en Grèce) a été réalisée et Cenergy Holdings est devenue la société mère des filiales anciennement détenues par Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme. Le 21 décembre 2016, la négociation de ses actions a débuté sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes (Athex).

Cenergy Holdings investit dans des sociétés industrielles positionnées sur des secteurs à forte croissance comme l'énergie, la transmission de données et la construction.

Le portefeuille de Cenergy Holdings opère selon la structure

organisationnelle suivante composée de deux segments d'activité :

- Câbles : Hellenic Cables, ses filiales et Icme Ecab, à savoir les sociétés du câble Cablel®, constituent l'un des plus gros producteurs de câbles en Europe, fabriquant des câbles électriques, de télécommunication et sous-marins, ainsi que des fils émaillés et des composés.
- Tubes d'acier : Corinth Pipeworks fabrique des tubes d'acier destinés au transport de gaz naturel, de pétrole et d'eau, ainsi que des profilés creux en acier utilisés dans les projets de construction.

Les filiales du portefeuille de Cenergy Holdings :

- ont une longue expérience de la réalisation de projets d'envergure dans plus de 70 pays ;
- sont au service de clients majeurs à travers le monde depuis près de 70 ans ;
- exploitent sept unités de production et quatre installations de support dans quatre pays ;
- proposent des produits à valeur ajoutée sur certains créneaux spécialisés.





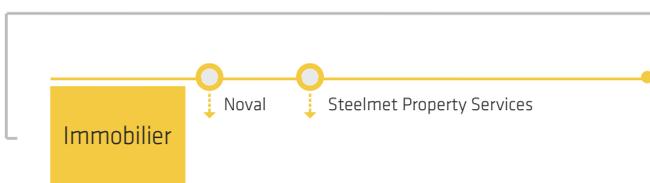


Immobilier

Viohalco vise à maximiser la valeur sur le moyen à long terme de son activité d'investissements immobiliers, représentée par Noval S.A. (Noval), en se concentrant sur une gestion efficace, la promotion de ses biens générateurs de rendements et la capitalisation sur ses biens non productifs.

Viohalco et ses sociétés possèdent un large éventail d'actifs immobiliers, notamment des immeubles de bureaux, des établissements hôteliers, des centres commerciaux, ainsi que des complexes industriels et logistiques, qui se trouvent en Grèce (Athènes, Thessalonique, Le Pirée, Aspropyrgos, Elefsina, Corinthe, Kéfalonie et ailleurs) et en Bulgarie (Sofia).

Segments de Viohalco



Steelmet Property Services S.A. (SPS) apporte son appui aux sociétés de Viohalco dans le suivi de leurs actifs immobiliers

Performances financières 2018

Le **revenu du segment** s'est élevé à 8,4 millions d'euros en 2018, soit une baisse de 8 % par rapport à 2017. La **perte avant impôt** a atteint 1,5 million d'euros, contre un bénéfice de 0,1 million d'euros en 2017. Cette perte est liée à la diminution du chiffre d'affaires, conjuguée à la hausse des dépenses opérationnelles du fait des travaux de promotion en cours, dans l'optique d'un usage optimal et de l'augmentation des revenus locatifs générés par les biens actuellement vacants.

Synthèse de l'état consolidé du résultat du segment Immobilier

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Chiffre d'affaires	8.388	9.159
Marge brute	3.024	3.493
Marge brute (%)	36,1%	38,1%
EBITDA	4.607	5.565
EBITDA (%)	54,9%	60,8%
a-EBITDA	4.597	5.565
a-EBITDA (%)	54,8%	60,8%
EBIT	297	1.298
EBIT (%)	3,5%	14,2%
a-EBIT	287	1.298
a-EBIT (%)	3,4%	14,2%
Résultat avant impôt	-1.507	112

- Tous les pourcentages s'entendent par rapport au chiffre d'affaires.

- L'EBITDA, l'EBIT, l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté sont considérés comme des autres mesures de la performance (AMP). Pour les définitions et de plus amples renseignements, veuillez consulter l'annexe.

en leur fournissant une large gamme de services immobiliers et de gestion d'installations à un niveau centralisé.

Activités

Le principal objectif de Noval est d'optimiser l'exploitation des biens immobiliers de Viohalco, tant par une gestion rigoureuse des biens générateurs de revenus que par la conception et la mise en œuvre de projets de promotion immobilière ou de redéploiement immobilier. Cette activité consiste souvent à transformer des complexes industriels ou des immeubles de bureaux qui ne sont plus utilisés en tant que tels en établissements modernes et éco-énergétiques, conformes aux normes internationales en matière de développement durable par rapport à l'environnement et aux communautés locales. Viohalco possède également plusieurs parcelles de taille significative dans des zones de premier choix en vue de futures opérations de promotion immobilière.

Le 30 novembre 2018, Noval a obtenu l'autorisation initiale de la Commission Hellénique des Marchés de Capitaux (HCMC) en vue de la création d'une société d'investissement immobilier (SII). Étant donné que d'autres autorisations sont toujours en attente, il est impossible d'estimer de façon fiable la date à laquelle l'établissement sera opérationnel.







En 2018, le centre commercial River West-IKEA a enregistré une augmentation de 6,5 % de ses revenus locatifs et de 10 % de sa fréquentation, tandis que son taux d'occupation est actuellement de 100 %. Parallèlement, le Mare West Retail Park a connu une hausse respective de 5 % de son taux d'occupation et de 10 % de son taux de fréquentation.

Parmi les autres évolutions notables survenues en 2018 dans ce segment figure l'achèvement des travaux de démolition sur le bien en location longue durée de Mouzaki, alors que le chiffre d'affaires et les taux d'occupation de l'hôtel « Wyndham Grand Athens » et de l'hôtel-résidence « K29 » ont dépassé les prévisions. Les travaux de construction ont commencé sur un immeuble de bureaux certifié LEED (Leadership in Energy and Environmental Design). Ils furent achevés en janvier 2019 et l'immeuble présentait un taux d'occupation d'environ 90 % à ce moment-là. Un nouvel immeuble de bureaux de 1.700 mètres carrés situé à Maroussi a été acquis dans le cadre d'un contrat de location-financement. En novembre 2018, Noval Property REIC a obtenu l'approbation de la

Commission Hellénique des Marchés de Capitaux (HCMC) pour exercer ses opérations sous forme de société d'investissement immobilier (SII) et de fonds d'investissement alternatif géré en interne. La constitution de Noval Property REIC est en cours.

À terme, le segment s'attachera à faire encore augmenter les revenus locatifs et la fréquentation du centre commercial River West - IKEA et du Mare West, en s'appuyant sur le lancement de nouvelles stratégies de marketing et de communication. Les projets d'agrandissement de River West doivent progresser et la construction d'un parc de loisirs sportifs de 7.000 mètres carrés est prévue sur le site de Mare West. La construction d'un bâtiment commercial de vente au détail de 23.000 mètres carrés sur le site du Mouzaki devrait débuter en 2019 tandis que la promotion d'un complexe de bureaux certifié LEED est prévue au second semestre 2019. Diverses options de promotion sont actuellement à l'étude pour les actifs immobiliers encore en portefeuille, parallèlement à d'éventuelles nouvelles acquisitions.





Technologie et R&D

Le portefeuille de Viohalco comprend des sociétés de recherche et développement (R&D) ainsi que les services internes des usines de fabrication qui se concentrent sur le développement de nouveaux produits à forte valeur ajoutée, des solutions efficaces pour l'optimisation des processus industriels et commerciaux et pour améliorer la recherche en matière de performances environnementales des usines ainsi que l'évaluation de l'impact d'une croissance durable.

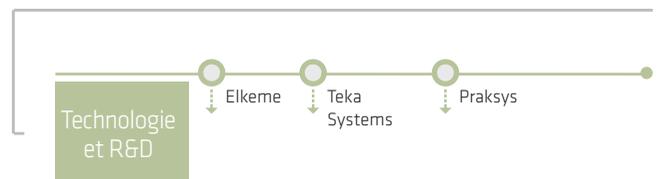
Le portefeuille comprend également des sociétés d'ingénierie, d'automatisation et informatiques possédant plus de 30 ans d'expérience dans le développement d'applications innovantes pour les secteurs de l'industrie, l'énergie et l'environnement. Les activités de TI comprennent des solutions pionnières dans les domaines de l'ERP, CRM, BI, traçabilité, etc.

Les sociétés de Viohalco ont une réputation de longue date d'acteurs à l'avant-garde des évolutions technologiques par une culture de l'innovation bien ancrée et des investissements élevés consacrés à la R&D. Cette démarche est également soutenue par les partenariats stratégiques noués entre les sociétés de Viohalco et des instituts scientifiques, des centres de recherche internationaux et d'autres sociétés pionnières internationales. La recherche scientifique réalisée dans les fonderies de cuivre, d'aluminium et d'acier de Viohalco ainsi que dans leurs usines de production respectives a permis d'acquérir en interne des connaissances considérables dans le domaine de la métallurgie.

L'un des atouts qui distingue Viohalco de ses concurrents tient à l'expertise de ses sociétés en matière de construction et de modernisation d'usines, conjuguée à leur expérience de la planification, de la refonte et de l'optimisation des processus et des systèmes de contrôles de surveillance. Le capital humain reste également un autre atout décisif des sociétés de Viohalco. Il s'appuie sur l'immense expérience des ingénieurs en procédés, ingénieurs mécaniques et électriques et des métallurgistes qui garantissent une amélioration continue de la qualité et des gains de productivité constants.

Principales sociétés

Segments de Viohalco



Elkeme, Hellenic Research Centre for Metals S.A. (Elkeme). L'activité principale d'Elkeme comprend la recherche industrielle appliquée et le développement et l'analyse technologiques portant sur les quatre principaux secteurs de métaux (aluminium, cuivre, acier et zinc). Le Centre propose des services R&D et des solutions techniques en vue de nouveaux produits ainsi que l'optimisation des produits et des processus commerciaux et de production existants.

Teka Systems S.A. (Teka Systems) entreprend des projets d'ingénierie complexes en matière de câbles en acier, aluminium, cuivre, d'énergie et de télécommunication. La société intervient dans l'ingénierie et la construction, la mise en service d'équipements industriels ainsi que dans le processus et l'automatisation des technologies dans les projets intégrés. Elle met également en œuvre des projets informatiques dans les domaines de l'ERP, CRM, BI, analytiques et autres.

Praksys S.A. (Praksys) développe, commercialise et supervise la mise en place de nouvelles technologies dans le domaine de l'acier structurel et d'armature de béton. Praksys a, entre autres, développé la Synthesis™, un système unique pour la préfabrication à l'échelle industrielle de l'acier d'armature. Praksys a également développé un progiciel complet pour accompagner la technologie, y compris des composantes, telles que la conception du produit, les commandes de la machine, la commande en ligne, la planification de la production et la logistique.





Départements technologiques

Le **centre technologique Elval** met au point des produits spéciaux hautement résistants, dotés de propriétés antidérapantes, des tôles extra-plates vernies de qualité supérieure, des produits en aluminium 100 % recyclés et des produits d'emboutissage profond et d'extrusion.

Le département technologique de **Symetal** développe des techniques de conception de surfaces innovantes, tout en contrôlant l'affinité de l'aluminium avec les stratifiés et revêtements, ainsi que des caractéristiques mécaniques sur mesure pour un formage parfait. Ses activités sont conformes à la dernière législation européenne sur le contact alimentaire, dans le cadre de la présence stratégique de la Société dans les secteurs des emballages alimentaires et pharmaceutiques.

Halcor exploite un nouveau laboratoire innovant pour tester les performances thermiques de tubes à rainures internes (IGT). Conçu dans le respect des normes internationales, le Tube Heat Transfer Laboratory permet à Halcor de répondre à un large éventail de cahiers des charges clients et d'applications produits dans la fabrication de tubes à rainures internes Talos® IGT et de tubes Talos® ACR.

Sofia Med a renforcé son département de contrôle de la qualité par l'ajout de nouveaux équipements et matériels de laboratoire pour contrôler les matériaux produits par la ligne d'étamage à chaud à destination des secteurs de l'automobile et de l'électricité.

Cablel® Hellenic Cables a créé un laboratoire de polymères de pointe dans son usine d'Oinofyta. Ce laboratoire réalise principalement des analyses chimiques et l'identification de matières premières, en mettant l'accent sur le contrôle de la qualité et l'analyse de polymères pour des câbles souterrains et sous-marins haute et très haute tension. L'activité de recherche et développement de nouveaux plastiques et de composés élastomères s'effectue également dans le laboratoire.

Etem développe en permanence des solutions à base de produits destinés à l'industrie automobile et investit dans des outils d'usinage et de transformation ainsi que dans des dispositifs de test puissants pour proposer des produits de haute qualité. Après des années de développement et de collaboration avec des clients et des instituts et centres de recherche européens, Etem est devenu un fournisseur de premier et de deuxième rangs de l'industrie automobile, agréé pour fabriquer des profilés et des pièces en aluminium destinés à des systèmes résistants en cas d'accident. En outre, Etem développe ses propres systèmes architecturaux pour se conformer aux normes européennes les plus strictes.

La culture de l'innovation qui caractérise depuis longtemps **Sidenor Steel Industry** est illustrée par la recherche et les investissements considérables dans des machines de haute technologie. Sidenor, Stomana et leurs filiales ont l'immense

fierté d'avoir fait un pas en avant et d'avoir développé une technologie en interne, brevetée sous le nom Synthesis™. Synthesis™ est un système unique en son genre applicable à la préfabrication à l'échelle industrielle d'acier d'armature. Le concept de Synthesis™ a été élaboré par Praksys, la division Recherche et Développement du segment Acier, qui a également mis au point le progiciel complet accompagnant la technologie, y compris des composantes telles que la conception du produit, les commandes de la machine, la commande en ligne, la planification de la production et la logistique. Sidenor Steel Industry soutient la recherche et les investissements considérables dans des machines de haute technologie. Sidenor, Stomana Industry et leurs filiales ont l'immense fierté d'avoir fait un pas en avant et d'avoir développé une technologie en interne, brevetée sous le nom Synthesis™, en coopération avec la division R&D de Praksys. Sidenor Steel Industry a également adopté de nouvelles solutions de production dans ses deux usines grecques d'Almyros et de Thessalonique. Les fours à induction de réchauffage ont remplacé les fours chauffés au gaz, permettant de réduire de manière importante les émissions de carbone pendant le processus de production, la préservation du gaz naturel et la réduction de la demande d'énergie par tonne d'acier produit.

Corinth Pipeworks consacre ses activités à l'exploration et la production de pétrole et de gaz, un domaine qui fait appel aux derniers progrès technologiques actuels et à l'utilisation de technologies avancées. En restant au fait des derniers développements, Corinth Pipeworks gère en permanence les activités de R&D suivantes :

- la mise en œuvre de techniques d'optimisation des processus combinées avec des productions continues d'essai internes, visant à identifier les possibilités de travail optimales pour toutes les variables en ciblant une plus grande uniformité des produits ;
- l'élargissement de sa gamme de production en termes d'épaisseurs et de nuances ;
- le développement de systèmes de commande de processus et de traçabilité avancés ainsi que de techniques et contrôles d'inspection non destructifs de pointe ;
- le développement et la fabrication de tubes pour des applications extrêmes (en service acide, en mer, sollicitations de grande amplitude comme le lissage, etc.) ;
- l'application de systèmes avancés de protection mécanique et de protection contre la corrosion ;
- la participation à des projets européens et internationaux importants dont le but est de développer les propriétés des tubes et l'intégrité des conduites (projets JIP et FRCA).

Le montant total des dépenses de R&D (à la fois comptabilisées en charges et capitalisées) au titre de l'exercice 2018 s'est élevé à 19 millions d'euros. Le calcul de ce montant repose principalement sur le manuel de Frascati (norme de conduite généralement acceptée pour les enquêtes et la collecte de données de R&D) et sur les normes internationales d'informations financières pertinentes.







Recyclage

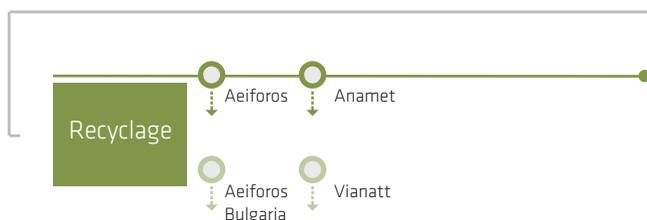
Le segment Recyclage de Viohalco produit et commercialise des matières brutes secondaires et conduit des projets environnementaux et de gestion des déchets au service des consommateurs, des entreprises et du secteur public.

Initialement créé dans la lignée de l'engagement à long terme de Viohalco en faveur d'une stratégie de gestion durable des ressources sur ses propres sites de production, ce segment s'est progressivement développé pour étendre son périmètre d'activités et son portefeuille de clients qui comprend maintenant des multinationales, des services publics, des municipalités et des filières REP (responsabilité élargie des producteurs). Les sociétés de ce segment gèrent, sur un plan physique ou commercial, plus de 700.000 tonnes de déchets par an. Les flux de déchets vont des produits de consommation hors d'usage (véhicules et appareils électriques, par exemple) aux déchets industriels et débris de métaux ferreux et non ferreux.

Principales sociétés

Les sociétés clés du segment Recyclage sont :

Segments de Viohalco



Aeiforos S.A. (Aeiforos), créée en 2001, traite 400.000 tonnes de déchets industriels par an dans ses deux usines de recyclage en Grèce. La Société fournit des services de gestion de déchets et d'autres services aux aciéries, aux fonderies de métaux non ferreux, aux raffineries et aux broyeurs de ferraille. Aeiforos dirige également un centre de dépollution de véhicules hors d'usage et un entrepôt de 6.000 m² consacré au négoce de débris métalliques. Les matières premières secondaires produites par Aeiforos sont employées dans la production de métaux, la construction de

routes où les granulats de scories sont utilisés dans les couches d'asphalte et dans les cimenteries dans lesquelles le carburant secondaire provenant de la nouvelle usine de traitement post-broyage d'Aeiforos est valorisé sous forme d'énergie. Aeiforos dispose de toutes les autorisations nécessaires à la collecte des déchets lui permettant d'opérer en Grèce, et notamment une licence pour la gestion de déchets dangereux. Les installations de la Société sont certifiées conformes aux normes ISO 9001 :2015 et ISO 14001 :2015 pour la qualité et la performance environnementale.

Aeiforos Bulgaria S.A. (Aeiforos Bulgaria), créée en 2004, traite plus de 100.000 tonnes de déchets industriels par an. Située à Pernik, en Bulgarie, la Société met l'accent sur la récupération de déchets sidérurgiques, tels que les scories, la fraction lourde des résidus, les réfractaires usagés et les résidus de tri de ferraille. Les produits d'Aeiforos Bulgaria sont recyclés pour être utilisés dans la construction de routes, la production de ciment et la production de métaux. La Société s'est aussi progressivement ouverte à d'autres activités de gestion des déchets, notamment leur stabilisation. Les installations d'Aeiforos Bulgaria sont certifiées conformes aux normes ISO 9001 :2015, OSHAS 18001 :2007 et ISO 14001 :2015 pour la qualité et la performance environnementale.

Anamet S.A. (Anamet) est la première société de recyclage de métaux en Grèce. Constituée en 1966 en tant que négociant de déchets de métaux, Anamet a évolué pour offrir aujourd'hui une large gamme de services de gestion des déchets, non seulement aux sociétés de Viohalco, mais également à des tiers. Ces services portent sur la récupération et l'utilisation de matières premières dérivées, les services aux sites industriels et l'élimination sans risques des résidus de traitement non recyclables. Anamet conserve également des accords contractuels avec la plupart des filières REP (de responsabilité étendue des producteurs) en vigueur en Grèce. Son site d'Aspropyrgos comprend une unité moderne de dépollution de véhicules hors d'usage, une installation de broyage d'automobiles et d'autres infrastructures axées principalement sur la collecte et le traitement des métaux. La Société est certifiée conforme aux normes ISO 9001 :2015, OHSAS 18001 :2007, ISO 14001 :2015 et au règlement 2009/1221/CE (EMAS) pour la qualité, la santé et la sécurité et





sa performance environnementale. Elle est en outre certifiée conforme au règlement 2011/333/CE établissant les critères permettant de déterminer à quel moment certains types de débris métalliques et d'aluminium cessent d'être des déchets. Anamet met par ailleurs en pratique différentes initiatives portant sur la responsabilité sociale des entreprises afin de promouvoir le recyclage, lutter contre les activités illégales et établir des pratiques gagnant-gagnant pour toutes les parties intéressées (grand public, ONG, organismes d'État, industrie). Parmi ces initiatives figurent des programmes comme « metal alert » (www.metal-alert.gr), « car4care » (www.car4care.gr) et « green auto parts » (www.greenautoparts.gr).

Vianatt S.A. (Vianatt) est spécialisée dans le traitement et la dépollution des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). L'usine de la Société à Aspropyrgos est équipée de lignes de traitement pour toutes les catégories de DEEE, des réfrigérateurs et autres gros appareils électroménagers aux petits équipements électroniques. La Société participe, dans le cadre d'un contrat en cours, au programme de Recyclage des appareils, le système de reprise collective des DEEE en Grèce. Elle est autorisée à traiter jusqu'à 15.000 tonnes de DEEE par an. Vianatt est certifiée conforme aux normes ISO 9001 :2015, OHSAS 18001 :2007, ISO 14001 :2015 et au règlement 2009/1221/CE (EMAS) pour la qualité, la santé et la sécurité et la performance environnementale. Par ailleurs, la Société

propose des services de destruction de données sans risques (Total Erase™) et est certifiée conforme à la norme ISO 27001 :2013. Vianatt s'est engagée à promouvoir une culture de gestion responsable des DEEE et organise, à ce titre, des programmes de formation dans les écoles et propose une bibliothèque gratuite en ligne sur le recyclage.

Inos Balkan Doo, créée en Serbie en 1951, traite et négocie les débris de métaux ferreux et non ferreux. Grâce à ses deux principales installations dans le port de Belgrade et Valjevo, la Société achète à la fois auprès des particuliers et des petites entreprises, tout en effectuant différents projets hors site. Inos Balkan est certifiée conforme aux normes ISO 9001 :2015, OHSAS 18001 :2007 et ISO 14001 :2015 portant respectivement sur la qualité, la santé et la sécurité et sa performance environnementale.

Basée à Skopje, **Novometal Doo** est l'une des principales sociétés de recyclage de Macédoine du Nord. Son activité concerne la collecte et le traitement de différents types de déchets, y compris des métaux, des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), des véhicules hors d'usage et des déchets de démolition. Novometal a démarré son activité en 2008. Elle a été la première société de traitement de ferraille de Macédoine du Nord à obtenir les certifications ISO 9001 :2015, ISO 14001 :2015 et OHSAS 18001 :2007.



Performances financières 2018

Le **chiffre d'affaires** du segment Recyclage a marqué une baisse de 31 % par comparaison au dernier exercice. Le **résultat avant impôt** représente une perte de 1,8 million d'euros, contre un bénéfice de 1,7 million d'euros en 2017, principalement en raison de la baisse du chiffre d'affaires et de la hausse des coûts de production. Plus précisément, les politiques protectionnistes en matière d'échanges adoptées par la Chine et la Serbie – deux marchés clés pour les métaux tant ferreux que non ferreux – furent à l'origine de perturbations importantes du cours normal des affaires. Les déchets dangereux ont continué d'étayer la rentabilité du segment tandis que les flux de déchets en fin de vie ont maintenu les niveaux de volume, bien qu'assortis d'une hausse des coûts de production en raison des nouveaux investissements.

Synthèse de l'état consolidé du résultat du segment Recyclage

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Chiffre d'affaires	45.626	66.005
Marge brute	14.227	19.061
Marge brute (%)	31,2%	28,9%
EBITDA	2.952	6.896
EBITDA (%)	6,5%	10,4%
a-EBITDA	3.256	6.728
a-EBITDA (%)	7,1%	10,2%
EBIT	273	4.179
EBIT (%)	0,6%	6,3%
a-EBIT	577	4.011
a-EBIT (%)	1,3%	6,1%
Résultat avant impôt	-1.807	1.672

- Tous les pourcentages s'entendent par rapport au chiffre d'affaires.

- L'EBITDA, l'EBIT, l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté sont considérés comme des autres mesures de la performance (AMP). Pour les définitions et de plus amples renseignements, veuillez consulter l'annexe.

En 2019, le marché mondial des résidus métalliques devrait se normaliser et soutenir la croissance des métaux ferreux et non ferreux. Dans l'ensemble, le segment Recyclage continuera d'évaluer et d'adopter de nouvelles technologies et de

nouveaux processus qui lui permettront d'améliorer la qualité et les taux de récupération des matériaux recyclés afin de renforcer sa rentabilité et d'étayer son expansion sur de nouveaux marchés.

Autres activités

Les autres activités représentent essentiellement les dépenses engagées par la société mère (holding) de même que les résultats des entreprises qui interviennent dans le segment Technologie et R&D, ainsi que dans la fabrication de produits en céramique (Vitruvit).

La **perte avant impôt** s'est élevée à 6,2 millions d'euros, contre 7,5 millions d'euros en 2017. Ce résultat est principalement attribuable à l'amélioration des résultats des filiales opérant dans le segment Technologie.

Synthèse de l'état consolidé du résultat du segment Autres activités

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Chiffre d'affaires	27.860	30.984
Marge brute	9.015	6.860
Marge brute (%)	32,4%	22,1%
EBITDA	-5.027	-6.705
EBITDA (%)	-18,0%	-21,6%
a-EBITDA	-3.372	-6.450
a-EBITDA (%)	-12,1%	-20,8%
EBIT	-6.068	-7.563
EBIT (%)	-21,8%	-24,4%
a-EBIT	-4.413	-7.309
a-EBIT (%)	-15,8%	-23,6%
Résultat avant impôt	-6.238	-7.520

- Tous les pourcentages s'entendent par rapport au chiffre d'affaires.

- L'EBITDA, l'EBIT, l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté sont considérés comme des autres mesures de la performance (AMP). Pour les définitions et de plus amples renseignements, veuillez consulter l'annexe.



c. Évènements postérieurs à la clôture

Le 7 janvier 2019, le Conseil d'administration d'Etem Bulgaria S.A., la branche extrusion du segment Aluminium de Viohalco SA et appartenant dans son intégralité à Viohalco, a décidé de scinder le secteur de la production de profilés d'aluminium et de traitement supplémentaire de profilés d'aluminium pour l'industrie automobile en deux filiales d'Etem Bulgaria. Cette décision servira les objectifs d'un Accord d'investissement (ci-après « l'Accord ») qu'Etem Bulgaria a conclu avec Gestamp, un Groupe leader mondial de la conception, du développement et de la fabrication de composants métalliques et de systèmes structurels pour l'industrie automobile. Dans le cadre de l'Accord, il sera constitué deux co-entreprises (joint-ventures) dont les activités porteront sur l'extrusion et le traitement de profilés d'aluminium pour l'industrie automobile. Ainsi, un plan d'investissement sera appliqué, dans les trois années à venir, en vue de l'installation d'une nouvelle ligne d'extrusion et de l'équipement afférent, pour le traitement ultérieur des profilés d'aluminium en Bulgarie.

Le 5 février 2019, la société ElvalHalcor a annoncé la décision de son Conseil d'administration d'entamer les procédures de transformation de la branche de Pogoni-Ioannina, site de fabrication de tout type de flans et d'anneaux, en une société anonyme nouvellement fondée, conformément à l'article 52, troisième section du paragraphe 2 de la Loi n°4172/2013, tel qu'amendé par l'article 23, paragraphe 6, point c), de la Loi n° 4223/2013.

Le 21 février 2019, le Département du Commerce des États-Unis (DoC) a annoncé sa décision définitive dans les enquêtes sur les droits antidumping lancées début 2018 sur les importations de tubes soudés de grand diamètre du Canada, de Grèce, de Corée et de Turquie. Des décisions similaires concernant les importations de Chine et d'Inde avaient été annoncées en décembre 2018. Dans l'enquête concernant la Grèce, le DoC a imposé un droit de douane antidumping de 9,96 % pour Corinth Pipeworks S.A., filiale de Viohalco.

Le 16 avril 2019, la Commission du commerce international (ITC) des États-Unis a terminé et déposé ses conclusions de dommage dans le cadre des enquêtes antidumping et antisubventions concernant les tubes soudés de grand diamètre originaires du Canada, de Grèce, de Corée et de Turquie. En ce qui concerne la Grèce, l'ITC a déterminé qu'une industrie aux États-Unis est menacée d'un préjudice important en raison d'importations d'APD de Grèce à des prix inférieurs à leur juste valeur. Au contraire, elle a statué que les importations de tubes structuraux LDW en provenance de Grèce ne causent pas et ne constituent pas une menace de causer un préjudice important à l'industrie américaine.

La suite des décisions positives de l'ITC susmentionnées, le DoC rendra une ordonnance instituant un droit antidumping sur les importations futures de tubes d'acier LDW en provenance de Grèce à un taux corrigé de 10,26 %. En revanche, les tubes de structure en provenance de Grèce ne seront pas couverts par une telle ordonnance instituant un droit antidumping.

Il est à noter que les importations d'APD en provenance de Grèce, qui ont été introduites avant la date de publication de l'ordonnance de dumping du DoC, ne feront pas l'objet de droits antidumping évalués - par conséquent, les droits antidumping préliminaires déposés seront remboursés.

d. Risques et incertitudes

Le Conseil d'administration de Viohalco est responsable de l'évaluation du profil de risques des filiales de Viohalco. Dans la mesure où Viohalco est une société holding qui ne possède ni infrastructures de production, ni clients, ni fournisseurs, ni personnels (en dehors des salariés employés à des fonctions administratives), les risques qui l'affectent sont principalement imputables à ses filiales et à leurs opérations, fournisseurs, clients et personnels. Chaque filiale de Viohalco est responsable de l'identification, de la mesure, de l'analyse, de l'atténuation, du contrôle et du suivi de ses propres risques.

Il existe néanmoins un ensemble de directives communes qui fixent un cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise (ERM) et s'appliquent à toutes les filiales de Viohalco. Ces directives regroupent des principes en vue de la gestion efficace des risques dans l'ensemble des sociétés du groupe. Ce cadre fournit également des orientations sur les meilleures méthodes de gestion des risques et favorise les échanges sur les problématiques en question.

À son tour, la Direction exécutive de Viohalco est, en concertation avec le Conseil d'administration, chargée d'explorer au mieux les opportunités commerciales, tout en évaluant les risques possibles encourus et leurs mécanismes de contrôle à l'échelle des sociétés avec l'aide du département d'Audit interne indépendant. En vertu de cette évaluation, Viohalco doit considérer si les sociétés sont parvenues, de manière proactive et dynamique, à atténuer les risques identifiés et à les ramener à un niveau acceptable.

Le processus ERM appliqué par les sociétés de Viohalco suit les étapes suivantes :

- a) Identification des principaux risques et mesure/analyse de leur impact potentiel et de leur probabilité. Cette démarche est réalisée au niveau de chaque filiale puisque l'ensemble des risques financiers, opérationnels, de conformité et stratégiques sont liés à ses propres opérations.
- b) Gestion des risques par la prise en compte des contrôles en place et la sélection, la hiérarchisation et la mise en œuvre d'actions adéquates. Cette étape est également conduite au niveau de chaque société sur la base des principes généraux fixés par le cadre ERM.
- c) Contrôle et suivi de l'environnement interne et externe pour repérer les éventuelles évolutions des risques et veiller à ce que les réponses apportées conservent leur efficacité. Chaque filiale contrôle ses risques et les réponses qu'elle apporte à la lumière des directives communes du cadre ERM, mais aussi des procédures, systèmes et mécanismes mis en place par la Direction de chaque société en interne.

Une analyse consolidée de la performance financière de toutes les sociétés, y compris des risques potentiels, est effectuée au niveau de la Direction exécutive de Viohalco par le département Audit interne. Le bilan de cette analyse est présenté au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Le Comité d'audit surveille l'efficacité des systèmes de contrôle interne des sociétés et se penche régulièrement sur certains aspects spécifiques du contrôle interne et de la gestion des risques.

Principaux risques

Les risques sont classés en deux grandes catégories : **risques financiers et risques liés à l'activité**. La première regroupe

différents types de risques de marché qui concernent l'activité de chaque société (principalement les taux de change, les taux d'intérêt et les matières premières), de même que le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

La catégorie des risques liés à **l'activité**, globalement définie comme regroupant l'ensemble des risques hors bilan, est ventilée en sous-catégories pour mieux comprendre et réagir aux différents risques en présence :

- A. **Risques opérationnels et technologiques** définis comme le risque de perte découlant de l'inadaptation ou de la défaillance des processus, des équipes et des systèmes ou encore d'événements extérieurs. Les risques opérationnels couvrent l'ensemble des risques associés aux opérations quotidiennes telles que la santé et la sécurité, les questions environnementales, les risques juridiques (en rapport avec les processus) à l'exclusion des risques stratégiques ou de réputation.
- B. **Les risques de conformité et de réputation** regroupent l'ensemble des répercussions négatives (économiques telles que amendes, pénalités, etc. et autres comme l'exclusion de marchés) découlant du non-respect des règles et normes en présence. En font également partie les conséquences potentielles sur l'image de marque et la réputation de la société¹, de même que le risque comptable.
- C. **Les risques stratégiques** regroupent les risques liés à l'environnement commercial au sens large (contexte macroéconomique, sectoriel, etc.), au marché et à la concurrence, ainsi que le processus décisionnel sur un horizon à moyen-long terme, et qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la continuité et la rentabilité des activités.

Risques financiers

Risque de taux d'intérêt

Des fluctuations importantes des taux d'intérêt peuvent clairement exposer les sociétés de Viohalco à une hausse des coûts d'emprunt, une diminution du rendement des investissements et/ou une baisse de la valeur des actifs. Les sociétés ont pour règle de ne pas prendre de positions spéculatives sur les taux d'intérêt, mais d'essayer systématiquement de suivre des stratégies de protection naturelle, à savoir de faire correspondre les durations des actifs et des passifs et de se maintenir à l'écart de tout choc de juste valeur. Par ailleurs, compte tenu de l'environnement actuel marqué par la faiblesse des taux d'intérêt, chaque entité s'efforce, dans la mesure du possible, d'obtenir des lignes de financement à taux fixe (et bas) afin d'éviter les variations des flux de trésorerie et faciliter la budgétisation de leur capital.

En cas de nécessité absolue, les sociétés de Viohalco utilisent des instruments dérivés pour couvrir tout risque de taux d'intérêt résiduel. Des règles et des limites strictes, propres à chaque entité, régissent alors le recours à ces instruments.

Risque de change

Viohalco détient des participations dans un grand nombre de sociétés dont les programmes de production et les relations commerciales s'étendent à l'échelle mondiale. Elles sont ainsi exposées à des pertes financières (transactions), comptables (conversion) et économiques du fait de la volatilité des taux de change.

Les sociétés gèrent ce risque avec prudence, en visant des couvertures naturelles chaque fois qu'elles le peuvent (notamment en faisant correspondre les devises des opérations de vente et d'achat anticipées, mais également des créances et des dettes) et utilisent des produits de couverture standard, à l'instar des contrats à terme, si nécessaire.

Risque lié aux produits de base

La plupart des sociétés de Viohalco sont des acteurs industriels dont les produits de base sont des matériaux bruts ferreux et non ferreux. Les fluctuations des cours des produits de base (notamment les métaux, le cuivre, le zinc et l'aluminium) peuvent ainsi les exposer à une baisse des marges sur les produits ou à des pertes sur les transactions.

Les contrats à terme négociés sur le London Metal Exchange (LME) proposent un choix de couverture évident pour les sociétés actives sur ce segment : tout d'abord, tous les contrats de vente et d'achat qui fixent les prix des métaux sont compensés sur une base journalière et la variation de la position nette ouverte sur le produit de base est généralement couverte par des contrats à terme sur le LME, ce qui permet de ne pas exposer les sociétés de Viohalco à un risque de volatilité des cours des produits de base.

Risque de liquidité

Pour les sociétés industrielles, comme celles qui constituent la majeure partie du portefeuille de Viohalco, le risque de liquidité est le risque qu'une entreprise n'ait pas de fonds suffisants pour honorer ses engagements financiers en temps voulu. Les deux éléments clés sont le risque lié au flux de trésorerie à court terme et le risque de financement à long terme. Ce dernier implique le risque de ne pas obtenir des prêts au moment où l'activité en a besoin ou que des fonds ne soient pas disponibles pendant la durée nécessaire ou à un coût acceptable.

Ce risque peut provenir de fluctuations saisonnières, d'interruptions de l'activité, de dépenses de capital non prévues, d'une hausse des coûts opérationnels, d'un marché de financement trop étroit ou d'autres motifs ayant pour effet une gestion inadéquate de la trésorerie. Les sociétés de Viohalco surveillent en permanence leurs besoins en flux de trésorerie et établissent chaque trimestre des prévisions mensuelles sur base glissante afin de s'assurer de la disponibilité de liquidités suffisantes en vue de couvrir leurs besoins opérationnels. Par des rapports financiers mensuels, elles suivent étroitement les indicateurs de flux de trésorerie opérationnels, ainsi que les ratios de liquidité et d'endettement. Elles évaluent en continu les financements disponibles, tant sur les marchés locaux qu'à l'international.

Enfin, les sociétés de Viohalco atténuent le risque de liquidité par une gestion prudente des flux de trésorerie, dont l'optimisation du fonds de roulement, et par le maintien de lignes de financements engagés non utilisées auprès de divers établissements financiers. Ainsi, les sociétés parviennent à satisfaire leurs besoins futurs ou leurs passifs éventuels.

Risque de crédit

La commercialisation de produits auprès de nombreux clients établis dans des régions géographiques et des secteurs très variés à travers le monde crée inévitablement un risque de crédit important pour les sociétés de Viohalco dont les clients

1. Il s'agit de l'ensemble des perceptions relatives à la société qu'en ont les différentes parties prenantes avec lesquelles elle interagit, en interne comme en externe.



pourraient ne pas honorer leurs obligations. Ce risque de crédit peut être accentué lorsqu'une part significative de l'activité se concentre sur un segment ou un secteur en particulier ou encore sur un nombre restreint de clients.

Ce risque est fortement diminué en (a) évitant la concentration des créances de tout type (ex : aucun client ne peut représenter plus de 10 % du chiffre d'affaires d'une société), (b) procédant à de solides vérifications de la solvabilité des clients par le biais des agences de notation de crédit, (c) fixant des conditions de paiement et des limites de crédit, (d) exigeant des sûretés réelles ou autres (ex : lettres de garanties) au titre des créances, dès que possible et, pour finir, (e) ayant largement recours à l'assurance-crédit.

Risques liés à l'activité

Opérations et technologies

- *Risque lié à l'efficacité des canaux de distribution*

Des canaux de distribution mal positionnés ou peu performants peuvent menacer la capacité des sociétés de Viohalco à accéder de manière efficace et effective à des clients et utilisateurs finaux existants et potentiels.

Les sociétés de Viohalco gèrent le risque lié à l'efficacité des canaux de distribution par le biais de responsables commerciaux par projet/marché. La révision régulière des budgets est le principal outil utilisé pour définir et contrôler les objectifs en matière de canaux de distribution.

- *Risque lié aux approvisionnements/achats*

Un approvisionnement limité en énergie, métaux et autres produits de base clés, matières premières et autres composants peut menacer la capacité des sociétés de Viohalco à fabriquer des produits de qualité à des prix compétitifs en temps opportun. Ainsi, toutes les sociétés visent constamment à minimiser la probabilité qu'un tel risque se produise. Parmi les mesures adéquates employées pour limiter ce risque figurent le maintien d'une base de fournisseurs diversifiée (notamment au plan géographique, lorsque c'est possible), l'existence de listes de matériaux de substitution, l'établissement de contrats de niveaux de service avec les principaux fournisseurs et la réduction de l'exposition au marché au comptant par le biais de contrats à long terme.

- *Risque d'interruption des opérations*

Les interruptions d'activité provenant de l'indisponibilité des matières premières, de main-d'œuvre qualifiée, des technologies de l'information ou d'autres ressources, de même que le risque de panne des installations peuvent menacer la capacité des sociétés de Viohalco à poursuivre leurs opérations. Cette continuité étant au cœur de la production industrielle, toutes les sociétés de Viohalco assurent une maintenance approfondie de leurs installations par le biais de départements de maintenance spécialisés pour chaque usine et en fonction d'un programme de maintenance précis. L'équipement et les lignes de production des usines sont également systématiquement modernisés afin d'intégrer les nouvelles technologies et réduire le risque d'obsolescence. Toutes les pièces détachées et les consommables sont évalués selon leur état critique et les niveaux des stocks de sécurité font l'objet d'une surveillance. Certaines usines, installations et lignes de production sont interchangeableables. Elles ont été configurées de manière à permettre un déplacement et une continuité de la production si le besoin venait à se faire ressentir. Les sociétés de Viohalco réduisent ce risque dans une

large mesure en mettant en place des polices d'assurance contre le risque d'interruption de l'activité.

- *Risque de défaillance produit*

Des produits défaillants ou non performants peuvent exposer les sociétés de Viohalco à des réclamations de la part des clients, à des réclamations pendant la période de garantie, à des réparations sur le terrain, à des retours de produits, à des réclamations en responsabilité du produit, à des contentieux ainsi qu'à une perte de revenus, de parts de marché et une atteinte à la réputation.

Afin d'atténuer de manière proactive le risque provenant de défauts réels de leurs produits ou faisant l'objet d'une réclamation, les sociétés de Viohalco ont mis au point des systèmes rigoureux de gestion de la qualité au sein de leurs usines, en appliquant des procédures de contrôle de la qualité précises et formalisées, tout en conservant une police d'assurance adéquate à l'encontre de ce type de réclamations. Les procédures de contrôle de la qualité comprennent des tests d'échantillons par lot de production ou au niveau de chaque produit lors de phases de production spécifiques ; l'installation d'équipements de suivi à certains stades définis de la production et des lignes de production et des centres de travail pour identifier les défauts ; la mise en place de systèmes de traçabilité de bout en bout ; etc. Par ailleurs, les sociétés de Viohalco ont contracté des polices d'assurance en responsabilité produit.

- *Risque lié aux technologies de l'information (IT)*

Le risque IT est généralement défini comme la probabilité de survenance d'une menace particulière (déclenchée accidentellement ou intentionnellement en se servant d'une vulnérabilité) et l'impact qui résulte de la survenance de cette menace.

La plupart des sociétés de Viohalco se caractérisent par une forte intensité de capital et tablent fortement sur les systèmes informatiques pour guider et optimiser leur production. Les systèmes informatiques supportent de nombreux risques qui surviennent naturellement dans leur environnement de production, et donc dans l'environnement commercial global, et qui peuvent entraîner des pertes ou une responsabilité légale. Ces risques peuvent découler d'une interruption informatique due à une panne des équipements, à des sinistres, à des erreurs humaines, de même qu'à l'utilisation, la divulgation, la modification, la destruction d'informations non autorisées, etc.

Le besoin d'identifier de manière adéquate les écarts qui peuvent faire naître des risques, d'évaluer la maturité des contrôles en place et d'identifier des actions de réduction des risques est un processus permanent qui doit prendre en considération l'évolution permanente des menaces, de l'environnement de contrôle et du cadre réglementaire. L'identification et l'application continues de contrôles appropriés et proportionnels qui limitent l'exposition aux menaces susvisées sont indispensables pour l'intégrité des systèmes informatiques dans toutes les sociétés, ainsi que par rapport à leurs obligations légales.

Viohalco a pris l'initiative de conduire ces analyses d'écarts par rapport au risque informatique et au risque de sécurité de l'information afin de se conformer au Règlement général sur la protection des données 2016/679/UE. Viohalco s'est également saisi de l'occasion pour évaluer et améliorer sa posture globale



par rapport au risque informatique, au-delà des obligations énoncées par le Règlement en question.

En parallèle de l'utilisation des normes du secteur relatives à la protection des données et des systèmes, les sociétés de Viohalco font appel aux services de Teka Systems, une société de Viohalco dont l'activité est centrée sur la mise en œuvre, la personnalisation et le support des systèmes informatiques. Teka est le centre de compétence officiel de Viohalco, qui propose un support sur mesure à propos des applications et des logiciels des sociétés industrielles de Viohalco.

Risques de conformité et de réputation

• *Risque de règlement financier*

En ce qui concerne les obligations liées à ses inscriptions en Bourse, Viohalco a mis en place les structures et les procédures nécessaires afin de garantir leur respect continu, y compris l'adoption de sa Charte de gouvernance d'entreprise, qui couvre des questions telles que la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, les principes d'une bonne gouvernance, le délit d'initié et les conflits d'intérêts.

• *Risque lié à la conformité*

Des lois et règlements s'appliquent à de nombreux aspects des opérations des sociétés de Viohalco, y compris sans s'y limiter, les lois relatives au travail, les réglementations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement, les permis de construire et les licences d'exploitation, etc.

Viohalco exige, de toutes ses sociétés en portefeuille, qu'elles respectent l'ensemble des lois et règlements en vigueur, que ce soit au niveau local, européen ou international, sur les questions de santé et de sécurité sur les sites de production, le droit du travail et le droit social, la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption, les pots-de-vin et la fraude financière. En sa qualité de société holding, Viohalco requiert de ses sociétés qu'elles développent leurs propres politiques relatives à toutes ces questions et que les sociétés soient seules responsables de leur respect de ces politiques.

Des précisions supplémentaires sont disponibles à la section Rapport d'informations non financières du présent Rapport.

Risques stratégiques

• *Risque lié au pays*

Des mesures politiques défavorables peuvent menacer les ressources des sociétés de Viohalco ainsi que leurs futurs flux de trésorerie dans un pays où elles ont investi, dont elles dépendent pour un volume d'affaires important ou encore dans lequel elles ont conclu un contrat important avec une contrepartie soumise aux lois de ce pays.

Les sociétés de Viohalco s'attèlent à ce risque exogène en différenciant notamment leur périmètre de production de leur présence sur ce marché. Les sociétés de Viohalco gèrent actuellement des sites de production dans huit pays, un réseau commercial dans 21 pays et la distribution de produits qui s'étend à plus de 100 pays dans le monde.

Ces sociétés suivent également de près et de manière continue les évolutions de la conjoncture internationale et nationale. Elles adaptent en temps voulu leur stratégie commerciale et leurs politiques de gestion des risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques sur leurs activités.

• *Risque lié au secteur*

Les évolutions concernant les opportunités et les menaces, les capacités de leurs concurrents et d'autres conditions touchant les secteurs d'activité des sociétés de Viohalco peuvent menacer l'attrait ou la viabilité à long terme de ces secteurs. Le risque lié au secteur qui se rapporte au secteur d'activité précis dans lequel les sociétés de Viohalco interviennent tient principalement au caractère cyclique de la demande et au taux de remplacement de certains produits proposés par celles-ci.

Les sociétés gèrent ce risque en développant leurs exportations vers les marchés mondiaux afin de varier leur exposition cyclique entre les régions géographiques. Le risque de remplacement est pris en charge par le biais d'une différenciation au niveau du mix de produits, par exemple en faisant évoluer une partie de la production vers des produits présentant un taux de remplacement inférieur.

• *Risque lié à la concurrence*

Les actions des concurrents ou des nouveaux entrants sur le marché peuvent mettre à mal l'avantage concurrentiel d'une société de Viohalco, voire menacer sa capacité de survie. Par conséquent, les questions de stratégie liées à la concurrence sont évaluées dans le cadre du processus budgétaire annuel de toutes les sociétés de Viohalco et du plan pour les marchés stratégiques par chaque société.

L'exposition au risque lié à la concurrence est suivie par un examen quotidien des informations de marché. Parmi les mesures visant à limiter ce risque, figurent un fort engagement envers la qualité tout au long de la phase de production, une politique de tarifs compétitifs au niveau des produits de base et un objectif de produits à marge élevée et de diversification de marché.

• *Risque lié aux innovations technologiques*

Dans un monde en mutation technologique rapide, les sociétés du portefeuille de Viohalco courent le risque de ne pas suffisamment suivre les évolutions technologiques ou de ne pas investir dans les infrastructures technologiques nécessaires pour accompagner efficacement les besoins actuels et futurs des activités. Les ventes, les coûts et les revenus peuvent en pâtir lourdement.

Par ailleurs, les sociétés de Viohalco peuvent ne pas tirer parti des avancées technologiques dans leur modèle d'entreprise pour obtenir ou conserver un avantage concurrentiel ou elles risquent d'être exposées à des actions de leurs concurrents ou de remplaçants qui savent exploiter la technologie pour que leurs produits, services et processus affichent une qualité supérieure et soient plus performants en termes de coûts et/ou de délais.

Les sociétés de Viohalco gèrent principalement ce risque stratégique par la conclusion de contrats d'assistance technique et de transfert de connaissances avec les chefs de file mondiaux des différents secteurs dans lesquels elles interviennent. Toutes les sociétés de Viohalco investissent fortement dans la recherche et le développement (R&D) et coopèrent avec des organismes scientifiques et des centres de recherche internationaux de premier plan. Cette priorité accordée à la technologie et à l'innovation s'illustre également par la présence de départements de R&D dédiés au sein d'un certain nombre de filiales de Viohalco.



F. Rapport d'informations non financières

La présente Déclaration non financière a été préparée conformément au Code belge des sociétés (119§2), tel que récemment instauré par la Loi belge du 3 septembre 2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et autres groupes.

Présentation de l'activité

Viohalco S.A. (**Viohalco**) est une société holding belge cotée en Bourse, spécialisée dans le domaine de la transformation des métaux en Europe. Le portefeuille de Viohalco se compose de sociétés qui exercent leurs activités dans le secteur des métaux et sont présentes à l'international. Viohalco et ses sociétés possèdent également un portefeuille immobilier bien étoffé, dont les biens se trouvent principalement en Grèce.

Le rapport de gestion présente une description détaillée de l'activité de chaque segment industriel aux pages 12 à 72.

Principes de base – Code de référence

Viohalco en tant que société holding d'un portefeuille majoritairement industriel est convaincue que ses sociétés doivent afficher le même degré de responsabilité et partager les mêmes valeurs et le même engagement par rapport aux enjeux du développement durable afin de préserver la valeur à long terme pour ses actionnaires.

Les principes sur lesquels la Société fonde ses actions et que toutes les sociétés doivent adopter sont les suivants :

- **Excellence** : Viohalco vise à atteindre l'excellence, en encourageant une démarche d'amélioration continue et en aspirant à renforcer sans cesse l'ensemble de ses activités.
- **Respect** : Le respect des personnes est au cœur de toute action entreprise par la Société ; l'épanouissement optimal des singularités, de la dignité et du caractère unique de chaque personne fait partie intégrante de la philosophie de la Société.
- **Confiance** : Viohalco souhaite instaurer une relation de confiance avec ses contreparties et répondre aux attentes en tenant ses engagements pris de bonne foi.

Les principes reflétant les valeurs essentielles de Viohalco sont les suivants :

- « **Principes en matière d'éthique des affaires et de lutte contre la corruption** »
- « **Principes environnementaux** »
- « **Principes en matière de santé et de sécurité** » et « **Principes en matière des droits du travail et des droits humains** »
- « **Principes en matière de développement durable et questions sociales** »

Viohalco considère que ces principes forment en quelque sorte un « code de référence » pour ses sociétés, qui se doivent de les

intégrer, au minimum, dans leurs propres politiques et de garantir le respect de ce code de référence.

Éthique des affaires et lutte contre la corruption

Viohalco s'engage à exercer ses activités avec honnêteté et intégrité, dans le respect de l'ensemble des lois applicables. Viohalco garantit l'intégrité et la transparence de ses transactions et de ses interactions avec des tiers. Toutes les sociétés doivent reconnaître leur obligation d'agir de manière responsable et légale dans toutes les juridictions. Leur croissance et leur réussite commerciale reposent sur la qualité de leurs produits et services. Viohalco affichera une tolérance zéro pour les activités contraires à l'éthique et de nature illégale, quelles que soient les circonstances.

Elle condamne fermement tout type de corruption et de malversations et est résolue à préserver une culture d'honnêteté et d'opposition à toute fraude et corruption. Viohalco maintient un dispositif de contrôles comptables internes qui permettent de suivre précisément et d'évaluer les transactions et les cessions d'actifs.

Environnement

Viohalco s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de commerce responsable : les activités de toutes les sociétés doivent être menées dans le total respect de l'environnement et des communautés affectées.

Une gestion environnementale solide des installations de production et de stockage constitue un maillon clé du développement durable des activités des sociétés. Les sociétés de Viohalco doivent fonctionner dans le strict respect de l'ensemble des lois environnementales nationales et européennes en vigueur ou conformément aux dispositions spécifiques applicables localement (au niveau d'une usine). S'agissant des enjeux environnementaux, toutes les sociétés doivent instaurer une culture de la transparence et entretenir un dialogue ouvert avec les parties prenantes.

Santé et sécurité – Droits du travail et droits humains

Viohalco n'a aucune tolérance pour un milieu de travail malsain ; aucune tolérance pour les accidents sur le lieu de travail. Toutes les entreprises doivent appliquer des normes élevées en matière de santé et établir des procédures internes pour surveiller étroitement leur mise en œuvre. Elles doivent se conformer pleinement à toutes les lois applicables en matière de santé et de sécurité, et chercher de façon créative à améliorer constamment leurs performances dans ce domaine.

Viohalco applique une politique de tolérance zéro concernant les actes de discrimination fondés sur des questions de race, de genre, de religion, d'âge, de nationalité, d'origine, de handicap, d'orientation sexuelle ou d'engagement politique et syndical. Les sociétés de Viohalco doivent inscrire ce principe de non-discrimination dans leurs politiques de recrutement et de formation professionnelle. Les facteurs décisifs pour prendre toutes décisions relatives à l'emploi et à la carrière doivent

reposer sur la performance, l'expérience, la personnalité, les compétences et les qualifications.

Viohalco rejette toute forme de travail forcé. Le travail effectué dans les entreprises doit être volontaire. Les pratiques de travail forcé ou illégal sont bannies et interdites dans toutes les juridictions.

Viohalco reconnaît le droit de tous les employés et parties prenantes à travailler dans la dignité et à mériter le respect de tous leurs droits fondamentaux tels qu'ils sont énoncés dans les différentes conventions et déclarations internationales auxquelles la Belgique et l'Union européenne ont adhéré.

Toutes les entreprises doivent intégrer dans leurs politiques et procédures internes le strict respect de ces principes et droits fondamentaux.

Développement durable – Questions sociales

Viohalco s'engage à intégrer les principes de durabilité dans ses activités commerciales et à s'assurer que toutes ses entreprises reconnaissent que leur croissance à long terme ne peut être atteinte que par le développement durable. Toutes les entreprises doivent mettre en œuvre les principes du développement durable dans leurs activités quotidiennes et exiger la même responsabilité de la part de leurs partenaires commerciaux et fournisseurs tout en maintenant une coexistence harmonieuse avec les communautés locales dans lesquelles elles opèrent.

Toutes les entreprises sont tenues de maintenir une communication ouverte avec toutes les parties prenantes afin d'identifier et d'enregistrer leurs besoins et attentes tout en coopérant et en soutenant les communautés locales dans lesquelles elles opèrent.

Diligence raisonnable opérationnelle

La diligence opérationnelle raisonnable est effectuée par Steelmet S.A. (Steelmet), une société affiliée de Viohalco, qui est responsable de la surveillance de la performance des sociétés Viohalco, y compris le respect du code de référence. Le conseil d'administration et la direction de l'entreprise sont responsables, avec l'aide de Steelmet, du respect du code de référence.

Dans le cadre de ses tâches, Steelmet met en œuvre des techniques spécifiques, identifie, quantifie et hiérarchise les risques dans tous les domaines pertinents. Steelmet rend compte ensuite au Conseil d'administration de chaque société des résultats du processus de suivi et propose, le cas échéant, des actions correctives. Steelmet fait également rapport au Comité d'audit de Viohalco sur les risques réels ou potentiels

générés dans ces domaines.

85% des entreprises du portefeuille de Viohalco sont certifiées ISO 14001:2015 et 77% sont certifiées OHSAS 18001:2007. Ces systèmes de gestion certifiés sont mis en œuvre par le personnel qualifié et les consultants de l'entreprise. Grâce à des revues annuelles de certification des systèmes de management menées par différents auditeurs externes, chaque société assure une due diligence approfondie et continue dans les domaines concernés.

Les systèmes de gestion certifiés sélectionnés permettent à chaque entreprise de prendre les mesures préventives appropriées et d'inculquer à son personnel la culture d'amélioration continue nécessaire pour assurer une gestion des risques réussie.

Pour plus d'informations sur les principaux risques identifiés par Viohalco et les mesures préventives prises, veuillez vous référer à la section "Risques et incertitudes" du rapport annuel.

Analyse de matérialité et indicateurs clés de performance

L'analyse de matérialité vise à déterminer les questions environnementales et sociales les plus importantes qui ont un impact sur les activités des sociétés. Il s'agit d'un outil qui établit des priorités et oblige à prendre des mesures sur les questions de la plus haute priorité pour l'entreprise.

Les entreprises de Viohalco ont effectué une "analyse de matérialité" afin de déterminer une série de questions environnementales et sociales².

L'analyse a été effectuée par les sociétés dont les procédés et les installations de production peuvent avoir le plus grand impact sur les domaines examinés dans le présent rapport. Les sociétés concernées (ElvalHalcor S.A., Sidenor Steel Industry S.A., Corinth Pipeworks S.A., Hellenic Cables S.A., Fulgor S.A., Icmecab S.A., Stomana Industry S.A., Sovel S.A., Etem Bulgaria S.A., Symetal S.A., Sofia Med S.A., Fitco S.A. et Brignorth Ltd) ont identifié et hiérarchisé les enjeux et questions liés au développement durable sur la base de lignes directrices internationales et de cadres pour le développement durable (AA 1000, GRI-G3.1 et ISO 26000)³.

• Éthique des affaires et lutte contre la corruption

En 2018, comme lors des précédents exercices, aucun incident de corruption ou de malversation n'a été enregistré ou déclaré.

• Droits humains et égalité des chances

En 2018, comme lors des précédents exercices, aucun incident de discrimination n'a été enregistré ou signalé. Il n'y a eu, en outre, aucun cas de travail forcé ou volontaire d'enfants.

2. Ce risque est lié à l'image fidèle et juste de la situation économique et financière réelle de chaque société ainsi qu'à la conformité à l'ensemble des règles associées (IFRS, etc.).

3. La majorité des rapports des segments des sociétés est disponible sur les sites Internet suivants : segment Aluminium et Cuivre, <http://www.elvalhalcor.com/sustainability/reporting/overview/>, segment Cables <http://www.cablel.com/778/en/corporate-responsibility-and-sustainability-reports/>, segment Tubes d'acier <http://www.cpw.gr/en/media-center/Publications/>.



Le taux de rotation du personnel et le pourcentage de femmes dans l'effectif total sont deux des principaux indicateurs clés de

performance utilisés pour le suivi de la mise en œuvre des politiques du travail dans les sociétés.

année	ElvalHalcor		Sofia Med		CPW		Stomana		Hellenic Cables		Bridgnorth	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Rotation du personnel*	3,6	5,1	19,7	22,6	2,8	2,7	18,4	12,5	5,7	6,1	8,1	7,0
% de femmes	8,5	7,7	19,4	19,6	8,5	8,6	30,8	31,5	7,4	23,3	9,6	10,4

année	Symetal		Sidenor		Sovel		ICME		Etem BG		Fitco		Fulgor	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Rotation du personnel*	6,3	4,7	2,3	2,5	1,4	3,3	21,3	46,0	18,7	7,6	5,0	5,8	3,7	12,4
% de femmes	10,3	9,6	9,7	10,7	4,2	3,3	22,9	7,9	19,2	14,4	12,0	11,6	10,4	7,6

* Taux de rotation du personnel : Pourcentage d'employés ayant quitté l'entreprise (démission, licenciement, retraite, etc.) par rapport à l'effectif total de l'entreprise

• Accompagnement des communautés locales

La performance des sociétés à cet égard est évaluée principalement sur la base du pourcentage de collaborateurs issus des communautés locales, comme indiqué ci-dessous.

année	ElvalHalcor		Sofia Med		CPW		Stomana		Hellenic Cables		Bridgnorth	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
% de collaborateurs issus des communautés locales	56,8	54,8	12,3	15,6	90,7	90,6	95,2	89,8	76,2	82,3	52,9	51,8

année	Symetal		Sidenor		Sovel		ICME		Etem BG		Fitco		Fulgor	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
% de collaborateurs issus des communautés locales	51,6	53,1	83,4	75,9	98,6	97,4	51,9	100,0	-	22,7	40,0	33,1	76,9	75,4

• Santé et sécurité au travail

Les paramètres de performance à cet égard sont décrits dans les indicateurs de performance reconnus à l'échelle internationale énumérés ci-dessous.

année	ElvalHalcor		Sofia Med		CPW		Stomana		Hellenic Cables		Bridgnorth	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
LTIR*	4,3	7,5	6,5	8,8	3,0	3,4	2,9	1,9	11,9	10,5	15,7	7,9
SR**	105,4	126,4	334,9	126,1	374,5	118,1	214,5	283,9	116,2	282,8	119,5	65,8

année	Symetal		Sidenor		Sovel		ICME		Etem BG		Fitco		Fulgor	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
LTIR*	9,8	3,4	4,0	12,8	4,0	5,2	6,4	5,7	3,1	10,5	9,9	18,0	11,3	11,6
SR**	215,8	159,3	92,1	558,9	144,9	63,8	115,8	75,9	177,8	172,1	122,3	262,5	338,0	299,9

*LTIR : Lost Time Incident Rate ou taux d'incident avec arrêt de travail (nombre d'incidents LTI par million d'heures de travail)

**SR : Severity Rate ou taux de gravité (nombre de jours de travail perdus par million d'heures de travail)

En 2018, aucune entreprise n'a eu à déplorer le moindre accident mortel.

• Protection de l'environnement et atténuation des changements climatiques

Les plus grands enjeux communs auxquels les sociétés sont

confrontées sont la réduction de la consommation d'eau et des émissions de carbone. Il est à noter que l'empreinte carbone des entreprises inclut à la fois les émissions de carbone directes et indirectes (à savoir, les émissions de carbone générées par le fournisseur d'électricité des sociétés).

année	ElvalHalcor		Sofia Med		CPW		Stomana		Hellenic Cables		Bridgnorth	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Emissions de carbone*	0,75	0,75	0,63	0,72	0,07	0,08	0,54	0,56	0,46	0,40	0,41	0,41
Consommation d'eau**	1,73	1,81	9,27	7,92	0,23	0,24	2,36	2,31	0,60	0,55	1,63	1,47

année	Symetal		Sidenor		Sovel		ICME		Etem BG		Fitco		Fulgor	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Emissions de carbone*	0,47	0,44	0,77	0,90	0,61	0,61	0,41	0,40	0,49	0,47	0,35	0,30	0,35	0,28
Consommation d'eau**	0,59	0,56	2,60	2,61	1,09	1,18	11,32	9,49	2,14	1,57	2,85	2,75	0,23	0,29

*Total des émissions de carbone : somme des émissions de CO₂ directes et indirectes (en tonnes de CO₂ par tonne de produits finis)

** Consommation d'eau : en m³ par tonne de produits finis

Aucun incident de pollution ayant un impact majeur sur l'environnement ne s'est produit dans l'une de ces sociétés au cours de l'année 2018.

Des informations détaillées sur les actions menées par les sociétés de Viohalco à cet égard sont disponibles dans le rapport sur le développement durable publié chaque année par chaque société.





G. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

Introduction

En sa qualité de société de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles, Viohalco applique des normes qui sont compatibles avec les dispositions du Code belge de gouvernance des entreprises de 2009 (le **Code 2009**), qui fait office de référence et est disponible sur le site Web de la Commission Corporate Governance (www.corporategovernance-committee.be).

Le Code de gouvernance d'entreprise est structuré autour de principes, de dispositions et de lignes directrices et fondé sur la règle « comply or explain ». Les sociétés belges cotées doivent respecter le Code de gouvernance d'entreprise mais elles sont autorisées à déroger à certaines de ses dispositions, pour autant qu'elles fournissent une explication motivée de leurs écarts. L'organisation interne de Viohalco s'écarte des principes suivants du Code de gouvernance d'entreprise :

- **Principe 6.2** « La direction exécutive comprend au moins tous les administrateurs exécutifs ».

Explication : certains administrateurs sont considérés comme des administrateurs exécutifs en raison des fonctions de gestion qu'ils assument dans l'une des filiales de Viohalco, sans pour autant faire partie de la Direction exécutive de la Société.

- **Principe 7.11** « Afin de faire correspondre les intérêts du manager exécutif avec ceux de la société et de ses actionnaires, une partie adéquate de l'enveloppe de rémunération du manager exécutif est structurée de façon à être liée à ses performances individuelles et à celles de la société ».

Explication : la politique de rémunération de la Société est exposée dans le Rapport de rémunération. Cette politique n'inclut pas de rémunération variable. Le Conseil d'administration examine les propositions faites par le Comité de nomination et de rémunération afin de déterminer si, et dans quelle mesure, une modification de cette politique est justifiée au regard de la nature et de la stratégie spécifique de la société.

Le Conseil d'administration de Viohalco a également adopté une Charte de gouvernance d'entreprise afin de renforcer ses normes pour la Société conformément aux recommandations du Code de gouvernance d'entreprise. Cette charte vise à garantir une diffusion complète et transparente de la gouvernance de la Société. Elle fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour à intervalles réguliers. La Charte de gouvernance d'entreprise (la Charte) est disponible sur le site Web de la Société (www.viohalco.com).

Afin d'avoir une vision complète des règles de gouvernance d'entreprise de Viohalco, il convient de lire la Déclaration de

gouvernance d'entreprise en combinaison avec les statuts de la Société, la Charte de gouvernance d'entreprise ainsi que les dispositions de gouvernance d'entreprise visées au Code belge des sociétés (le **CSB**).

Du fait de sa cotation sur le marché secondaire à la Bourse d'Athènes (Athex), Viohalco se conforme également aux dispositions de la législation et des règlements grecs applicables en matière de marché des capitaux.

Conseil d'administration

1. Rôle

Le Conseil d'administration (le **Conseil**) détient le pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la société, à l'exception des actes spécifiquement réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée des actionnaires ou à d'autres entités de gestion.

Plus particulièrement, le Conseil a la responsabilité :

- de définir les orientations de politique générale de la Société ;
- de prendre les décisions quant aux principales questions stratégiques, financières et opérationnelles de la Société ;
- de prendre des décisions concernant la structure de la Direction exécutive et de déterminer les pouvoirs et les obligations qui lui sont confiés ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la qualité, l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers de la société ainsi que des autres informations financières ou non financières pertinentes à propos de la Société ;
- de suivre et de réexaminer le fonctionnement efficace du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération ;
- d'approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques établi par la Direction exécutive et de vérifier sa mise en place ;
- de superviser la qualité des services fournis par le(s) commissaire(s) aux comptes et l'audit interne, en tenant compte de l'évaluation du Comité d'audit ;
- d'approuver le rapport sur la rémunération soumis par le Comité de nomination et de rémunération ; et
- de tous les autres sujets dévolus au Conseil d'administration par le code belge des sociétés.

Le Conseil a le droit de déléguer aux membres de la Direction exécutive une partie de ses pouvoirs liés principalement à la gestion quotidienne de la Société.



2. Composition du Conseil

Conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil se compose de 15 membres (au 31 décembre 2018) comme suit :

Nom	Position	Terme commencé	Terme expire
Nikolaos Stassinopoulos	Président – Membre non exécutif du Conseil	Mai 2018	Mai 2019
Jacques Moulaert	Vice-président – Membre du Conseil	Mai 2018	Mai 2019
Evangelos Moustakas	PDG – Membre exécutif du Conseil	Mai 2018	Mai 2019
Michail Stassinopoulos	Membre exécutif du Conseil	Mai 2018	Mai 2019
Ippokratis Ioannis Stasinopoulos	Membre exécutif du Conseil	Mai 2018	Mai 2019
Jean-Charles Faulx	Membre exécutif du Conseil	Mai 2018	Mai 2019
Xavier Bedoret	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2018	Mai 2019
Marion Steiner Stassinopoulos	Membre non exécutif du Conseil	Novembre 2018	Mai 2019
Margaret Zakos	Membre non exécutif du Conseil	Novembre 2018	Mai 2019
Rudolf Wiedenmann	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2018	Novembre 2018
Efthimios Christodoulou	Indépendant, membre non exécutif du Conseil	Mai 2018	Mai 2019
Francis Mer	Indépendant, membre non exécutif du Conseil	Mai 2018	Mai 2019
Thanasis Molokotos	Indépendant, membre non exécutif du Conseil	Mai 2018	Mai 2019
Kay Breedon	Indépendante, membre non exécutif du Conseil	Novembre 2018	Mai 2019
Kalliopi Tsolina	Indépendante, membre non exécutif du Conseil	Novembre 2018	Mai 2019
Astrid de Launoit	Indépendante, membre non exécutif du Conseil	Novembre 2018	Mai 2019
Vincent de Launoit	Indépendant, membre non exécutif du Conseil	Mai 2018	Novembre 2018

Le 29 novembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Viohalco a pris acte de la démission de M. Rudolf Wiedenmann et du Comte Vincent de Launoit de leur mandat au Conseil d'administration de Viohalco ; cette assemblée a par ailleurs décidé de la nomination de Mme Marion Jenny Steiner Stassinopoulos et de Mme Margaret Zakos en qualité de membres non exécutifs du Conseil d'administration, ainsi que celle de Mme Kay Marie Breedon, de Mme Kalliopi Tsolina et de Mme Astrid de Launoit en qualité de membres indépendantes non exécutifs du Conseil d'administration de Viohalco. Leur mandat expirera à la clôture de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Les mandats de tous les membres du Conseil d'administration expireront à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en mai 2019.

3. Informations sur les membres du Conseil

Au cours des cinq dernières années, les membres du Conseil ont occupé les postes d'administrateurs suivants (outre leur poste d'administrateur dans la Société) et été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants. Ces activités pourraient, en théorie, être à l'origine de potentiels conflits d'intérêts.

Nikolaos Stassinopoulos, Président – Administrateur non exécutif. M. Stassinopoulos est titulaire d'un master de la faculté de sciences économiques de l'université d'Athènes. Il a été Président et Vice-président de Viohalco Hellenic.

Jacques Moulaert, Vice-Président – Administrateur exécutif. M. Moulaert est docteur en droit de l'université de Gand et est titulaire d'un master en administration publique de l'université de Harvard. Il est Administrateur délégué honoraire de Groupe Bruxelles Lambert et Président honoraire du Conseil d'administration d'ING Belgium. Il est également fondateur et Vice-président honoraire de la Fondation Louvain. Dans le passé, M. Moulaert a été professeur invité à l'université catholique de Louvain (UCL).

Evangelos Moustakas, Directeur général – Administrateur exécutif. M. Moustakas a rejoint Viohalco en 1957 où il a occupé diverses fonctions techniques et managériales, notamment celle de Président du Conseil d'administration de plusieurs filiales de Viohalco, dont Hellenic Cables et Etem. Il officie en qualité de Président du Conseil d'administration de l'Hellenic Copper Development Institute et siège au Conseil d'administration de l'International Wrought Copper Council (IWCC) et de l'European Copper Institute (ECI). Il représente également la Société au sein de l'association internationale « Intercable », l'International Cablemakers Federation (ICF, depuis 1990), et d'Europacable (depuis 1991). Il est également actif dans le développement et la promotion des produits en cuivre et des produits de câbles à travers le monde.

Michail Stassinopoulos, Administrateur exécutif. M. Stassinopoulos est diplômé de l'université d'Athènes et titulaire d'un Bachelor Degree en sciences de gestion de la London School of Economics. Il possède également un master en Transport Maritime, Commerce et Finance de l'école de commerce de la City University au Royaume-Uni. Il est membre du Conseil d'administration de Viohalco depuis 2013. Il a siégé au Conseil d'administration d'Elval S.A. Aluminium Industry pendant 11 ans. Il siège également au Conseil d'administration de l'Hellenic Federation of Enterprises depuis 2016 dont il a précédemment été membre de 1996 à 2006. Il est membre du Conseil d'administration de l'Hellenic Production-Industry Roundtable for Growth, une organisation non gouvernementale nouvellement constituée.

Ippokratis Ioannis Stasinopoulos, Administrateur exécutif. M. Stasinopoulos a obtenu un master en Sciences de Gestion de la City University et un master en Transport Maritime, Commerce et Finance de l'école de commerce de la City University au Royaume-Uni. Il est membre du Conseil général de SEV (Hellenic Federation of Enterprises), de The Young Presidents Organisation et du Conseil d'administration d'Endeavor Grèce. M. Stasinopoulos

©TAP



occupe un poste de direction dans Viohalco Hellenic depuis 1995.

Jean-Charles Faulx, Administrateur exécutif. M. Faulx détient un master en Sciences Economiques de l'Université catholique de Louvain (UCL). Il est membre du Conseil d'administration d'International Trade S.A., de Genecos S.A. (Paris), de Terra Middle East (Düsseldorf), de Base Metals (Istanbul) et de Metal Agencies (Londres). Il a également été membre du Conseil d'administration de Cofidin et de Cofidin Treasury Center S.A. avant leur absorption par Cofidin en août 2013. M. Faulx officie également en qualité de PDG de Tepro Metall AG, une filiale de Viohalco, de Strega sprl, d'Airicom France SAS et d'Airicom Middle East. Auparavant, M. Faulx était Directeur général de Studio58 S.A. et de Promark SPRL et a occupé divers postes chez Techno Trade S.A, JCT Invest et Elval Automotive S.A.

Xavier Bedoret, Administrateur non exécutif. M. Bedoret est titulaire d'un master en droit et en psychologie de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Il est également diplômé commissaire aux comptes par l'Institut belge des réviseurs d'entreprises. Avant de rejoindre Viohalco, il était Audit manager chez KPMG et ensuite membre de la Direction d'audit et des risques d'ENGIE.

Marion Steiner Stassinopoulos, membre non exécutif du Conseil d'administration. Mme Marion Steiner Stassinopoulos est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat de psychologie de l'université de Zurich. Elle a également effectué une année d'études en post-doctorat à l'université Northwestern de Chicago (États-Unis). Elle a précédemment travaillé en tant que psychologue au centre de gérontopsychiatrie de la Clinique psychiatrique universitaire de Zurich. Elle siège au comité consultatif de Franz Haniel & Cie. GMBH à Duisburg-Ruhrort en Allemagne.

Margaret Zakos, membre non exécutif du Conseil d'administration. Mme Zakos est titulaire d'une licence de l'université Queen's de Kingston (Ontario), au Canada. Elle possède le titre de courtier en assurances agréé dans l'Ontario et était auparavant propriétaire de Harbour Insurance Services Limited. Elle travaille actuellement dans le domaine de l'immobilier. Précédemment, elle a été consultante chez Medicus Systems Corporation (Chicago) et Directrice associée des soins infirmiers au Mount Sinai Medical Centre à New York. Dans le cadre de son travail philanthropique, elle siège au Conseil d'administration de Kingston General Hospital, participe au comité des finances et au comité d'audit et siège au Conseil d'administration de la Community Foundation for Kingston. Elle est actuellement membre du Health Sciences Campaign Cabinet Board (Université du Queen's).

Rudolf Wiedenmann, Administrateur non exécutif. M. Wiedenmann est titulaire d'un master de chimie de la Ludwig-Maximilians Universität de Munich et d'un doctorat en sciences naturelles. Il siège au Conseil d'administration d'Icme Ecab S.A. Dans le passé, il a travaillé en tant que directeur du centre de recherche et développement et directeur général de la division Câbles électriques de Siemens en Allemagne. Il a présidé l'Association européenne des fabricants de câbles.

Efthimios, Administrateur indépendant, non exécutif. M. Christodoulou a obtenu un B.A. en économie au Hamilton College et un M.A. en économie de l'université de Columbia. Il a fait partie de l'équipe du National Bureau of Economic Research (New York) et a été professeur invité à l'université de New York. M. Christodoulou a été Gouverneur de la Banque nationale de Grèce, Président de l'Union of Hellenic Banks et directeur général de la National Investment Bank for Industrial Development (ETEBA), ainsi que gouverneur de la Banque de Grèce (la banque centrale grecque). Il a été Président du Conseil d'administration et Directeur général d'Olympic Airways, Président exécutif de Hellenic Petroleum S.A., député européen, ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Économie nationale. Jusqu'en juin 2013, M. Christodoulou a aussi été Président d'EFG Eurobank. Il est également Président de diverses institutions philanthropiques.

Francis Mer, Administrateur indépendant, non exécutif. M. Mer détient un master de l'École Polytechnique et un master en ingénierie de l'École des Mines. Il est Président honoraire du groupe Safran. Dans le passé, M. Mer a occupé divers postes dans le groupe Usinor Sacilor, dont celui de Président du Conseil et de PDG. Il a été Président de Cockerill Sambre, d'Eurofer (Fédération européenne des entreprises sidérurgiques) et de l'International Iron and Steel Institute. Il a été Président de la Fédération française de l'acier, de la National Technical Research Association, de l'EpE (Entreprises pour l'Environnement) et du Cercle de l'Industrie, ainsi que co-Président du Conseil d'administration d'Arcelor. M. Mer a été Ministre français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie de 2002 à 2004.

Thanasis Molokotos, Administrateur indépendant, non exécutif. M. Molokotos est diplômé en ingénierie mécanique, en ingénierie marine et en architecture navale du Massachusetts Institute of Technology (Cambridge, États-Unis) et a obtenu un diplôme en ingénierie mécanique à la Tuft University (Medford, États-Unis). Il est Président et Directeur général d'Assa Abloy Americas. Dans le passé, il a été directeur général de Molokotos Textile Corporation et expert en conception chez Rangine Corporation.

Kay Breeden, membre non exécutif indépendant du Conseil d'administration. Mme Breeden est titulaire d'une licence de biologie et d'une maîtrise en ingénierie biomédicale. Elle est également diplômée du Management Executive Education Programme de l'université de Stanford. Mme Breeden a acquis des compétences uniques grâce aux différentes fonctions de direction qu'elle a assumées au sein d'administrations publiques, d'entreprises et de cabinets de conseil en gestion. Elle compte notamment onze années à la tête de deux cabinets de conseil en gestion de premier plan, Booz Allen et A.T. Kearney ; plus de quinze ans passés au sein de multinationales telles que CBRE, Seagate et Digital Equipment Corporations à des postes de direction dans les domaines de l'environnement, la santé, la sécurité et la responsabilité sociale d'entreprise, l'excellence commerciale, des installations et de l'immobilier d'entreprise ; et cinq années auprès de l'Agence américaine de protection de l'environnement. Mme Breeden possède une vaste expérience dans différents secteurs d'activité, notamment les technologies de pointe, la biotechnologie,

les produits de grande consommation, l'énergie, les services aux collectivités, la chimie, le bâtiment et l'ingénierie, les services environnementaux, l'aéronautique et l'espace, l'immobilier, les métaux et les mines. Elle possède en outre une solide expérience à l'international acquise en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et du Sud.

Kalliopi Tsolina, membre non exécutif indépendant du Conseil d'administration. Mme Tsolina a suivi des études classiques ; elle est diplômée de la Faculté de philosophie de l'université d'Athènes. Elle a été responsable du service Relations étrangères de Viohalco et de ses filiales de 1984 à 2010. Elle siège au Conseil d'administration de Viohalco Hellenic Copper and Aluminium Industry S.A et de Sidenor Steel Industry S.A.

Astrid de Launoit, membre non exécutif indépendant du Conseil d'administration. Mme de Launoit est titulaire d'une Licence en économie et finance de l'Université catholique de Lille et d'une maîtrise en gestion, avec une spécialisation dans l'industrie du luxe. Elle est également diplômée du Gemological Institute of America. Elle a occupé différents postes dans les secteurs du luxe et de l'enseignement.

Vincent de Launoit, Administrateur indépendant, non exécutif. M. Vincent de Launoit officie en qualité de Directeur général de Lasere S.A., de Laserus S.A., de Laserys S.A. et de Laserouest S.A.

4. Nomination des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'administration sont nommés, sur proposition du Conseil d'administration, par les actionnaires réunis en assemblée générale dans les conditions de quorum et de majorité applicables à une modification des statuts de la Société. Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat d'un an renouvelable.

En cas de vacance de poste d'un membre du Conseil d'administration, cette vacance est provisoirement pourvue par un vote à l'unanimité des administrateurs restants, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires au cours de laquelle il sera procédé à la nomination définitive d'un administrateur.

Toute proposition relative à la nomination d'un membre du Conseil émanant des rangs des actionnaires doit être accompagnée d'une recommandation du Conseil fondée sur la recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Le Comité de nomination et de rémunération examine toutes les candidatures et veille à conserver un équilibre satisfaisant en termes d'expertise, de connaissances et d'expérience entre les membres du Conseil d'administration.

Le Conseil détermine les candidats qui répondent aux critères d'indépendance fixés par la loi. Pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil doit satisfaire

aux critères définis à l'article 526ter du CBS. Tout membre indépendant du Conseil qui ne répond plus aux critères d'indépendance précités est tenu d'en informer immédiatement le Conseil d'administration.

Le Conseil de Viohalco, après examen des critères d'indépendance en vertu du CBS et du Code 2009, a considéré que M. Efthimios Christodoulou, M. Vincent de Launoit, M. Francis Mer, M. Thanasis Molokotos, Mme Kay Breeden, Mme Kalliopi Tsolina et Mme Astrid de Launoit remplissent ces critères et sont des administrateurs non exécutifs et indépendants.

Conformément à l'article 518bis §1 du Code des sociétés, le Conseil d'administration de la Société, assisté du Comité de nomination et de rémunération, a pris les mesures adéquates afin d'assurer le respect de l'obligation légale et se compose actuellement de 10 administrateurs hommes et 5 femmes. Pour de plus amples renseignements sur la politique de diversité de la Société, veuillez vous reporter aux états non financiers du présent rapport annuel.

5. Fonctionnement

Le Conseil a élu parmi ses membres M. Nikolaos Stassinopoulos en tant que Président du Conseil (le **Président**).

Le Président dirige les travaux du Conseil. Il fixe l'ordre du jour des réunions après consultation des membres de la Direction exécutive. Le Président s'assure que tous les membres du Conseil reçoivent des informations précises et claires, en temps utile.

Le Conseil a désigné un secrétaire, M. Jacques Moulaert, pour le conseiller sur tous les thèmes se rapportant à la gouvernance d'entreprise (le **Secrétaire chargé de la gouvernance d'entreprise**).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la Société et, dans tous les cas, au moins quatre fois par an. Au cours d'une année donnée, la majorité des réunions du Conseil ont lieu au siège de la Société.

Les réunions du Conseil peuvent également se tenir par téléconférence, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre sans interruption et de participer activement aux réunions. La participation à une réunion par le biais des moyens susmentionnés sera considérée comme une présence en personne à cette réunion.

Dans des circonstances exceptionnelles, si une question urgente ou les intérêts de la Société le justifient, le Conseil peut adopter à l'unanimité des résolutions écrites, qu'il approuve en vertu d'un document écrit, d'une télécopie ou d'un e-mail ou par tout autre moyen de communication similaire. Cette procédure ne peut toutefois pas être utilisée pour l'approbation des comptes annuels.



Le tableau suivant présente de manière générale les réunions du Conseil d'administration qui ont eu lieu en 2018 :

Date et lieu	Participation
22 mars 2018 (Bruxelles)	Présent : 9 Représenté : 2 Absent : 1
30 mai 2018 (Bruxelles)	Présent : 10 Représenté : 1 Absent : 1
27 septembre 2018 (Athènes)	Présent : 10 Représenté : 2 Absent : -
29 novembre 2018 (Bruxelles), à 11h30	Présent : 11 Représenté : - Absent : 1
29 novembre 2018 (Bruxelles), à 15h00	Présent : 14 Représenté : 1 Absent : -

Comités du Conseil d'administration

Le Conseil a constitué deux comités pour l'aider et le conseiller dans des domaines précis. Il s'agit du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération. Les compétences de ces comités sont pour l'essentiel exposées dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

1. Comité d'audit

Le Comité d'audit comprend M. Efthimios Christodoulou, agissant en qualité de Président du Comité, M. Xavier Bedoret et Mme Kalliopi Tsolina. Tous sont administrateurs non exécutifs et deux d'entre eux sont indépendants.

Le 29 novembre 2018, le Comte Vincent de Launoit a démissionné du Comité d'audit. Il a été remplacé par Mme Kalliopi Tsolina, membre non exécutif indépendant du Conseil d'administration. Sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, Mme Kalliopi Tsolina a été élue membre du Comité d'audit.

La majorité des membres du Comité d'audit disposent d'une expérience et d'une expertise suffisantes, notamment en comptabilité, audit et finance, acquises au cours de leurs missions professionnelles précédentes ou actuelles.

Conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et au moins deux fois par an avec les commissaires aux comptes de la Société.

Le Comité d'audit formule des recommandations au Conseil d'administration sur des questions de comptabilité, d'audit et de contrôle interne et, en particulier :

- surveille le processus de reporting financier ;
- surveille l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de la Société ainsi que la fonction d'audit interne ;
- surveille le déroulement de l'audit statutaire des comptes annuels et des comptes consolidés, y compris le suivi sur les questions et recommandations des commissaires aux comptes ;
- informe régulièrement le Conseil d'administration de l'exercice de ses missions, et au moins lors de l'arrêté des comptes annuels et consolidés, ainsi que des comptes

consolidés destinés à la publication;

- présente ses recommandations au Conseil concernant la nomination des commissaires aux comptes ;
- examine et surveille l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier en ce qui concerne l'offre de services complémentaires à l'audit statutaire de la Société.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport au Conseil sur l'exercice de ses fonctions, en identifiant les points qui, selon lui, nécessitent des mesures ou des améliorations, et au moins à chaque fois que le Conseil publie les comptes annuels et les comptes consolidés.

En 2018, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises : le 22 mars à Bruxelles, en présence de deux membres ; le 30 mai à Bruxelles, en présence de tous les membres ; le 27 septembre à Athènes, en présence de deux membres et le 29 novembre à Bruxelles, en présence de deux membres.

2. Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération se compose de M. Nikolaos Stassinopoulos, agissant en qualité de Président du Comité, de M. Francis Mer et de M. Efthimios Christodoulou. Tous sont administrateurs non exécutifs et deux d'entre eux sont indépendants.

En vertu de la Charte, le Comité se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que nécessaire pour exécuter ses fonctions.

Le Comité de nomination et de rémunération formule des recommandations au Conseil d'administration principalement sur les questions relatives à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et de la Direction exécutive. En particulier, le Comité de nomination et de rémunération :

- formule des recommandations au Conseil sur la nomination des membres du Conseil et de la Direction exécutive ;
- identifie et nomme des candidats pour pourvoir aux postes vacants et les soumet à l'approbation du Conseil ;
- donne des conseils concernant des propositions de nomination émanant des actionnaires ;



- évalue régulièrement la composition et la taille du Conseil et formule des recommandations au Conseil concernant d'éventuels changements ; et
- rédige un rapport sur la rémunération qu'il adresse au Conseil d'administration ; ce rapport contient notamment des propositions relatives à la politique de rémunération ainsi que des recommandations fondées sur ses conclusions.

En 2018, le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni à trois reprises : le 22 mars, le Comité a pris une résolution circulaire ; le 27 septembre, à Athènes, il s'est réuni en présence de deux membres et le 29 novembre à Bruxelles, en présence de deux membres.

Évaluation du Conseil d'administration et des comités

Le Conseil évalue régulièrement (au moins tous les deux ou trois ans) sa taille, sa composition, sa performance et celle de ses comités, ainsi que son interaction avec la Direction exécutive. Le 30 mars 2017, le Conseil, avec l'aide du Comité de nomination et de rémunération, a conclu que son fonctionnement est efficace, en encourageant de manière régulière l'amélioration continue de la gouvernance de la Société.

Les membres non exécutifs du Conseil évaluent régulièrement leur interaction avec la Direction exécutive.

Direction exécutive

La Direction exécutive est assurée par quatre personnes : le Directeur général, M. Evangelos Moustakas, le Vice-président exécutif, M. Jacques Moulaert, le Directeur financier, M. Efstratios Thomadakis et le responsable financier de la succursale grecque, M. Panteleimon Mavrakis.

Au cours des cinq dernières années, les membres de la Direction exécutive ont occupé les postes d'administrateurs suivants et ont été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants :

Jacques Moulaert, Vice-président – Administrateur exécutif. Prière de se reporter à la section no 3 ci-dessus, Informations sur les membres du Conseil d'administration.

Evangelos Moustakas, Directeur général – Administrateur exécutif. Prière de se reporter à la section no 3 ci-dessus, Informations sur les membres du Conseil d'administration.

Efstratios Thomadakis, Directeur financier. M. Thomadakis a étudié la gestion d'entreprise et est titulaire d'un MBA de l'université du Pirée. Il a rejoint Viohalco Hellenic en 2000. Il a depuis occupé plusieurs postes de direction dans le département des finances, avant de devenir Directeur financier du Groupe Sidenor, le segment Acier de Viohalco, en 2010. Il est également membre du Conseil d'administration de plusieurs filiales de Viohalco, dont Sidenor Industry S.A.

Panteleimon Mavrakis, Responsable financier de la succursale

grecque. M. Mavrakis a fait des études d'économie à l'université du Pirée. Il est entré chez Viohalco en 1979 et a depuis occupé différents postes d'encadrement au sein du département financier de plusieurs sociétés de Viohalco. Entre 2000 et 2013, il était Directeur financier de Viohalco Hellenic et de certaines de ses filiales ; depuis 2013, il est responsable des affaires comptables et fiscales de la succursale grecque de Viohalco.

La Direction exécutive est chargée de la gestion courante de la Société. Elle est également responsable de la mise en œuvre des décisions du Conseil.

La Direction exécutive a reçu du Conseil les missions suivantes :

- préparer les propositions stratégiques à présenter au Conseil ;
- mettre en place des contrôles internes ;
- assurer le suivi et la gestion des résultats de la Société et de sa performance au regard des plans stratégiques et financiers ;
- émettre des directives, des recommandations et des conseils relatifs aux activités de la Société ;
- présenter au Conseil de manière actualisée et fiable un avant-projet des états financiers de la Société, conformément aux normes comptables en vigueur, ainsi que les communiqués de presse correspondants ;
- fournir au Conseil une évaluation équilibrée et complète de la situation financière de la Société ;
- formuler des recommandations au Conseil sur les questions relevant de sa compétence ; et
- rendre compte au Conseil de la performance de la Société.

Rapport de rémunération

1. Politique de rémunération

La politique de rémunération des membres exécutifs et non exécutifs du Conseil d'administration est déterminée sur la base des propositions du Comité de nomination et de rémunération. Les propositions en ce qui concerne les membres du Conseil sont approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire. Le Comité de nomination et de rémunération fait ses propositions sur la base d'une étude du marché applicable aux sociétés comparables.

Viohalco n'anticipe pas de changement significatif dans la politique de rémunération actuelle pour les années 2019 et 2020.

2. Conseil d'administration

La politique de rémunération pour l'exercice 2018-2019 prévoit une rémunération fixe pour chaque membre du Conseil d'un montant de 25.000 euros augmenté d'une somme identique en cas de participation à un comité du Conseil.

Ces rémunérations sont attribuées prorata temporis pour la période courant d'une Assemblée générale ordinaire à celle de l'année suivante, et payables en fin de période. Aucune rémunération variable n'est prévue.

Le tableau ci-dessous présente un aperçu de la rémunération versée aux membres du Conseil d'administration pour la période d'exécution de leur mandat (2018-2019) :

Nom des membres (montants en euros)	Montant fixe pour les membres du Conseil	Montant fixe pour les membres du comité d'audit	Montant fixe pour les membres du Comité de Nomination et de Rémunération	Total
Nikolaos Stassinopoulos	25.000,00	0,00	25.000,00	50.000,00
Jacques Moulart	25.000,00	0,00	0,00	25.000,00
Evangelos Moustakas	25.000,00	0,00	0,00	25.000,00
Michail Stassinopoulos	25.000,00	0,00	0,00	25.000,00
Ippokratis Ioannis Stasinopoulos	25.000,00	0,00	0,00	25.000,00
Jean Charles Faulx	25.000,00	0,00	0,00	25.000,00
Xavier Bedoret	25.000,00	25.000,00	0,00	50.000,00
Marion Steiner Stassinopoulos (**)	12.500,00	0,00	0,00	12.500,00
Margaret Zakos (**)	12.500,00	0,00	0,00	12.500,00
Rudolf Wiedenmann (***)	12.500,00	0,00	0,00	12.500,00
Efthimios Christodoulou (*)	0,00	0,00	0,00	0,00
Francis Mer	25.000,00	0,00	25.000,00	50.000,00
Thanasis Molokotos	25.000,00	0,00	0,00	25.000,00
Kay Marie Breeden (**)	12.500,00	0,00	0,00	12.500,00
Kalliopi Tsolina (*), (**)	0,00	0,00	0,00	0,00
Astrid de Launoit (**)	12.500,00	0,00	0,00	12.500,00
Vincent de Launoit (*), (***)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Rémunération	287.500,00	25.000,00	50.000,00	362.500,00

(*) Ces administrateurs ont renoncé à toute forme de rémunération.

(**) Ces administrateurs ont été nommés le 29 novembre 2018.

(***) Ces administrateurs ont démissionné le 29 novembre 2018.

La rémunération totale versée aux membres non exécutifs du Conseil est présentée dans le tableau ci-dessus, à l'exception de celle de M. Nikolaos Stassinopoulos qui a reçu un montant supplémentaire de 450 milliers d'euros de la part de Viohalco et de M. Bedoret qui a reçu un montant supplémentaire de 270 milliers d'euros de la part de Viohalco et un montant supplémentaire de 50 milliers d'euros de la part de Cenergy Holdings.

3. Administrateurs membres de la Direction exécutive

La politique de rémunération des administrateurs exécutifs et membres de la Direction exécutive de Viohalco est celle d'une rémunération fixe. Les administrateurs n'ont pas droit à des options sur titres ni à un régime de retraite complémentaire. Aucune rémunération contingente ou différée n'a été payée par la Société aux administrateurs exécutifs et membres de la Direction exécutive. Ceux-ci n'ont pas de contrat avec la Société qui leur donnerait droit à des avantages au terme de leur mandat.

Le régime de rémunération du Directeur général et du Vice-président exécutif ne comporte pas de part variable. La rémunération des autres membres exécutifs du Conseil et des représentants légaux ne relève pas de la Société, mais de ses filiales.

La rémunération du Directeur général pour l'exercice social 2018 s'est élevée à 1.174 milliers d'euros (en plus de sa rémunération en tant que membre du Conseil).

La rémunération versée en 2018 aux administrateurs exécutifs (en plus de leur rémunération en tant que membres du Conseil) et à la Direction exécutive, à l'exclusion du Directeur général, s'élève à 2.237 milliers d'euros.

Audit externe

L'audit des états financiers de la Société est confié à deux

commissaires choisis par l'Assemblée des actionnaires parmi les membres de l'Institut Belge des Réviseurs d'Entreprises.

La mission et les pouvoirs des commissaires sont ceux définis par la loi. L'Assemblée des actionnaires fixe le nombre de commissaires et détermine leurs émoluments conformément à la loi. Les commissaires aux comptes sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans.

Le 31 mai 2016, la Société a nommé KPMG Bedrijfsrevisoren / Réviseurs d'Entreprises SCRL (« KPMG ») représentée par M. Benoît Van Roost, ainsi que Renaud de Borman, Réviseurs d'Entreprises-Bedrijfsrevisoren SPRL représentée par M. Renaud de Borman, comme commissaires pour une durée de trois ans. KPMG est chargé de l'audit des états financiers consolidés de la Société.

Gestion des risques et fonction d'audit interne de la Société

Le cadre législatif et réglementaire belge relatif à la gestion des risques et aux contrôles internes est exposé dans la loi du 17 décembre 2008 relative à la constitution d'un comité d'audit et dans la loi du 6 avril 2010 relative à l'amélioration de la gouvernance d'entreprise, ainsi que dans le Code belge de gouvernance d'entreprise de 2009.

Comme indiqué dans le chapitre du présent rapport annuel intitulé « Risques et Incertitudes », la Direction exécutive est responsable de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Sous la supervision de la Direction exécutive, l'équipe dirigeante de chaque filiale de la Société est chargée de concevoir une organisation adéquate et un système de contrôle interne approprié aux fins de gérer les activités et les risques inhérents à chaque filiale.



Le Comité d'audit est responsable du suivi de l'efficacité de la gestion des risques de la Société, de son système de contrôle interne et de sa fonction d'audit interne.

- Gestion des risques de la Société

La gestion des risques est une responsabilité déléguée par le Conseil à l'équipe dirigeante des filiales. Les dirigeants des filiales rendent régulièrement compte des risques et des enjeux commerciaux à la Direction exécutive: ils remettent au Conseil d'administration et au Comité d'audit une étude détaillée des risques et des enjeux industriels. L'Audit Interne sous la supervision du Comité d'Audit assure le suivi et l'efficacité de leurs systèmes de gestion des risques.

- Fonction d'audit interne

Le comité d'audit supervise la fonction d'audit interne. La fonction d'audit interne est une activité indépendante, d'assurance objective et de consultation conçue pour ajouter de la valeur et améliorer les systèmes opérationnels de l'organisation. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. La vérification interne est effectuée conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (IPPF).

L'audit interne est responsable des missions d'audit conformément à son plan annuel d'audit interne, qui est préparé et examiné afin d'aider l'organisation à atténuer efficacement les risques dans toutes ses activités. Les missions d'audit suivent la méthodologie d'audit décrite dans la charte d'audit interne et le manuel d'audit interne et visent à s'assurer que les filiales se conforment à des processus communs en ce qui concerne leurs activités, leur production industrielle et leurs règles de consolidation. À la fin de chaque mission d'audit, la fonction d'audit interne publie un rapport d'audit contenant ses constatations et recommandations. La direction des filiales est responsable de la conception et de la mise en œuvre des actions correctives pour chacune des constatations et recommandations de l'audit interne en temps utile.

La fonction d'audit interne rapporte au comité d'audit. Le comité d'audit s'assure que le travail d'audit interne est axé sur les activités et les secteurs de risque qu'il juge essentiels. Elle veille à ce que la fonction d'audit interne réduise la probabilité de fraude et d'erreur et atténue efficacement les risques.

Supervision et rapport avec les filiales

Viohalco, en tant que société holding, fonctionne d'une manière décentralisée. Chacune des filiales de Viohalco est responsable de sa performance et de ses résultats. La Direction de chaque filiale dispose de solides équipes centrales et régionales, avec attribution de responsabilités aux membres des équipes de Direction exécutive respective.

Toutes les sociétés de Viohalco sont responsables de leur propre organisation, de leur gestion des risques et de leur système de contrôle interne, ceux-ci étant conçus et mis en œuvre en fonction du segment d'activité, de la localisation géographique et du type de production concerné.

Suivi et reporting financier

Viohalco s'est doté de procédures aux fins de l'enregistrement et du reporting appropriés de l'information financière et non financière. L'objectif consiste à s'assurer que l'information

financière et non financière générée par chaque entité est homogène, cohérente et comparable, que les informations financières consolidées sont justes, fiables et mises à disposition en temps opportun.

Chaque filiale fait remonter son information financière tous les mois. Cette information comprend le bilan, le compte de résultats, l'état des flux de trésorerie et une analyse du fonds de roulement.

Un examen portant sur chaque segment d'activité est présenté trimestriellement au Conseil d'administration. Cet examen comprend notamment une comparaison entre les chiffres réels et le budget, des informations financières et non financières, les faits marquants ainsi que les perspectives commerciales des segments d'activité. Les rapports financier et non financier sont une composante essentielle du processus décisionnel de Viohalco.

Conflits d'intérêts

En vertu de l'article 10 de la Charte, lorsqu'il peut y avoir un conflit d'intérêts pour un membre du Conseil d'administration, un actionnaire ou une filiale de Viohalco, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 523 et 524 du CBS.

Chaque membre du Conseil et de la Direction exécutive doit s'attacher en permanence à prévenir tout conflit d'intérêts et fait toujours prévaloir l'intérêt de Viohalco sur le sien. Chaque membre du Conseil et de la Direction exécutive doit systématiquement organiser ses activités personnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts direct ou indirect avec Viohalco.

Les membres du Conseil doivent informer ce dernier des conflits d'intérêts dès leur apparition. Si le conflit d'intérêts concerne des intérêts patrimoniaux, ils doivent s'abstenir de participer aux discussions et délibérations portant sur le sujet concerné conformément à l'article 523 du CBS. Si le conflit d'intérêts n'est pas régi par les dispositions du CBS et implique une transaction ou une relation contractuelle entre Viohalco ou une de ses entités associées d'une part et un membre du Conseil ou de la Direction exécutive (ou une société ou entité avec laquelle ce membre du Conseil ou de la Direction exécutive a un rapport étroit) d'autre part, ce membre doit informer le Conseil du conflit. Le Conseil doit veiller à ce que l'approbation de la transaction soit faite à des conditions de marché et motivée par le seul intérêt de Viohalco.

Dans tous les cas impliquant un conflit d'intérêts non régi par l'article 523 du CBS, il appartient au membre du Conseil concerné par le conflit d'intérêts de juger s'il doit s'abstenir de participer aux délibérations et au vote.

Depuis que la Société est cotée, aucune transaction ou autre relation contractuelle entre Viohalco et les membres du Conseil donnant lieu à un conflit d'intérêts au sens des articles 523 et 524 du CBS n'a été signalée au Conseil.

Actionnariat

1. Structure du capital

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Société s'élevait à 141.893.812,84 euros représentés par 259.189.761 actions sans désignation de valeur nominale. Il n'y a pas de capital social autorisé.

Toutes les actions de la société appartiennent à la même catégorie de titres et sont nominatives ou dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent à tout moment opter pour la dématérialisation de leurs actions nominatives et inversement.

Les transferts d'actions ne sont pas restreints dans les statuts de la Société. Les actions de la Sociétés sont toutes librement transférables.

Chaque action confère à son détenteur un droit de vote.

2. Restriction des droits de vote

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière quant à l'exercice des droits de vote par les actionnaires. À condition que les actionnaires soient admis à l'Assemblée générale et que leurs droits ne soient pas suspendus, ils bénéficient d'une liberté sans restriction pour exercer leurs droits de vote. Les dispositions pertinentes régissant l'admission d'actionnaires à l'Assemblée générale sont définies à l'article 19 des statuts de Viohalco.

L'article 7.3 des statuts dispose que les actions de la Société sont indivisibles et ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Le Conseil a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à des actions détenues conjointement jusqu'à ce qu'un seul représentant des détenteurs conjoints ait été désigné.

3. Transparence

En vertu de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (la Loi Transparence), la Société exige que toute personne physique ou morale, qui acquiert, directement ou indirectement, des titres de la Société conférant le droit de vote, notifie à la Société et à l'Autorité des services et des marchés financiers (FSMA) le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent ou dépassent 5 % du total des droits de vote existants. Une notification similaire est également obligatoire dans les cas suivants :

- acquisition ou cession, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote ou modification de la répartition des droits de vote, lorsque le pourcentage des droits de vote attachés aux titres détenus atteint ou dépasse 10 %, 15 %, 20 % et ainsi de suite par tranche de 5 % du total des droits de vote existants ;
- admission pour la première fois des actions de la Société à la négociation sur un marché réglementé, lorsque les droits de voté liés à ces titres conférant le droit de vote représentent 5 % ou plus du total des droits de vote existants ;
- conclusion, modification ou résiliation par des personnes physiques ou morales d'un accord d'action de concert lorsque le pourcentage des droits de vote concernés par l'accord ou le pourcentage des droits de vote détenus par l'une des parties à l'accord atteint, dépasse ou tombe en dessous des seuils fixés au § 1, ou si la nature de l'accord d'action de concert est modifiée ;

- franchissement de seuils de notification obligatoire plus stricts prévus par les statuts de la Société.

La notification doit avoir lieu dès que possible et au plus tard dans les quatre jours de cotation suivant l'acquisition ou la cession des droits de vote à l'origine de l'arrivée au seuil. La Société doit publier l'information ainsi obligatoire dans les trois jours de cotation qui suivent la réception de l'avis de notification.

Lors des Assemblées générales, aucun actionnaire ne peut revendiquer un nombre de votes supérieur à celui lié aux titres ou droits qu'ils ont notifiés à la Société conformément à la Loi Transparence, avant la date de l'Assemblée générale, sous réserve de certaines exceptions.

Vous trouverez la forme sous laquelle ces notifications doivent être effectuées et des explications supplémentaires sur le site Internet de la FSMA (www.fsma.be).

Les droits de vote détenus par les principaux actionnaires de la Société sont disponibles sur le site Internet de Viohalco (www.viohalco.com).

Viohalco n'a pas connaissance de l'existence de quelque accord que ce soit entre actionnaires concernant le transfert ou l'exercice des droits de vote liés aux actions de la Société.

Assemblées d'actionnaires

1. Assemblées

L'Assemblée annuelle ordinaire des actionnaires de la Société se tient chaque dernier mardi de mai, à 12 heures ou, si ce jour est un jour férié légal en Belgique, le jour ouvrable précédent, à la même heure. Elle a lieu à Bruxelles au siège de la Société ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les autres assemblées des actionnaires doivent se tenir le jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans l'avis de convocation. Elles peuvent avoir lieu dans des endroits autres que le siège social de la Société.

Les Assemblées annuelles, spéciales et extraordinaires des actionnaires de la Société peuvent être convoquées par le Conseil d'administration ou le commissaire aux comptes de la Société, ou à la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital social de la Société.

2. Quorum et majorités requis pour la modification des statuts

La modification des statuts de Viohalco requiert que deux tiers (2/3) du capital soient présents ou représentés. Elle est adoptée à une majorité qualifiée de 75 % des votes exprimés. Si le quorum des deux tiers du capital n'est pas atteint lors d'une première assemblée générale, une deuxième assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour, laquelle délibèrera valablement si 60 % du capital est présent ou représenté.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de cette deuxième assemblée générale, une troisième assemblée générale pourra être convoquée, laquelle délibèrera valablement si 58 % du capital est présent ou représenté.



H. Informations à l'attention des actionnaires et données de marché

Informations sur les actions et évolution des actions

Le capital social de Viohalco est fixé à 141.893.811,46 euros et divisé en 259.189.761 actions sans valeur nominale, après l'achèvement de la fusion transfrontalière par absorption par Viohalco des filiales grecques Elval Holdings Société Anonyme (Elval), Diatour, Management and Tourism Société Anonyme (Diatour), Alcomet Copper and Aluminium Société Anonyme (Alcomet) et la société luxembourgeoise Eufina S.A. (Eufina) le 26 février 2016.

Les actions ont été émises sous forme nominative et dématérialisée. Toutes les actions sont librement transférables et entièrement libérées. La Société n'a pas émis d'autre catégorie d'actions (actions sans droit de vote ou privilégiées).

Toutes les actions représentant le capital social sont assorties des mêmes droits. Conformément aux statuts de la Société, chaque action confère une voix à son détenteur.

Les actions de Viohalco sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles sous le symbole « VIO » et le code ISIN BE0974271034 ainsi que sur le marché principal de la Bourse d'Athènes (Athex) sous le même code ISIN et sous le symbole VIO (alphabet latin) et BIO (alphabet grec).

Données de marché

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes indiquées, les cours de clôture maximum et minimum en fin d'exercice et les cours de clôture en fin d'exercice de Viohalco S.A. sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes.

Cours de l'action sur EURONEXT BRUSSELS en euros	2018	2017
A la fin de l'année	2,65	3,20
Maximum	3,97	3,40
Minimum	2,48	1,26

Cours de l'action sur ATHENS EXCHANGE en euros	2018	2017
A la fin de l'année	2,54	3,24
Maximum	4,00	3,44
Minimum	2,44	1,34

Coordonnées de la personne responsable des relations avec les investisseurs

Mme Sofia Zairi

Directrice des relations avec les investisseurs

E-mail : ir@viohalco.com

Viohalco S.A. Avenue Marnix 30 1000 Bruxelles Belgique	Viohalco S.A. – succursale grecque 16 Himaras Street, 151 25 Maroussi, Athènes Grèce
---	---

Tél. Belgique : (+32) 2 224 09 11

Tél. Grèce : (+30) 210 686 11 11, (+30) 210 678 77 73

Marché NYSE Euronext Brussels
Symbole VIO
Code ISIN BE0974271034

Marché Bourse d'Athènes
Symbole VIO (alphabet latin) et BIO (alphabet grec)
Code ISIN BE0974271034

Viohalco s'engage à fournir des informations financières transparentes et de grande qualité. Les états financiers consolidés de Viohalco ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'UE (« IFRS telles qu'adoptées par l'UE »).

Structure de l'actionariat

Sur la base des dernières déclarations de transparence, la structure de l'actionariat de Viohalco est la suivante :

Nom (actionnaires)	% des droits de vote
Evangelos Stassinopoulos	42,81 %
Nikolaos Stassinopoulos	32,27 %

Politique de distribution et de dividende

Depuis sa constitution en 2013, Viohalco ne possède pas d'historique de distribution de dividendes.

Le Conseil d'administration a actuellement l'intention à

court terme de réinvestir les bénéfices de la Société dans les activités de cette dernière. Cette politique sera réexaminée par le Conseil en temps voulu et, si la politique évolue, la Société informera le marché en conséquence. Aucune garantie ne peut toutefois être donnée que Viohalco procédera à des versements de dividendes à l'avenir. Ces versements dépendront d'un certain nombre de facteurs, dont les perspectives de Viohalco, sa stratégie, ses résultats d'exploitation, ses bénéfices, ses exigences de fonds propres, ses excédents de trésorerie, sa situation financière générale, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs jugés appropriés par le Conseil d'administration. En raison de ses intérêts et participations dans un certain nombre de filiales et sociétés affiliées, les comptes sociaux de Viohalco et sa capacité à verser des dividendes dépendent en partie de la perception de dividendes et de distributions de ces filiales et sociétés affiliées. Le versement de dividendes par ces filiales et sociétés affiliées est lié à l'existence de bénéfices, flux de trésorerie et réserves distribuables suffisants.

Calendrier financier

Date	Publication / Évènement
22 mai 2019	Présentation des résultats financiers 2018 aux analystes (Bourse d'Athènes)
28 mai 2019	Assemblée générale ordinaire 2019
26 septembre 2019	Résultats semestriels 2019



I. Annexe - Autres mesures de la performance (AMP)

Introduction

La Direction de Viohalco a adopté, suit et publie, en interne et en externe, d'Autres mesures de la performance (AMP) relatives au compte de résultat, à savoir la Marge brute ajustée (Marge brute-a), l'EBITDA ajusté (EBITDA-a) et l'EBIT ajusté (EBIT-a) considérant qu'il s'agit de mesures plus appropriées pour refléter la performance sous-jacente de l'entreprise. Ces AMP permettent des comparaisons pertinentes de la performance commerciale entre différentes périodes de publication. Ce sont également des mesures de performance clés à partir desquelles Viohalco établit, suit et évalue ses budgets annuels et ses projets à long terme (à 5 ans). Néanmoins, cela ne suggère ni n'implique en aucune manière que ces éléments ajustés soient non opérationnels ou non récurrents.

S'agissant des éléments du bilan, la direction de Viohalco suit et publie la dette nette.

Définitions générales

EBITDA

L'EBITDA se définit comme le produit de la période avant :

- income taxes,
- les impôts sur le résultat,
- la quote-part du résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôts,
- les charges financières nettes,
- la dotation aux amortissements.

EBIT

L'EBIT se définit comme le produit des opérations poursuivies avant :

- les impôts sur le résultat,
- la quote-part du résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôts,
- les charges financières nettes.

EBITDA-a

L'EBITDA-a se définit comme le produit des opérations poursuivies avant :

- les impôts sur le résultat,
- les charges d'intérêts nettes,
- la dotation aux amortissements.

tel qu'ajusté pour exclure :

- le décalage des prix des métaux,
- les coûts de restructuration,
- les coûts d'inactivité exceptionnels,
- les pertes de valeur/reprise des pertes de valeur des actifs immobilisés et des immobilisations incorporelles,
- les pertes de valeur/reprise de pertes de valeur des placements,
- les gains ou pertes latentes sur produits dérivés et sur différences de change,
- les gains/pertes sur cessions d'actifs immobilisés,

- immobilisations incorporelles et placements,
- les frais et amendes liés aux litiges exceptionnels,
- les provisions exceptionnelles sur créances à recevoir ainsi que les produits d'assurance respectifs et
- les autres éléments exceptionnels ou inhabituels.

EBIT-a

L'EBIT-a se définit comme le produit des opérations poursuivies avant :

- les impôts sur le résultat,
- les charges d'intérêts nettes,

tel qu'ajusté pour exclure les mêmes éléments que ceux exclus de l'EBITDA-a.

L'attention des lecteurs est attirée sur le fait que l'EBITDA et l'EBIT représentent les charges financières nettes, tandis que l'a-EBITDA et l'a-EBIT représentent les charges d'intérêts nettes.

Dette nette

La dette nette se définit comme le total :

- des emprunts à long terme,
- des dettes financières à court terme,

déduction faite :

- de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Décalage des prix des métaux

Le décalage des prix des métaux correspond à l'effet au compte de résultat résultant des fluctuations des prix du marché des matières premières métalliques sous-jacentes (métaux ferreux et non-ferreux) que les filiales de Viohalco utilisent en tant que matières premières dans leurs procédés de fabrication de produits finis.

Le décalage des prix des métaux est dû :

- au laps de temps qui s'écoule entre la tarification des achats de métaux, la détention et la transformation de ces métaux et la tarification de la vente des stocks de produits finis aux clients,
- à l'effet du solde d'ouverture des stocks (qui est, à son tour, affecté par les prix des métaux des périodes précédentes) sur le montant déclaré en tant que Coûts des ventes, en raison de la méthode de coûts utilisée (par ex. moyenne pondérée),
- à certains contrats clients assortis de prix à terme fixes, ce qui entraîne une exposition aux fluctuations des prix des métaux pendant le laps de temps compris entre la fixation de nos prix de vente et le moment où la vente a réellement lieu.

La plupart des filiales de Viohalco mettent en œuvre un appariement consécutif des achats et des ventes, ou des instruments dérivés afin de diminuer l'effet du décalage des prix des métaux sur leurs résultats. Cependant, il existera toujours certains impacts (positifs ou négatifs) au compte de

résultat vu que dans les segments non ferreux (par ex. Aluminium, Cuivre et Câbles), une partie des stocks est traitée comme étant conservée sur une base permanente (stock

d'exploitation minimum) et n'est pas couverte. Par ailleurs, dans le segment ferreux (par ex. Acier et Tubes d'acier), aucune couverture des matières premières n'est mise en place.

Tableaux de rapprochement

EBIT et EBITDA

2018

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Acier	Tubes d'acier	Immobilier	Recyclage	Autres activités	Total
EBT (tel que présenté dans l'état des résultats)	70.278	21.119	-3.961	9.115	8.612	-1.507	-1.807	-6.238	95.612
Ajustements pour:									
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	-322	1.957	-	952	-653	-	-	-	1.934
Produits/coûts financiers	19.609	18.630	22.502	27.745	9.959	1.804	2.081	170	102.499
EBIT	89.565	41.706	18.541	37.812	17.918	297	273	-6.068	200.044
Ajouter à nouveau :									
Dépréciation et amortissement	54.515	11.795	13.667	36.190	7.618	4.310	2.678	1.041	131.813
EBITDA	144.079	53.500	32.208	74.002	25.536	4.607	2.952	-5.027	331.857

2017

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Acier	Tubes d'acier	Immobilier	Recyclage	Autres activités	Total
EBT (tel que présenté dans l'état des résultats)	52.022	19.846	-4.459	3.315	-8.149	112	1.672	-7.519	56.839
Ajustements pour:									
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	-125	150	-	560	-402	-	-	-	183
Produits/coûts financiers	17.363	24.541	21.912	32.082	10.884	1.187	2.507	-44	110.432
EBIT	69.260	44.537	17.453	35.957	2.333	1.299	4.179	-7.563	167.454
Ajouter à nouveau :									
Dépréciation et amortissement	56.129	13.888	12.844	35.234	9.156	4.267	2.717	858	135.093
EBITDA	125.389	58.424	30.297	71.191	11.488	5.566	6.896	-6.705	302.545

EBIT ajusté et EBITDA ajusté

2018

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Acier	Tubes d'acier	Immobilier	Recyclage	Autres activités	Total
EBT (tel que présenté dans l'état des résultats)	70.278	21.119	-3.961	9.115	8.612	-1.507	-1.807	-6.238	95.612
Ajustements pour:									
Coût financier net	19.462	18.799	22.188	28.568	10.136	1.804	2.265	266	103.488
Décalage des prix des métaux	-22.041	-545	1.679	9.110	173	-	-	-	-11.624
Gains (-) / pertes latents sur les soldes et dérivés de change	459	-204	7	1.153	1.923	-	121	12	3.471
Dépréciation / Reprise de perte de valeur (-) sur actifs immobilisés	-22	-	-	-	-	-	-	1.100	1.078
Honoraires et amendes pour litiges exceptionnels / produits (-)	120	-	-	-	-	-	3	-	123
Frais juridiques exceptionnels	-	-	-	-	906	-	-	-	906
Plus-values (-) / moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	-105	-305	-16	-3	-23	-10	-4	-11	-478
Règlement à l'amiable	-	-	2.000	-	-	-	-	-	2.000
Quotas du SCEQE	-	-	-	-9.822	-	-	-	-	-9.822
Autres produits (-) / charges exceptionnels ou inhabituels	-	-	-	-	-	-	-	458	458
EBIT ajusté	68.151	38.863	21.898	38.122	21.727	287	577	-4.413	185.212
Ajouter à nouveau :									
Amortissements et dépréciations	54.515	11.795	13.667	36.190	7.618	4.310	2.678	1.041	131.813
EBITDA ajusté	122.665	50.658	35.564	74.312	29.345	4.597	3.256	-3.372	317.025



2017

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Acier	Tubes d'acier	Immobiliier	Recyclage	Autres activités	Total
EBT (tel que présenté dans l'état des résultats)	52.022	19.846	-4.459	3.315	-8.149	112	1.672	-7.519	56.839
Ajustements pour:									
Coût financier net	18.256	24.389	21.128	30.912	10.541	1.187	2.431	291	109.134
Décalage des prix des métaux	-24.536	-11.423	3.147	6.539	217	-	-	-	-26.056
Frais de restructuration	-	-	99	-	-	-	-	-	99
(Gains (-) / pertes non réalisés sur les soldes de change et les produits dérivés	921	-37	924	-687	-2	-	7	-5	1.120
Dépréciation / Reprise de perte de valeur (-) sur actifs immobilisés	464	-	-	-	-	-	1	-149	315
Dépréciation / Reprise de perte de valeur (-) sur placements	111	-	-	-	-	-	-	-	111
Provisions exceptionnelles sur créances ainsi que les produits d'assurance correspondants	-	-	-	-	8.883	-	-	-	8.883
Honoraires et amendes pour litiges exceptionnels / produits (-)	-	-	-	531	-	-	-	-	531
Plus-values (-) / moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	-944	232	-15	-62	-1	-	-82	74	-798
(Plus-values)/moins-values sur cessions d'actifs financiers (+/-)	-	-	-	-39	-	-	-	-	-39
Autres produits (-) / charges exceptionnelles ou inhabituels	-	-	-422	-585	-	-	-17	-	-1.025
EBIT ajusté	46.293	33.007	20.402	39.922	11.489	1.298	4.011	-7.309	149.114
Ajouter à nouveau :									
Amortissements et dépréciations	56.129	13.888	12.844	35.234	9.156	4.267	2.717	858	135.093
EBITDA ajusté	102.423	46.895	33.246	75.156	20.645	5.565	6.728	-6.450	284.207

Dette nette

Montants en milliers d'euros	Au	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Emprunts et dettes financières - long terme	896.806	718.716
Emprunts et dettes financières - court terme	902.555	977.071
Total de la dette	1.799.360	1.695.787
Moins :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-163.676	-168.239
Dette nette	1.635.684	1.527.548

J. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2018



Sommaire

1. État consolidé de la situation financière	a4
2. Compte de résultat consolidé	a5
3. Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global	a6
4. État consolidé des variations de capitaux propres	a7
5. État consolidé des flux de trésorerie	a8
6. Notes concernant les états financiers consolidés	a9
1. Entité publiant les états financiers	a9
2. Règles comptables	a9
3. Monnaie fonctionnelle et de présentation	a9
4. Recours à des estimations et jugements	a9
5. Principales méthodes comptables	a10
6. Modifications des méthodes comptables	a25
7. Segments opérationnels	a30
8. Chiffre d'affaires	a32
9. Autres produits et charges	a35
10. Résultat financier net	a37
11. Résultat par action	a37
12. Avantages du personnel	a38
13. Charges de personnel	a40
14. Impôt sur le résultat	a40
15. Stocks	a43
16. Créances clients et autres débiteurs	a43
17. Trésorerie et équivalents de trésorerie	a44
18. Immobilisations corporelles	a44
19. Goodwill et immobilisations incorporelles	a47
20. Immeubles de placements	a49
21. Entreprises associées	a50
22. Autres investissements	a51
23. Actifs disponibles à la vente	a51
24. Instruments dérivés	a52
25. Capital et réserves	a53
26. Gestion du capital	a54
27. Emprunts et dettes financières	a54
28. Dettes fournisseurs et autres créditeurs	a57
29. Subventions	a57
30. Provisions	a57
31. Instruments financiers	a58
32. Sociétés	a67
33. Entités conjointes	a69
34. Participations ne donnant pas le contrôle	a69
35. Contrats de location simple	a70
36. Engagements	a71
37. Passifs éventuels	a71
38. Parties liées	a72
39. Évènements postérieurs à la clôture	a73
40. Honoraires des commissaires	a73

1. État consolidé de la situation financière

Montants en milliers d'euros	Note	31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
ACTIFS			
Immobilisations corporelles	18	1.783.812	1.743.632
Immobilisations incorporelles et goodwill	19	32.346	26.531
Immeubles de placements	20	173.710	165.247
Entités mises en équivalence	21	32.066	16.956
Autres actifs financiers	22	8.538	7.949
Actifs d'impôt différé	14	20.193	18.785
Instruments dérivés	24	3	262
Créances clients et autres débiteurs	16	6.315	6.346
Coûts sur contrats	8	108	0
Actifs non courants		2.057.091	1.985.709
Stocks	15	1.142.309	1.005.867
Créances clients et autres débiteurs	16	551.205	509.740
Actifs sur contrats	8	117.428	0
Coûts sur contrats	8	1.872	0
Instruments dérivés	24	7.009	7.606
Autres actifs financiers	22	0	1.624
Créance d'impôt courant		872	1.082
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	163.676	168.239
Actifs détenus en vue de la vente	23	4.223	4.223
Actifs courants		1.988.594	1.698.380
Total des actifs		4.045.685	3.684.089
Capitaux propres			
Capital social	25	141.894	141.894
Primes d'émission	25	457.571	457.571
Réserve de conversion		-26.227	-24.535
Autres réserves	25	404.370	406.616
Résultats non distribués		196.142	125.087
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		1.173.749	1.106.633
Participations ne donnant pas le contrôle	34	130.875	122.586
Total des capitaux propres		1.304.624	1.229.218
PASSIFS			
Emprunts et dettes financières	27	896.806	718.716
Instruments dérivés	24	101	1.281
Passifs d'impôt différé	14	88.402	98.312
Avantages du personnel	12	31.624	29.724
Subventions publiques	29	39.618	43.088
Provisions	30	4.071	4.416
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	28	8.324	18.292
Passifs sur contrats	8	19	0
Passifs non courants		1.068.965	913.829
Emprunts et dettes financières	27	902.555	977.071
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	28	661.544	544.414
Passifs sur contrats	8	77.847	0
Passifs d'impôts courant		16.115	10.029
Instruments dérivés	24	13.498	8.878
Provisions	30	538	650
Passifs courants		1.672.096	1.541.041
Total des passifs		2.741.061	2.454.871
Total des capitaux propres et passifs		4.045.685	3.684.089

Les notes des pages a9 à a73 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

2. Compte de résultat consolidé

Montants en milliers d'euros	Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2018	2017 Re-présenté*
Chiffre d'affaires	8	4.406.185	3.721.311
Coût des ventes	9	-4.009.411	-3.359.096
Marge Brute		396.775	362.215
Autres produits	9	24.533	15.044
Frais de commercialisation et de distribution	9	-82.835	-78.641
Charges administratives	9	-117.586	-104.815
Perte de valeur des créances clients et autres créances, y compris les actifs sur contrats	31	-328	-13.897
Autres charges	9	-20.516	-12.453
Résultat opérationnel (EBIT)		200.044	167.452
Produits financiers	10	3.335	2.019
Charges financières	10	-105.834	-112.451
Résultat financier net		-102.499	-110.432
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	21	-1.934	-181
Résultat avant impôt		95.612	56.839
Charges d'impôts sur le résultat	14	-9.760	26.956
Résultat net		85.852	83.794
Résultat net de la période attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		76.112	73.680
Participations ne donnant pas le contrôle		9.740	10.114
		85.852	83.794
Résultat par action (en euro par action)			
Résultat de base et dilué	11	0,2937	0,2843

* Cf. Note 5.21

Les notes des pages a9 à a73 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

3. Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

Montants en milliers d'euros	Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2018	2017
Résultat net		85.852	83.794
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – variation nette de la juste valeur	22	-395	
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	12	-808	-1.888
Impôt lié	14	226	519
Total		-977	-1.369
Eléments susceptibles d'être reclassés en résultat :			
Ecart de conversion		-2.164	-6.379
Activités à l'étranger – couverture des flux de trésorerie – partie efficace de la variation de la juste valeur	31	315	8.720
Couverture de flux de trésorerie - reclassée en résultat	31	-7.010	-1.228
Actifs financiers disponibles à la vente – variation nette de la juste valeur	22		122
Impôt lié	14	1.598	-1.404
Total		-7.261	-170
Résultat global (-), net d'impôt		77.614	82.256
Résultat global de la période attribuable à			
Propriétaires de la Société		69.253	72.497
Participations ne donnant pas le contrôle		8.361	9.759
Résultat global (-), net d'impôt		77.614	82.256

Les notes des pages a9 à a73 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

4. État consolidé de variations de capitaux propres

2018

Montants en milliers d'euros	Note	Capital social	Primes d'émission	Autres réserves	Réserve de conversion	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2018		141.894	457.571	406.616	-24.535	125.087	1.106.633	122.585	1.229.218
Ajustement lors de la première application d'IFRS 15, (net d'impôt)	6	0	0	0	-34	3.213	3.179	732	3.911
Ajustement lors de la première application d'IFRS 9, (net d'impôt)	6	0	0	0	0	-4.780	-4.780	-222	-5.002
Solde retraité au 1er janvier 2018		141.894	457.571	406.616	-24.569	123.520	1.105.031	123.095	1.228.126
Résultat global total									
Résultat (-)		0	0	0	0	76.112	76.112	9.740	85.852
Autres éléments du résultat global		0	0	-4.733	-1.642	-484	-6.859	-1.379	-8.238
Résultat global total		0	0	-4.733	-1.642	75.628	69.253	8.361	77.614
Transactions avec les propriétaires de la société									
Transfert de réserves & autres mouvements	24	0	0	2.532	0	-2.492	40	0	40
Dividendes		0	0	0	0	0	0	-896	-896
Total		0	0	2.532	0	-2.492	40	-896	-856
Variations des parts d'intérêts :									
Acquisition de Participation ne donnant pas le contrôle		0	0	25	0	-239	-214	-46	-260
Autres changements dans la répartition du capital		0	0	-69	-17	-274	-361	361	0
Solde au 31 décembre 2018		141.894	457.571	404.370	-26.227	196.142	1.173.749	130.875	1.304.624

2017

Montants en milliers d'euros	Note	Capital social	Primes d'émission	Autres réserves	Réserve de conversion	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2017		141.894	457.571	395.563	-18.847	81.525	1.057.707	90.533	1.148.239
Résultat global total									
Résultat (-)		0	0	0	0	73.680	73.680	10.114	83.794
Autres éléments du résultat global		0	0	4.972	-4.875	-1.280	-1.183	-355	-1.539
Résultat global total		0	0	4.972	-4.875	72.401	72.497	9.759	82.256
Transactions avec les propriétaires de la société									
Transfert de réserves & autres mouvements	24	0	0	2.874	0	-1.535	1.339	0	1.339
Dividendes		0	0	0	0	0	0	-722	-722
Total		0	0	2.874	0	-1.535	1.339	-722	617
Variations des parts d'intérêts :									
Acquisition de Participation ne donnant pas le contrôle	32	0	0	85	0	-336	-251	-1.642	-1.893
Autres changements dans la répartition du capital	32	0	0	3.122	-813	-26.967	-24.659	24.659	0
Solde au 31 décembre 2017		141.894	457.571	406.616	-24.535	125.087	1.106.633	122.585	1.229.218

Les notes des pages a9 à a73 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

5. État consolidé des flux de trésorerie

Montants en milliers d'euros	Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net de la période		85.852	83.794
<i>Ajustements pour:</i>			
Charge/ crédit d'impôt sur le résultat (-)	14	9.760	-26.956
Amortissement des immobilisations corporelles	9	128.088	132.107
Amortissement des immobilisations incorporelles	9	4.083	3.370
Amortissement des immeubles de placements	9	3.612	3.603
Réduction de valeur et radiations d'immobilisations	9	2.383	1.341
Dépréciation et radiations des immeubles de placements	9		-149
Bénéfice (-) / perte sur la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	9	-478	-895
Résultat de cession des immeubles de placements	9		98
Amortissement des subventions	29	-3.970	-3.986
Coûts financiers	10	105.834	112.451
Produits financiers	10	-3.335	-2.019
Perte de valeur des créances clients et autres créances, y compris les actifs sur contrats	31	328	13.897
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	21	1.934	181
		334.090	316.837
Variation des stocks		-170.946	-148.448
Variation des créances clients et autres débiteurs		-77.692	52.523
Variation des actifs sur contrats		-47.077	0
Variation des coûts de contrats		-769	0
Variation du passif		104.476	31.680
Variation des engagements pour les bénéficiaires employés		1.091	969
Variation des provisions		-457	788
Variation des passifs sur contrats		65.929	0
		-125.444	-62.488
Intérêts versés		-103.755	-104.903
Impôt sur le résultat payé		-13.151	-26.606
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		91.740	122.840
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-175.571	-100.901
Achat d'immeubles de placements	20	-10.791	-3.540
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1.543	3.606
Produit de cession des immeubles de placements		0	80
Acquisition d'entités mises en équivalence	21 - 38	-7.680	-501
Acquisition d'autres investissements	22	-13	-400
Produits de cession d'autres investissements		569	39
Intérêts reçus		649	1.298
Dividendes reçus	10-21	581	459
Produit de la collecte de subventions	29	501	609
Trésorerie nette affectée aux activités d'investissement		-190.214	-99.252
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit de nouveaux emprunts	27	369.963	285.370
Remboursement d'emprunts	27	-271.341	-306.268
Règlement des contrats de location-financement	27	-4.801	-2.650
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		-896	-722
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-260	-1.893
Flux net de trésorerie lié aux (-) activités de financement		92.664	-26.163
Augmentation / Diminution (-) nette de la Trésorerie et des équivalents de trésorerie		-5.810	-2.575
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		168.239	171.784
Effets de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		1.248	-971
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		163.676	168.239

Les notes des pages a9 à a73 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

6. Notes concernant les états financiers consolidés

1. Entité présentant les états financiers

Viohalco S.A. (désignée ci-après « la Société » ou « Viohalco S.A ») est une société belge à responsabilité limitée. Son siège social est établi au 30 avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique. Les états financiers consolidés de la Société reprennent ceux de la Société et de ses filiales (désignées collectivement ci-après « Viohalco »). Les participations de Viohalco dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

Viohalco S.A. est une société holding qui détient des participations dans une centaine de filiales environ, dont deux sont cotées, une sur Euronext Bruxelles et une autre à la Bourse d'Athènes. Disposant de sites de production en Grèce, en Bulgarie, en Roumanie, dans l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine et au Royaume-Uni, les filiales de Viohalco sont spécialisées dans la fabrication de produits en acier, en cuivre et en aluminium. Viohalco est, en outre, propriétaire d'importants biens immobiliers en Grèce et a réhabilité quelques-uns de ces sites dans le cadre de projets de promotion immobilière. Ses actions sont cotées sur Euronext Bruxelles et elle dispose, depuis février 2014, d'une cotation secondaire à la Bourse d'Athènes (symbole « VIO »).

Les états financiers consolidés sont disponibles sur le site Internet de la société à l'adresse www.viohalco.com.

2. Règles comptables

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'informations financières (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union Européenne et approuvées par le Conseil d'administration de la Société le 19 avril 2019.

Des précisions concernant les principales méthodes comptables de Viohalco sont incluses dans la Note 5.

Les présents états financiers intègrent pour la première fois l'application des normes IFRS 15 Revenus des contrats avec les clients et IFRS 9 Instruments financiers. Les modifications des principales méthodes comptables sont décrites à la Note 6.

Base de préparation

Les états financiers consolidés ont été préparés en vertu du principe du coût historique, à l'exception des éléments d'actif et de passif suivants, lesquels sont présentés selon une autre méthode à chaque date de clôture :

- Instruments financiers dérivés (juste valeur)
- Actifs financiers disponibles à la vente (juste valeur)
- Engagement des régimes de retraite à prestations définies (valeur actuelle de l'obligation)
- Provisions (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus)

3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société mère est l'euro. Tous les montants indiqués dans les États financiers consolidés sont arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire. En raison des règles d'arrondis, les chiffres indiqués en tant que totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre à l'addition arithmétique des chiffres qui les précèdent.

4. Recours à des estimations et jugements

La préparation des États financiers selon les normes IFRS exige que la Direction exerce des jugements, réalise des estimations et établisse des hypothèses qui ont des incidences sur la mise en œuvre des méthodes comptables de Viohalco et sur les montants comptabilisés des éléments d'actif et de passif, ainsi que des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et jugements de la Direction sont réexaminés de façon périodique. La révision des estimations est appliquée de façon prospective.

A. Jugements

Les informations relatives aux hypothèses de jugement et aux incertitudes d'estimation qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et passifs au cours du prochain exercice sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5.1 et 21 -Entités mises en équivalence : si Viohalco exerce une influence notable sur une société dans laquelle elle investit ;
- Notes 5.1 et 32 – Consolidation : si Viohalco exerce de facto le contrôle sur une entreprise détenue ;
- Note 8 – Reconnaissance des revenus : si les revenus des produits sur mesure sont comptabilisés au fil du temps ou à un moment donné ;

B. Hypothèses et incertitudes relatives aux estimations

Les informations concernant les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque significatif de générer un ajustement important pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2018 sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 8 – Reconnaissance des revenus : estimation des rendements attendus ;
- Note 12 – Évaluation de l'obligation au titre des prestations définies : principales hypothèses actuarielles ;
- Note 14 – Reconnaissance d'actifs d'impôt différé, disponibilité de bénéfices imposables futurs contre lesquels peuvent être utilisés les pertes fiscales reportées ;
- Note 19 – Test de dépréciation : hypothèses clés pour les montants recouvrables ;
- Notes 30 et 36 – Reconnaissance et évaluation des provisions et des passifs éventuels : principales hypothèses sous-jacentes aux montants recouvrables ;
- Note 31 – Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues sur les créances clients et actifs sur contrats : hypothèses principales permettant d'établir les taux de perte ;
- Notes 27 et 5.14 – Location : si un accord est assorti d'un contrat de location ;
- Notes 35 et 5.14 – Classification du contrat de location.

5. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été systématiquement appliquées à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés (à l'exception des éléments présentés à la Note 6) Ces mêmes méthodes ont été uniformément respectées par Viohalco (ses filiales et les entités mises en équivalence).

5.1. Base de consolidation

(a) Regroupements d'entreprises

L'acquisition des filiales est comptabilisée selon la méthode d'acquisition à la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est transféré à Viohalco. Pour évaluer le niveau du contrôle, Viohalco tient compte d'éventuels droits de vote importants susceptibles d'être exercés.

Viohalco et ses filiales mesurent le goodwill à la date d'acquisition comme suit :

- la juste valeur de la contrepartie payée, plus
- la valeur de toutes participations ne donnant pas le contrôle dans la filiale acquise, moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris.

Tout goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Tout bénéfice réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Toutes les dépenses directement liées à une acquisition sont directement imputées dans le compte de résultat consolidé. Toute contrepartie éventuelle est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition.

(b) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Viohalco. Viohalco contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en vertu du pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est exercé jusqu'à ce qu'il cesse d'exister.

(c) Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à leur juste valeur ou à leur quote-part des actifs nets identifiables de la société acquise à la date d'acquisition. Cette évaluation est effectuée séparément pour chacune des acquisitions.

Les variations de la part d'intérêt de Viohalco dans une filiale qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisées comme des opérations sur capitaux propres.

(d) Perte de contrôle

Lorsque Viohalco et ses sociétés perdent le contrôle d'une filiale, elles décomptabilisent les actifs et les passifs de la filiale, toute participation ne donnant pas le contrôle et tout autre composant des capitaux propres. Le profit ou la perte qui en résulte est comptabilisé en résultat. Tout investissement conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle.

(e) Participations dans des entités mises en équivalence

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles Viohalco exerce une influence notable en matière de gestion financière et opérationnelle sans exercer de contrôle ni de contrôle conjoint. C'est généralement le cas lorsque Viohalco détient entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence après avoir été initialement comptabilisées au coût d'acquisition.

Les participations dans des partenariats sont comptabilisées en tant qu'entreprises associées ou coentreprises. La

classification dépend des droits et obligations contractuels de chaque investisseur et non de la structure juridique du partenariat.

Entreprises associées : Viohalco comptabilise ses droits directs sur les actifs, passifs, produits et charges des entreprises associées et sa part de l'ensemble des actifs, passifs, produits et charges détenus ou engagés par Viohalco. Ces éléments ont été repris dans les rubriques correspondantes des états financiers.

Coentreprises : Une coentreprise est un accord selon lequel Viohalco exerce un contrôle conjoint, en vertu duquel Viohalco détient des droits sur l'actif net faisant l'objet de l'accord, plutôt que des droits sur l'actif et des obligations sur le passif.

Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence après avoir été initialement comptabilisées au coût d'acquisition dans le bilan consolidé.

Selon la méthode de mise en équivalence, les investissements sont initialement constatés au coût d'acquisition avant d'être ajustés par la suite en fonction de la quote-part de Viohalco dans les bénéfices ou les pertes de l'entreprise détenue après l'acquisition et de la quote-part de Viohalco dans les variations des autres éléments du résultat global de l'entreprise détenue dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à la date à laquelle l'influence significative ou le contrôle conjoint cesse de s'appliquer. Les dividendes reçus ou à recevoir d'entreprises associées et de coentreprises sont comptabilisés en déduction de la valeur comptable de l'investissement.

Lorsque la quote-part des pertes de Viohalco dans une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, Viohalco ne comptabilise pas de pertes supplémentaires sauf si Viohalco a contracté des obligations ou procédé à des paiements pour le compte de l'entité en question.

(f) Transactions éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que tous produits et charges non réalisés résultant de transactions intragroupe sont éliminés. Les plus-values latentes découlant de transactions avec des entités mises en équivalence sont éliminées à concurrence de la participation détenue par Viohalco dans l'entité. Les moins-values latentes sont éliminées de la même façon, mais seulement dans la mesure où elles ne montrent pas de signe de dépréciation.

5.2. Monnaie étrangère

(a) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés de Viohalco aux taux de change en vigueur aux dates des opérations en question.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment où la juste valeur a été déterminée. Les plus-values et moins-values de change sont classées et comptabilisées en gain ou perte dans le compte de résultat consolidé en fonction de la nature de l'élément associé dans les états financiers.

Les éléments non monétaires libellés en devises qui sont évalués en fonction du coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les différences de change résultant de la conversion des éléments suivants sont constatées dans les autres éléments du résultat global :

- couvertures des flux de trésorerie éligibles pour autant que les couvertures soient effectives ;
- investissements en titres de participations désignés en tant qu'autres éléments du résultat global à la juste valeur (2017 : titres de participations disponibles à la vente) à l'exception des dépréciations, auquel cas les différences de change comptabilisées en autres éléments du résultat global sont retraitées en résultat.

(b) Activités à l'étranger

Les actifs et passifs liés aux activités à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant d'acquisitions, sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et dépenses des activités à l'étranger sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Le taux moyen pour la période est jugé approprié.

Les différences de change sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et cumulées en réserve pour l'écart de conversion, sauf si l'écart de conversion est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle.

En cas de cession intégrale ou partielle d'une activité à l'étranger faisant perdre le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change relatif à cette activité à l'étranger est reclassé en résultat en tant que résultat de cession. Si Viohalco cède une partie de sa participation dans la filiale, mais en conserve le contrôle, la quote-part correspondante du montant cumulé est réaffectée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque Viohalco ne cède qu'une partie d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, tout en conservant une influence significative ou un contrôle conjoint, la quote-part correspondante du montant cumulé est reclassée au compte de résultat.

5.3. Chiffre d'affaires

Viohalco applique la norme IFRS 15 depuis le 1er janvier 2018. Les principes comptables qui s'appliquaient au cours de la période correspondante sont présentés à la Note 6.

Les principales sources de chiffre d'affaires comptabilisées par Viohalco sont les suivantes :

- Vente de produits sur mesure et revenus issus de projets
- Vente de produits standards
- Prestations de services
- Revenus locatifs

Le chiffre d'affaires est évalué sur la base des dispositions spécifiées dans un contrat conclu avec un client et exclut les montants collectés pour compte de tiers. Viohalco comptabilise le chiffre d'affaires à l'occasion du transfert du contrôle d'un produit ou d'un service au client.

Les contreparties peuvent varier en raison de remises commerciales, rabais de volume, retours ou autres éléments similaires. La méthode d'évaluation la plus appropriée de la contrepartie est établie en fonction de la nature de la contrepartie variable. Dans la plupart des cas, Viohalco utilise la méthode du « montant le plus probable » pour estimer et déduire le montant de cette contrepartie variable en identifiant le montant le plus probable selon un éventail d'issues possibles.

Vente de produits sur mesure et revenus issus de projets

Concernant les contrats portant sur des projets et produits sur mesure réservés à l'usage exclusif de certains clients et sans utilisation alternative, il existe un droit opposable au paiement de la prestation exécutée jusque-là en cas de résiliation du contrat par le client ou par un tiers pour des motifs autres que le non-respect de leurs engagements par les sociétés de Viohalco. On en conclut donc que le client contrôle l'ensemble des travaux en cours au fur et à mesure de la production des biens.

Par conséquent, le chiffre d'affaires de ces contrats est comptabilisé sur une base progressive en fonction de la méthode la plus adéquate, selon qu'elle est basée sur les entrées ou sorties, pour évaluer l'avancement jusqu'à l'état d'achèvement.

Les méthodes les plus couramment utilisées sont les suivantes :

- Pour les obligations de performance liées à la production de produits sur mesure, en fonction du type de contrat concerné, les méthodes pour évaluer l'avancement estimé se fondent sur :
 - i. le temps de production écoulé, à savoir le rapport entre le temps effectif déjà consacré à la production et le volume total de temps de production prévu. Cette méthode est utilisée pour les câbles sous-marins produits sur d'importantes longueurs en continu car la fabrication de ces produits dure normalement longtemps. Par conséquent les obligations de performance associées sont satisfaites au fur et à mesure du temps de production.
 - ii. La quantité de produits fabriqués et testés par rapport à la quantité totale à produire en vertu du contrat. Cette méthode est utilisée pour les câbles terrestres, les tubes d'acier et les produits en aluminium fabriqués sur mesure pour de tels produits. La production est réalisée par lots et les obligations de performance sont donc satisfaites lorsqu'un certain nombre de lots ont été produits.
- Pour les phases d'installation de projets clés en main du segment Câbles, la méthode pour évaluer l'avancement se fonde sur l'évaluation des résultats obtenus ou le franchissement de jalons, sur la base de jalons techniques clairement définis, comme le transport ou les mètres de câbles installés. Lorsque la méthode d'évaluation de l'avancement repose sur des jalons, ceux-ci donnent une description fidèle de la prestation.

Vente de produits standards

Pour les produits qui ne sont pas considérés comme fabriqués sur mesure, les clients n'en obtiennent pas le contrôle avant l'achèvement de la production. Le chiffre d'affaires est donc comptabilisé au moment du transfert de propriété sur les marchandises vendues.

Le moment du transfert de propriété intervient généralement lorsque les produits ont été expédiés vers le site du client, sauf spécification contraire dans les termes du contrat. Les termes définis dans les contrats avec les clients sont conformes aux Incoterms.

Quand le chiffre d'affaires est reconnu à un moment donné, la comptabilisation de celui-ci donne lieu à une facturation simultanée ou dans un bref délai à compter de celle-ci. Le transfert du contrôle au client déclenche la comptabilisation d'une créance client puisqu'il représente le moment auquel le droit à la contrepartie devient inconditionnel.

Prestations de services

Le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode du degré d'achèvement. La contrepartie totale des contrats de service est allouée à l'intégralité des obligations de prestation du contrat sur la base de leurs prix spécifiques unitaires. Les prix spécifiques unitaires sont déterminés selon les grilles tarifaires appliquées par Viohalco lors de la commercialisation de ses services dans le cadre de transactions distinctes.

Actifs et passifs sur contrats

Le moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires, de la facturation et du recouvrement se traduit en créances facturées, créances non facturées (actifs sur contrat) et avances client (passifs sur contrat). Ces actifs et passifs sur contrat sont présentés dans l'État consolidé de la situation financière, respectivement aux postes « Actifs sur contrat » et « Passifs sur contrat ». S'agissant des produits et services pour lesquels le chiffre d'affaires est comptabilisé au fil du temps, les montants sont facturés à mesure de l'avancée des travaux conformément aux conditions contractuelles convenues, soit lors de la réalisation de jalons contractuels, à la livraison finale, ou à l'acceptation des produits manufacturés.

En général, la facturation intervient après la comptabilisation du chiffre d'affaires des produits fabriqués sur mesure et des services exécutés dans le temps, ce qui donne lieu à des actifs sur contrat. Toutefois, en cas de perception d'avances clients avant la comptabilisation du chiffre d'affaires correspondant, un passif sur contrat est comptabilisé.

Coûts sur contrats

Les sociétés de Viohalco comptabilisent à l'actif les coûts additionnels liés à l'obtention de contrats avec les clients et les coûts de réalisation de ces contrats qui sont directement associés au contrat, si ces coûts sont considérés comme recouvrables. Elles les comptabilisent au poste des « Coûts contractuels » de l'État consolidé de la situation financière. Les coûts différentiels d'obtention de contrats sont des coûts encourus en vue d'obtenir un contrat. Ces coûts n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été obtenu.

Les coûts de réalisation ne sont portés à l'actif que s'ils génèrent ou optimisent des ressources qui serviront à satisfaire les obligations de prestation à l'avenir.

Les actifs découlant de coûts contractuels sont amortis soit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimée du contrat, soit sur la base de la part de chiffre d'affaires comptabilisée pendant l'exécution du contrat concerné.

Les coûts différentiels d'obtention de contrats sont comptabilisés en charge, lorsqu'ils sont engagés, si la durée d'amortissement des actifs est inférieure ou égale à un an.

Revenus locatifs des immeubles de placements

Les revenus locatifs sont comptabilisés en chiffre d'affaires selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail. Les primes de location accordées sont comptabilisées comme une partie intégrante du revenu locatif total sur la durée du contrat de location.

5.4. Avantages du personnel

(a) Avantages du personnel sur le court terme

Les avantages du personnel sur le court terme sont comptabilisés en charges au fur et à mesure que la prestation de service afférente est accomplie. Un passif est comptabilisé pour les montants dus si Viohalco et ses sociétés sont soumises à une obligation légale existante ou implicite de payer ce montant suite à des services fournis par l'employé dans le passé et que cette obligation peut être évaluée de façon fiable.

(b) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel Viohalco et ses sociétés versent des cotisations définies à un tiers personne morale sans aucune autre obligation. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges sur la période concernée.

(c) Régimes à prestations définies

L'obligation nette de Viohalco et de ses sociétés au titre des régimes à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par les employés au cours de la période en cours et des périodes antérieures, après actualisation de ce montant et déduction de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est basé sur des obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées.

Les calculs des obligations au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuair qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

La réévaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, qui se composent des gains et pertes actuariels, sont immédiatement comptabilisées en autres éléments du résultat global. Viohalco et ses sociétés déterminent les intérêts débiteurs nets sur l'obligation nette des régimes à prestations définies de la période au moyen du taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies au début de la période annuelle jusqu'à l'obligation nette au titre des prestations définies, en tenant compte de tout changement apporté à l'obligation nette au titre des prestations définies au cours de la période résultant de cotisations et de versements des prestations. Les dépenses d'intérêt nettes et les autres dépenses liées aux plans à prestations définies sont comptabilisées au compte de résultat.

Lorsque les prestations d'un régime sont modifiées ou qu'un régime est réduit, le changement y afférent relatif aux prestations pour des services antérieurs ou le gain ou la perte résultant de cette réduction est immédiatement comptabilisé au compte de résultat. Viohalco et ses sociétés comptabilisent les gains et les pertes afférents au règlement d'un régime à prestations définies au moment de ce règlement.

(d) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées en charge lors de la survenance du premier des deux événements suivants : Viohalco et ses sociétés ne peuvent plus retirer leur offre d'indemnités ou elles comptabilisent ces frais dans le cadre d'une restructuration. S'il n'est pas prévu que les indemnités soient intégralement réglées dans les 12 mois après la date de clôture, elles sont actualisées.

5.5. Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur lorsque les sociétés de Viohalco obtiennent l'assurance raisonnable que la subvention sera effectivement perçue et que ces mêmes sociétés respecteront toutes les modalités stipulées.

Les subventions publiques afférentes à des dépenses sont reportées et reconnues par le biais du compte de résultat de la période afin qu'elles correspondent aux dépenses qu'elles serviront à couvrir.

Les subventions publiques relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en passifs non courants en tant que subventions publiques différées. Elles sont portées au compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée de vie attendue des actifs concernés.

5.6. Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et les charges financières de Viohalco et ses sociétés comprennent essentiellement :

- les produits d'intérêts ;
- les charges d'intérêts ;
- les dividendes ;
- les réductions de valeur comptabilisées sur actifs financiers (autres que des créances clients) ;
- les gains et pertes de change sur emprunts et dépôts.

Les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt réel. Le « taux d'intérêt réel » est le taux qui permet d'actualiser précisément les paiements en numéraire ou recettes futurs estimés sur la durée de vie attendue de l'instrument financier par rapport à :

- la valeur comptable brute de l'actif financier ; ou
- le coût amorti du passif financier.

Dans le calcul des produits et charges d'intérêts, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif ou au coût amorti du passif financier.

Les dividendes sont comptabilisés au compte de résultat à la date à laquelle Viohalco a le droit d'en bénéficier.

5.7. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. Il est comptabilisé au compte de résultat sauf s'il concerne un regroupement d'entreprises, des éléments comptabilisés directement comme capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

A. Impôt exigible

L'impôt exigible comprend l'impôt à payer ou à recevoir sur le résultat imposable de l'exercice et tous les ajustements de l'impôt à payer ou à recevoir relatifs aux exercices précédents. Il est déterminé en application des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture des états financiers. L'impôt exigible inclut également tout impôt sur les dividendes.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés à condition que certains critères soient remplis.

B. Impôt différé

L'impôt différé est reconnu pour les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs pour les besoins de l'information financière et les valeurs calculées à des fins fiscales.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour :

- des différences temporelles sur la comptabilisation initiale des actifs et des passifs pour une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et qui n'a pas d'effet sur le résultat comptable ou fiscal ;
- des différences temporelles liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises dans la mesure où Viohalco et ses sociétés sont capables de contrôler le moment de la reprise des différences temporelles et qu'il est probable que ces différences temporelles ne soient pas reprises dans un avenir prévisible ; et
- des différences temporelles imposables provenant de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôts non utilisés et les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles pour les utiliser. Les actifs d'impôts différés sont révisés à chaque date de clôture des états financiers et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal puisse se réaliser ; ces réductions sont contrepassées si la probabilité de bénéfices imposables futurs s'accroît.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont révisés à chaque date de clôture et comptabilisés dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles pour les utiliser.

Les montants d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt attendus dans la période où l'actif d'impôt sera recouvré en tenant compte des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

L'évaluation des impôts différés reflète les conséquences fiscales qui découleraient de la façon dont Viohalco et ses sociétés prévoient, à la date de clôture, de recouvrer ou de payer la valeur comptable de leurs actifs et passifs.

Les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont compensés que s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les impôts différés concernent des impôts sur le résultat, prélevés par la même autorité fiscale.

5.8. Stocks

Les stocks sont reportés à la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en appliquant la méthode du coût moyen pondéré et se compose du coût de production et de conversion, ainsi que toutes les charges directes nécessaires pour mettre les stocks dans leur état actuel. La valeur nette de réalisation est estimée en fonction du prix de vente actuel des stocks dans le cours normal de l'activité, déduction faite des frais de vente, si un tel cas de figure se produit.

La réduction de valeur des stocks pour refléter la valeur nette de réalisation, ainsi que toute reprise, est comptabilisée en coût des ventes durant la période au cours de laquelle ces réductions de valeur ou pertes se produisent.

5.9. Immobilisations corporelles

A. Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des réductions de valeur et amortissements cumulés. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des dépenses directement associées à l'acquisition ou à la construction de l'actif. Les coûts de construction des actifs immobilisés comprennent le coût de la main d'œuvre directe, des matériaux et tout autre coût lié à leur mise en service ainsi que les coûts d'emprunt.

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que s'il est probable que Viohalco et ses sociétés bénéficieront d'avantages économiques futurs. Les coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés au Compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont engagés.

En cas de cession d'une immobilisation corporelle, toute différence entre le prix reçu et la valeur comptable de l'actif est comptabilisée au compte de résultat au poste « Autres produits (charges) d'exploitation ».

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'actifs immobilisés sont portés à l'actif jusqu'à l'achèvement de la construction.

B. Amortissements

L'amortissement est calculé de manière à radier le coût des immobilisations corporelles, déduction faite de leurs valeurs résiduelles estimées en utilisant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée et est généralement comptabilisé au compte de résultat. Les terrains ne sont pas amortis.

Bâtiments	10 à 33 ans
Usines	50 ans
Machines	2 à 35 ans
Mobilier et autres équipements	2 à 8 ans
Véhicules	4 à 15 ans

Les ordinateurs sont classés dans la catégorie « Mobilier et autres équipements ».

Les méthodes d'amortissements, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

C. Reclassement en immeuble de placements

Lorsque la destination d'un bien immobilier n'est plus l'occupation par son propriétaire mais l'investissement immobilier, le bien est reclassé en tant qu'immeuble de placements.

Le bien est reclassé à sa valeur comptable nette à la date de reclassement, qui deviendra son coût d'acquisition réputé pour son traitement comptable ultérieur.

D. Reclassement en actifs disponibles à la vente

Les actifs non courants et groupes destinés à être cédés sont reclassés en tant qu'actifs disponibles à la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par leur vente plutôt que par leur utilisation continue.

5.10. Immobilisations incorporelles et goodwill

A. Comptabilisation et évaluation

Goodwill : Le goodwill découlant de l'acquisition de filiales est évalué au coût diminué du cumul des réductions de valeur.

Recherche et développement : Les frais de développement ne sont inscrits à l'actif que si la dépense peut être évaluée de manière fiable, si le produit ou le processus est techniquement et commercialement viable, si les bénéfices économiques futurs sont probables et si les sociétés de Viohalco ont l'intention d'avoir et disposent de ressources suffisantes pour achever le développement, et utiliser ou vendre l'actif. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés. Après leur comptabilisation initiale, les frais de développement sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des réductions de valeur et amortissements.

Logiciels : Les licences logicielles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée qui varie entre 3 et 5 ans. Les frais liés à leur entretien sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Autres immobilisations incorporelles : Les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clientèle, les brevets et les marques commerciales, qui sont acquis par Viohalco et ses sociétés et ont une durée de vie déterminée, sont évalués à leur coût diminué du cumul des réductions de valeur et des amortissements. Les autres immobilisations incorporelles, qui ont une durée de vie indéterminée, sont évaluées à leur coût, déduction faite des réductions de valeur cumulées.

B. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses, y compris celles liées à un goodwill ou des marques générées en interne, sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'elles sont engagées.

C. Amortissement et durée de vie

L'amortissement est la prise en charge en compte de résultat du coût des immobilisations incorporelles diminuées de leurs valeurs résiduelles estimées. Il est calculé en utilisant la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des actifs et est généralement comptabilisé en compte de résultat. Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles ayant des durées de vie indéterminées ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées pour la période actuelle et les périodes de référence sont les suivantes :

• Marques commerciales et licences	10 à 15 ans
• Logiciels	3 à 5 ans

Certaines immobilisations incorporelles comprises dans les « Marques commerciales et licences » ont des durées de vie indéterminée et ne sont donc pas amorties. Mais elles font l'objet d'un test de réduction de valeur. C.f. Note 19 pour plus d'informations.

Les méthodes d'amortissement, durées de vie et valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

5.11. Immeubles de placements

Les immeubles de placements, qui se composent principalement de terrains et de bâtiments, appartiennent à Viohalco et ses sociétés. Ils sont destinés à générer des loyers, et non à être utilisés pour les besoins de leurs propriétaires. Les immeubles de placements sont présentés à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement. Lorsque la valeur comptable d'un immeuble de placements est supérieure à sa valeur recouvrable, la différence (réduction de valeur) est directement comptabilisée en tant que charge au compte de résultat. Les reprises de réduction de valeur sont également comptabilisées dans le compte de résultat. Les terrains ne sont pas amortis. Les immeubles sont amortis selon la méthode linéaire. La durée de vie attendue des immeubles de placements est comprise entre 18 et 33 ans.

La Direction exerce son jugement pour déterminer si un bien immobilier est considéré comme un immeuble de placements ou non. Les critères liés à ce jugement sont les suivants :

- Si un bien immobilier génère des flux de trésorerie provenant de la location et une appréciation du capital en grande partie indépendamment des autres actifs détenus par Viohalco ;
- Si un bien immobilier ne génère pas de flux de trésorerie provenant de la production ou de la fourniture de biens ou de services ou de l'utilisation de biens immobiliers à des fins administratives qui sont attribuables non seulement au bien immobilier, mais également à d'autres actifs utilisés dans le processus de production ou d'approvisionnement ;
- Si un bâtiment vacant est détenu en vue d'être loué ou pour valoriser le capital ;
- Si un bien immobilier est en cours de construction ou de développement en vue de son utilisation future en tant qu'immeuble de placements ;
- Si Viohalco possède des terrains pour une utilisation future actuellement indéterminée.

5.12. Actifs disponibles à la vente

Les actifs non courants ou les ensembles destinés à être cédés incluant des actifs et des passifs sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente s'il est très probable qu'ils seront recouverts principalement par leur vente plutôt que par la poursuite de leur utilisation.

Ces actifs ou ensembles destinés à être cédés sont généralement évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute réduction de valeur sur un ensemble destiné à être cédé est d'abord imputée au goodwill puis au prorata aux actifs et passifs restants, à l'exception des stocks, actifs financiers ou avantages du personnel, qui continuent d'être évalués dans le respect des autres règles comptables de Viohalco et de ses sociétés. Les réductions de valeur sur le classement initial en tant qu'actifs disponibles à la vente ainsi que les gains ou pertes consécutifs découlant de la réévaluation sont comptabilisés au compte de résultat.

Une fois classées en tant qu'actifs disponibles à la vente, les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont plus amorties ni dépréciées ; les entités mises en équivalence ne sont plus mises en équivalence.

5.13. Dépréciation

Viohalco a appliqué IFRS 9 à partir du 1er janvier 2018. Les conventions comptables qui s'appliquaient au cours de la période de comparaison sont présentées à la note 6.

A. Actifs financiers non dérivés

Instruments financiers et actifs sur contrat

Viohalco comptabilise des provisions pour pertes de crédit attendues sur :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs sur contrats;
- les créances locatives et
- les instruments de dettes valorisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et évalue la provision à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie, excepté pour la trésorerie (perte de crédit attendue sur 12 mois).

Viohalco considère qu'un actif financier est en défaut lorsqu'il est improbable que le débiteur honore ses obligations de crédit dans leur intégralité, sans recours par les sociétés de Viohalco à des actions telles que la réalisation de la garantie (le cas échéant).

Les pertes de crédit attendues à vie sont celles qui résultent de tous les événements de défaut possible pendant la durée de vie prévue d'un instrument financier.

Les Pertes de crédit attendues à 12 mois sont la partie des pertes attendues résultant d'événements de défaut qui sont possible dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie prévue de l'instrument est inférieure à 12 mois).

La période maximale considérée pour estimer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle au cours de laquelle les sociétés de Viohalco sont exposées au risque de crédit.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont estimées sur la base d'un taux de perte moyen pondéré. Les pertes de crédit sont évaluées à la valeur actuelle du déficit de trésorerie (à savoir la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que Viohalco prévoit de recevoir).

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Actifs financiers diminués des pertes de crédit

À chaque date d'arrêt des comptes, les sociétés de Viohalco évaluent si les actifs financiers au coût amorti ont subi une perte de crédit. Un actif financier subit une « perte de crédit » lorsque sont survenus un ou plusieurs événements ayant un impact préjudiciable sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Dans ce cas, l'actif est évalué individuellement et, si nécessaire, il est entièrement déprécié.

Présentation de la provision pour pertes de crédit attendues dans l'État de la situation financière

Les provisions pour pertes au titre des actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs. Les pertes de dépréciations liées aux créances clients et autres débiteurs, y compris des actifs sur contrat, sont présentées séparément dans le compte de résultat.

Réduction de valeur

La valeur comptable brute d'un actif financier est réduite lorsque Viohalco prévoit raisonnablement de ne recevoir aucun actif financier en tout ou partie. Pour tous les clients, Viohalco évalue individuellement le montant de la réduction de valeur et le moment auquel elle interviendra selon qu'un recouvrement est raisonnablement attendu ou non. Viohalco ne prévoit pas de recouvrement significatif sur le montant de la réduction de valeur. Cependant, les actifs financiers dont la valeur est réduite pourraient faire l'objet de mesures exécutoires en vertu des procédures de recouvrement des créances échues de Viohalco.

B. Actifs non financiers

À chaque date de clôture, Viohalco et ses sociétés examinent les valeurs comptables de leurs actifs non financier (autres que les stocks et les passifs d'impôts différés), afin de déterminer toute indication de réduction de valeur. Dans l'éventualité de l'existence d'une telle indication, le montant recouvrable de l'actif sera estimé. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à la durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Il conviendra, afin de procéder au test de dépréciation, que les actifs soient regroupés dans la plus petite catégorie d'actifs possible qui génère des rentrées de fonds provenant d'un usage permanent, lesquelles sont en grande partie indépendantes des rentrées de fonds d'autres actifs ou d'unités génératrices de revenus (ou « UGT »). Le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises sera attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient tirer profit des synergies propres à ce regroupement.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est le montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, déduction faite du coût des ventes. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les réductions de valeur sont comptabilisées au poste « Autres dépenses » du compte de résultat. Elles sont d'abord

appliquées en perte de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis en perte, au prorata, des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT.

Une réduction de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable augmentée en raison de la reprise d'une réduction de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune réduction de valeur n'avait été comptabilisée.

5.14. Contrats de location

Les locations d'immobilisations corporelles, dans lesquelles Viohalco et ses sociétés conservent en substance l'intégralité des risques et des bénéfices de la détention, sont classées comme des baux financiers. Les baux financiers sont comptabilisés lors de la prise d'effet du bail au montant le plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur de l'actif immobilisé et la valeur actualisée des recettes locatives minimales. Les obligations correspondantes découlant des baux sont initialement comptabilisées au même montant. La réduction des obligations découlant des baux est comptabilisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les immobilisations corporelles qui ont été acquises dans le cadre d'un bail financier sont amorties sur la période la plus courte entre leur durée de vie et la durée de leur location. Cependant, s'il est raisonnablement certain que le locataire obtiendra la propriété de l'actif à la fin de la durée du bail, alors l'actif est amorti sur sa durée de vie prévue.

Les contrats de location, dans lesquels le bailleur conserve l'essentiel des risques et des bénéfices de la détention, sont classés comme des contrats de location simple. Les charges de location dans le cadre de ces contrats de location simple sont comptabilisées de manière linéaire sur toute la durée du bail.

5.15. Instruments financiers

(a) Comptabilisation et évaluation initiale

Les créances clients et titres d'emprunt émis sont initialement comptabilisés à la date de leur émission. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés lorsque Viohalco devient partie aux stipulations contractuelles de l'instrument.

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'une créance client sans composante financière significative) ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur, majorée, pour un élément à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à son acquisition ou à émission. Une créance client sans composante financière significative est initialement évaluée au prix de transaction.

(b) Classification et évaluation ultérieure

Actifs financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé et évalué : au coût amorti ; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les instruments de dettes; juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les investissements en titres de participation ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La classification des actifs financiers n'est pas modifiée après leur comptabilisation initiale sauf si Viohalco change son modèle économique concernant la gestion des actifs financiers, auquel cas l'ensemble des actifs financiers concernés est retraité au premier jour de la première période comptable suivant le changement de modèle économique.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes (et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- il relève d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs pour en collecter les flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles prévoient, à des dates spécifiées, des flux de trésorerie uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le montant principal en circulation.

Un actif financier est évalué en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il remplit les deux conditions suivantes et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- il relève d'un modèle économique dont l'objectif est à la fois de détenir des actifs pour en collecter les flux de trésorerie contractuels et de céder des actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles prévoient, à des dates spécifiées, des flux de trésorerie uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le montant principal en circulation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un investissement en titres de participation non détenu à des fins de transaction, Viohalco peut irrévocablement choisir de présenter les variations ultérieures de la juste valeur de l'investissement dans les autres éléments du résultat global. Ce choix est ordonné au cas par cas, pour chaque investissement.

Tous les actifs financiers (à l'exception des instruments dérivés détenus aux fins de couverture) qui n'entrent pas dans la classification de l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, tel que décrit ci-dessus, sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Lors de la comptabilisation initiale, Viohalco peut irrévocablement désigner un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat alors qu'il répond par ailleurs aux critères pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dès lors que ce traitement élimine ou réduit significativement un décalage comptable qui sinon surviendrait.

Actifs financiers – Évaluation du modèle économique :

Viohalco évalue l'objectif du modèle économique dont relève un actif financier au niveau d'un portefeuille car c'est là le meilleur reflet de la gestion de l'entreprise et du mode de présentation des informations à la Direction.

Les transferts d'actifs financiers à des tiers dans des transactions qui ne donnent pas lieu à décomptabilisation ne sont pas considérés comme une vente à cette fin, conformément à la poursuite de la comptabilisation de l'actif par le Groupe.

Actifs financiers – Évaluation afin d'estimer si les flux de trésorerie contractuels sont seulement des paiements de principal et d'intérêts :

Aux fins de cette évaluation, le « principal » est défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. L'« intérêt » est défini comme la contrepartie de la valeur temporelle de l'argent et du risque de crédit associés au montant de principal en circulation pendant une période donnée, ainsi que la contrepartie d'autres risques et coûts de base associés au prêt (ex. : risque de liquidité et coûts administratifs), ainsi qu'une marge bénéficiaire. Dans cette évaluation, Viohalco envisage les conditions contractuelles de l'instrument. L'exercice suppose d'évaluer si l'actif financier contient une condition contractuelle susceptible de faire évoluer le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de sorte que celui-ci pourrait ne pas satisfaire cette condition. Dans cette évaluation, Viohalco considère :

- les événements contingents susceptibles de faire évoluer le montant ou le calendrier des flux de trésorerie ;
- les conditions susceptibles d'ajuster le taux du coupon contractuel, notamment les caractéristiques de taux variable ;
- les caractéristiques de paiement anticipé et d'extension ; et
- les conditions qui limitent le droit à se prévaloir des flux de trésorerie sur des actifs spécifiques (ex. : absence de recours possible).

Actifs financiers – Évaluation ultérieure et comptabilisation des gains et des pertes :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains et pertes nets, y compris sous la forme de revenus d'intérêts ou de dividendes, sont comptabilisés en résultat.
Actifs financiers au coût amorti	Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est minoré des pertes de dépréciation. Les revenus d'intérêts, les gains et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou perte sur une décomptabilisation est comptabilisé en résultat.
Instruments de dettes à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les revenus d'intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les gains et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont retraités en résultat.
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits au compte de résultat sauf si le dividende représente clairement une reprise d'une partie du coût de l'investissement. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais retraités en résultat.

Passifs financiers – Classification, évaluation ultérieure et comptabilisation des gains et des pertes :

Les passifs financiers sont classés selon leur évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transaction, s'il s'agit d'un instrument dérivé ou s'il est désigné en tant que tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes nets, y compris les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat. Les autres passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou perte sur une décomptabilisation est également comptabilisé en résultat.

(c) Décomptabilisation

Actifs financiers

Viohalco décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier expirent ou lorsque Viohalco transfère le droit à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction donnant lieu au transfert en substance de l'ensemble des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier ou dans laquelle Viohalco ni ne transfère ni ne conserve en substance l'ensemble des risques et avantages de la propriété et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Viohalco conclut des transactions dans lesquelles le Groupe transfère des actifs comptabilisés dans l'état de sa situation financière, mais conserve tout ou une part substantielle de l'ensemble des risques et avantages sur les actifs transférés. Dans ce cas, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

Passifs financiers

Viohalco décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont libérées, annulées ou qu'elles expirent. Viohalco décomptabilise également un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont différents en substance, ce qui conduit à la comptabilisation d'un nouveau passif financier à la juste valeur sur la base de ces conditions modifiées.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris tous actifs transférés ou passifs repris) est comptabilisée en résultat.

(d) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états financiers lorsque, et uniquement dans ce cas où, Viohalco détient un droit opposable valable à la compensation des montants et que Viohalco prévoit de les régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et régler le passif de manière simultanée.

(e) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Viohalco a décidé de ne pas adopter les dispositions de la norme IFRS 9 concernant la comptabilité de couverture et continuera d'appliquer la norme IAS 39.

Les sociétés de Viohalco détiennent des instruments financiers dérivés à des fins de couverture de la juste valeur ou de couverture des flux de trésorerie. Les instruments dérivés servent à couvrir les risques découlant des variations de prix des métaux, les fluctuations des taux de change et les variations des taux d'intérêt des emprunts.

Les instruments dérivés sont évalués initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés. Après leur comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations inhérentes sont généralement comptabilisées en résultat, à moins que l'instrument ne soit répertorié comme couverture de flux de trésorerie.

Couverture de la juste valeur

Les instruments dérivés sont répertoriés comme instruments de couverture de la juste valeur lorsque l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier comptabilisé est couverte.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur sont comptabilisées dans le Compte de résultat consolidé, tout comme les variations de la juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables aux risques couverts.

Couverture de flux de trésorerie

La quote-part effective des variations de la juste valeur des instruments dérivés répertoriés comme instruments de couverture des flux de trésorerie est comptabilisée dans la « Réserve de couverture ». Le gain ou la perte de la quote-part non effective est comptabilisé(e) au compte de résultat.

Les montants comptabilisés au poste « Réserve de couverture » sont reclassés dans le Compte de résultat consolidé de la même période ou des mêmes périodes durant laquelle ou lesquelles la couverture prévisionnelle des flux de trésorerie impacte le résultat ou l'élément couvert impacte le résultat.

Lorsqu'un élément couvert est vendu ou lorsque la quote-part de couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est interrompue à titre prospectif, les montants imputés à la Réserve de couverture sont conservés sous forme d'une réserve et sont reclassés au Compte de résultat consolidé lorsque l'actif couvert enregistre un bénéfice ou une perte.

Dans le cas d'une opération de couverture portant sur une transaction future prévue qui n'a plus vocation à avoir lieu, les montants comptabilisés au poste « Réserve de couverture » sont reclassés dans le Compte de résultat consolidé.

Les sociétés de Viohalco examinent l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie au commencement (de manière prospective) en comparant les termes critiques de l'instrument de couverture avec les termes critiques de l'élément couvert. Par la suite, à chaque date de clôture (de manière rétrospective), l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie est examinée par l'application, de manière cumulée, de la méthode de la compensation en dollar.

5.16. Capital social

Les capitaux propres se composent d'actions ordinaires.

Les coûts additionnels directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. L'impôt sur le résultat lié aux coûts de transaction d'une transaction sur capitaux propres est comptabilisé en action (voir Note 5.7).

5.17. Provisions

Les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation.

Des provisions sont enregistrées dans les cas suivants :

- (a) Il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs ;
- (b) Il est probable qu'un paiement soit effectué pour régler l'obligation ;
- (c) Le montant du paiement en question peut être estimé de manière fiable.

Plus précisément :

Les provisions pour les décisions de justice en instance sont comptabilisées lorsqu'il est plus que probable qu'il existe une obligation résultant de ce litige et qu'un paiement à cet égard est probable selon l'évaluation d'un tiers.

Des dispositions de garantie d'assurance sont comptabilisées lorsque le produit est vendu et selon l'expérience antérieure (probabilité que les produits vendus aient besoin d'être remplacés). L'estimation initiale des coûts associés à la garantie est revue tous les ans.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées uniquement lorsque Viohalco est tenue par une obligation implicite, à savoir lorsqu'un plan officiel détaillé précise l'activité ou la partie de l'activité concernée, le site et le nombre de collaborateurs concernés, une estimation détaillée des coûts associés et un calendrier approprié, et que les collaborateurs concernés ont été informés des principales modalités du plan en question ou que la société a déjà commencé à déployer le plan.

Une provision pour contrats onéreux est évaluée à la valeur actuelle des coûts les plus bas entre les coûts attendus de l'exécution du contrat et le coût découlant de l'inexécution du contrat. Avant de constituer la provision, Viohalco comptabilise toute perte de dépréciation sur les actifs liés au contrat.

5.18. Résultat par action

Viohalco présente un résultat par action simple et un résultat par action dilué. Le résultat par action simple est calculé en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation à chaque période.

Le résultat par action dilué est défini en corrigeant le résultat attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'impact d'une éventuelle conversion de toutes les obligations convertibles et stock-options distribués au personnel.

5.19. Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation est le résultat généré par la continuité des activités génératrices de chiffre d'affaires de Viohalco ainsi que les autres revenus et charges liés aux activités opérationnelles. Le bénéfice d'exploitation exclut les coûts financiers nets, la quote-part du bénéfice des sociétés mises en équivalence et l'impôt sur le résultat.

5.20. Évaluation de la juste valeur

La « juste valeur » est le prix qui serait perçu en contrepartie de la vente d'un actif ou qui serait payé pour transférer une dette dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des participants du marché, à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, sur le marché le plus avantageux auquel Viohalco a accès à la date en question. La juste valeur d'une dette reflète son risque de non-exécution.

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations financières de Viohalco requièrent l'évaluation de la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Lorsqu'elle est disponible, Viohalco évalue la juste valeur d'un instrument sur la base de sa cotation sur un marché actif. Un marché est considéré comme « actif » si les transactions sur l'actif ou le passif interviennent à une fréquence et dans un volume suffisants pour fournir une information continue concernant son prix.

S'il n'existe pas de cotation sur un marché actif, Viohalco utilise alors des techniques d'évaluation qui s'appuient sur un maximum d'éléments observables et un minimum d'éléments qui ne sont pas observables. La technique d'évaluation retenue intègre l'ensemble des facteurs que les participants du marché prennent en compte dans la fixation du prix d'une transaction.

Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un cours acheteur et un cours vendeur, Viohalco évalue alors les actifs et les positions longues au cours acheteur et les passifs et positions courtes au cours vendeur.

Le prix de la transaction constitue normalement la meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, à savoir la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue. Si Viohalco établit que la juste valeur à la comptabilisation initiale diffère du prix de la transaction et que la juste valeur n'est pas attestée par la cotation d'un actif ou passif identique sur un marché actif, ni ne s'appuie sur une technique d'évaluation dont les éléments non observables sont estimés non significatifs par rapport à l'évaluation, l'instrument financier est alors évalué à la juste valeur ajustée de la différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de la transaction. Cette différence est ultérieurement comptabilisée en résultat sur la durée de vie de l'instrument, tant que l'évaluation reste entièrement justifiée par des données observables sur le marché ou que la transaction n'est pas liquidée.

5.21. Re-présentation du compte consolidé de résultat 2017

Par suite de l'adoption d'IFRS 9, Viohalco a adopté les modifications consécutives suivantes à IAS 1 « Présentation des états financiers » qui requièrent la présentation de la dépréciation des actifs financiers dans une rubrique distincte du compte de résultat. Par conséquent, Viohalco a reclassé au nouveau poste « Pertes de dépréciation liées à des créances et actifs sur contrat » des pertes de dépréciation liées à des créances respectivement comptabilisées en « Coût des ventes » pour un montant de 5,3 millions d'euros et en « Autres charges » pour un montant de 8,9 millions d'euros. Par ailleurs, un montant de 271 milliers d'euros lié à la reprise de pertes de dépréciation sur des créances a été reclassé du poste « Autres produits » en « Pertes de dépréciation liées à des créances et actifs sur contrat ».

Les autres reclassements se rapportent à des changements effectués en vue d'une uniformité de la présentation des résultats des sociétés de Viohalco exerçant des activités similaires : les frais de vente directs ont été reclassés des « Frais de commercialisation et de distribution » et de « Charges administratives » en « Coût des ventes ».

Les ajustements effectués dans l'état consolidé du compte de résultat sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en milliers d'euros	Publié	Re-présentation	Après re-présentation
Chiffre d'affaire	3.721.311		3.721.311
Coût des ventes	-3.371.713	12.618	-3.359.096
Marge Brute	349.597		362.215
Autres produits	15.315	-271	15.044
Frais de commercialisation et de distribution	-66.351	-12.291	-78.641
Charges administratives	-109.773	4.958	-104.815
Pertes de valeur sur créances et actifs sur contrat		-13.897	-13.897
Autres charges	-21.336	8.883	-12.453
Résultat opérationnel (EBIT)	167.452		167.452
Produits financiers	2.019		2.019
Coûts financiers	-112.451		-112.451
Résultat financier net	-110.432		-110.432
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	-181		-181
Résultat avant impôt	56.839		56.839
Impôts sur le résultat	26.956		26.956
Résultat net	83.794		83.794

5.22. Nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations des IFRS

Certaines nouvelles normes ainsi que des amendements aux normes et des interprétations qui ont été publiés devront être appliqués aux périodes qui débutent pendant l'exercice en cours et aux exercices suivants. L'évaluation de l'impact de ces nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations réalisée par Viohalco est présentée ci-dessous.

Normes et interprétations applicables à l'exercice en cours :

• IFRS 15 « Revenus des contrats avec les clients »

IFRS 15 établit un cadre complet pour déterminer si, combien et quand un produit est comptabilisé. Cette norme remplace les directives existantes en matière de comptabilisation des produits, y compris IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction » et IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle ». L'effet de l'adoption d'IFRS 15 est présenté à la Note 6 des états financiers.

• IFRS 15 (Clarifications) « Revenus des contrats avec les clients »

Les clarifications ont pour objet de clarifier les intentions de l'IASB dans l'élaboration des règles obligatoires d'IFRS 15 « Revenus des contrats avec les clients », notamment en ce qui concerne la comptabilisation de l'identification des obligations de prestation avec la modification de la formule « identifiable séparément », la prise en considération du rôle de principal ou d'agent (consistant notamment à évaluer si une entité agit pour son propre compte ou comme agent) et l'application d'un principe de contrôle des droits de licence pour apporter de nouvelles orientations concernant la comptabilisation des droits de propriété intellectuelle et des redevances. Les clarifications apportent également des simplifications supplémentaires pour les entités qui appliquent la méthode rétrospective complète dans l'adoption d'IFRS 15 ou qui optent pour la méthode rétrospective modifiée.

• IFRS 9 « Instruments financiers » et amendements ultérieurs apportés à IFRS 9 et IFRS 7

En juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié la version définitive de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». L'effet de l'adoption d'IFRS 9 est présenté à la Note 6 des états financiers.

Les normes, amendements aux normes et interprétations suivantes, émis et en vigueur pour l'exercice considéré, n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de Viohalco :

• Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2014-2016.

- IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » : Ces amendements apportent des éclaircissements sur le fait que le choix d'évaluer à la juste valeur par le biais du compte de résultat un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise qui est détenue par une entité qui est une entreprise de capital-risque, ou une autre entité éligible, est possible pour chaque investissement dans une entreprise associée ou dans une coentreprise au cas par cas, lors de la comptabilisation initiale.

• IAS 40 (Amendements) « Transferts des immeubles de placements »

L'amendement apporte des précisions sur l'application du paragraphe 57 d'IAS 40 « Immeubles de placements », lequel donne des indications sur les transferts d'immeubles de placements.

• **Interprétation IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée »**

L'interprétation apporte des éclaircissements sur la comptabilisation des transactions comportant l'encaissement d'une contrepartie anticipée dans une monnaie étrangère.

• **IFRS 2 (Amendements) « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions »**

Les amendements clarifient la base d'évaluation pour des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie et la comptabilisation d'une modification des conditions d'un paiement fondé sur des actions, qui ne serait plus réglé en trésorerie mais en instruments de capitaux propres. Ces amendements introduisent également une exception aux principes d'IFRS 2 qui exigera qu'une transaction soit traitée comme si elle avait été réglée en intégralité en instruments de capitaux propres quand un employeur est obligé de retenir à la source un montant correspondant à l'obligation fiscale de l'employé liée à un paiement fondé sur des actions et de payer ce montant aux autorités fiscales.

Normes et interprétations applicables aux périodes ultérieures :

• **IFRS 16 « Contrats de location » (en vigueur pour les exercices débutant à compter du 1er janvier 2019)**

Viohalco est dans l'obligation d'adopter IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1er janvier 2019. Viohalco a évalué l'impact estimé de l'application initiale d'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés, tel que décrit ci-après. Les répercussions effectives de l'adoption de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 peuvent varier pour les raisons suivantes :

- Viohalco n'a pas achevé les tests et l'évaluation des contrôles sur ses nouveaux systèmes informatiques ; et
- les nouvelles politiques comptables sont sujettes à modifications jusqu'à ce que Viohalco présente ses premiers états financiers qui incluent la date d'application initiale.

IFRS 16 introduit un modèle unique pour la comptabilisation des contrats de location au bilan pour les preneurs. Un preneur comptabilise le droit d'utilisation d'un actif représentant son droit à utiliser l'actif sous-jacent et un passif lié aux contrats de location représentant son obligation d'effectuer des paiements liés à ces contrats. Il existe des exemptions pour les contrats de location à court terme et des contrats portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur. La comptabilisation des contrats de location pour les bailleurs reste similaire à celle prévue par la norme actuelle, à savoir que les bailleurs continuent de classer les contrats de location comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement.

IFRS 16 remplace les consignes actuelles concernant les contrats de location, y compris IAS 17 « Contrats de location », IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC-15 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC-27 « Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location ».

i. Contrats de location dans lesquels Viohalco est partie en tant que locataire

Viohalco comptabilisera les nouveaux actifs et passifs de ses contrats de location simple (principalement les véhicules, les bâtiments administratifs, les équipements et les entrepôts). La nature de la charge associée à ces contrats évoluera désormais puisque Viohalco comptabilisera une charge de dépréciation pour le droit d'utilisation de ces actifs et une charge d'intérêt sur les dettes liées à ces locations.

Précédemment, Viohalco comptabilisait la charge de location simple selon une méthode linéaire sur la durée de vie du contrat de location et ne comptabilisait des actifs et des passifs que dans la mesure où il existait un décalage temporel entre les paiements effectifs du contrat de location et la comptabilisation de la charge.

Aucun impact majeur n'est attendu pour les contrats de location-financement de Viohalco.

Sur la base des informations actuellement disponibles, Viohalco estime qu'une dette supplémentaire liée à ses contrats de location de 22,9 millions d'euros sera comptabilisée au 1er janvier 2019. L'impact sur le compte de résultat consolidé ne devrait pas être significatif, car l'annulation des paiements au titre des contrats de location simple sera compensée par l'amortissement au titre des actifs «droit d'utilisation» et comptabilisé en résultat opérationnel. Les intérêts annuels constatés sur les passifs relatifs aux contrats de location sont calculés en fonction du taux d'emprunt marginal de chaque filiale et ils ne devraient pas être importants. L'incidence sur le tableau des flux de trésorerie du retraitement des contrats de location-financement se limitera aux reclassements, car la norme n'aura aucun effet sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie de Viohalco. Viohalco ne prévoit pas que l'adoption d'IFRS 16 ait un effet sur sa capacité à respecter les clauses restrictives de ses emprunts.

ii. Contrats de location dans lesquels Viohalco est partie en tant que bailleur

Aucun impact significatif n'est attendu en ce qui concerne les contrats de location dans lesquels Viohalco est partie en tant que bailleur.

iii. Transition

Viohalco prévoit d'appliquer la norme IFRS 16 pour la première fois au 1er janvier 2019, par le biais de la méthode rétrospective modifiée. Par conséquent, le cumul de l'effet de l'adoption d'IFRS 16 sera enregistré en tant qu'ajustement du solde d'ouverture des actifs et passifs au 1er janvier 2019, sans retraitement des informations comparatives. Aucun ajustement n'est prévu au niveau du solde d'ouverture des bénéfices non distribués.

Viohalco prévoit d'appliquer les mesures de simplification transitoires disponibles en option de la définition d'un contrat de location. Cela signifie qu'elle appliquera IFRS 16 à tous les contrats conclus avant le 1er janvier 2019 et iden-

tifiés comme des contrats de location en vertu d'IAS 17 et d'IFRIC 4.

Les autres normes, amendements de normes et interprétations ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés de Viohalco :

• IFRIC 23 — « Incertitude relative aux traitements fiscaux » (en vigueur pour les exercices débutant à compter du 1er janvier 2019)

Cette interprétation traite de la comptabilisation des impôts sur le résultat lorsque le traitement fiscal implique une incertitude qui affecte l'application d'IAS 12. L'interprétation apporte des éclaircissements sur la prise en compte de traitements fiscaux incertains séparément ou conjointement, l'examen par les autorités fiscales, la méthode appropriée pour refléter ces incertitudes et la comptabilisation des changements intervenus au niveau des faits et des circonstances.

• IFRS 9 (Amendement) « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » (en vigueur pour les exercices débutant à compter du 1er janvier 2019)

L'amendement permet d'évaluer au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global les actifs financiers avec des options de prépaiement qui permettent à (ou exigent d'une) partie à un contrat de payer ou recevoir une compensation raisonnable en cas de résiliation anticipée du contrat (de sorte qu'il puisse y avoir une « compensation négative » du point de vue du détenteur de l'actif).

• IAS 28 (Amendements) « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » (effectif pour les exercices débutant à compter du 1er janvier 2019).

Ces amendements apportent des éclaircissements pour savoir si l'évaluation, en particulier les exigences de dépréciation, des participations à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises qui, par essence, font partie des « investissements nets » dans l'entreprise associée ou la coentreprise doivent être régis en vertu de la norme IFRS 9, de la norme IAS 28 ou d'une combinaison de ces deux normes. Ils précisent qu'une entité applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers », avant d'appliquer IAS 28, à ces participations à long terme auxquelles ne s'applique pas la méthode de comptabilisation par mise en équivalence. En appliquant IFRS 9, l'entité ne tient pas compte de tous les ajustements apportés à la valeur comptable des participations à long terme qui découlent de l'application d'IAS 28.

• IAS 19 (Amendement) « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » (en vigueur pour les exercices débutant à compter du 1er janvier 2019)

Ces amendements obligent les entités à utiliser des hypothèses actuarielles actualisées pour calculer les coûts de service actuels et les intérêts nets pour le reste de la période annuelle considérée après la modification, la réduction ou la liquidation d'un régime. Ces amendements apportent également des éclaircissements sur la manière dont la comptabilisation de la modification, de la réduction ou de la liquidation d'un régime affecte les exigences en matière de plafonds d'actifs.

• Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2015 - 2017. (en vigueur pour les exercices débutant à compter du 1er janvier 2019)

- IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IFRS 11 « Partenariats » : Les amendements apportés à IFRS 3 apportent des éclaircissements sur le fait que lorsqu'une entité obtient le contrôle d'une entreprise qui est une coentreprise, elle réévalue ses participations précédemment détenues dans cette entreprise. Les amendements apportés à IFRS 11 apportent des éclaircissements sur le fait que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise qui est une coentreprise, elle ne réévalue pas ses participations précédemment détenues dans cette entreprise.
- IAS 12 « Impôts sur le résultat » : Les amendements apportent des éclaircissements sur le fait que les conséquences en matière d'impôt sur le résultat des paiements réalisés sur des instruments financiers classés en capitaux propres doivent être comptabilisées en fonction du lieu où ont été comptabilisés les transactions ou événements passés ayant donné lieu à distribution de bénéfices.
- IAS 23 « Coûts d'emprunt » : Les amendements apportent des éclaircissements sur le paragraphe 14 de la norme selon lequel, lorsqu'un actif éligible est prêt pour son usage prévu ou pour être cédé et qu'une partie de l'emprunt spécifique lié à cet actif éligible reste exigible, cet emprunt doit être inclus dans les fonds qu'une entité emprunte de manière générale.

• IAS 1 « Présentation des états financiers » et IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » (en vigueur pour les exercices débutant à compter du 1er janvier 2020, une application anticipée étant autorisée).

Les amendements clarifient la définition de « significatif » et son application. La nouvelle définition stipule qu'« une information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions économiques que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général d'une entité comptable donnée prennent sur la base de ces états financiers ». Par ailleurs, les explications qui accompagnent la définition ont été améliorées. Les amendements veillent également à une cohérence de la définition de « significatif » dans l'ensemble du référentiel IFRS. Ces Amendements n'ont pas encore été visés par l'Union Européenne.

• **IFRS 3 « Regroupements d'entreprises (Amendements) » :**

L'IASB a émis des amendements dans la définition d'une entreprise (Amendements limités à IFRS 3) pour résoudre les difficultés lorsqu'une entité cherche à établir si elle a acquis une entreprise ou un groupe d'actifs. Ces amendements sont effectifs pour les regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition se situe à partir du premier exercice débutant le ou à compter du 1er janvier 2020 et pour les acquisitions d'actifs qui interviennent le ou à compter du début de cette période, une application anticipée étant autorisée. Ces amendements n'ont pas encore été visés par l'Union Européenne.

• **Cadre conceptuel du référentiel IFRS :**

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié le Cadre conceptuel de l'information financière révisé. Ce Cadre conceptuel établit un ensemble complet de concepts relatifs aux informations financières, la fixation de normes, des orientations pour le développement de méthodes comptables cohérentes et une aide à la compréhension et l'interprétation des normes. L'IASB a également publié une note distincte, Amendements aux références du cadre conceptuel dans les normes IFRS, qui décrit les amendements apportés aux normes concernées par la mise à jour des références au Cadre conceptuel révisé. Son objectif est d'accompagner la transition vers le Cadre conceptuel révisé pour les sociétés qui établissent des méthodes comptables sur la base du Cadre conceptuel lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique à une transaction en particulier. Pour celles qui établissent des méthodes comptables sur la base du Cadre conceptuel, la révision entre en vigueur pour les exercices qui débutent le ou à compter du 1er janvier 2020. Ces Amendements n'ont pas encore été visés par l'Union Européenne.

6. Changements de méthodes comptables

Viohalco a appliqué pour la première fois IFRS 15 « Revenus des contrats avec les clients » (cf. A) et IFRS 9 « Instruments financiers » (cf. B) à compter du 1er janvier 2018. D'autres nouvelles normes sont également effectives à compter de cette date, mais n'ont pas d'effet significatif sur les états financiers de Viohalco.

Compte tenu des méthodes transitoires retenues par Viohalco dans l'application de ces normes, les données de comparaison des présents états financiers n'ont pas été retraitées pour refléter les exigences des nouvelles normes, à l'exception de la présentation séparée des pertes de dépréciation sur les créances et actifs sur contrat (cf. B).

L'application de ces normes a pour effet principal :

- des différences temporelles dans la comptabilisation des revenus sur les produits sur mesure et les projets dans l'énergie et la comptabilisation de nouveaux éléments tels que des actifs sur contrat, des coûts de contrat et des passifs sur contrat dans l'état consolidé de la situation financière (cf. A ci-dessous) ;
- une augmentation des pertes de dépréciation comptabilisées sur les actifs financiers (cf. B ci-dessous).

A. IFRS 15 « Revenus des contrats avec les clients »

IFRS 15 établit un cadre complet pour déterminer si, combien et quand un produit est comptabilisé. Cette norme a remplacé les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » et leurs interprétations associées.

Viohalco a adopté IFRS 15 sur la base de la méthode de l'effet cumulé, l'effet de l'application initiale de la norme intervenant à la date d'application initiale (le 1er janvier 2018). Par conséquent, les informations présentées pour 2017 n'ont pas été retraitées et sont donc présentées en vertu des normes IAS 18, IAS 11 et de leurs interprétations associées, comme précédemment.

Comme indiqué plus haut, l'effet de la transition vers IFRS 15 concerne la reconnaissance au fil du temps des revenus sur les produits sur mesure et les projets dans l'énergie. Le tableau suivant synthétise l'impact, net d'impôt, sur les bénéfices non distribués, les réserves et les participations minoritaires au 1er janvier 2018.

Montants en milliers d'euros	Impact de l'adoption de l'IFRS	
	15 au 1 janvier 2018	
Réserves		-34
Résultats non distribués		3.213
Participations ne donnant pas le contrôle		732
Total		3.911

Le passif d'impôt différé reconnu au 1er janvier 2018, du fait du changement de méthode comptable, s'élève à 1.345 milliers d'euros. Le tableau suivant synthétise les impacts de l'adoption d'IFRS 15 sur l'état de la situation financière de Viohalco au 31 décembre 2018 et sur son compte de résultat pour l'exercice clos à cette même date pour chacun des postes concernés. L'état consolidé des flux de trésorerie n'a pas subi d'impact significatif pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Impact sur l'état consolidé condensé de la situation financière

	Comme reporté	Ajustements	Montants sans adoption de l'IFRS 15
ACTIFS			
Actifs non courants	2.057.091	-56	2.057.036
Actifs courants			
Stocks	1.142.309	74.122	1.216.430
Créances clients et autres débiteurs	551.205	45.298	596.504
Actifs sur contrats	117.428	-117.428	0
Coûts sur contrats	1.872	-1.872	0
Actifs courants	1.988.594	119	1.988.713
Total des actifs	4.045.685	64	4.045.749
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	1.173.749	-4.058	1.169.691
Participations ne donnant pas le contrôle	130.875	-965	129.910
Total des capitaux propres	1.304.624	-5.023	1.299.601
PASSIFS			
Passifs non courants			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	8.324	19	8.343
Passifs d'impôt différé	88.402	-1.704	86.698
Passifs sur contrats	19	-19	0
Passifs non courants	1.068.965	-1.704	1.067.262
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	661.544	84.637	746.181
Passifs sur contrats	77.847	-77.847	
Passifs courants	1.672.096	6.790	1.678.887
Total des passifs	2.741.061	5.086	2.746.148
Total des capitaux propres et passifs	4.045.685	64	4.045.749

Impact sur le compte de résultat consolidé condensé et sur les autres éléments du résultat global

	Comme reporté	Ajustements	Montants sans l'adoption de l'IFRS 15
Chiffre d'affaires	4.406.185	-10.270	4.395.915
Coût des ventes	-4.009.411	8.779	-4.000.632
Marge Brute	396.775	-1.492	395.283
Résultat avant impôt	95.612	-1.492	94.120
Impôts sur le résultat	-9.760	453	-9.307
Résultat net	85.852	-1.038	84.814
Autres éléments du résultat global	-8.238	-56	-8.295
Total du résultat global (-) après impôt	77.614	-1.094	76.519

Ci-après est exposé le détail des nouvelles méthodes comptables significatives et la nature des changements qu'elles introduisent dans les précédentes méthodes comptables par rapport aux différents biens et services proposés par Viohalco.

En vertu d'IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'un client obtient le contrôle des biens ou services. La détermination du moment de transfert de ce contrôle – à un moment donné ou au fil du temps – suppose d'exercer un jugement.

Vente de produits sur mesure

Auparavant, les sociétés de Viohalco comptabilisaient le chiffre d'affaires afférent à tous ces produits qui ne faisaient pas partie d'un contrat de construction (selon la définition d'IAS 11) lorsque les principaux risques et avantages de la propriété avaient été transférés au client. Le moment du transfert des risques et avantages variait en fonction des conditions de chaque contrat de vente. En général, la comptabilisation intervenait lors de la livraison du produit au client. Toutefois, dans le cas de certaines expéditions à l'international, le transfert des risques et des avantages intervenait, selon les incoterms, lors du chargement des marchandises sur le navire ou sur un autre mode de livraison, ou encore au port du vendeur.

En vertu d'IFRS 15, les sociétés de Viohalco comptabilisent le chiffre d'affaires lorsque le client obtient le contrôle du produit. Concernant les contrats de produits sur mesure réservés à l'usage exclusif de certains clients et sans utilisation alternative, il existe un droit opposable au paiement de la prestation exécutée jusque-là en cas de résiliation

du contrat par le client ou par un tiers pour des motifs autres que le non-respect de leurs engagements par les sociétés de Viohalco. On en conclut donc que le client contrôle l'ensemble des travaux en cours au fur et à mesure de la production.

Par conséquent, le chiffre d'affaires de ces contrats est désormais comptabilisé sur une base progressive en fonction de la méthode la plus adéquate, selon qu'elle est basée sur les entrées ou sorties, pour évaluer l'avancement jusqu'à l'état d'achèvement.

Les méthodes les plus couramment utilisées sont les suivantes :

- Pour les obligations de prestation liées à la production de produits sur mesure, en fonction du type de contrat concerné, les méthodes pour évaluer l'avancement estimé se fondent sur :
 - i. Le temps de production écoulé, à savoir le rapport entre le temps effectif consacré à la production et le volume total de temps de production programmé. Cette méthode est utilisée pour les câbles sous-marins produits sur d'importantes longueurs en continu car la fabrication de ces produits dure normalement longtemps et que les obligations de performance associées sont donc satisfaites à l'échéance du temps de production.
 - ii. La quantité de produits fabriqués et testés par rapport à la quantité totale à produire en vertu du contrat. Cette méthode est utilisée pour les câbles terrestres, les tubes d'acier et les produits en aluminium fabriqués sur mesure car la production est réalisée par lots et que les obligations de prestation sont donc satisfaites lorsqu'un certain nombre de lots de quantités convenues a été produit.
- Pour les phases d'installation de projets clés en main du segment Câbles, la méthode pour évaluer l'avancement se fonde sur l'évaluation des résultats obtenus ou le franchissement de jalons, sur la base de jalons techniques clairement définis, comme le transport ou les mètres de câbles installés. L'adoption d'IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur la comptabilisation du chiffre d'affaires de projets qui répondaient précédemment à la définition d'un contrat de construction en vertu d'IAS 11. Le traitement comptable du chiffre d'affaires réalisé dans ce type de contrat sur la base d'IAS 11 était déjà conforme en substance à la nouvelle norme.

Vente de produits standards

S'agissant des produits qui ne sont pas considérés comme étant fabriqués sur mesure, les clients n'en obtiennent pas le contrôle avant l'achèvement de la production. Par conséquent, les sociétés de Viohalco continuent de comptabiliser le chiffre d'affaires de ces produits de la même manière qu'en vertu d'IAS 18 puisque le moment du transfert de contrôle intervient en substance au même moment que le transfert des risques et avantages.

Prestations de services

Le chiffre d'affaires était précédemment comptabilisé selon la méthode du degré d'achèvement. Conformément à IFRS 15, la contrepartie totale reçue au titre des contrats de services est affectée à toutes les obligations de prestation du contrat, sur la base de leurs prix de vente spécifiques. Les prix de vente spécifiques sont déterminés selon les grilles tarifaires appliquées par Viohalco lors de la commercialisation de ses services dans le cadre de transactions distinctes. Le moment de la comptabilisation de ce chiffre d'affaires en vertu d'IFRS 15 est similaire à la précédente méthode comptable utilisée par Viohalco pour ce qui concerne la prestation de services. L'adoption d'IFRS 15 n'a donc pas eu d'impact sur le solde des fonds propres à l'ouverture.

Identification des obligations de prestation

Pour les segments Aluminium, Cuivre, Acier et Recyclage, la majeure partie des contrats clients spécifient une seule obligation de prestation, qui est la production des biens ou la production et la livraison des biens au client. Sur la base des orientations et des règles d'IFRS 15, le transport des produits a été identifié comme une obligation de prestation séparée pour certains contrats.

Pour les segments Câbles et Tubes d'acier, il existe deux grands types de contrats : ceux qui spécifient une ou deux obligations de prestation de la même manière que décrite ci-dessus et ceux qui concernent des projets et peuvent spécifier plusieurs obligations de prestation. Dans un tel cas, les sociétés de Viohalco actives dans ces segments comptabilisent le chiffre d'affaires en cours de projet, de manière individuelle pour les produits et les services s'ils sont distincts (p. ex., si l'identification d'un produit ou d'un service est séparable des autres éléments du contrat et si un client peut en bénéficier).

Actifs et passifs sur contrats

Le moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires, de la facturation et du recouvrement se traduit en créances facturées, créances non facturées (actifs sur contrat) et avances client (passifs sur contrat). Ces actifs et passifs sur contrat sont présentés dans l'État consolidé de la situation financière, respectivement aux postes « Actifs sur contrat » et « Passifs sur contrat ». S'agissant des produits et services pour lesquels le chiffre d'affaires est comptabilisé au fil du temps, les montants sont facturés à mesure de l'avancée des travaux conformément aux conditions contractuelles convenues, soit lors de la réalisation de jalons contractuels ou à la livraison finale et à l'acceptation des produits manufacturés.

En général, la facturation intervient après la comptabilisation du chiffre d'affaires des produits fabriqués sur mesure et des services exécutés dans le temps, ce qui donne lieu à des actifs sur contrat. Toutefois, en cas de perception d'avances clients avant la comptabilisation du chiffre d'affaires correspondant, un passif sur contrat est comptabilisé.

Coûts sur contrats

Les filiales de Viohalco comptabilisent à l'actif les coûts différentiels liés à l'obtention de contrats avec les clients et les coûts de réalisation de ces contrats qui sont directement associés au contrat, si ces coûts sont considérés comme recouvrables. Elles les comptabilisent au poste des « Coûts contractuels » de l'État consolidé de la situation financière. Les coûts de réalisation ne sont portés à l'actif que s'ils génèrent ou optimisent des ressources qui serviront à satisfaire les obligations de prestations à l'avenir.

Les coûts de réalisation ne sont portés à l'actif que s'ils génèrent ou optimisent des ressources qui serviront à satisfaire les obligations de prestation à l'avenir.

Les actifs découlant de coûts contractuels sont amortis soit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période calculée sur la durée estimée du contrat, soit sur la base de la part de chiffre d'affaires comptabilisée pendant l'exécution du contrat concerné.

Les coûts différentiels d'obtention de contrats sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont engagés si la durée d'amortissement des actifs est inférieure ou égale à un an.

Au 1er janvier 2018, Viohalco a comptabilisé des coûts de contrats pour 1,2 million d'euros, relatifs aux honoraires et commissions liés aux contrats de projets énergétiques conclus au cours de l'exercice. La direction a considéré ces coûts comme recouvrables. Des informations complémentaires sur les méthodes comptables de Viohalco concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires sont présentées à la Note 5.

B. IFRS 9 Instruments financiers

La norme IFRS 9 fixe les conditions de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. Cette norme remplace IAS 39 « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation ».

Par suite de l'adoption d'IFRS 9, Viohalco a adopté les modifications consécutives à IAS 1 « Présentation des états financiers » qui requièrent la présentation de la dépréciation des actifs financiers dans une rubrique distincte du compte de résultat. Précédemment, Viohalco avait pour approche d'inclure la dépréciation des créances clients dans les charges d'exploitation. Pour plus d'informations sur la modification des Reclassements pour la période de comparaison, se reporter à la Note 5.21. Les pertes de valeur sur les autres actifs financiers sont présentées au poste « Charges financières » comme avec IAS 39. Elles ne sont pas présentées séparément dans le compte de résultat pour des questions de matérialité.

Le tableau suivant résume l'impact, net d'impôt, de la transition vers IFRS 9 sur le solde d'ouverture des bénéfices non distribués et des participations ne donnant pas le contrôle. L'impact concerne la comptabilisation des pertes de crédit attendues en vertu d'IFRS 9. (pour une description de la méthode de transition, cf. alinéa (iv) ci-dessous)

Montants en milliers d'euros	Impact de l'adopting de l'IFRS 9 au 1 janvier 2018
Résultats non distribués	-4.780
Participations ne donnant pas le contrôle	-222
Total	-5.002

L'effet reporté dans le tableau ci-dessus est différent de celui présenté dans le rapport intermédiaire de 2018 car il a été identifié, en cours d'année, que l'exercice d'évaluation au 1er janvier 2018 n'a pas pris en considération toutes les informations disponibles au moment donné.

L'actif d'impôt différé comptabilisé au 1er janvier 2018, du fait du changement de méthode comptable, s'élève à 370 milliers d'euros.

Le détail des nouvelles méthodes comptables significatives, ainsi que la nature et les effets des changements sur les précédentes méthodes comptables sont présentées ci-dessous.

i. Classification et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

La norme IFRS 9 reprend en grande partie les règles énoncées par IAS 39 concernant la classification et l'évaluation des passifs financiers. Toutefois, IFRS 9 élimine les précédentes catégories de l'IAS 39 : actifs détenus jusqu'à l'échéance ; prêts et créances ; disponibles à la vente.

L'adoption d'IFRS 9 n'a pas eu d'effet significatif sur les méthodes comptables de Viohalco en ce qui concerne les passifs financiers.

Pour une explication de la classification et de l'évaluation des instruments financiers par Viohalco et de la comptabilisation des gains et pertes associés en vertu d'IFRS 9, cf. Note 5.15.

L'effet de l'adoption d'IFRS 9 sur la valeur comptable des actifs financiers au 1er janvier 2018 se rapporte uniquement aux nouvelles règles de dépréciation, tel que décrit ci-après.

Le tableau suivant et les notes qui l'accompagnent expliquent les catégories d'évaluation initiales en vertu d'IAS 39 et les nouvelles catégories d'évaluation, en vertu d'IFRS 9, pour chaque catégorie d'actifs financiers de Viohalco au 1er janvier 2018.

Montants en milliers d'euros	Note	Classification originale selon IAS 39	Nouvelle classification selon IFRS 9	Valeur comptable originale selon IAS 39	Nouvelle valeur comptable selon IFRS 9
Contrats de change à terme		Juste valeur - instrument de couverture	Juste valeur - instrument de couverture	2.168	2.168
Contrats à terme - future		Juste valeur - instrument de couverture	Juste valeur - instrument de couverture	5.699	5.699
Titres de participation	a	Disponible à la vente	juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – Instrument de capitaux propres	9.573	9.573
Créances clients et autres débiteurs	b	Emprunts et créances	Coût amorti	516.086	510.862
Trésorerie et équivalents de trésorerie		Emprunts et créances	Coût amorti	168.239	168.239

- a. Ces titres de participation représentent les investissements que Viohalco prévoit de conserver à long terme à des fins stratégiques. Conformément à ce qu'il est possible de faire avec IFRS 9, Viohalco a désigné ces investissements comme évalués à la Juste Valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global) à la date d'application initiale. Contrairement à IAS 39, la réserve cumulée de juste valeur liée à ces investissements ne sera jamais classée en résultat.
- b. Les créances clients et autres débiteurs classés en prêts et créances selon IAS 39 sont désormais classés au coût amorti. Une hausse de 5.224 milliers d'euros de la provision pour dépréciation de ces créances a été comptabilisée dans le solde d'ouverture des bénéfices non distribués lors du passage à IFRS 9 au 1er janvier 2018. Cette baisse est uniquement le résultat d'une réévaluation.

ii. Dépréciation des actifs financiers

La norme IFRS 9 remplace le modèle des « pertes encourues » d'IAS 39 par un modèle des « pertes de crédit attendues ». Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, aux actifs sur contrat, aux créances locatives et aux instruments de dettes à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à l'exclusion des investissements en titres de participation. En vertu d'IFRS 9, les pertes de crédit sont comptabilisées plus tôt qu'avec IAS 39.

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les créances clients (y compris les actifs liés aux contrats) et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

En vertu de l'IFRS 9, les provisions pour pertes sont évaluées selon l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

- Les pertes de crédit attendues sur 12 mois : il s'agit des pertes de crédit attendues qui résultent d'événements de défaut possibles dans les 12 mois suivant la date de déclaration ; et
- pertes de crédit attendues à vie : il s'agit des pertes de crédit attendues qui résultent de tous les événements de défaut possibles pendant la durée de vie prévue d'un instrument financier.

Viohalco a choisi d'évaluer les provisions pour pertes sur les comptes clients et les actifs contractuels à un montant égal aux pertes de crédit attendues à vie.

Pour les actifs relevant du périmètre du modèle de dépréciation d'IFRS 9, il est généralement prévu une augmentation et une volatilité croissante des pertes de valeur.

Viohalco a établi que l'application du modèle de dépréciation d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 se traduit par une provision pour dépréciation supplémentaire comme précisé ci-après.

Montants en milliers d'euros

Provision pour dépréciation au 31 décembre 2017 selon IAS 39	68.595
Dépréciation supplémentaire enregistrée au 1 janvier 2018	
Créances clients et autres débiteurs au 31 décembre 2017	5.224
Actifs sur contrats enregistré suite à l'adoption de IFRS 15	148
Provision pour dépréciation au 1 janvier 2018 selon IFRS 9	73.967

Des informations complémentaires relatives à l'évaluation de la provision pour dépréciation par Viohalco sont décrites à la Note 5.13.

iii. Comptabilité de couverture

Viohalco a décidé de ne pas adopter les dispositions d'IFRS 9 concernant la comptabilité de couverture et continuera d'appliquer IAS 39. Des informations complémentaires sur les méthodes comptables correspondantes sont décrites à la Note 5.15.

iv. Transition

La transition s'est déroulée comme suit :

- Viohalco a appliqué l'exemption lui permettant de ne pas retraiter les données de comparaison au titre des périodes antérieures concernant les modifications de la classification et de l'évaluation (y compris des pertes de dépréciation). Les différences de valeur comptable des actifs et passifs financiers découlant de l'adoption d'IFRS 9 ont été compt-

abilisées en résultats non distribués et réserves au 1er janvier 2018. Toutefois, pour permettre la comparaison des postes du compte de résultat, les pertes de valeur sur créances de la période précédente, comptabilisées au poste Coût des ventes, ont été reclassées en « Pertes de valeur sur créances clients et autres débiteurs, dont actifs sur contrat ».

- Les évaluations suivantes ont été réalisées sur base des faits et circonstances existants à la date d'application initiale.
 - La détermination du modèle économique dont relève un actif financier ;
 - La désignation de certains investissements en titres de participation non détenus à des fins de transaction à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

7. Segments opérationnels

A. Base de la division en segments

À des fins de gestion, Viohalco est composée de huit segments stratégiques principaux soumis à compte rendu, qui opèrent dans différentes industries et sont gérés séparément :

- Aluminium;
- Cuivre;
- Acier;
- Câbles;
- Tubes d'acier;
- Immobilier;
- Recyclage et
- Autres activités

Ces segments, qui offrent différents produits et services, sont gérés séparément car ils exigent des stratégies marketing et technologiques différentes.

Une telle organisation structurelle est déterminée en fonction de la nature des risques et des rendements liés à chaque segment opérationnel. Elle s'appuie sur la structure de direction, ainsi que sur le système de reporting interne. Elle représente la base selon laquelle Viohalco communique ses informations par segment.

L'analyse des segments présentée dans les présents états financiers consolidés est le reflet des activités analysées par secteur d'activité. Elle décrit le plus fidèlement possible la manière dont Viohalco est gérée et fournit des indications précieuses quant à ses activités opérationnelles.

Aux fins de présentation des informations par segment d'activité, toutes les sociétés de Viohalco, à l'exception des sociétés commerciales, ont été classées dans un secteur spécifique soumis à compte rendu.

Les chiffres des comptes de résultat et des bilans des sociétés commerciales de Viohalco ont, quant à eux, été répartis entre les segments d'activité soumis à compte rendu en fonction de la nature de leurs transactions et des soldes.

Ci-après figure une brève description des segments :

Aluminium : ElvalHalcor par l'intermédiaire de sa division laminage d'aluminium (Elval), ses filiales Symetal S.A., Elval Colour S.A. et Vepal S.A. ainsi que ses filiales Bridgnorth Aluminium et Etem Bulgaria fabriquent une large gamme de produits en aluminium, allant des bobines et des tôles en aluminium destinées aux applications générales et des feuilles en aluminium à usage ménager aux produits spéciaux, tels que les produits en aluminium laminés et extrudés pour les secteurs de la construction navale, de l'automobile et de la construction, ainsi que des bobines offset.

Cuivre : ElvalHalcor, par l'intermédiaire de sa division de produits en cuivre (Halcor) et ses filiales Fitco S.A. et Sofia Med S.A., fabrique un large éventail de produits en cuivre et en alliages de cuivre, qui vont des canalisations, feuillards, tôles et plaques aux barres conductrices, tiges en cuivre, alliage de cuivre et laiton, aux profilés plats et aux fils.

Acier : Sidenor Steel Industry, Stomana Industry et leurs filiales fabriquent des produits sidérurgiques longs et plats, ainsi que des produits finis.

Câbles : Le Groupe Cablel® Hellenic Cables est l'un des plus gros producteurs de câbles en Europe, fabriquant des câbles électriques, de télécommunication et sous-marins, ainsi que des fils émaillés et des composés.

Tubes d'acier : Corinth Pipeworks fabrique des tubes d'acier destinés au transport de gaz naturel, de pétrole et d'eau, ainsi que des profilés creux en acier destinés à des chantiers de construction.

Immobilier : Viohalco génère de la valeur en réhabilitant ses anciens sites industriels en Grèce et en Bulgarie.

Recyclage : Le segment Recyclage de Viohalco commercialise et traite des matières premières dérivées, s'occupe de la gestion des déchets et des opérations de protection de l'environnement, et fournit des services aux consommateurs et aux entreprises.

Autres activités : Viohalco détient également des participations dans des sociétés de moindre taille actives sans d'autres secteurs, notamment dans les équipements sanitaires et les ardoises en céramique (Vitrouvit S.A.), la technologie et la R&D (TEKA, Elkeme) ainsi que le courtage d'assurance.

Aucun de ces segments n'atteint les seuils quantitatifs pour les segments à reporter en 2018 ou 2017.

B. Informations sur les segments à reporter

Les renseignements fournis dans le tableau ci-dessous proviennent directement du système interne d'informations financières utilisé par la Direction exécutive (c'est-à-dire par les principaux décideurs opérationnels) en vue de surveiller et d'évaluer séparément les performances des segments opérationnels.

Les tableaux ci-dessous compilent les renseignements relatifs aux résultats des segments à reporter pour les exercices 2017 et 2018, ainsi que des éléments d'actif et de passif aux 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017.

Chiffre d'affaires et resultat opérationnel par segments en 2018 étaient comme suit:

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Acier	Tubes d'acier	Immobilier	Recyclage	Autres activités	Total
Chiffre d'affaires par segment	1.976.733	1.367.499	803.831	1.531.492	684.873	11.751	146.632	90.113	6.612.924
Chiffre d'affaires entre segments	-579.411	-301.998	-329.097	-614.911	-214.699	-3.363	-101.005	-62.254	-2.206.739
Chiffres d'affaires par segment après élimination des ventes entre segments	1.397.322	1.065.500	474.734	916.581	470.174	8.388	45.626	27.860	4.406.185
Marge Brute	149.335	77.638	40.880	69.626	33.029	3.024	14.227	9.015	396.775
Résultat opérationnel (EBIT)	89.565	41.706	18.541	37.812	17.918	297	273	-6.068	200.044
Produits financiers	392	61	608	1.449	273	0	358	195	3.335
Coûts financiers	-20.001	-18.691	-23.110	-29.194	-10.232	-1.804	-2.438	-365	-105.834
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	322	-1.957	0	-952	653	0	0	0	-1.934
Résultat avant impôt	70.278	21.119	-3.961	9.115	8.612	-1.507	-1.807	-6.238	95.612
Impôts sur le résultat	-7.654	-11.578	5.733	3.910	1.177	317	-498	-1.166	-9.760
Résultat net	62.624	9.541	1.772	13.025	9.789	-1.190	-2.306	-7.404	85.852

Autres informations par segments pour 2018 sont comme suit:

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Acier	Tubes d'acier	Immobilier	Recyclage	Autres activités	Total
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	560	15.909	0	5.363	10.234	0	0	0	32.066
Autres Actifs	1.168.817	536.579	547.826	873.319	463.591	293.503	41.065	88.918	4.013.619
Actifs par segment	1.169.377	552.488	547.826	878.682	473.825	293.503	41.065	88.918	4.045.685
Passif par segment	611.776	435.466	513.137	709.128	331.314	59.877	54.309	26.054	2.741.061
Dépenses d'investissements	67.459	34.238	44.039	22.580	6.207	14.857	2.620	1.397	193.398
Amortissements et dépréciations	-56.473	-12.025	-14.448	-37.072	-7.618	-4.310	-2.756	-1.082	-135.783

Chiffre d'affaires et resultat opérationnel par segments en 2017 * étaient comme suit:

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Acier	Tubes d'acier	Immobilier	Recyclage	Autres activités	Total
Chiffre d'affaires par segment	1.802.644	1.289.106	674.299	1.198.524	355.276	12.422	222.069	79.442	5.633.782
Chiffre d'affaires entre segments	-596.626	-348.166	-266.328	-433.282	-60.285	-3.263	-156.064	-48.458	-1.912.471
Chiffres d'affaires par segment après élimination des ventes entre segments	1.206.018	940.940	407.971	765.243	294.991	9.159	66.005	30.984	3.721.311
Marge Brute	123.735	79.533	34.046	70.647	24.841	3.493	19.061	6.860	362.215
Résultat opérationnel (EBIT)	69.260	44.537	17.452	35.956	2.332	1.298	4.179	-7.563	167.452
Produits financiers	489	8	700	395	9	1	11	406	2.019
Coûts financiers	-17.852	-24.551	-22.612	-32.477	-10.893	-1.188	-2.519	-360	-112.451
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	125	-150	0	-560	402	0	0	0	-181
Résultat avant impôt	52.022	19.844	-4.459	3.315	-8.149	112	1.672	-7.517	56.839
Impôts sur le résultat	-15.485	14.292	594	23.114	6.370	-453	-471	-1.006	26.956
Résultat net	36.537	34.136	-3.865	26.428	-1.779	-341	1.201	-8.523	83.794

Autres informations par segments pour 2017 sont comme suit:

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Acier	Tubes d'acier	Immobilier	Recyclage	Autres activités	Total
Entités mises en équivalence	448	450	0	4.784	11.274	0	0	0	16.956
Autres Actifs	1.055.500	498.346	439.852	860.344	400.298	277.537	59.432	75.825	3.667.134
Actifs par segment	1.055.949	498.796	439.852	865.127	411.572	277.537	59.432	75.825	3.684.089
Passif par segment	572.471	366.552	396.190	710.855	278.043	42.778	58.600	29.382	2.454.871
Dépenses d'investissements	51.756	13.649	17.599	7.945	3.194	10.579	15.869	1.824	122.414
Amortissements et dépréciations	-58.133	-14.052	-13.620	-36.128	-9.156	-4.267	-2.790	-934	-139.079

* Re-présenté voir Note 5.21

C. Informations géographiques

Les segments d'activité de Viohalco sont gérés au niveau mondial, mais opèrent depuis les sites de production et bureaux de vente principalement situés en Grèce, en Allemagne, au Royaume-Uni, en France, en Bulgarie, en Roumanie, en Serbie, dans l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine et aux États-Unis.

Les informations par segment qui suivent se fondent sur la localisation géographique des actifs par segment. En ce qui concerne l'Europe, les informations relatives aux actifs pour la Grèce et la Belgique font l'objet d'un compte rendu distinct.

Immobilisations corporelles

Montants en milliers d'euros	Solde au 31 décembre	
	2018	2017
Belgique	1.506	1.568
Grèce	1.303.132	1.256.722
Autres	479.173	485.343
Total	1.783.812	1.743.632

Immobilisations incorporelles et goodwill

Montants en milliers d'euros	Solde au 31 décembre	
	2018	2017
Belgique	68	83
Grèce	29.223	20.097
Autres	3.055	6.352
Total	32.346	26.531

Immeubles de placements

Montants en milliers d'euros	Solde au 31 décembre	
	2018	2017
Grèce	167.567	158.492
Autres	6.143	6.755
Total	173.710	165.247

8. Chiffre d'affaires

L'effet de l'application initiale d'IFRS 15 au chiffre d'affaires des contrats avec les clients de Viohalco est décrit à la Note 5. La méthode d'application transitoire de cette norme ayant été retenue, les informations comparatives n'ont pas été retraitées pour refléter les nouvelles règles. Les opérations et principaux flux de chiffre d'affaires des sociétés de Viohalco sont ceux décrits dans les derniers états financiers annuels. Le chiffre d'affaires provient des contrats avec les clients et des revenus locatifs sur les immeubles de placements.

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Revenus de location des immeubles de placements	8.388	9.159
Revenus des contrats avec les clients	4.397.797	3.712.152
Total	4.406.185	3.721.311

A. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des contrats avec les clients est ventilé par marché géographique principal et en fonction du moment auquel intervient la comptabilisation de ce chiffre d'affaires. Le tableau présente un rapprochement avec les segments soumis à compte rendu de Viohalco (cf. Note 7).

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018							Total
	Aluminium	Cuivre	Câbles	Acier	Tubes d'acier	Recyclage	Autres activités	
Principaux marchés géographiques								
Grèce	122.943	44.258	127.300	178.010	11.813	7.861	18.000	510.186
Union européenne	879.387	763.890	293.476	527.084	186.502	16.272	7.726	2.674.337
Autres pays européens	94.469	98.986	14.547	162.883	13.494	3.928	735	389.041
Asie	78.569	62.075	33.549	43.602	4.328	16.735	448	239.305
Amérique	209.831	60.420	3.296	2.530	249.898	829	357	527.160
Afrique	11.437	31.048	2.444	2.473	4.139	1	63	51.605
Océanie	686	4.825	122	0	0	0	532	6.164
Total	1.397.322	1.065.500	474.734	916.581	470.174	45.626	27.860	4.397.797
Moment de la reconnaissance des revenus								
Ventes comptabilisées à un moment donné	1.372.648	1.061.393	371.068	908.176	39.749	43.427	11.855	3.808.316
Produits reconnus au fil du temps	24.309	0	101.756	0	430.301	0	0	556.367
Services reconnus au fil du temps	365	4.107	1.909	8.406	124	2.199	16.005	33.115
Total	1.397.322	1.065.500	474.734	916.581	470.174	45.626	27.860	4.397.797

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017							Total
	Aluminium	Cuivre	Câbles	Acier	Tubes d'acier	Recyclage	Autres activités	
Principaux marchés géographiques								
Grèce	113.542	33.071	125.662	152.590	134.999	17.156	20.785	597.804
Union européenne	789.726	655.776	255.304	419.151	67.187	20.580	8.371	2.216.094
Autres pays européens	94.395	108.857	5.726	139.834	3.605	6.098	669	359.184
Asie	96.522	65.783	14.678	36.741	36.373	20.324	114	270.535
Amérique	89.718	53.139	2.964	40	51.234	1.847	521	199.463
Afrique	12.423	21.971	3.610	10.570	1.594	0	117	50.284
Océanie	9.693	2.344	27	6.317	0	0	407	18.788
Total	1.206.018	940.940	407.971	765.243	294.991	66.005	30.984	3.712.152
Moment de la reconnaissance des revenus								
Ventes comptabilisées à un moment donné	1.201.272	940.519	333.991	759.169	294.991	63.896	16.290	3.610.129
Produits transférés au fil du temps	0	0	71.474	0	0	0	0	71.474
Services transférés au fil du temps	4.746	421	2.506	6.073	0	2.109	14.694	30.548
Total	1.206.018	940.940	407.971	765.243	294.991	66.005	30.984	3.712.152

Le chiffre d'affaires consolidé de Viohalco pour l'exercice 2018 s'est élevé à 4.406 millions d'euros, en hausse de 18% par rapport au chiffre d'affaires de 3.721 millions d'euros comptabilisé en 2017. Cette hausse s'explique par l'augmentation du volume des ventes dans tous les principaux segments. Le segment Tubes d'acier a enregistré des ventes record, marquant une hausse significative de 175 millions d'euros, 59% de plus par rapport à l'exercice précédent. Les segments Aluminium et Cuivre ont enregistré une croissance solide des volumes de ventes qui a entraîné une hausse de leur chiffre d'affaires. Le segment Acier, tirant profit de ses récents investissements, a enregistré une hausse de 151 millions d'euros de son chiffre d'affaires en 2018 en raison de la hausse du volume des ventes.

B. Soldes des contrats

Les actifs sur contrat concernent essentiellement les droits à contrepartie pour des travaux achevés mais non facturés à la date de clôture sur les produits fabriqués sur mesure ou les projets dans l'énergie. Les actifs sur contrat sont transférés en créances dès lors que les droits deviennent inconditionnels, à savoir lorsque les sociétés de Viohalco émettent une facture au client (à moins que la facture ne soit émise à l'avance).

Les passifs sur contrat se rapportent essentiellement à l'avance de contrepartie reçue de la part de clients pour la construction de produits sur mesure ou de projets dans l'énergie dont le chiffre d'affaires est comptabilisé au fil du temps.

Les actifs sur contrat ont augmenté d'environ 47 millions d'euros par rapport au 1er janvier 2018 en raison de la hausse des créances non facturées. Les actifs sur contrat concernent principalement les segments Câbles et Tubes d'acier pour lesquels les montants sont facturés au rythme de l'avancée des travaux conformément aux conditions contractuelles, soit lors de la réalisation de jalons contractuels ou à la livraison finale et à l'acceptation des produits.

Le tableau suivant présente des informations sur les créances, les actifs sur contrats et les passifs sur contrats à l'égard des clients.

Montants en milliers d'euros	Au	
	31 décembre 2018	1 janvier 2018
Créances, incluses dans « Créances clients et autres débiteurs »	427.552	317.285
Actifs sur contrats	117.428	70.351
Coûts des contrats	1.980	1.211
Passifs sur contrats	-77.866	-11.918
Total	469.093	376.929

Les variations importantes des soldes d'actifs sur contrats et de passifs sur contrats au cours de la période se présentent comme suit :

Montants en milliers d'euros	Actifs sur contrats	Passifs sur contrats
Solde au 1er janvier 2018	0	0
Montants comptabilisés à la suite d'un changement de méthode comptable	70.351	11.918
Augmentations dues à des créances non facturées et à la variation de l'avancement des travaux	114.277	0
Produits constatés au titre des acomptes et solde des produits différés au début de la période	0	-11.851
Transferts des actifs sur contrats comptabilisés au début de la période vers les créances	-68.673	-
Nouveaux acomptes et produits constatés d'avance non échus à la fin de l'exercice	0	77.799
Provision pour moins-value	-93	-
Ecart de conversion	1.567	0
Solde au 31 décembre 2018	117.428	77.866

Le chiffre d'affaires qu'il est prévu de comptabiliser à l'avenir par rapport aux obligations de prestation non complétées (ou en partie complétées) à la date de clôture s'élève à 205 millions d'euros, dont 134 millions d'euros en 2019, 66 millions d'euros entre 2020 et 2023 et le solde (5 millions d'euros) après 2023.

C. Coûts de contrats

Les filiales de Viohalco qui ont constaté des coûts de contrats, s'attendent à ce que les honoraires, commissions et autres coûts associés à l'obtention de contrats pour des projets énergétiques soient recouvrables.

Par conséquent, au 31 décembre 2018, Viohalco a comptabilisé un montant de 2 millions d'euros comme coûts contractuels, dont un montant de 108 milliers d'euros classé en actifs non courants.

Au cours de l'exercice, l'amortissement des coûts des contrats s'est élevé à 16 milliers d'euros.

En application de l'opportunité pratique du paragraphe 94 de l'IFRS 15, Viohalco comptabilise les coûts différentiels d'obtention et d'exécution des contrats en charges lorsqu'ils sont encourus si la période d'amortissement des actifs est inférieure ou égale à un an, c'est-à-dire si la durée initiale prévue d'un contrat obtenu en moins d'un an.

D. Jugements significatifs dans la comptabilisation du chiffre d'affaires

En constatant les produits d'exploitation, les filiales de Viohalco portent un jugement quant au moment où elles s'acquittent de leurs obligations de rendement, à l'identification d'obligations de rendement distinctes, ainsi qu'au prix de transaction et aux montants attribués aux obligations de rendement.

Les plus importantes de ces estimations sont décrites ci-dessous :

- Les contrats portant sur la fourniture d'un produit ou sur l'exécution d'une tâche unique ou d'un ensemble de tâches intégrées importantes sont considérés comme une obligation de performance unique.
- Les contrats comportant des obligations de performance multiples sont principalement identifiés dans le secteur des câbles pour les projets clés en main et pour les produits personnalisés dans les secteurs des câbles, des tubes d'acier et de l'aluminium, comme décrit à la Note 5.3. Dans ce cas, le prix de transaction total est affecté à ces obligations d'exécution sur base des prix de vente autonomes relatifs aux biens et services promis. Si ces biens et services ne sont pas vendus séparément, la méthode du coût majoré est utilisée.
- Certains contrats avec les clients impliquent un coût de transaction variable, car ils comprennent une remise sur le volume ou une remise commerciale basée sur le total des achats effectués par le client au cours d'une période donnée. Dans un tel cas, les revenus sont constatés en fonction des achats prévus du client tout au long de l'exercice, à mesure que ces achats sont réalisés et que de nouvelles commandes sont reçues et dans la mesure où il est hautement probable qu'une reprise importante des revenus cumulés constatés ne sera pas nécessaire.
- Une partie importante des contrats avec les clients comprend le service de transport. Le transport est considéré comme une obligation d'exécution distincte, si le client peut bénéficier du service de transport offert et si la promesse de transférer les marchandises au client est identifiable séparément de la production de ces produits personnalisés.

Les revenus tirés des commandes de produits normalisés sont constatés à un moment précis et le transport n'est pas considéré comme une obligation d'exécution distincte.

9. Autres produits et charges

A. Autres produits

Montants en milliers d'euros	Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2018	2017* re-présenté
Subventions publiques		517	387
Amortissement des subventions reçues	29	3.970	3.986
Revenus de location de biens d'investissement		1.123	1.529
Gain sur les écarts de conversion		105	224
Produits des honoraires, commission et frais refacturés		648	1.670
Compensation pour dommages		4.337	1.992
Produit de cession des immobilisations corporelles		488	1.143
Produits des services de consultance		393	379
Reprise de provisions	30	148	231
Reprise des pertes de valeur sur immobilisés		22	149
Système d'échange de quotas d'émissions - Union Européenne		9.822	0
Autres		2.960	3.354
Total autres produits		24.533	15.044

* Cf. Note 5.21

B. Autres charges

Montants en milliers d'euros	Note	Pour l'exercice clos au 31 décembre	
		2018	2017* re-présenté
Pertes de valeur des immobilisés		2.405	1.341
Coût de production non imputé au coût des ventes		294	605
Perte sur vente d'immobilisés		10	247
Perte sur vente d'immeubles de placements		0	98
Perte sur les écarts de conversion		122	112
Dommages-intérêts subis		1.770	435
Autres taxes		812	722
Règlement à l'amiable		2.000	0
Honoraires de consultance	13	563	0
Avantages du personnel		2.050	2.047
Dépréciation et amortissement		4.340	4.084
Autres		6.150	2.762
Total des autres charges		20.516	12.453
Autres charges et produits d'exploitation (net)		4.018	2.591

* Cf. Note 5.21

Le résultat net des autres produits et charges de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est élevé à un gain de 4 millions d'euros contre un gain de 2,6 millions d'euros en 2017. Cette différence est principalement attribuable à :

- Une plus-value de 9,8 millions d'euros sur la vente de quotas d'émissions de l'Union Européenne du segment Acier. Ces quotas étaient initialement alloués aux filiales de Viohalco selon les plans d'allocation annuels nationaux.
- En 2018, la société de Viohalco Hellenic Cables a conclu un règlement amiable avec une société d'affacturage pour un montant de 2,0 millions d'euros. Ce montant correspond à une perte de crédit sur un fournisseur de la société, partagée entre la société et la société d'affacturage, imputable à une défaillance sur contrat du fournisseur affectant les deux contreparties. Le règlement amiable était préférable à une procédure judiciaire avec le groupe d'affacturage car elle a évité à la fois les frais de justice et un litige qui aurait entraîné en longueur avec un partenaire à long terme d'Hellenic Cables.
- En février 2018, un incendie à petite échelle s'est déclaré sur l'un des sites de production de la société de Viohalco Symetal. Une partie des laboratoires a été endommagée ; le reste des locaux a été épargné et la sécurité et la santé du personnel n'ont pas été mises en danger. Symetal a reçu un dédommagement de la société d'assurance d'un montant de 3,8 millions d'euros (comptabilisé dans les Autres produits) au titre des dommages matériels subis dans les locaux pour un montant de 1,5 million d'euros (comptabilisés dans les Autres charges).
- En 2018, la valeur de certains équipements a été réduite (1,2 million d'euros) tandis qu'une perte de valeur de 1,1 million d'euros a été comptabilisée sur la valeur comptable foncière. Pour plus d'informations sur ces 2 points, veuillez vous reporter à la Note 18.

C. Charges par nature

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos au 31 décembre	
	2018	2017* re-présenté
Coût des stocks comptabilisé en charges	3.188.117	2.624.548
Avantages du personnel	303.169	265.332
Energie	139.564	122.781
Dépréciation et amortissement	131.443	134.995
Taxes - accises	13.990	13.652
Primes d'assurance	19.837	17.950
Location	9.357	10.183
Transport	136.965	121.439
Charges de publicité	5.494	4.076
Honoraires et avantages payés à des tiers	153.279	119.596
Autres provisions	162	266
Bénéfices/(pertes) d'instruments dérivés	11.294	16.968
Entreposage et Emballage	13.097	11.790
Commissions	12.266	13.948
Gains (-)/pertes de change	-223	-5.070
Frais d'entretien	40.883	31.060
Royalties	1.105	700
Consommation d'outils de production	3.088	4.822
Autres charges	26.944	33.515
Total	4.209.831	3.542.552

* Cf. Note 5.21

La hausse des volumes de vente et des prix des métaux en 2018 a impacté le coût des ventes et les charges d'exploitation qui ont augmenté de manière proportionnelle.

La hausse des avantages du personnel par rapport à l'exercice précédent s'explique par la hausse des effectifs, qui passent à 9.527 salariés (2017 : 8.439), tous segments de Viohalco confondus.

Le gain net des change s'est élevé à 0,2 million d'euros (2017 : 5 millions d'euros). La variation des écarts de change résulte des fluctuations de l'euro par rapport au dollar américain et à la livre sterling. Elle est également imputable à l'important volume de transactions réalisé par les sociétés de Viohalco en devises étrangères.

L'augmentation des « honoraires et avantages payés à des tiers », à savoir principalement des honoraires de sous-traitants, suit la hausse des programmes d'investissement et des besoins de maintenance des sociétés en réponse à la hausse des volumes de ventes.

La hausse des frais de transports en 2018 est due à l'augmentation des ventes sur le marché US.

Le montant total des dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges en 2018 s'élève à 10 millions d'euros (2017 : 9 millions d'euros).

10. Résultat financier net

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Produits financiers		
Produits d'intérêts	863	459
Gain sur les écarts de change	2.287	1.361
Dividendes perçus	185	160
Gains sur cession d'actifs disponibles à la vente	0	39
Produits financiers	3.335	2.019
Charges financières		
Intérêts débiteurs et charges connexes	102.110	108.220
Réduction de valeur sur investissements financiers	0	111
Intérêts sur les contrats de location-financement	1.552	1.069
Perte sur les écarts de conversion	2.027	2.970
Autres charges financières	144	81
Coûts financiers	105.834	112.451
Charges financières (net)	-102.499	-110.432

En 2018, une réduction de la marge de crédit (50 pb en moyenne) est intervenue sur l'ensemble des facilités de crédit à court et long terme des sociétés de Viohalco. Cette réduction a entraîné une baisse de 6 millions d'euros des charges d'intérêts.

11. Résultat par action

Étant donné qu'il n'y a pas de stock-options ni d'obligations convertibles, le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont identiques et sont basés sur le résultat suivant attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

A. Bénéfice/(perte) attribuable aux actionnaires ordinaires

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Bénéfices/Pertes (-) attribuables aux propriétaires de la société	76.112	73.680

B. Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation

en milliers d'actions	2018	2017
Actions ordinaires émises au 1er janvier	259.190	259.190
Effet des actions émises liées aux fusions	0	0
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires émises au 31 décembre	259.190	259.190

Le nombre d'actions en 2018 reste équivalent à celui de 2017 en l'absence de toute augmentation de capital intervenue au cours de l'exercice écoulé.

C. Résultat par action

Le résultat de base et le résultat dilué par action s'élèvent à :

Résultat par action (en euro par action)	2018	2017
Résultat de base et dilué	0,2937	0,2843

12. Avantages du personnel

Montants en milliers d'euros	Note	2018	2017
Passif net du régime à prestations définies		31.624	29.724
Dette à la sécurité sociale	28	10.918	10.056
Total des avantages du personnel		42.542	39.780
Non courant		31.624	29.724
Courant		10.918	10.056

Pour plus de détails concernant les charges au titre des avantages du personnel, veuillez-vous reporter à la Note 13.

A. Régimes postérieurs à l'emploi

Les régimes postérieurs à l'emploi en cours sont les suivants :

Régimes à cotisations définies

Tous les salariés des sociétés de Viohalco sont couverts pour leur retraite principale par les organismes d'assurance sociale respectifs, dans le respect de la législation locale. Dès que les cotisations ont été versées, les sociétés de Viohalco n'assument plus aucune autre obligation de paiement. Les cotisations habituelles constituent des coûts périodiques nets pour l'exercice durant lequel elles sont dues et, en tant que telles, relèvent des dépenses inhérentes aux avantages du personnel.

Régimes à prestations définies

Les salariés des sociétés de Viohalco ont le droit, dans certains pays, principalement en Grèce et en Bulgarie, de percevoir une somme forfaitaire à leur départ en retraite. Cette somme forfaitaire est déterminée en tenant compte des années de service et du salaire à la date de départ en retraite. Ce système répond à la définition d'un régime à prestations définies. Viohalco comptabilise les prestations cumulées au compte de résultat au cours de chaque période via l'augmentation correspondante d'un passif en matière de retraite. Les avantages versés aux retraités au cours de chaque période sont comptabilisés en contrepartie de ce passif. Le passif des sociétés de Viohalco relatif aux avantages du personnel au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 s'élève respectivement à 31.624 milliers d'euros et 29.724 milliers d'euros. Ces régimes ne sont pas provisionnés.

B. Variation du passif net des prestations définies

Le tableau suivant montre le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif net des prestations définies et de ses composantes.

Montants en milliers d'euros	Note	2018	2017
Solde au 1er janvier		29.724	26.868
Inclus dans le résultat			
Coût des services rendus au cours de la période		1.436	1.350
Coût des services passés		80	93
Perte de liquidation /Réduction/Cessation		1.636	1.652
Charges/produits d'intérêts (-)		419	415
	13	3.572	3.510
Inclus dans le résultat global opérationnel			
Réévaluation perte/profit (-)			
Pertes / gains actuariels (-) résultant de :			
-Hypothèses démographiques		-261	-46
-Hypothèses financières		184	543
-Ajustements en fonction de l'expérience		885	1.391
		808	1.888
Autres			
Contributions payées		-2.478	-2.539
Ecart de conversion		-2	-2
		-2.480	-2.541
Solde au 31 décembre		31.624	29.724

Au cours de l'exercice 2018, Viohalco et ses sociétés ont versé 2,5 millions d'euros (2017 : 2,5 millions d'euros) d'indemnités aux salariés ayant quitté leur emploi pendant l'année. Des frais supplémentaires, en hausse en raison de ces indemnités (une perte de cessation de 1,6 million d'euros contre 1,7 million d'euros en 2017), ont été comptabilisés. Plus précisément, dans les cas de licenciement, de départ volontaire avec indemnités et de départ en retraite, les frais supplémentaires représentent la différence entre les indemnités versées et le montant comptabilisé dans le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies des employés concernés.

C. Obligation au titre des prestations définies

(a) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles à la date de clôture étaient les suivantes (en moyenne pondérée) :

	2018	2017
Taux d'escompte	1,59%	1,47%
Inflation des prix	1,52%	1,52%
Taux de croissance des salaires	1,64%	1,58%
Durée du régime (en années)	12,77	13,32

Les hypothèses concernant la mortalité future sont basées sur la table de mortalité suisse « EVK 2000 ».

(b) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité pour chaque hypothèse actuarielle importante, qui pouvait être raisonnablement émise à la fin de la période considérée et qui montre comment l'obligation au titre des prestations définies aurait été affectée par ces variations, se définit comme suit :

	2018	2017
Sensibilité 1 (taux d'escompte plus 0,5%)	-6,11%	-6,36%
Sensibilité 2 (taux d'escompte moins 0,5%)	6,22%	6,99%
Sensibilité 3 (taux de croissance des salaires plus 0,5%)	6,35%	6,68%
Sensibilité 4 (taux de croissance des salaires moins 0,5%)	-5,88%	-6,16%

L'analyse de sensibilité ci-dessus est basée sur la variation d'une hypothèse alors que toutes les autres hypothèses demeurent constantes. Dans la pratique, il est peu probable que cela se produise et les variations de certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

La même méthode (valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies calculée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées à la fin de la période de reporting) a été appliquée lors du calcul de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies selon des hypothèses actuarielles significatives lors du calcul du passif au titre du régime de retraite comptabilisé dans l'état de la situation financière. Les méthodes et la formule des hypothèses utilisées pour l'analyse définie n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

L'analyse de l'échéance attendue des prestations de retraite non actualisées est la suivante :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Moins d'un an	1.715	1.135
de 1 à 2 ans	536	646
de 2 à 5 ans	3.365	2.783
Plus de 5 ans	32.846	28.515
Total	38.463	33.079

13. Charges du personnel

Montants en milliers d'euros	Note	2018	2017
Rémunérations et salaires		239.094	206.312
Cotisations de sécurité sociale		51.601	48.144
Cotisation aux régimes à cotisation définies		971	1.182
Charges au titre des régimes à prestations définies	12	3.572	3.510
Autres avantages du personnel		12.454	10.768
Total		307.692	269.915
Les avantages du personnel se répartissent comme suit :			
Coût des ventes		212.283	184.650
Frais de commercialisation et de distribution		43.474	38.894
Charges administratives		47.412	41.788
Autres charges	9	2.050	2.047
Avantages employés capitalisés dans les projets en construction		2.473	2.536
Total		307.692	269.915

Le nombre d'employés des sociétés Viohalco, ainsi que leur profil et leur sexe, sont présentés dans les tableaux suivants:

2018

	18 - 30	30-50	51+	Total
Homme	1.037	4.863	2.098	7.998
Femme	215	1.011	303	1.529
Total	1.252	5.874	2.401	9.527

	Employés	Ouvriers	Management	Total
Nombre d'employés	2.485	6.121	921	9.527

14. Impôt sur le résultat

A. Montants comptabilisés en compte de résultat

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Charges d'impôt exigible	-20.410	-26.333
Charges d'impôt différé	10.650	53.289
Impôts sur le résultat	-9.760	26.956

B. Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

2018

Montants en milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Net d'impôt
<i>Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global</i>			
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	-808	193	-615
Titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - variation nette de la juste valeur	-395	33	-362
Ecart de conversion	-2.164	0	-2.164
Gain / Perte (-) des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie - part efficace	315	183	498
Gain / Perte (-) des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie - reclassé en résultat	-7.010	1.415	-5.596
Total	-10.062	1.824	-8.238

2017

Montants en milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Net d'impôt
<i>Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global</i>			
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	-1.888	519	-1.369
Ecart de conversion	-6.379	0	-6.379
Gain / Perte (-) des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie - part efficace	8.720	-2.010	6.709
Gain / Perte (-) des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie - reclassé en résultat	-1.228	604	-624
Gain / Perte (-) des variations de juste valeur de « disponible à la vente – changement net de la juste valeur	122	2	124
Total	-653	-885	-1.539

C. Rapprochement du taux d'impôt effectif

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Résultat avant impôt	95.612	56.839
Taux d'imposition légal en Grèce	-27.727	-16.485
Dépenses non admises	-7.127	-4.651
Revenus exonérés	1.233	7.311
Reconnaissance de pertes fiscales, crédit d'impôt ou différences temporelle d'une période antérieure, non comptabilisés	8.987	46.137
Incidence des taux d'imposition différents auxquels sont assujetties des filiales qui exercent leurs activités dans d'autres territoires	4.603	2.521
Perte pour laquelle aucune taxe différée n'est comptabilisée	-3.482	-1.868
Comptabilisation des réserves exonérées	1.007	0
Changement du taux d'impôt	13.635	209
Autres taxes	-154	-40
Charges d'impôts suite à des audits fiscaux	0	-6.500
Décomptabilisation des actifs d'impôts différés précédemment comptabilisés	-473	-764
Ajustements d'impôts sur les bénéfices d'exercices antérieurs	-261	1.086
Charges d'impôt rapportée dans le compte de résultat consolidé au taux d'impôt effectif	10%	-47%
	-9.760	26.956

Selon les lois grecques no 4334/2015 et no 4336/2015, le taux d'imposition sur le résultat des sociétés pour les entités juridiques domiciliées en Grèce est fixé à 29% pour l'exercice 2018 (2017: 29%). Selon la nouvelle loi fiscale grecque no 4579/2018, le taux d'imposition sur le résultat des sociétés devrait être réduit de 1% au cours de chacune des quatre années à suivre tel que précisé ci-dessous :

- 28% pour l'exercice 2019
- 27% pour l'exercice 2020
- 26% pour l'exercice 2021 et
- 25% à partir de l'exercice 2022.

This development had significant effect on deferred taxes, equal to a EUR 13.6 million gain, as at 31 December 2018.

Cette évolution a un effet significatif sur les soldes d'impôt différé de Viohalco qui s'élevaient à un gain de 13,6 millions d'euros au 31 décembre 2018.

En 2017, les filiales de Viohalco (principalement ElvalHalcor S.A., Sidenor S.A. et Sovel S.A.) ont comptabilisé des actifs d'impôts différés d'un montant égal à 46 millions d'euros, la plupart étant liés à des pertes fiscales reportées des précédents exercices et aux règles de capitalisation restreinte. Une partie de ces actifs d'impôts différés a été compensée par les bénéfices imposables de 2018. Il est prévu de compenser le reste au cours des exercices à suivre. Pour plus d'informations, se référer à la section D de cette Note.

En outre, les charges fiscales non déductibles ont augmenté de 2,5 millions d'euros principalement en raison de la non-comptabilisation des actifs d'impôts différés au niveau de la consolidation, sur des gains qui ont résulté (au niveau des filiales) des fusions et acquisitions de la période. L'effet des taux d'imposition dans les juridictions étrangères a augmenté de 2 millions d'euros par rapport à 2017. Cette variation est imputable à l'amélioration des résultats obtenus dans des juridictions où le taux d'imposition est inférieur à celui de Grèce (par ex. la Bulgarie).

En 2017, les autorités fiscales italiennes ont estimé que les usines grecques (ElvalHalcor et Symetal) qui commercialisaient leurs produits sur le marché italien par l'intermédiaire d'Alurame disposaient d'un établissement permanent en Italie. Les usines ont réfuté l'existence d'un établissement permanent en Italie et un règlement a finalement été trouvé au niveau des prix de transferts. Dans cet accord, les usines sont convenues de payer un montant d'impôt en quatre ans afin de minimiser les retombées sur leurs flux de trésorerie. Le montant total s'élevait à 6,5 millions d'euros et a été imputé au résultat des usines en 2017.

D. Variation des soldes d'impôts différés

2018

Montants en milliers d'euros	Solde net au 1 janvier	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en autres éléments du résultat global	Ecart de conversion	Changement de principes comptables	Solde net au 31 décembre			
						Net	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé	
Immobilisations corporelles	-140.453	22.212	0	0	0	-118.241	1.444	-119.684	
Immobilisations incorporelles	694	-71	0	0	0	624	3.551	-2.927	
Immeubles de placements	-14.196	639	0	0	0	-13.557	152	-13.709	
Autres actifs financiers	1.182	-9	33	0	0	1.206	1.212	-6	
Instruments dérivés	-1.075	1.247	1.598	1	0	1.770	2.597	-827	
Stocks	999	-1.663	0	0	-181	-846	1.581	-2.427	
Emprunts et dettes financières	-2.696	172	0	0	0	-2.524	706	-3.230	
Avantages du personnel	7.392	-411	193	12	0	7.186	7.269	-82	
Provisions / Comptes de régularisation	7.919	139	0	0	342	8.399	8.561	-161	
Contrat avec les clients	0	12.457	0	-145	-6.854	5.459	6.227	-768	
Autres	-1.504	-410	0	-51	5.719	3.753	4.983	-1.229	
Sous-capitalisation	33.159	-6.245	0	-1	0	26.913	26.913		
Perte fiscale reportée	29.052	-17.406	0	2	0	11.648	11.648		
Actifs/passifs d'impôts(-)	-79.527	10.650	1.824	-182	-975	-68.209	76.842	-145.051	
avant imputation									
Taxe de compensation							-56.649	56.649	
Actifs / passifs d'impôts nets (-)						-68.209	20.193	-88.402	

2017

Montants en milliers d'euros	Solde net au 1 janvier	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en autres éléments du résultat global	Ecart de conversion	Autres	Solde net au 31 décembre		
						Net	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Immobilisations corporelles	-144.319	4.130	0	-4	-261	-140.453	940	-141.393
Immobilisations incorporelles	1.127	-430	0	0	-3	694	3.524	-2.829
Immeubles de placements	-13.539	-657	0	0	0	-14.196	116	-14.312
Autres actifs financiers	1.213	-33	2	0	0	1.182	1.188	-6
Instruments dérivés	-140	-650	-1.406	419	703	-1.075	111	-1.187
Stocks	502	497	0	0	0	999	1.036	-37
Emprunts et dettes financières	-3.284	588	0	0	0	-2.696	1.122	-3.818
Avantages du personnel	6.024	701	519	0	149	7.392	7.392	0
Provisions	1.914	6.002	0	0	2	7.919	7.973	-54
Autres	-1.811	221	0	-26	112	-1.504	6.211	-7.715
Sous-capitalisation	4.683	28.476	0	0	0	33.159	33.159	0
Perte fiscale reportée	14.599	14.443	0	11	0	29.052	29.052	0
Actifs/passifs d'impôts(-) avant imputation	-133.032	53.289	-885	400	702	-79.527	91.824	-171.351
Taxe de compensation							-73.039	73.039
Actifs / passifs d'impôts nets (-)						-79.527	18.785	-98.312

Les actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales reportées ne sont comptabilisés que s'il est probable qu'ils peuvent être compensés par des bénéfices imposables futurs. À chaque date de clôture, Viohalco et ses sociétés évaluent la probabilité de réalisation de bénéfices fiscaux futurs en fonction des prévisions commerciales approuvées.

Au 31 décembre 2018, les pertes fiscales cumulées différées disponibles pour une future utilisation étaient de 445 millions d'euros (31 décembre 2017 : 579 millions d'euros). Les sociétés de Viohalco ont comptabilisé un actif d'impôt différé sur les pertes fiscales de 12 millions d'euros (31 décembre 2017 : 29 millions d'euros), la Direction ayant considéré probable la réalisation future de bénéfices imposables qui permettront de compenser ces pertes. Sur ces 12 millions d'euros, 10 millions d'euros se rapportent aux sociétés de Viohalco basées en Grèce, 1 million d'euros aux sociétés bulgares et le solde de 1 million d'euros aux sociétés réparties dans les autres pays. L'actif d'impôt différé en question correspond à des pertes d'un montant de 46 millions d'euros (31 décembre 2017 : 116 millions d'euros).

Sur la base de ces estimations concernant la rentabilité future des impôts, les actifs d'impôts différés eu égard aux pertes fiscales reportées pour un montant de 399 millions d'euros (2017 : 463 millions d'euros) n'ont pas été reconnues. De ce montant, des pertes fiscales de 348 millions d'euros expirent en 2019, et le reste a une date d'expiration comprise entre 2020 et 2023.

En vertu des dispositions des articles 49 et 72 de la loi grecque no 4172/2013 concernant la capitalisation restreinte, les charges d'intérêts nettes sont déductibles du bénéfice imposable de l'exercice si elles sont inférieures ou égales à 30% de l'EBITDA et tout excédent peut être réglé sur les bénéfices imposables futurs sans limite de délai. Sur la base des plans d'affaires tels qu'approuvés au moment présent, le solde de l'actif d'impôt y afférent s'élevait à 27 millions d'euros au 31 décembre 2018 (31 décembre 2017 : 33 millions d'euros).

15. Stocks

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Marchandises	33.938	64.495
Produits finis	350.102	318.042
Produits semi-finis	210.285	134.576
Sous-produits et ferraille	45.595	31.812
En cours de production	21.997	52.195
Matières premières et auxiliaires, consommables et matériaux d'emballage	480.393	404.748
Total	1.142.309	1.005.867

En 2018, le coût des stocks comptabilisé à titre de charge au cours de l'exercice et inclus dans le poste « Coût des ventes » s'est chiffré à 3,2 milliards d'euros (2017 : 2,6 milliards d'euros).

Les stocks ont diminué de 9,4 millions d'euros en 2018 en raison de la dépréciation de la valeur nette de réalisation (2017 : 4,4 millions d'euros). Ce montant a été imputé en « Coût des ventes » au compte de résultat. En outre, les stocks étaient en hausse au 31 décembre 2018 par rapport au 31 décembre 2017, en raison de l'augmentation des achats pour répondre à l'augmentation attendue du volume de ventes.

Des stocks d'une valeur comptable de 188 millions d'euros ont été donnés en garantie pour des emprunts accordés aux sociétés de Viohalco (cf. Note 27).

16. Créances clients et autres débiteurs

Montants en milliers d'euros	Note	2018	2017
Actifs courants			
Créances clients		455.071	408.593
Moins: Pertes de valeur		-59.069	-53.512
Total net des créances clients		396.002	355.081
Paievements anticipés		9.121	9.752
Chèques et effets créances & chèques échus		33.482	31.334
A recevoir d'entités apparentées	38	33.832	33.533
Actifs d'impôt exigible		42.630	46.324
Autres débiteurs		50.529	48.798
Moins: Pertes de valeur		-14.392	-15.083
Total net des autres créances clients		155.203	154.659
Total		551.205	509.740
Actifs non courants			
Autres créances non courantes		6.315	6.346
Total		6.315	6.346
Total des créances clients et autres débiteurs		557.520	516.086

Viohalco et ses sociétés n'ont pas concentré leur risque de crédit par rapport aux créances des clients puisqu'elles disposent d'une large gamme et d'un grand nombre de clients.

A. Transfert de créances clients

Viohalco et ses sociétés concluent des contrats d'affacturage (avec recours) afin de vendre des créances clients contre des espèces. Ces créances clients ne sont pas décomptabilisées de l'état de la situation financière dans la mesure où Viohalco conserve la quasi-totalité des risques et avantages – principalement le risque de crédit. Le montant reçu lors du transfert est comptabilisé comme un emprunt bancaire garanti.

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Valeur comptable des créances commerciales transférées aux banques	152.790	136.609
Valeur comptable des dettes associées	105.822	90.872

La juste valeur des créances clients est approximativement leur valeur comptable.

Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, les sociétés de Viohalco n'avaient pas utilisé le montant total de la ligne de crédit fournie par les sociétés d'affacturage.

Les emprunts connexes figurent au poste « Emprunts bancaires garantis » de la Note 27 « Emprunts et dettes financières ».

B. Risques de crédit et de marché et réductions de valeur

En 2010, la société Corinth Pipeworks SA a engagé une action en justice en Grèce et à Dubaï à l'encontre d'un ancien client au Moyen-Orient concernant le recouvrement d'une créance en souffrance de 24,8 millions de dollars américains (21,7 millions d'euros au 31 décembre 2018), majorée des intérêts légaux.

Après une série de procédures devant les tribunaux en 2017, la Cour de Cassation de Dubaï a finalement confirmé le montant dû en faveur de Corinth Pipeworks et rejeté toute demande reconventionnelle de l'ancien client.

Aux fins de recouvrer ce montant impayé de longue date, Corinth Pipeworks a récemment engagé les procédures d'exécution à l'encontre des actifs de cet ancien client qui sont situés dans tous les pays dans lesquels la Cour de cassation a établi que son jugement était exécutoire (à savoir, les E.A.U. et plusieurs autres pays du Moyen-Orient).

Dans le passé, Corinth Pipeworks a comptabilisé une perte de valeur de 23,1 millions de dollars américains (20,2 millions d'euros au 31 décembre 2018) pour refléter le caractère recouvrable de la créance. Sans autre évolution majeure en 2018, la Direction considère ne pas avoir de raison de réviser la dépréciation comptabilisée dans le passé par rapport à cette créance en souffrance. Toutefois, la société continuera de prendre toutes les mesures nécessaires pour récupérer le montant total de cette créance.

L'information concernant l'exposition au risque de crédit et au risque de marché des sociétés de Viohalco, ainsi qu'aux pertes de valeur sur créances clients et autres débiteurs est présentée dans la Note 31.

17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.898	3.553
Dépôts bancaire à court terme	160.778	164.685
Total	163.676	168.239

Les dépôts à court terme ont une durée inférieure à 90 jours et sont disponibles.

18. Immobilisations corporelles

A. Rapprochement des valeurs comptables

Montants en milliers d'euros	Terrains, usines et autres bâtiments	Machines	Mobilier et autres équipements	En construction	Total
Coût					
Solde au 1er janvier 2018	905.652	2.436.821	64.315	76.794	3.483.582
Effet des variations des taux de change	381	-1.254	20	37	-817
Acquisitions	11.345	28.704	3.726	130.568	174.342
Cessions	-104	-2.154	-147	-402	-2.807
Reclassement vers / de « immeubles de placements »	321	0	0	0	321
Perte de valeur	-157	-4.379	-201	0	-4.737
Reclassements	14.282	54.682	592	-72.093	-2.537
Solde au 31 décembre 2018	931.720	2.512.419	68.303	134.905	3.647.348
Amortissements cumulés et pertes de valeur					
Solde au 1er janvier 2018	-307.906	-1.373.516	-53.820	-4.708	-1.739.950
Effet des variations des taux de change	-149	723	-17	0	557
Amortissement de la période	-20.576	-103.950	-3.715	0	-128.240
Cessions	95	1.541	112	0	1.748
Reclassement vers / de « immeubles de placements »	-5	0	0	0	-5
Réduction de valeur	-1.100	0	0	0	-1.100
Reprise de perte de valeur comptabilisée antérieurement	0	22	0	0	22
Perte de valeur	67	3.168	197	0	3.432
Solde au 31 décembre 2018	-329.573	-1.472.012	-57.243	-4.708	-1.863.536
Valeur comptable au 31 décembre 2018	602.147	1.040.407	11.060	130.197	1.783.812

Montants en milliers d'euros	Terrains, usines et autres bâtiments	Machines	Mobilier et autres équipements	En construction	Total
Coût					
Solde au 1 janvier 2017	895.295	2.376.215	60.761	72.653	3.404.924
Effet des variations des taux de change	-1.146	-6.476	11	836	-6.775
Acquisitions	12.026	17.704	3.238	75.314	108.282
Cessions	-622	-3.970	-481	-583	-5.655
Reclassement vers / de « immeubles de placements »	-7.981	0	0	0	-7.981
Reclassement vers / de « actifs disponibles pour la vente »	0	-5.694	0	0	-5.694
Perte de valeur	-2	-1.920	-204	-74	-2.201
Reclassements	8.083	60.962	990	-71.352	-1.317
Solde au 31 décembre 2017	905.652	2.436.821	64.315	76.794	3.483.582
Amortissements cumulés					
Solde au 1 janvier 2017	-293.832	-1.272.089	-51.138	-4.708	-1.621.768
Effet des variations des taux de change	554	3.582	111	0	4.247
Amortissement de la période	-18.639	-110.583	-3.311	0	-132.534
Cessions	300	2.257	389	0	2.946
Reclassement vers / de « immeubles de placements »	4.835	0	0	0	4.835
Reclassement vers / de « actifs disponibles pour la vente »	0	1.472	0	0	1.472
Réduction de valeur	0	-464	0	0	-464
Reclassements	-1.123	1.187	-71	0	-8
Perte de valeur	0	1.123	201	0	1.324
Solde au 31 décembre 2017	-307.906	-1.373.516	-53.820	-4.708	-1.739.950
Valeur comptable au 31 décembre 2017	597.746	1.063.304	10.495	72.086	1.743.632

Le poste « Autres reclassements » regroupe les transferts d'actifs initialement comptabilisés dans la colonne « En cours de construction » et qui, à l'achèvement, ont été transférés dans les colonnes afférentes à leur nature. Certains de ces actifs ont été transférés au poste « Immobilisations incorporelles ». En 2018, le poste « Autres reclassements » comprend également les éléments transférés des stocks en immobilisations corporelles.

B. Bâtiments loués et équipements

Les sociétés de Viohalco louent des bâtiments et des équipements en vertu de plusieurs contrats de location-financement. Les équipements loués couvrent les obligations en vertu des contrats de location.

La valeur comptable nette des contrats de location-financement se présente comme suit :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Bâtiments		
Coût	1.394	1.394
Amortissement cumulé	-476	-407
Valeur nette comptable	918	987
Machines		
Coût	21.171	19.679
Amortissement cumulé	-2.109	-938
Valeur nette comptable	19.062	18.741

C. Sûretés

Des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 1.323 millions d'euros ont été hypothéquées afin de garantir les emprunts des sociétés de Viohalco (cf. Note 27).

D. Immobilisations en cours de construction

Les principaux éléments constituant les immobilisations en cours de construction au 31 décembre 2018 sont les suivants :

- les équipements encore à installer dans le laminoir d'aluminium d'Oinofyta ;
- les projets du segment Acier en Bulgarie liés à l'amélioration de la qualité des aciers spéciaux SBQ (Special Bar Quality) et à l'augmentation de la capacité, ainsi que l'installation d'une ligne de trempe et revenu et l'installation d'une troisième ligne d'inspection équipée d'un test en ligne ultrasonique ;
- les investissements pour améliorer la productivité et les capacités des installations du segment Câbles qui devraient s'achever en 2019 ;

Les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux immobilisations en cours de construction s'élevèrent à 2,2 millions d'euros (2017 : 100 milliers d'euros) et ont été calculés sur la base d'un taux de capitalisation moyen de 3% (2017 : 5,3%).

Les actifs en cours de construction font également apparaître l'ajout d'une réduction de valeur capitalisée d'un montant de 152 milliers d'euros (2017 : 426 milliers d'euros) et des avantages du personnel capitalisés d'un montant de 2.473 milliers d'euros (2017 : 2.536 milliers d'euros).

E. Transfert vers et depuis le poste Immeubles de placements

En 2018, aucun transfert d'un montant significatif n'a eu lieu vers et depuis le poste Immeubles de placements. En 2017, certaines propriétés des sociétés de Viohalco ont été transférées au poste Immeubles de placements (cf. Note 20) car elles ne vont plus être utilisées à des fins propres et devraient être données en location à des tiers dans un proche avenir. Par conséquent, un reclassement de ces biens d'une valeur comptable de 3,3 millions d'euros a été opéré du poste Immobilisations au poste Immeubles de placements.

F. Reclassement en actifs disponibles à la vente

En 2017, les équipements détenus par la société de Viohalco, Sofia Med S.A, d'une valeur comptable nette de 4,2 millions d'euros, ont été reclassés en actifs courants disponibles à la vente, la société ayant lancé un programme de cession de ces actifs en 2019 (cf. Note 23).

G. Perte de valeur des immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2018, un test de dépréciation a été réalisé pour chaque Unité Génératrice de Trésorerie (ci-après, UGT) pour laquelle des indications de perte de valeur existaient au 31 décembre 2018. Les indications de perte de valeur étaient les pertes réalisées par certaines UGT au cours des derniers exercices. Pour déterminer la valeur recouvrable par UGT, des projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans ont été utilisées. Le résultat de ce test indique que, au 31 décembre 2018, aucune perte de valeur n'existait concernant les immobilisations corporelles utilisées par ces UGT, car le montant recouvrable de chaque UGT dépassait les valeurs comptables respectives.

En 2018, certains équipements d'une valeur comptable nette de 1,2 million d'euros (2017 : 464 milliers d'euros) ont été réduits de valeur car ils ne sont plus utilisés par les sociétés de Viohalco et ne devraient plus générer d'avantages économiques futurs compte tenu de leur obsolescence.

Toujours en 2018, une perte de valeur de 1,1 million d'euros (inclus dans le segment Autres activités) a été enregistrée sur la valeur comptable d'un terrain, car il n'est plus possible d'y construire. Il a donc été déprécié jusqu'à une valeur résiduelle nulle.

H. Reprise de dépréciation d'immobilisations corporelles

Un test a été réalisé pour chaque UGT pour lesquelles il existait des indications de reprise de dépréciation au 31 décembre 2018. Ces indications concernaient l'amélioration de la performance attendue de certaines UGT au cours des exercices suivants. Toutefois, ce test n'a fait apparaître aucune reprise de dépréciation en 2018.

I. Changements d'estimation

En 2018, ElvalHalcor S.A. a modifié la durée d'utilité de certains équipements suite à la conclusion que certains investissements récents avaient un impact positif sur les avantages économiques futurs à réaliser sur la combinaison entre les équipements existants et les nouveaux actifs en place.

La durée d'utilité de ces équipements variait précédemment de 2 à 25 ans. Elle a désormais été étendue de 2 à 31 ans.

Le changement des estimations comptables s'est traduit par une réduction de la charge d'amortissement pour 2018, d'un montant égal à 3,6 millions d'euros. En 2019, cette réduction s'élèvera à 6,2 millions d'euros; en 2020, à 5,8 millions d'euros et en 2021, à 3,7 millions d'euros.

19. Goodwill et immobilisations incorporelles

A. Rapprochement des valeurs comptables

Montants en milliers d'euros	Goodwill	Frais de développement	Marques de commerce et licences	Logiciels	Autres	Total
Coût						
Solde au 1er janvier 2018	3.132	678	22.212	32.006	2.705	60.733
Effet des variations des taux de change	0	0	102	62	-12	152
Acquisitions	0	523	2.865	3.163	113	6.664
Cessions	0	0	0	-6	0	-6
Reclassements	0	67	1.710	1.563	-50	3.289
Solde au 31 décembre 2018	3.132	1.268	26.890	36.788	2.756	70.832
Amortissement cumulé et perte de valeur						
Solde au 1er janvier 2018	-1.500	-501	-5.548	-25.928	-725	-34.202
Effet des variations des taux de change	0	0	-108	-101	7	-202
Amortissement de la période	0	-107	-710	-3.191	-75	-4.083
Solde au 31 décembre 2018	-1.500	-607	-6.366	-29.220	-792	-38.486
Valeur comptable au 31 décembre 2018	1.632	660	20.523	7.567	1.964	32.346

Montants en milliers d'euros	Goodwill	Frais de développement	Marques de commerce et licences	Logiciels	Autres	Total
Coût						
Solde au 1 janvier 2017	3.132	498	21.176	28.017	2.894	55.715
Effet des variations des taux de change	0	0	0	-82	-11	-93
Acquisitions	0	181	610	3.161	0	3.952
Cessions	0	0	-43	0	0	-43
Réduction de valeur	0	0	0	-3	-112	-115
Reclassements	0	-1	469	915	-65	1.317
Solde au 31 décembre 2017	3.132	678	22.212	32.006	2.705	60.733
Amortissement cumulé et perte de valeur						
Solde au 1 janvier 2017	-1.500	-451	-4.873	-23.170	-1.064	-31.058
Effet des variations des taux de change	0	0	0	51	10	60
Amortissement de la période	0	-51	-813	-2.417	-89	-3.370
Cessions	0	0	43	0	0	43
Réduction de valeur	0	0	0	3	112	115
Reclassements	0	1	95	-396	307	8
Solde au 31 décembre 2017	-1.500	-501	-5.548	-25.928	-725	-34.202
Valeur comptable au 31 décembre 2017	1.632	177	16.664	6.078	1.981	26.531

B. Amortissements

Les amortissements des marques et licences qui ont des durées d'utilité déterminées, des logiciels et d'autres immobilisations incorporelles sont alloués au coût des stocks et inclus dans les coûts de vente lorsque le stock est vendu car les marques et licences et les logiciels sont principalement utilisés directement pour la fabrication de produits et sont considérés comme des frais généraux de production. L'amortissement des actifs incorporels qui ne sont pas utilisés pour la production est affecté aux dépenses administratives.

C. Reclassements

Les reclassements se rapportent essentiellement aux immobilisations incorporelles initialement comptabilisées en projets en construction (au poste Immobilisations corporelles) ; au moment de l'achèvement du projet, elles sont transférées dans la colonne afférente à leur nature.

D. Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité déterminée (cf. Note 5.10), à l'exception des actifs suivants, inclus dans la catégorie des marques commerciales et des licences :

i. Immobilisations incorporelles pour l'UGT « Fulgor »

a. La dénomination commerciale « Fulgor » (valeur comptable de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2018)

Cette appellation porte sur le secteur des câbles sous-marins de moyenne tension et des câbles terrestres haute tension dans lequel Fulgor exerçait des activités avant son acquisition par Hellenic Cables en 2011, et qui est assorti

d'avantages économiques substantiels. Sur la base de l'analyse de facteurs pertinents (par exemple taux de notoriété, engagement de longue durée auprès d'un large éventail de clients, développement futur du secteur), la durée d'utilité de la marque est considérée comme étant indéfinie.

- b. Licence d'utilisation du port de Soussaki, Corinthe (valeur comptable de 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2018). Fulgor détient une licence pour l'utilisation permanente et exclusive du port situé sur le site de l'usine, dans la localité de Soussaki, à Corinthe. Ce port est nécessaire pour les activités de production de câbles sous-marins moyenne et haute tension. Depuis l'acquisition de la société, des investissements importants en vue de la modernisation et de l'agrandissement de la capacité de production de câbles sous-marins haute tension ont été réalisés. Depuis 2014, la production a commencé comme prévu. La durée d'utilité de cet actif est considérée comme étant indéfinie car l'utilisation de ces installations portuaires est indéfinie, dans le contexte du développement significatif de ce secteur.

- ii. Immobilisations incorporelles comptabilisées pour l'UGT « Reynolds » (valeur comptable de 1,5 million d'euros au 31 décembre 2018).

Suite à l'acquisition de Reynolds Cuivre par Genecos, un actif incorporel lié au nom de marque « Reynolds » a été comptabilisé, car il est prévu que son utilisation génère des avantages économiques importants. En fonction de l'analyse de facteurs pertinents (par exemple connaissance du marché, large éventail de clients, prévision de développements futurs), la durée d'utilité de la marque est considérée comme étant indéfinie.

E. Test de dépréciation

(a) Immobilisations incorporelles pour l'UGT « Fulgor »

Ces immobilisations incorporelles ne générant pas de flux de trésorerie indépendants, il a été jugé pertinent d'effectuer le test de dépréciation en se basant sur l'UGT du site de production de câbles sous-marins de Fulgor qui intègre ces actifs. Pour calculer la valeur d'usage de ces immobilisations, des projections des flux de trésorerie fondées sur des estimations de la Direction pour une période de cinq ans ont été utilisées. Ces projections tiennent compte des contrats déjà signés, ainsi que des contrats attendus en Grèce et à l'étranger.

L'UGT Câbles sous-marins exerce ses activités sur la base de projets. Par conséquent, les hypothèses relatives à la croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité se fondent sur les contrats déjà signés et sur ceux qui devraient être entrepris au cours de la période à suivre. Les principales hypothèses concernant les opérations de l'UGT et les projets à réaliser sur la période de cinq ans à suivre sont les suivantes :

- Utilisation progressive à grande capacité de l'usine de Fulgor à partir de 2019 sur la base des contrats déjà acquis.
- Dépenses en immobilisations d'environ 37 millions d'euros au cours des cinq ans à suivre pour couvrir les besoins estimés de production et de capacité.
- Taux de croissance annuelle composé du chiffre d'affaires des activités offshore d'environ 23% sur la période de cinq ans résultant de l'attribution de nouveaux projets, principalement en Grèce et en Europe du Nord.
- Taux de rentabilité EBITDA/CA d'environ 15 à 25% par projet offshore. La rentabilité estimée par projet varie principalement en fonction des différents types de câbles, des spécifications techniques, des zones géographiques et de la durée du projet.
- Taux de croissance annuel composé des charges d'exploitation fixes d'environ 4,1% pour la période de cinq ans.

Les flux de trésorerie au terme de ces cinq premières années ont été calculés au moyen d'un taux de croissance estimé de 1,45%, qui reflète en grande partie les estimations de la Direction quant aux perspectives de croissance des activités en matière de câbles sous-marins haute tension. Le taux utilisé pour escompter ces flux de trésorerie se situe entre 11,6% et 9,2% pour la période de cinq ans et à 9,8% pour la valeur terminale. Ces taux sont basés sur :

- Le taux sans risque est déterminé selon les taux AAA de la zone euro et compris entre -0,68% et -0,16% pour la période de cinq ans et se situe à 0,49% pour la valeur terminale.
- Le risque pays pour l'exploitation en Grèce a été fixé dans une fourchette de 1,2% à 1,6% pour la période de cinq ans et à 1,7% pour la valeur terminale.
- La prime du risque de marché est déterminée à 5,1%.

Malgré l'intégration des prix des produits de base pour le cuivre et l'aluminium aux hypothèses lors de la réalisation du test de dépréciation, en raison des activités de couverture entreprises et de la nature sur mesure des produits vendus par Fulgor, la valeur de l'unité opérationnelle n'est pas affectée de manière importante par les fluctuations du prix des produits de base. Le test de dépréciation se base sur le résultat neutre des fluctuations de prix des métaux.

Les résultats de ce test ont indiqué que le montant recouvrable au 31 décembre 2018 dépasse la valeur comptable de l'UGT qui s'élève à 172 millions d'euros, à concurrence de 292 millions d'euros.

De même, une analyse de sensibilité portant sur les principales hypothèses du modèle (taux d'escompte et croissance perpétuelle) a été réalisée afin de vérifier l'adéquation de l'ampleur de la marge. Les résultats de cette analyse de sensibilité ont indiqué que le montant recouvrable excède la valeur comptable de l'UGT.

Résultats de l'analyse de sensibilité pour le test de dépréciation :

	Hypothèses utilisées	Changement de taux (en point de pourcentage) pour que la valeur recouvrable égale la valeur comptable
Taux d'escompte	11,6% à 9,2%	+9,7 pp
Croissance terminale	1,45%	-19,3 pp

(b) Immobilisations incorporelles pour l'UGT « Reynolds »

La valeur recouvrable de l'UGT qui comprend cet actif incorporel (Reynolds Cuivre S.A.) a été estimée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'UGT (valeur d'utilité).

Les flux de trésorerie au terme de ces cinq premières années ont été calculés au moyen d'un taux de croissance estimé de 0,5%, qui reflète en grande partie les estimations de la Direction quant aux perspectives de croissance pour le marché. Le taux utilisé pour escompter ces flux de trésorerie est de 5,9% pour la période de cinq ans et pour la valeur terminale.

- Ces taux sont basés sur : Le taux sans risque est déterminé selon les taux AAA de la zone euro et compris entre -0,7% pour la période de cinq ans et 0,1% pour la valeur terminale.

- La prime de risque de marché (qui comprend le risque pays pour l'exploitation en France) a été déterminée à 5,1%. Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires sur la période de cinq ans est de 3,6% et la hausse moyenne des charges d'exploitation s'élève à 2%. La moyenne des dépenses en immobilisations s'établit à 75 milliers d'euros.

Les résultats de ce test ont indiqué que les montants recouvrables au 31 décembre 2018 dépassent les valeurs comptables de l'UGT qui s'élèvent à 8,5 millions d'euros, à concurrence de 4,8 millions d'euros.

De même, une analyse de sensibilité portant sur les principales hypothèses du modèle (taux d'escompte et croissance perpétuelle) a été réalisée afin de vérifier l'adéquation de l'ampleur de la marge. Les résultats de cette analyse de sensibilité ont indiqué que le montant recouvrable excède la valeur comptable de l'UGT.

Résultats de l'analyse de sensibilité pour le test de dépréciation :

	Hypothèses utilisées	Changement de taux (en point de pourcentage) pour que la valeur recouvrable égale la valeur comptable
Taux d'escompte	5,9%	+2,4pp
Croissance terminale	0,5%	-3,1pp

20. Immeubles de placements

A. Rapprochement des valeurs comptables

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Solde au 1 janvier	165.247	155.553
Acquisitions	12.391	10.180
Cessions	0	-178
Reprise de perte de valeur	0	149
Transferts depuis les immobilisations corporelles	0	3.261
Transferts vers les immobilisations corporelles	-315	-115
Amortissement de la période	-3.612	-3.603
Solde au 31 décembre	173.710	165.247
Valeur comptable brute	251.050	238.979
Amortissements cumulés et pertes de valeur	-77.339	-73.733
Valeur comptable nette au 31 décembre	173.710	165.247

Les immeubles de placements comprennent un certain nombre de propriétés commerciales qui sont actuellement louées à des tiers ou qui le seront dans un avenir prévisible. Tous les loyers sont indexés sur base de l'indice les prix à la consommation.

En 2018, Viohalco a investi un montant de 12,4 millions d'euros (10,2 millions d'euros en 2017) pour l'acquisition et l'amélioration des immeubles de placement. La majeure partie du montant investi concerne les travaux de construction en cours pour l'achèvement de deux immeubles de bureaux à Athènes et des améliorations dans d'autres immeubles.

B. Évaluation de la juste valeur – Pertes de valeur cumulées

La perte de valeur cumulée reportée équivaut à 45,1 millions d'euros. En fonction de l'évaluation de la Direction, au cours de la période actuelle, il n'y avait ni indications de dépréciation ni indications de reprise de la dépréciation enregistrée précédemment. La juste valeur des immeubles de placements détenus par Viohalco et ses sociétés dans le secteur de la promotion immobilière s'élève à 182 millions d'euros (2017 : 171,4 millions d'euros). Les justes valeurs sont fondées sur

des évaluations effectuées par des évaluateurs indépendants possédant des qualifications professionnelles reconnues et pertinentes.

21. Entreprises associées

A. Rapprochement des valeurs comptables des entreprises associées et coentreprises

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Solde au 1 janvier	16.956	17.594
Part du résultat nette d'impôt	-1.934	-181
Dividendes reçus	-395	-299
Effets sur les mouvements des taux de change	-1.581	-581
Acquisitions	15.700	501
Augmentation du capital social	3.320	0
Réduction du capital social	0	-78
Solde au 31 décembre	32.066	16.956

B. Information financière pour chaque entreprise associée

2018

Société	Pays	Segment	Associé/ coentre- prise	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs non courants	Passifs courants	Chiffre d'affaires	Résultat des opérations continues	Parti- cipation directe	Parti- cipation totale
<i>Montants en milliers d'euros</i>											
UACJ ELVAL CONSULTING SA	Grèce	Aluminum	Associé	133	2	0	-31	144	0	50,00%	45,72%
DOMOPLEX LTD	Chypre	Acier	Associé	2.774	1.993	0	-3.587	4.716	70	45,00%	45,00%
AO TMK-CPW	Russie	Tubes acier	Associé	44.813	6.070	-16	-29.981	53.565	1.432	49,00%	39,09%
SMARTREO	Australie	Acier	Associé	49	1.801	-1	-156	1.341	-1.750	50,00%	50,00%
AWM SPA	Italie	Acier	Associé	14.732	7.019	-2.332	-11.845	14.329	-320	34,00%	34,00%
HC ISITMA A.S.	Turquie	Cuivre	Coentreprise	1.008	465	-5	-29	530	-66	50,00%	45,72%
U.E.H.E.M GmbH	Allemagne	Aluminum	Associé	9.529	33	0	-8.523	41.013	644	49,00%	44,81%
NEDZINK B.V.	Pays-Bas	Cuivre	Coentreprise	26.366	25.275	-21.496	-21.777	84.622	-6.492	50,00%	45,72%

2017

Société	Pays	Segment	Associé/ coentre- prise	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs non courants	Passifs courants	Chiffre d'affaires	Profit or Résultat des opérations continues	Parti- cipation directe	Parti- cipation totale
<i>Montants en milliers d'euros</i>											
UACJ ELVAL CONSULTING SA	Grèce	Aluminum	Associé	221	3	0	-119	197	20	50,00%	45,72%
DOMOPLEX LTD	Chypre	Acier	Associé	2.829	2.395	0	-4.115	3.645	-40	45,00%	45,00%
AO TMK-CPW	Russie	Tubes acier	Associé	26.720	7.622	-14	-11.321	54.135	444	49,00%	39,09%
SMARTREO	Australie	Acier	Associé	853	3.103	-3.101	-1.263	3.891	-1.111	50,00%	50,00%
AWM SPA	Italie	Acier	Associé	9.301	7.137	-2.985	-5.650	6.388	40	34,00%	34,00%
HC ISITMA A.S.	Turquie	Cuivre	Coentreprise	379	633	-6	-99	1.177	243	50,00%	45,72%
U.E.H.E.M GmbH	Allemagne	Aluminum	Associé	8.033	73	0	-7.128	36.263	452	49,00%	44,81%

En 2018, ElvalHalcor (filiale de Viohalco) a acquis 50% des parts de la société néerlandaise NedZink B.V. moyennant 15,7 millions d'euros en vue de créer une coentreprise dédiée au développement de l'alliage zinc-titane.

Par ailleurs, les filiales de Viohalco ElvalHalcor et Stomana (via sa filiale Jodstex) ont pris part aux augmentations de capital dans les sociétés HC ISITMA et Smartreo pour un montant de 1,8 million d'euros et 1,5 million d'euros respectivement.

Une partie des montants ci-dessus est due aux parties liées au 31 décembre 2018 (voir note 38).

Les informations financières susmentionnées sont présentées sous réserve de ce qui suit :

- il n'existe aucune restriction sur la capacité des coentreprises ou des entreprises associées à transférer des fonds vers l'entité sous la forme de dividendes en espèces, ou à rembourser des emprunts ou des avances consentis par l'entité.
- les états financiers des coentreprises ou des entreprises associées sont utilisés lors de l'application de la méthode de mise en équivalence et sont publiés à la même date que ceux de Viohalco.
- il n'existe aucune part non comptabilisée des pertes d'une coentreprise ou d'une entreprise associée, tant pour la période de reporting que sur les périodes cumulées.

C. Description des entreprises associées et coentreprises

UACJ Elval Consulting est une coentreprise entre ElvalHalcor et UACJ Corp. Elle est active dans la promotion des produits en aluminium auprès de fabricants d'échangeurs de chaleur automobiles en Europe.

UEHEM est une coentreprise entre ElvalHalcor et UACJ Corp. Elle commercialise des produits en aluminium auprès de fabricants d'échangeurs de chaleur automobiles en Europe.

HC ISITMA est une coentreprise entre ElvalHalcor et Cantas AS. Elle est active dans la fabrication de tubes de cuivre pré-isolés en Turquie.

Smartreo fabrique de l'acier de renfort préfabriqués pour le marché australien à l'aide de Synthesis™ en conjonction avec d'autres technologies avancées sur un site à la pointe de la technologie situé à Wacol, en périphérie de Brisbane. La société est une coentreprise entre Stomana via sa filiale (Jostex) et Thies, l'une des plus grandes entreprises de construction en Australie.

AO TMK-CPW est une coentreprise entre Corinth Pipeworks et AO TMK, premier fabricant de tubes d'acier en Russie et parmi les trois leaders mondiaux. Les installations de production d'AO TMK-CPW se trouvent à Polevskoy, en Russie, où elle fabrique des tuyaux et des sections structurelles creuses.

AWM développe, conçoit et fabrique des machines de haute technologie pour le traitement de l'acier de renfort, comme des machines de soudage de treillis standard ou spéciales, des machines de dressage et de découpe de fils à grande vitesse, des machines de ponts à treillis, des laminoirs à froid, des machines de découpe et cintrage automatique de treillis et des machines spéciales pour la production de renforts de tunnel.

Domoplex est une société chypriote qui fabrique et commercialise le treillis en fils de fer soudés pour le renfort du béton.

NedZink B.V. est une société néerlandaise spécialisée dans les applications de haute qualité à base de zinc.

22. Autres investissements

L'effet de l'application initiale d'IFRS 9 aux titres de participation de Viohalco est décrit à la Note 6. La méthode d'application transitoire de cette norme ayant été retenue, les informations comparatives n'ont pas été retraitées pour refléter les nouvelles règles.

Au 1er janvier 2018, Viohalco a désigné les investissements suivants comme titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global car Viohalco prévoit de les conserver à long terme dans le cadre de ses objectifs stratégiques. En 2017, ces investissements étaient classés en tant que titres disponibles à la vente – Cf. Note 6.

L'évolution des titres de capitaux propres et leur analyse sont présentées ci-après :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Solde au 1 janvier	9.573	9.291
Acquisitions	13	400
Cessions	-569	0
Variation de la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	-111
Variation de la juste valeur par les capitaux propres	-395	122
Reclassements	-84	-130
Solde au 31 décembre	8.538	9.573

Montants en milliers d'euros	2018	2017
<i>Titres cotés</i>		
- Instruments de capitaux propres grecs	132	130
- Instruments de capitaux propres internationaux	2.511	2.508
- Fonds de placement	1.613	2.381
<i>Titres non cotés</i>		
- Instruments de capitaux propres grecs	3.864	4.146
- Instruments de capitaux propres internationaux	398	386
- Autres	20	20
Total	8.538	9.573

23. Actifs disponibles à la vente

En 2017, les machines appartenant à la filiale de Viohalco, Sofia Med S.A., d'une valeur nette comptable égale à 4,2 millions d'euros, ont été transférées des immobilisations corporelles vers les actifs courants détenus en vue de la vente puisque la société avait un plan initial pour la vente de ces actifs en 2018. Toutefois, en raison de difficultés dans le processus de préparation de la machine et du site de relocalisation au niveau technique, la vente a été reprogrammée pour 2019.

Le coût de ces actifs s'élève à 5,7 millions d'euros et la dépréciation cumulée est de 1,5 million d'euros. La valeur de ces actifs est présentée dans le segment Cuivre.

La société a nommé un évaluateur externe indépendant pour déterminer la juste valeur de ces actifs. La technique d'évaluation jugée la plus appropriée a été l'approche par le coût. Cette approche est couramment adoptée pour les immobilisations corporelles particulièrement spécialisées. Elle s'attache aux coûts de remplacement actuels pour répliquer un site, y compris les coûts de transport, d'installation et de mise en service.

Les données non observables les plus significatives employées ont été les suivantes :

- Obsolescence fonctionnelle < 5%
- Obsolescence économique = 10%
- Durée de vie effective 75% de la durée de vie réelle de l'actif.

Selon cette évaluation, la juste valeur des actifs, déduction faite des coûts de vente, s'est élevée à 5,4 millions d'euros, ce qui est supérieur à la valeur comptable ; les actifs ont donc été reclassés sur la base de leur valeur comptable.

24. Instruments dérivés

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Actifs non courants		
Contrats à terme - forwards	3	2
Contrats à terme - future	0	259
Total	3	262
Actifs courants		
Contrats à terme - forwards	1.425	2.166
Contrats à terme - future	5.584	5.440
Total	7.009	7.606
Passifs non courants		
Contrats à terme - forwards	0	1.281
Contrats à terme - future	101	0
Total	101	1.281
Passifs courants		
Contrats à terme - forwards	6.278	5.097
Contrats à terme - future	7.220	3.781
Total	13.498	8.878

Comptabilité de couverture

Viohalco et ses sociétés détiennent des instruments financiers dérivés aux fins de couverture des flux de trésorerie et de la juste valeur.

Les instruments financiers dérivés précités couvrent des risques découlant de ce qui suit :

- Fluctuations des cours des métaux
- Fluctuations des cours de change
- Variations des taux d'intérêt des emprunts

L'échéance et la valeur nominale des instruments dérivés détenus par les sociétés de Viohalco correspondent à l'échéance et à la valeur nominale des actifs et des passifs sous-jacents (les éléments couverts).

Les instruments dérivés détenus par les sociétés de Viohalco concernent principalement :

- Contrats à terme destinés à couvrir le risque de fluctuation des cours de métaux cotés sur le LME (London Metal Exchange) et utilisés comme matières premières par les sociétés de Viohalco (c'est-à-dire principalement le cuivre, l'aluminium et le zinc). Ces opérations de couverture sont répertoriées comme des couvertures de flux de trésorerie.
- Contrats de change à terme et swaps sur devises destinés à couvrir le risque découlant des fluctuations des cours de change du dollar américain et de la livre sterling (c'est-à-dire les devises auxquelles les sociétés de Viohalco sont principalement exposées). Ces contrats sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, selon l'élément sous-jacent. Lorsqu'ils sont utilisés à des fins de couverture du risque de change sur les créances et les comptes à payer libellés en devises étrangères, les contrats de change à terme et les swaps sur devises sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur. Lorsqu'ils sont utilisés pour la couverture du risque de change sur les ventes prévues de biens ou l'achat de matériaux libellés en monnaie étrangère, les contrats de change à terme sont répertoriés comme des instruments de couverture en vertu de la méthode des flux de trésorerie.

Les instruments dérivés sont comptabilisés lorsque les sociétés de Viohalco concluent la transaction destinée à couvrir la juste valeur des créances, dettes ou engagements (couverture de la juste valeur), ou des transactions hautement probables (couverture des flux de trésorerie).

La variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres comme couverture de flux de trésorerie au 31 décembre

2018 sera recyclée au compte de résultat consolidé au cours des exercices suivants, car certains événements couverts devraient avoir lieu (les opérations prévues auront lieu ou les éléments couverts auront une incidence sur le compte de résultat) en 2019 et d'autres devraient se produire plus tard.

Les résultats des opérations de couverture comptabilisés au compte de résultat pour les sociétés de Viohalco sont présentés aux postes « Produits » et « Coût des ventes » pour les contrats à terme de métaux et pour les contrats de change, et au poste « Produits financiers/(Charges financières) » pour les swaps de taux d'intérêt. Les montants comptabilisés au compte de résultat sont les suivants :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Profit/(Perte) sur les contrats à terme	12.555	-5.096
Profit/(Perte) sur les contrats à terme FX	-7.946	-6.584
	4.609	-11.680

Le bénéfice ou la perte se rapportant aux instruments dérivés utilisés à des fins de couverture des flux de trésorerie et comptabilisés au poste Autres éléments du résultat global (Réserve de couverture) au 31 décembre 2018 sera comptabilisé dans le compte de résultat au cours des exercices financiers suivants.

25. Capital et réserves

A. Capital social et primes d'émission

Le capital social de la Société s'élève à 141.894 milliers d'euros répartis en 259.189.761 actions sans valeur nominale. Les détenteurs d'actions ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la Société.

Les primes d'émission de la Société s'élèvent à 457.571 milliers d'euros.

B. Réserve pour l'écart de conversion

La réserve pour l'écart de conversion contient les différences de change résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger.

C. Nature et objet des autres réserves

(a) Réserve légale

En application de la législation fiscale belge, les sociétés sont obligées d'allouer 5% de leurs bénéfices à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital social. La distribution de la réserve légale est interdite.

En application de la législation grecque sur les sociétés, celles-ci sont tenues d'allouer chaque année au moins 5% de leurs bénéfices annuels nets à leur réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne au moins un tiers du capital social de la société. La distribution de la réserve légale est interdite, mais elle peut être utilisée pour compenser les pertes.

(b) Réserve de la juste valeur

La réserve de la juste valeur est composée de :

- la réserve de couverture qui comprend la quote-part effective de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments utilisés aux fins de couverture des flux de trésorerie en attente de comptabilisation ultérieure au compte de résultat, car les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le résultat ; et
- la variation nette cumulée de la juste valeur des titres de participation (2017 : actifs financiers disponibles à la vente) jusqu'à la décomptabilisation des actifs (par conséquent transférés en bénéfices non distribués).

(c) Réserves spéciales

Cette catégorie concerne les réserves formées par l'application des dispositions de certaines lois sur le développement qui accordent des avantages fiscaux aux sociétés qui ont investi leurs bénéfices plutôt que de les distribuer aux actionnaires. Plus précisément, les réserves décrites comprennent les bénéfices qui ont déjà été imposés ou qui ont été exemptés définitivement de l'impôt sur le revenu, après la fin d'une période déterminée à compter de la réalisation des investissements qu'elles concernent.

(d) Réserves exonérées

Cette catégorie concerne les réserves formées par l'application des dispositions de certaines lois fiscales et sont exonérées de l'impôt sur le revenu, à condition qu'elles ne soient pas distribuées aux actionnaires. Dans le cas où ces réserves sont distribuées, elles seront imposées en utilisant le taux d'imposition applicable à cette date.

D. Rapprochement des autres réserves

Montants en milliers d'euros	Réserves statutaires	Réserve de juste valeur	Réserves spéciales	Réserves immunisées	Autres réserves	Total
Solde au 1er janvier 2018	35.528	3.382	59.753	297.941	10.012	406.616
Autres éléments du résultat global	0	-4.733	0	0	0	-4.733
Transfert de réserves et autres mouvements	1.902	-3.032	-123	-141	3.925	2.532
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	16	0	0	9	0	25
Changement de participation	-64	0	0	0	-5	-69
Solde au 31 décembre 2018	37.382	-4.384	59.630	297.809	13.933	404.370

Montants en milliers d'euros	Réserves statutaires	Réserve de juste valeur	Réserves spéciales	Réserves immunisées	Autres réserves	Total
Solde au 1 janvier 2017	31.975	-1.750	58.759	294.860	11.719	395.563
Autres éléments du résultat global	0	4.972	0	0	0	4.972
Transfert de réserves et autres mouvements	1.200	0	943	1.357	-626	2.874
Acquisition de Participation ne donnant pas le contrôle	29	0	0	57	0	85
Changement de participation	2.324	160	51	1.667	-1.081	3.122
Solde au 31 décembre 2017	35.528	3.382	59.753	297.941	10.012	406.616

L'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle et les changements dans les participations en 2017 sont décrits plus en détails à la Note 33.

26. Gestion du capital

La politique de Viohalco et de ses sociétés consiste à maintenir une structure du capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des bailleurs de fonds et du marché et accompagner le développement futur de leurs activités. Le Conseil d'administration surveille le rendement du capital, défini comme le rapport entre le résultat net et le total des capitaux propres, déduction faite des participations minoritaires. Le Conseil d'administration surveille également le niveau des dividendes distribués aux porteurs d'actions ordinaires.

Le Conseil d'administration vise à maintenir un équilibre entre une rentabilité des capitaux propres plus élevée qui serait possible par un recours plus important à l'emprunt, et les avantages et la sécurité que procure une structure de capital solide. Dans ce contexte, le Conseil d'administration surveille le taux de rendement des capitaux engagés (ROCE, Return on Capital Employed) ou autrement le taux de rendement des capitaux investis (RCI, Return on Capital Invested), qui est défini comme le résultat opérationnel (EBIT) divisé par les capitaux engagés (à savoir, les capitaux propres et la dette). Le Conseil d'administration recherche des opportunités et examine la possibilité d'utiliser l'endettement des sociétés de Viohalco qui ont un ROCE relativement élevé (en tout cas, supérieur au coût de la dette) et de diminuer l'endettement des sociétés qui traversent une période relativement morose en termes de ROCE.

27. Emprunts et dettes financières

A. Aperçu

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Passifs non courants		
Prêts bancaires garantis	209.699	113.559
Emprunts bancaires non garantis	24.351	31.039
Emprunts obligataires garantis	600.298	531.808
Emprunts obligataires non garantis	40.454	19.834
Dettes des contrats de location-financement	22.004	22.476
Total	896.806	718.716
Dettes courantes		
Emprunts bancaires garantis	207.275	191.859
Emprunts bancaires non garantis	564.262	471.156
Emprunts bancaires garantis - part courante	46.605	93.509
Emprunts bancaires non garantis - part courante	7.337	13.382
Emprunts obligataires garantis - part courante	67.905	194.340
Emprunts obligataires non garantis - part courante	6.084	10.152
Dettes des contrats de location-financement - part courante	3.087	2.673
Total	902.555	977.071
Total des emprunts et dettes financières	1.799.361	1.695.787

Des informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt, de change et de liquidité des sociétés de Viohalco sont présentées à la Note 31.

Les échéances des emprunts non courants sont les suivantes :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
de 1 à 2 ans	177.602	145.190
de 2 à 5 ans	625.233	499.926
Plus de 5 ans	93.970	73.600
Total	896.806	718.716

Les taux d'intérêt moyens pondérés effectifs des principales catégories d'emprunts et dettes financières à la date de clôture sont les suivants :

2018	Valeur comptable	Taux d'intérêt
Emprunts bancaires (non courant) - EUR	275.656	4,10%
Emprunts bancaires (non courant) - GBP	7.825	2,41%
Emprunts bancaires (courant) - EUR	655.916	4,55%
Emprunts bancaires (courant) - USD	79.699	5,93%
Emprunts bancaires (courant) - GBP	20.143	3,51%
Emprunts obligataires - EUR	714.742	4,25%
Dettes des contrats de location-financement EUR	25.092	6,12%

2017	Valeur comptable	Taux d'intérêt
Emprunts bancaires (non courant) - EUR	239.069	4,89%
Emprunts bancaires (non courant) - GBP	12.399	2,02%
Emprunts bancaires (courant) - EUR	608.222	5,45%
Emprunts bancaires (courant) - USD	25.549	5,77%
Emprunts bancaires (courant) - GBP	21.008	3,17%
Emprunts obligataires - EUR	756.134	4,43%
Dettes des contrats de location-financement EUR	25.149	6,06%

La plupart des emprunts des sociétés de Viohalco sont libellés en euros.

Au troisième trimestre 2018, les filiales du segment Energie (câbles et tubes d'acier) ont signé la prorogation des emprunts obligataires syndiqués de EUR 86 millions initialement obtenus en 2013, pour une nouvelle période de 5 ans avec de meilleures conditions tarifaires, tandis que les covenants et collatéraux restent largement inchangés.

Par ailleurs, les emprunts obligataires syndiqués des sociétés actives dans le secteur de l'acier, dont l'encours s'établit à 244 millions d'euros au 31 décembre 2018 et l'échéance initiale en 2020, ont été prolongés de trois ans jusqu'en 2023, à de meilleures conditions financières et sans modification des clauses restrictives et garanties.

Par ailleurs, au dernier trimestre 2018, à l'issue de négociations avec le syndicat de banques, ElvalHalcor S.A. a conclu des avenants aux emprunts syndiqués en place, d'un encours de 275 millions d'euros, ayant abouti à une importante réduction de la marge d'intérêt. Dans le même temps, en 2018, la division aluminium d'ElvalHalcor a décaissé 70 millions sur le contrat d'emprunt signé en 2017 avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), ainsi qu'une partie des 65 millions du financement par crédit export avec Commerzbank (environ 7,5 millions). Ces deux emprunts concernent le financement du nouveau programme d'investissement de 150 millions d'euros d'ElvalHalcor.

Par ailleurs, au 31 décembre 2018, la société bulgare Sofia Med a conclu le renouvellement de son prêt syndiqué (60 millions d'euros) pour une durée supplémentaire de sept ans et un nouveau financement de même échéance de 25 millions d'euros de dépenses d'investissements avec la BERD.

Au 31 décembre 2018, le taux d'intérêt moyen de l'encours des emprunts bancaires était de 4,6% (31 décembre 2017 : 5,4%).

Des hypothèques et nantisements ont été contractés sur les immobilisations corporelles et les stocks de certaines sociétés pour un montant total de 1.664 millions d'euros, à titre de garanties sur les prêts et emprunts syndiqués à long terme.

S'agissant des emprunts bancaires des sociétés de Viohalco, des clauses de changement de contrôle permettent aux bailleurs de disposer d'une clause de remboursement anticipé.

Aucune rupture des clauses restrictives des emprunts des sociétés de Viohalco ne s'est produite en 2018.

B. Dettes relatives aux contrats de location-financement

Les dettes relatives aux contrats de location-financement sont payables comme suit :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Paiements minimaux futurs au titre de la location		
< 1 an	4.596	4.167
de 1 à 5 ans	17.196	16.342
Plus de 5 ans	28.411	30.546
Total	50.202	51.055
Moins: charges d'intérêts futures de location-financement	-25.111	-25.906
Valeur actuelle des obligations de location-financement	25.092	25.149

C. Rapprochement des mouvements des dettes et de la trésorerie nette liée aux activités de financement

Montants en milliers d'euros	Emprunts et dettes financières	Leasing financier	Total
Solde au 1er janvier 2018	1.670.638	25.149	1.695.787
Changements provenant de flux de trésorerie de financement			
Produit des emprunts et dettes financières	369.963	0	369.963
Remboursement d'emprunts et de financement-leasing	-271.341	-4.801	-276.142
Total des changements provenant de flux de trésorerie de financement	98.621	-4.801	93.820
Autres changements			
Coûts d'emprunt capitalisés	2.219	0	2.219
Nouveaux contrats de location	0	3.230	3.230
Charges d'intérêts	83.342	1.552	84.894
Intérêts versés	-80.027	0	-80.027
Effet des variations du taux de change	-560	-2	-562
Total des autres changements	4.973	4.780	9.753
Solde au 31 décembre 2018	1.774.232	25.129	1.799.361

Montants en milliers d'euros	Emprunts et dettes financières	Leasing financier	Total
Solde au 1er janvier 2017	1.688.996	10.218	1.699.214
Changements provenant de flux de trésorerie de financement			
Produit des emprunts et dettes financières	285.370	0	285.370
Remboursement d'emprunts et de financement-leasing	-306.268	-2.650	-308.918
Total des changements provenant de flux de trésorerie de financement	-20.898	-2.650	-23.548
Autres changements			
Coûts d'emprunt capitalisés	100	0	100
Nouveaux contrats de location	0	16.454	16.454
Charges d'intérêts	90.681	1.069	91.750
Intérêts versés	-87.364	0	-87.364
Effet des variations du taux de change	-877	58	-819
Total des autres changements	2.540	17.581	20.121
Solde au 31 décembre 2017	1.670.638	25.149	1.695.787

28. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Montants en milliers d'euros	Note	2018	2017
Fournisseurs		522.170	404.878
Effets à payer		42.810	63.123
Avances Clients		0	11.744
Caisses de sécurité sociale	12	10.918	10.056
Dettes vis-à-vis des parties liées	38	14.570	2.691
Créditeurs divers		19.969	18.452
Produits différés		0	174
Charges à imputer		31.860	30.681
Taxes et accises		27.571	20.908
Total		669.867	562.706
Solde non courant des dettes fournisseurs et autres créances		8.324	18.292
Solde courant des dettes fournisseurs et autres créances		661.544	544.414
Solde au 31 décembre		669.867	562.706

La variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs est principalement liée à la hausse des achats de matières premières sur les projets en cours en 2018 et à la hausse des approvisionnements en matériaux pour répondre à l'augmentation prévue des volumes de ventes.

29. Subventions

Montants en milliers d'euros	Note	2018	2017
Solde au 1 janvier		43.088	46.468
Subsides reçus		501	609
Amortissement de subsides	9	-3.970	-3.986
Ecart de conversion		0	-3
Solde au 31 décembre		39.618	43.088

Des subventions publiques ont été obtenues dans le cadre d'un investissement en immobilisations corporelles. Les conditions liées aux subventions publiques reçues avaient été entièrement respectées au 31 décembre 2018.

30. Provisions

Non courant

Montants en milliers d'euros	Décisions judiciaires en instance	Autres provisions	Total
Solde au 1er janvier 2018	138	4.279	4.416
Ecart de conversion	0	-8	-8
Provisions constituées dans la période	25	0	25
Provisions reprises	-40	-109	-148
Provisions utilisées	0	-213	-213
Solde au 31 décembre 2018	123	3.948	4.071

Montants en milliers d'euros	Décisions judiciaires en instance	Autres provisions	Total
Solde au 1 janvier 2017	210	3.653	3.863
Ecart de conversion	0	-37	-37
Provisions constituées dans la période	0	1.546	1.546
Reclassements de/vers (-) provisions à court terme	-72	5	-67
Provisions reprises	0	-231	-231
Provisions utilisées	0	-658	-658
Solde au 31 décembre 2017	138	4.279	4.416

Courant

Montants en milliers d'euros	Décisions judiciaires en instance	Autres provisions	Total
Solde au 1er janvier 2018	273	377	650
Ecart de conversion	0	-6	-6
Provisions constituées dans la période	0	137	137
Provisions utilisées	-141	-102	-243
Solde au 31 décembre 2018	131	407	538

Montants en milliers d'euros	Décisions judiciaires en instance	Autres provisions	Total
Solde au 1 janvier 2017	88	327	415
Ecart de conversion	0	-4	-4
Provisions constituées dans la période	261	257	518
Reclassements de/vers (-) provisions à long terme	72	-5	67
Provisions utilisées	-149	-197	-346
Solde au 31 décembre 2017	273	377	650

Les autres provisions se rapportent principalement aux provisions au titre d'exercices fiscaux non contrôlés et aux provisions pour les obligations en matière de protection de l'environnement.

31. Instruments financiers

A. Classification comptable et juste valeur

Le tableau suivant reprend les valeurs comptables des éléments d'actifs et de passifs financiers, ainsi que leur juste valeur, y compris leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur.

31 décembre 2018

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Premier niveau	Deuxième niveau	Troisième niveau	Total
Autres actifs financiers	8.538	4.256	1.463	2.819	8.538
Actifs financiers dérivés	7.012	5.199	1.814	0	7.012
	15.550	9.455	3.277	2.819	15.550
Passifs financiers dérivés	-13.599	-8.277	-5.322	0	-13.599
	1.951	1.177	-2.045	2.819	1.951

31 décembre 2017

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Premier niveau	Deuxième niveau	Troisième niveau	Total
Autres actifs financiers	9.573	5.020	1.607	2.945	9.573
Actifs financiers dérivés	7.868	5.691	2.177	0	7.868
	17.440	10.711	3.784	2.945	17.440
Passifs financiers dérivés	-10.159	-8.427	-1.731	0	-10.159
	7.282	2.284	2.053	2.945	7.282

Les différents niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 : il existe des cours (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : évaluation à l'aide de données qui sont observables pour les actifs ou passifs, directement ou indirectement.
- Niveau 3 : données non observables concernant les actifs ou passifs.

La juste valeur des actifs et passifs financiers suivants, mesurés à leur coût amorti, est une approximation de leur valeur comptable :

- Créances clients et autres débiteurs
- Trésorerie et équivalents de trésorerie
- Dettes fournisseurs et autres créditeurs
- Emprunts et dettes financières

De manière plus précise, la valeur comptable des emprunts et dettes financières est considérée comme une approximation valable de leur juste valeur car :

- 97% des emprunts et dettes financières consolidés sont assortis d'un taux variable qui est une très bonne approximation des taux du marché au moment présent ;
- pour les instruments à taux fixe (53 millions d'euros au 31 décembre 2018), les tests de la juste valeur basés sur les taux actuels du marché indiquent leur juste valeur est également une approximation de leur valeur comptable.

Le tableau suivant montre le rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des actifs financiers de Niveau 3 :

Montants en milliers d'euros	Autres actifs financiers	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat
Solde au 1er janvier 2018	2.945	0
Acquisitions	13	0
Cessions	-56	0
Reclassements	-84	0
Solde au 31 décembre 2018	2.819	0
Solde au 1er janvier 2017	3.005	9
Acquisitions	400	0
(Perte de valeur)/Reprise de perte de valeur	-111	0
Reclassements	-349	-9
Solde au 31 décembre 2017	2.945	0

B. Évaluation de la juste valeur

(a) Techniques d'évaluation et données non observables significatives

Les justes valeurs des actifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (marchés boursiers, par exemple instruments dérivés, actions, obligations, fonds communs de placement) sont déterminées en fonction des cours valables qui sont publiés à la date de clôture. La juste valeur des actifs financiers est déterminée par leur cours vendeur tandis que la juste valeur des passifs financiers est déterminée par leur cours acheteur.

Les justes valeurs des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs sont déterminées en utilisant des techniques et des normes d'évaluation qui reposent sur les données du marché disponibles à la date de clôture.

Les justes valeurs des passifs financiers, dans le cadre de leur comptabilisation dans les états financiers, sont estimées au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs découlant de contrats spécifiques, en utilisant le taux d'intérêt du moment qui est disponible pour Viohalco et ses sociétés lors qu'elles ont recours à des facilités de crédit financier similaires.

Les données qui ne respectent pas les critères respectifs et qui ne peuvent pas être classées au Niveau 1, mais qui sont observables, directement ou indirectement, relèvent du Niveau 2. Les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré évalués sur la base de cours obtenus de courtiers relèvent de ce même niveau.

Les actifs financiers, comme les actions non cotées qui ne sont pas négociées sur un marché actif, dont l'évaluation repose sur les prévisions des sociétés de Viohalco relatives à la rentabilité future de l'émetteur, sont classés en Niveau 3.

Le tableau ci-dessous montre les techniques d'évaluation employées pour l'évaluation de la juste valeur, ainsi que les données non observables significatives utilisées :

Type	Technique d'évaluation	Données observables significatives	Interrelation entre les données inobservables clés et l'évaluation de la juste valeur
Instruments dérivés	<i>Valeur de marché</i> : cours relevé sur un marché actif <i>Technique de comparaison du marché</i> : Les justes valeurs sont basées sur les cours obtenus auprès des courtiers. Des contrats similaires sont négociés sur des marchés actifs et les cotisations reflètent les transactions d'instruments financiers similaires.	Non applicable Quotations de courtier	Non applicable Non applicable
Titres de capitaux propres négociés sur des marchés actifs	Valeur du marché : cours relevé sur un marché actif.	Non applicable	Non applicable
Titres de capitaux propres non négociés sur des marchés actifs	<i>Flux de trésorerie actualisés</i> : la juste valeur d'une action non négociée sur un marché actif est basée sur les estimations de Viohalco et de ses sociétés relatives à la rentabilité future de l'émetteur tenant compte du taux de croissance attendu des opérations et d'un taux d'actualisation.	- Taux sans risque: 0,9% - Prime de risque de marché: 6,2% - Taux d'impôt attendu: 28% - WACC pour le principal investissement: 6,9%	La juste valeur estimative augmenterait (diminuerait) si : • le taux sans risque estimé, la prime de risque de marché et le CMPC étaient inférieurs (supérieurs) • les flux de trésorerie estimés étaient supérieurs (inférieurs) • le taux d'imposition prévu était inférieur (supérieur)

(b) Transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2

Il n'y a pas eu de transfert du Niveau 2 vers le Niveau 1 ni du Niveau 1 vers le Niveau 2 en 2018 ni en 2017.

C. Gestion du risque financier

Viohalco et ses sociétés sont exposées au risque de crédit, de liquidité et de marché découlant de l'utilisation de leurs instruments financiers. La présente note donne des informations sur leur exposition à chacun des risques ci-dessus, leurs objectifs, les politiques et procédures appliquées en matière d'estimation et de gestion des risques, ainsi que de gestion du capital de Viohalco (Note 26). Des données quantitatives supplémentaires se rapportant à ces informations figurent dans l'ensemble des états financiers consolidés.

Les politiques de gestion des risques sont appliquées en vue d'identifier et d'analyser les risques qui pèsent sur Viohalco et ses sociétés, encadrer la prise de risque en fixant des limites et de mettre en œuvre des systèmes de contrôle pertinents. Les politiques et les systèmes pertinents en matière de gestion du risque sont examinés à l'occasion afin de prendre en considération toutes les variations du marché et des activités des sociétés.

La mise en œuvre des politiques et des procédures en matière de gestion du risque est supervisée par le département d'Audit interne qui réalise des audits ordinaires et extraordinaires relatifs à l'application des procédures. Les résultats de ces audits sont communiqués au Conseil d'administration.

C.1. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour Viohalco et ses sociétés si un client ou une contrepartie à un instrument financier n'honore pas ses obligations contractuelles. Ce risque est principalement associé aux créances clients et actifs sur contrat des sociétés.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Montants en milliers d'euros	Note	2018	2017
Créances clients et autres débiteurs	16	557.520	516.086
Actifs sur contrats	8	117.428	0
Moins :			
Autres acomptes versés	16	-9.121	-9.752
Actifs d'impôt	16	-42.630	-46.324
Autres actifs non financiers		-12.727	-8.182
Sous-total		610.469	451.829
Autres actifs financiers	22	8.538	9.573
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	163.676	168.239
Instruments dérivés	24	7.012	7.868
Sous-total		179.226	185.679
Total		789.695	637.508

(a) Créances clients et autres débiteurs

L'exposition des sociétés de Viohalco au risque de crédit est principalement affectée par les caractéristiques individuelles des clients. Toutefois, les dirigeants des sociétés envisagent également les facteurs susceptibles d'influencer le risque de crédit de leurs clients, notamment le risque de défaut du secteur et du pays dans lequel les clients exercent leur activité. Aucun client ne dépasse 10% du chiffre d'affaires consolidé et, par conséquent, le risque commercial est réparti sur un grand nombre de clients.

Les sociétés de Viohalco ont défini une politique de crédit selon laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions générales de paiement et de livraison. Dans le cadre de leur vérification, les sociétés de Viohalco examinent les notations attribuées par des agences externes, s'il y a lieu et quelquefois les références bancaires disponibles. Des limites de crédit sont déterminées pour chaque client, lesquelles sont examinées au regard des circonstances actuelles et des conditions de vente ; si nécessaire, les recouvrements sont réajustés. En règle générale, les limites de crédit des clients sont basées sur les limites qui leur ont été attribuées par les sociétés d'assurance ; les créances sont ensuite assurées en fonction de ces limites.

Dans le cadre du suivi du risque des clients, ces derniers sont classés en fonction de leurs caractéristiques de crédit, d'échéance de leurs créances et des éventuels problèmes de recouvrement observés dans le passé. Les créances clients et autres débiteurs regroupent principalement les clients grossistes des sociétés de Viohalco. Tous les clients considérés comme à « haut risque » sont répertoriés dans une liste spéciale et le montant des ventes ultérieures à ces clients doit être perçu à l'avance. En fonction des antécédents du client et de son statut, les sociétés de Viohalco exigent des sûretés réelles ou autres (par exemple, des lettres de garantie) afin, si possible, de sécuriser leurs créances.

Les sociétés de Viohalco déterminent un montant de perte de valeur qui représente leur estimation des pertes encourues sur les créances clients et autres débiteurs.

Au 31 décembre, l'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients et autres débiteurs, par région géographique, se présentait comme suit :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Grèce	194.839	177.536
Autres États membres de l'UE	223.017	160.886
Autres pays européens	65.708	46.790
Asie	28.591	26.388
Amérique	88.404	23.147
Afrique	9.561	13.324
Océanie	348	3.757
Total	610.469	451.829

Au 31 décembre, l'ancienneté des créances clients et autres débiteurs qui n'avaient pas fait l'objet d'une réduction de valeur se présentait comme suit :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Ni échu, ni douteux	505.659	358.234
Echu		
- Jusqu'à 6 mois	77.404	63.646
- Plus de 6 mois	27.406	29.949
Total	610.469	451.829

La Direction estime que les montants n'ayant pas fait l'objet d'une réduction de valeur qui sont en souffrance depuis moins de 6 mois et plus de 6 mois sont entièrement recouvrables, sur la base de l'historique du comportement de paiement et sur la base d'analyses poussées concernant le risque de crédit client, y compris les notations de crédit des clients, si celles-ci sont disponibles.

Les filiales de Viohalco assurent une part importante de leurs créances afin d'être sécurisées en cas de défaillance. Au 31 décembre 2018, 64% des soldes dus par des tiers étaient assurés.

La variation de la perte de valeur sur les créances clients et autres débiteurs, et actifs sur contrat se présente comme suit :

Montants en milliers d'euros	2018			2017		
	Créances clients et autres débiteurs	Actifs sur contrats	Total	Créances clients et autres débiteurs	Actifs sur contrats	Total
Solde au 1 janvier	68.595	0	68.595	58.011	0	58.011
Ajustement lors de la première application d'IFRS 9	5.224	148	5.372	0	0	0
Solde redressé au 1er janvier	73.818	148	73.966	58.011	0	58.011
Pertes de valeur	922	97	1.020	14.168	0	14.168
Montants amortis	-1.450	0	-1.450	-1.651	0	-1.651
Reprise de perte de valeur	-688	-4	-692	-271	0	-271
Ecart de conversion	859	0	859	-1.663	0	-1.663
Solde au 31 décembre	73.461	242	73.703	68.595	0	68.595

La provision pour pertes de crédit attendues sur les créances clients et actifs sur contrat est calculée à titre individuel en présence d'une indication de perte de valeur. Pour les créances clients et actifs sur contrat sans indication de perte de valeur, les pertes de crédit attendues se fondent sur les données historiques combinées aux projections concernant les facteurs macroéconomiques qui influent sur le risque de crédit, notamment le risque pays et les risques liés aux secteurs d'activité des clients.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées à chaque date de clôture.

En 2017, une perte de valeur de 8,9 millions d'euros a été comptabilisée concernant un ancien client au Moyen-Orient (cf. Note 16.B).

Les garanties suivantes existent afin de sécuriser les créances clients :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Garanties en espèces	1.158	823
Lettre de crédit	26.999	23.782
Sûretés réelles	2.707	840
Garanties personnelles	69	0
Dettes pouvant être compensées par des créances	10.134	2.450
Autres	3.668	4.162
Total	44.735	32.057

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2018, Viohalco et ses sociétés détenaient 164 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie (2017 : 168 millions d'euros). La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de banques et d'établissements financiers notés de A2 à Caa2 par l'agence Moody's.

La réduction de valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a été mesurée sur la base d'une perte prévue sur 12 mois et reflète les échéances à court terme des expositions. Viohalco considère que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie présentent un faible risque de crédit selon l'évaluation de crédit effectuée.

C.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que Viohalco et ses sociétés éprouvent des difficultés à remplir leurs obligations relatives aux passifs financiers devant être réglées par transfert de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche de Viohalco et ses sociétés pour gérer le risque de liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elles disposent de liquidités suffisantes pour honorer leurs passifs, lorsque ceux-ci arriveront à échéance, dans des conditions normales ou tendues, sans encourir de pertes inacceptables ni porter atteinte à leur réputation.

Afin d'éviter les risques de liquidité, les sociétés de Viohalco visent à maintenir un niveau de trésorerie et d'équivalents de trésorerie supérieur aux sorties de caisse attendues sur les passifs financiers (en dehors des dettes fournisseurs) pour le trimestre à suivre. Elles contrôlent également le niveau d'encaissements attendus sur les créances clients et autres débiteurs, ainsi que les sorties de caisse attendues sur les dettes fournisseurs et autres créances.

Cette analyse exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes qui ne peuvent raisonnablement pas être anticipées.

Steelmet S.A., société de Viohalco, fournit des services de support aux autres sociétés de Viohalco lors de la conclusion d'accords de financement avec des établissements de crédit en Grèce et dans d'autres pays.

Exposition au risque de liquidité

Les passifs financiers et les instruments dérivés basés sur des échéances contractuelles sont ventilés comme suit :

2018

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	< 1 an	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans	Total
PASSIFS						
Emprunts bancaires	1.059.527	840.404	59.894	160.328	41.435	1.102.061
Emprunts obligataires	714.742	93.338	154.493	512.416	58.463	818.711
Dettes de location-financement	25.092	4.596	4.593	12.603	28.411	50.202
Instruments dérivés	13.599	13.498	101	0	0	13.599
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	669.867	661.544	4.843	2.348	1.133	669.867
	2.482.827	1.613.380	223.924	687.695	129.442	2.654.440

2017

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	< 1 an	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans	Total
PASSIFS						
Emprunts bancaires	914.503	786.625	40.926	94.443	24.855	946.849
Emprunts obligataires	756.134	230.443	125.771	448.644	49.920	854.778
Dettes de location-financement	25.149	4.167	4.353	11.990	30.546	51.055
Instruments dérivés	10.159	8.878	1.281	0	0	10.159
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	562.706	545.813	10.789	7.434	1.143	565.178
	2.268.651	1.575.925	183.118	562.511	106.463	2.428.018

Les sociétés de Viohalco possèdent des emprunts syndiqués qui contiennent certaines clauses financières. Les ratios les plus couramment utilisés sont les suivants : « Total passif/total capitaux propres », « Dette nette/chiffre d'affaires total » et « Actifs courants/Passifs courants ». En cas de manquement futur à l'une de ces clauses, les sociétés doivent rembourser leurs emprunts de manière anticipée par rapport aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessus. Selon la convention d'emprunt, les clauses restrictives sont évaluées régulièrement par Steelmet S.A. et régulièrement communiquées aux dirigeants des sociétés afin de garantir le respect des conventions.

C.3. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des fluctuations de cours sur le marché (cours des matières premières, taux de change et taux d'intérêt) affectent les résultats de Viohalco et de ses sociétés ou la valeur de leurs instruments financiers. Les sociétés de Viohalco utilisent des instruments dérivés pour gérer ce risque.

Ces transactions sont toutes effectuées par Steelmet S.A. En règle générale les sociétés de Viohalco cherchent à appliquer une comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité au compte de résultat.

(a) Risque de change :

Viohalco et ses sociétés sont exposées au risque de change découlant des ventes et des achats réalisés, ainsi que des emprunts libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de Viohalco et de ses sociétés, qui est essentiellement l'euro. Les principales monnaies dans lesquelles ces transactions sont effectuées sont principalement l'euro, le dollar américain et la livre sterling.

À terme, les sociétés de Viohalco couvrent la majeure partie de leur exposition aux devises estimée relative aux ventes et achats prévus, ainsi qu'aux créances et engagements en devises. Les sociétés de Viohalco concluent principalement des contrats à terme avec des contreparties externes afin de gérer le risque de fluctuation des taux de change, ces contrats expirant en règle générale moins d'un an à compter de la date de clôture. Lorsque Viohalco et ses sociétés l'estiment nécessaire, ces contrats sont prorogés à leur expiration. Selon le cas, le risque de change pourrait également être couvert par la souscription d'emprunts dans les devises respectives.

Les intérêts d'emprunt sont libellés dans la même devise que celle des flux de trésorerie qui découlent des activités d'exploitation des sociétés de Viohalco.

Les investissements que Viohalco et ses sociétés réalisent dans leurs filiales ne sont pas couverts car ces positions de change sont considérées comme étant prises à long terme et l'ont principalement été en euros.

Le résumé des données quantitatives concernant l'exposition de Viohalco et de ses sociétés au risque de change se présente comme suit :

2018

Montants en milliers d'euros	USD	GBP	BGN	RSD	RON	Autres	Total à risque	EURO	Total
Créances clients et autres débiteurs	78.766	22.116	24.097	2.412	27.198	7.935	162.524	394.996	557.520
Actifs sur contrats	47.113	0	0	0	0	0	47.113	70.315	117.428
Emprunts et dettes financières	-79.699	-27.969	-10.199	0	-5.579	-4.510	-127.955	-1.671.405	-1.799.360
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-57.987	-38.283	-50.126	-571	-12.120	-1.225	-160.312	-509.556	-669.867
Passifs sur contrats	-719	-5	-1.175	-324	-360	-6	-2.590	-75.276	-77.866
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40.934	494	5.280	434	1.900	558	49.601	114.075	163.676
	28.407	-43.646	-32.122	1.951	11.039	2.752	-31.619	-1.676.851	-1.708.470
Dérivés pour couverture de risque (valeur nominale)	-97.085	-11.934	0	0	0	-1.251	-110.270	0	-110.270
Risque total	-68.678	-55.580	-32.122	1.951	11.039	1.501	-141.889	-1.676.851	-1.818.740

2017

Montants en milliers d'euros	USD	GBP	BGN	RSD	RON	Autres	Total à risque	EURO	Total
Créances clients et autres débiteurs	44.991	26.478	14.919	3.533	20.362	9.172	119.455	396.631	516.086
Emprunts et dettes financières	-25.549	-33.407	-3.897	0	-4.339	-21	-67.213	-1.628.574	-1.695.787
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-51.264	-16.142	-29.056	-656	-12.804	-4.252	-114.174	-448.532	-562.706
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.827	1.500	4.973	390	2.066	729	30.485	137.753	168.239
	-10.995	-21.570	-13.061	3.267	5.284	5.629	-31.447	-1.542.721	-1.574.168
Dérivés pour couverture de risque (valeur nominale)	-118.710	-12.253	0	0	0	2	-130.961	0	-130.961
Risque total	-129.706	-33.823	-13.061	3.267	5.284	5.631	-162.408	-1.542.721	-1.705.129

Le poste « Dérivés pour couverture de risque » comprend également des instruments dérivés qui se rapportent à des transactions hautement probables, qui n'ont pas encore été comptabilisées en tant qu'éléments de l'actif ou du passif dans l'état consolidé de la situation financière. Les montants libellés en euros sont indiqués à des fins de rapprochement entre les totaux.

Les taux de change appliqués au cours de l'exercice ont été les suivants :

	Taux moyen de change		Taux fin d'année	
	2018	2017	2018	2017
USD	1,18	1,13	1,15	1,20
GBP	0,88	0,88	0,89	0,89
BGN	1,96	1,96	1,96	1,96
RSD	118,27	121,34	118,19	118,47
RON	4,65	4,57	4,66	4,66

Viohalco est principalement exposée aux variations de l'euro face au dollar américain, à la livre sterling, au dinar serbe ou au leu roumain. Une possible appréciation (dépréciation) raisonnable de l'euro par rapport à ces autres devises au 31 décembre aurait affecté l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise étrangère et affecté les capitaux propres et le compte de résultat selon les montants présentés dans le tableau ci-dessous. Cette analyse part de l'hypothèse que toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, restent constantes. Elle fait également abstraction de l'impact des ventes et achats prévus. Le lev, la devise bulgare, n'est pas analysé ci-dessous car son taux de change est fixé à 1,956 BGN/EUR.

Montants en milliers d'euros	Compte de résultat		Fonds propres, net d'impôt	
	EUR appréciation	EUR dépréciation	EUR appréciation	EUR dépréciation
2018				
USD (10% variation)	-2.494	2.494	3.646	-3.646
GBP (10% variation)	3.946	-3.946	3.946	-3.946
RSD (10% variation)	-784	784	-784	784
RON (10% variation)	-139	139	-139	139
2017				
USD (10% variation)	1.190	-1.190	9.209	-9.209
GBP (10% variation)	2.192	-2.192	2.401	-2.401
RSD (10% variation)	-232	232	-232	232
RON (10% variation)	-375	375	-375	375

(b) Risque de taux d'intérêt :

Durant la période prolongée caractérisée par des taux d'intérêt bas, les sociétés de Viohalco ont adopté une politique souple qui leur assure qu'entre 0% et 20% de leur exposition au risque de taux d'intérêt est à un taux fixe. Elles y parviennent principalement par l'utilisation d'instruments à taux variable, et, dans certaines circonstances, en empruntant à un taux fixe. Le profil de taux d'intérêt relatif aux instruments financiers portant intérêt détenus par les sociétés de Viohalco se présente comme suit :

Montants en milliers d'euros	2018	Valeur nominale	2017
Instruments à taux fixe			
Passifs financiers	-52.535		-55.282
Instruments à taux variable			
Passifs financiers	-1.746.826		-1.640.505

Analyse de sensibilité à la juste valeur pour les instruments à taux fixe

Viohalco ne comptabilise pas d'actifs financiers à taux fixe ou de passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et n'utilise pas actuellement d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'incidence sur le résultat ou les capitaux propres.

Analyse de sensibilité au flux de trésorerie pour les instruments à taux variable

Une variation possible raisonnable de 0,25% des taux d'intérêt des instruments à taux variable à la date de reporting aurait augmenté ou diminué (-) les capitaux propres et le compte de résultat pour les montants ci-dessous. Cette analyse suppose que toutes les autres variables, en particulier les taux de change, restent inchangés.

Taux variable Montants en milliers d'euros	Compte de résultat	
	Augmentation de 0,25%	Diminution de 0,25%
2018		
Passifs financiers	-2.707	2.707
Sensibilité des flux de trésorerie (net)	-2.707	2.707
2017		
Passifs financiers	-2.881	2.881
Sensibilité des flux de trésorerie (net)	-2.881	2.881

(c) Couvertures des flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous indique les périodes pendant lesquelles les flux de trésorerie associés aux couvertures de flux de trésorerie sont susceptibles d'avoir lieu :

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'un an	Total 31 décembre 2018
	31 décembre 2018				
Contrats à terme - forwards					
Actifs	563	477	82	3	563
Passifs	-4.082	-2.067	-2.016	0	-4.082
Contrats à terme - future					
Actifs	3.381	3.381	0	0	3.381
Passifs	-7.322	-5.280	-1.940	-101	-7.322
	-7.460	-3.488	-3.874	-98	-7.460

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'un an	Total 31 décembre 2017
	31 décembre 2017				
Contrats à terme - forwards					
Actifs	1.368	1.342	23	2	1.368
Passifs	-6.323	-2.862	-2.181	-1.281	-6.323
Contrats à terme - future					
Actifs	5.699	4.715	725	259	5.699
Passifs	-1.558	-1.558	0	0	-1.558
	-814	1.637	-1.432	-1.019	-814

Le tableau ci-dessous présente des informations concernant les éléments désignés en tant qu'instruments de couverture des flux de trésorerie pendant l'exercice et au 31 décembre 2018.

Montants en milliers d'euros	Valeur nominale	Valeur comptable		Poste de l'état de la situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus	Solde au 1er janvier 2018	Variations de valeur de l'instrument de couverture comptabilisées dans les autres éléments du résultat globa	Montant reclassé de la réserve de couverture en résultat	Effet des variations des taux de change	Solde au 31 décembre 2018
		Actifs	Passifs						
		Contrats de change à terme	-73.295						
Contrats à terme - future	-18.213	3.381	-7.322	Dérivés (actifs et passifs)	4.141	751	-9.008	176	-3.940
	-91.508	3.944	-11.404		-814	315	-7.010	48	-7.460

(d) Risque de volatilité des prix des produits de base

Les marchés de produits de base ont connu et devraient continuer à connaître des fluctuations de prix. Viohalco a donc recours aux contrats à terme pour minimiser son exposition à la volatilité du prix de ces produits de base. Viohalco est exposée aux produits de base suivants : aluminium, cuivre, zinc, plomb et nickel. Afin de minimiser l'effet des fluctuations du prix des métaux sur leurs résultats, les entreprises ont recours à un adossement des achats et des ventes ou à des instruments dérivés (contrats à terme).

Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, le solde net des positions dérivées sur contrats à terme tel que déclaré pour chaque matière première dans l'état de la situation financière se présentait comme suit :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Aluminium	-5.327	2.868
Cuivre	1.096	1.060
Plomb	291	179
Nickel	0	34
Total	-3.940	4.141

Ces couvertures sont enregistrées dans une relation de comptabilité de couverture des flux de trésorerie.

C.4. Risque lié à l'environnement macro-économique et financier

Les sociétés de Viohalco suivent de près et en continu les évolutions de la conjoncture internationale et nationale et adaptent en temps opportun leur stratégie commerciale et leurs politiques de gestion des risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques sur leurs activités.

Environnement macroéconomique en Grèce

L'environnement macroéconomique et financier de la Grèce, où se trouvent la plupart des sociétés de Viohalco, montre enfin des signes clairs de redressement. Les contrôles des capitaux en vigueur en Grèce depuis juin 2015 ont été assouplis, mais restent en place jusqu'à la date d'approbation des états financiers et n'ont pas empêché les sociétés Viohalco de poursuivre leurs activités comme auparavant. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles n'ont pas été perturbés.

En 2018, la Grèce est officiellement sortie du troisième plan de sauvetage financier entamé en 2015. Sa notation de crédit a été révisée à la hausse par Standard & Poor's au premier semestre 2018 (relevée de B- à B+). La Direction n'en considère pas moins en continu l'évolution de la situation économique grecque et ses éventuelles répercussions sur les activités des sociétés de Viohalco afin de s'assurer que toutes les mesures et actions nécessaires et efficaces sont prises à temps pour minimiser tous impacts possibles.

La solide base de clients établis hors de Grèce dont disposent les sociétés de Viohalco (88% du chiffre d'affaires) et leurs infrastructures à l'étranger minimisent le risque de liquidité susceptible de découler des incertitudes persistantes qui entourent la conjoncture économique du pays.

Brexit

Viohalco possède deux filiales au Royaume-Uni : Bridgnorth Aluminium, qui produit des bobines lithographiques, des bobines semi-finies et des bandes électriques pour enroulements de transformateurs, et Metal Agencies Ltd, une société commerciale qui vend des produits ferreux et non-ferreux sur le marché britannique. En outre, d'autres filiales de Viohalco en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie desservent directement des clients au Royaume-Uni. Il n'y a pas d'achats de matières premières au Royaume-Uni, auprès de filiales non britanniques de Viohalco.

Le dernier fait nouveau est que les dirigeants de l'Union européenne ont convenu avec le Royaume-Uni de reporter le Brexit au 31 octobre 2019. Alors que les négociations entre l'UE et le gouvernement britannique sont toujours en cours, l'impact sur les performances futures des filiales de Viohalco et leur position sur le marché ne peut être estimé, du moins pour le moment, et il est pleinement lié à l'abolition du libre-échange des produits des filiales. Bien que les filiales de Viohalco ne conservent pas une position significative au Royaume-Uni (6,4% du chiffre d'affaires total), elles prennent néanmoins toutes les mesures nécessaires pour en réduire l'impact éventuel. Les filiales de Viohalco se concentrent également sur les implications des barrières douanières et non tarifaires, qui pourraient survenir "en cas de Brexit dur". Elle examine également les effets possibles d'un éventuel changement de clientèle à la suite d'un changement de la demande du Royaume-Uni. Les filiales évaluent également l'impact des différents scénarios de sortie sur la recouvrabilité des créances clients.

Enquête sur les droits antidumping

En ce qui concerne les droits imposés sur les importations de produits sidérurgiques aux États-Unis, la direction de Viohalco et de sa filiale Corinth Pipeworks suivent de près l'évolution de la situation et tiennent la communauté financière constamment informée par des communiqués de presse, lorsque cela est jugé nécessaire. En outre, il convient de noter que la production locale de tubes d'acier du type exporté vers le marché américain n'est ni suffisante en quantité ni de qualité similaire. Cela permet de contenir les effets négatifs que l'imposition de droits de douane pourrait avoir. Corinth Pipeworks prévoit de rester compétitive par rapport aux producteurs locaux et autres importateurs de tubes de grand diamètre, grâce à la forte demande aux États-Unis (augmentation du nombre de nouveaux projets de canalisations), aux droits imposés à ses concurrents et à la haute qualité des produits et services offerts à ses clients américains.

32. Sociétés

Les sociétés de Viohalco et les pourcentages des participations financières détenues par la société mère à la fin de la période de clôture se présentent comme suit :

Pourcentage de détention des titres de participation

Filiales	Pays	2018	2017
AEIFOROS S.A.	GRECE	89,08%	90,00%
AEIFOROS BULGARIE S.A.	BULGARIE	89,08%	90,00%
AL - AMAR S.A.	LIBYE	90,00%	90,00%
ALUBUILD SRL	ITALIE	-	100,00%
ALURAME SPA	ITALIE	95,13%	95,13%
ANOXAL S.A.	GRECE	91,44%	91,44%
ANAMET DOO	SERBIE	98,62%	97,72%
ANAMET S.A.	GRECE	98,62%	97,72%
ANTIMET S.A.	GRECE	99,96%	100,00%
ATTIKI S.A.	GRECE	75,00%	75,00%
BASE METALS S.A.	TURQUIE	71,82%	71,82%
BRIDGNORTH LTD	U.K	75,00%	75,00%
CENERGY HOLDINGS S.A.	BELGIQUE	79,78%	79,78%
CLUJ INTERNATIONAL TRADE SRL	ROUMANIE	100,00%	100,00%
CORINTH PIPEWORKS S.A.	GRECE	79,78%	79,78%
CPW AMERICA Co	USA	79,78%	79,78%
DE LAIRE LTD	CHYPRE	79,78%	79,78%
DIA.VI.PE.THI.V S.A.	GRECE	92,92%	92,92%
DOJRAN STEEL LLCOP	FYROM	100,00%	100,00%
ELVAL COLOUR S.A.	GRECE	91,44%	91,44%
ELVAL COLOUR IBERICA S.A.	ESPAGNE	91,44%	91,44%
ELVALHALCOR S.A.	GRECE	91,44%	91,44%
ELKEME S.A.	GRECE	90,57%	90,57%
ENERGY SOLUTIONS S.A.	BULGARIE	-	95,42%
ERGOSTEEL S.A.	GRECE	91,09%	54,65%
ERLIKON S.A.	GRECE	99,95%	99,95%
ETEM ALBANIE S.A.	ALBANIE	100,00%	100,00%
ETEM BULGARIE S.A.	BULGARIE	100,00%	100,00%
ETIL S.A.	GRECE	100,00%	100,00%
ETEM COMMERCIAL S.A.	GRECE	100,00%	100,00%
ETEM SCG	SERBIE	100,00%	100,00%
ETEM SYSTEMS LLC	UKRAINE	100,00%	100,00%
ETEM SYSTEMS SRL	ROUMANIE	100,00%	100,00%
FITCO S.A.	GRECE	91,44%	91,44%
FLOCOS S.A.	GRECE	92,04%	89,85%
FULGOR S.A.	GRECE	79,78%	79,78%
GENECOS S.A.	FRANCE	95,13%	95,13%
HELLENIC CABLES S.A.	GRECE	79,78%	79,78%
HUMBEL LTD	CHYPRE	79,78%	79,78%
ICME ECAB S.A.	ROUMANIE	78,66%	78,66%
INOS BALCAN DOO	SERBIE	98,62%	97,72%
IWM S.A.	BULGARIE	89,08%	90,00%
INTERNATIONAL TRADE S.A.	BELGIQUE	95,13%	95,13%
JOSTDEX LIMITED	CHYPRE	100,00%	100,00%
LESCO ROUMANIE S.A.	ROUMANIE	51,86%	51,86%
LESCO EOOD	BULGARIE	79,78%	79,78%
METAL AGENCIES LTD	U.K	95,13%	95,13%
METAL VALIUS DOO	SERBIE	98,62%	97,72%
METAL VALIUS LTD	BULGARIE	92,33%	97,72%
METALCO S.A.	BULGARIE	100,00%	100,00%
METALIGN S.A.	BULGARIE	100,00%	100,00%
METALLOURGIA ATTIKIS S.A.	GRECE	50,00%	50,00%
MKC GMBH	ALLEMAGNE	95,13%	95,13%
NOVAL S.A.	GRECE	100,00%	100,00%

Filiales	Pays	2018	2017
NOVOMETAL DOO	MACEDOINE DU NORD	98,62%	97,72%
PORT SVISHTOV WEST S.A.	BULGARIE	73,09%	73,09%
PRAKSIS S.A.	GRECE	61,00%	61,00%
PRAKSIS BG S.A.	BULGARIE	61,00%	61,00%
PROSAL TUBES S.A.	BULGARIE	100,00%	100,00%
REYNOLDS CUIVRE S.A.	FRANCE	95,13%	95,13%
ROULOC S.A.	GRECE	91,44%	91,44%
SIDEBALK STEEL DOO	SERBIE	100,00%	100,00%
SIDENOR INDUSTRIAL S.A.	GRECE	100,00%	100,00%
SIDERAL SHRK	ALBANIE	99,95%	99,95%
SIDEROM STEEL SRL	ROUMANIE	100,00%	100,00%
SIGMA IS S.A.	BULGARIE	100,00%	100,00%
SYMETAL S.A.	GRECE	91,44%	91,44%
SOFIA MED AD	BULGARIE	92,33%	92,39%
SOVEL S.A.	GRECE	92,95%	92,75%
STEELMET CHYPRE LTD	CHYPRE	91,09%	91,09%
STEELMET PROPERTIES S.A.	GRECE	91,09%	91,09%
STEELMET ROUMANIE S.A.	ROUMANIE	95,13%	95,13%
STEELMET S.A.	GRECE	91,09%	91,09%
STOMANA INDUSTRY S.A.	BULGARIE	100,00%	100,00%
TECHOR S.A.	GRECE	91,44%	91,44%
TECHOR ROUMANIE S.A.	ROUMANIE	91,44%	91,44%
TEPRO METAL AG	GERMANY	95,13%	95,13%
TERRA MIDDLE EAST AG	GERMANY	95,13%	95,13%
THERMOLITH S.A.	GRECE	62,35%	63,00%
TEKA SYSTEMS S.A.	GRECE	50,01%	50,01%
VEMET S.A.	GRECE	100,00%	100,00%
VEPAL S.A.	GRECE	91,44%	91,44%
VET S.A.	GRECE	79,78%	79,78%
VIANATT S.A.	GRECE	98,62%	97,72%
VIENER S.A.	GRECE	96,45%	96,45%
VIEXAL S.A.	GRECE	97,72%	97,72%
VIOMAL S.A.	GRECE	45,72%	45,72%
VITRUVIT S.A.	GRECE	100,00%	100,00%
WARSAW TUBULARS TRADING SP.ZO	POLOGNE	79,78%	79,78%

L'entité détentrice du contrôle ultime est Viohalco S.A. Pour toutes les entités susvisées, Viohalco exerce son contrôle, en détenant la majorité des droits de vote, directement et/ou indirectement, et ces entités sont déclarées comme des filiales.

Les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les pourcentages de participation détenus directement et indirectement par Viohalco. Ainsi, si Viohalco détient 70% de la société A et que la société A détient 70% de la société B, dans le tableau ci-dessus, il sera mentionné que Viohalco détient une participation de 49% dans la société B.

Transactions qui ont eu lieu en 2018

Acquisition de Participations ne donnant pas le contrôle

En 2018, Steelmet property services S.A. (filiale de Viohalco) a acquis les intérêts minoritaires de sa filiale Ergosteel S.A. (40%) pour un montant de EUR 260 milliers.

Il n'y a eu aucune autre opération importante au sein de Viohalco en 2018.

Transactions ayant eu lieu en 2017

Les transactions décrites ci-dessous ont eu un effet sur le pourcentage de détention de plusieurs filiales de la liste ci-dessus.

Transaction ElvalHalcor S.A.

Le 30 novembre 2017, Halcor S.A. (filiale de Viohalco) a annoncé la fusion par absorption de la société Elval S.A. (filiale de Viohalco) et son changement de dénomination commerciale qui devient ElvalHalcor S.A.

Cette fusion a permis de créer, dans le secteur du traitement des métaux non ferreux, une importante entité industrielle et financière, fortement orientée vers l'export et cotée sur l'indice ATHEX de la Bourse d'Athènes.

Avant la transaction, Viohalco détenait 100% des droits de vote d'Elval et 68,28% des droits de vote d'Halcor. À l'issue de la fusion, Viohalco contrôle 91,44% des droits de vote d'ElvalHalcor.

La participation financière de Viohalco dans des filiales dans lesquelles Elval S.A. ou Halcor S.A était actionnaire, a changé du fait de cette transaction.

Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle

En 2017, Sidenor S.A. (filiale de Viohalco) a acquis une participation non majoritaire au capital d'Etil S.A. (30%) et de Sigma S.A. (1%), deux filiales de Sidenor S.A.

D'autres acquisitions mineures de participations non majoritaires ont eu lieu en 2017, sans incidence majeure sur les états financiers consolidés.

Effet des participations ne donnant pas le contrôle

En raison des transactions susvisées et de changements mineurs au niveau de la structure de Viohalco, une augmentation des participations minoritaires ne donnant pas le contrôle représentant 23 millions d'euros a été constatée. La diminution correspondante des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société s'est élevée à 25 millions d'euros.

33. Entités conjointes

Hellenic Cables, filiale de Viohalco, a constitué un partenariat avec Van Oord sous la forme d'une entité baptisée VO Cable VOF. Cette entité conjointe a pour objectif de fournir et d'installer les câbles marins et terrestres du projet Hollandse Kust (South) Alpha et du projet Hollandse Kust (South) Beta. Elle sera basée aux Pays-Bas.

Hellenic Cables a une participation de 50,77% dans une entité conjointe, dénommée V.O.F. Tideway – Hellenic Cables, établie avec Tideway. Elle a pour objet la mise en œuvre d'un contrat clés en main portant sur la fourniture et l'installation de câbles sous-marins permettant le raccordement du parc éolien offshore de Seamade au réseau belge.

Ces entités conjointes seront respectivement basée aux Pays-Bas et en Belgique.

Les contrats de coentreprise concernant les entités VO Cable VOF et VOF Tideway – Hellenic Cables nécessitent l'autorisation unanime de l'ensemble des parties aux activités concernées. Les deux partenaires disposent de droits directs sur les actifs de l'entité conjointe et sont solidairement responsables de ses engagements. Ces entités sont donc classées comme des coentreprises et Viohalco comptabilise ses droits directs sur les actifs, passifs, produits et charges conjoints, tel que décrit à la Note 5.

34. Participations ne donnant pas le contrôle (PSC)

Le tableau suivant reprend, sous forme de synthèse, les informations relatives à chacune des filiales détenant des participations minoritaires (au niveau du sous-groupe dans les cas de Cenergy, ElvalHalcor et Sidenor) avant toute élimination intra-groupe.

2018

Montants en milliers d'euros	Cenergy	ElvalHalcor	Sidenor	Bridgnorth	Autres	Eliminations intragroupe	Total
% des participations ne donnant pas le contrôle (au niveau de la société mère)	20,22%	8,56%	0,00%	25,00%			
Actifs non courants	455.044	709.808	308.738	78.430			
Actifs courants	603.390	779.251	303.168	101.803			
Passifs non courants	214.781	455.667	261.461	4.293			
Passifs courants	640.618	465.147	332.125	74.437			
Actifs nets	203.036	568.244	18.320	101.502			
Attribuables aux PSC par les sociétés	317	9.103	28.562	0			
Net aux actionnaires et au PSC de Viohalco	202.719	559.141	-10.243	101.502			
Attribuable aux PSC par Viohalco	40.990	47.862	0	25.376			
Valeur comptable des PSC	41.307	56.965	28.562	25.376	14.939	-36.274	130.875
Chiffre d'affaires	963.797	2.117.789	617.015	289.127			
Résultat net	6.931	61.937	11.394	5.671			
Autres éléments du résultat global	-2.890	-2.503	-247	-1.869			
Résultat global total	4.041	59.434	11.147	3.802			
Attribuables aux PSC par les sociétés	28	672	1.416	0			
Net aux actionnaires et au PSC de Viohalco	4.013	58.763	9.731	3.802			
Attribuable aux PSC par Viohalco	811	5.030	0	951			
Total autres éléments du résultat global des PSC	840	5.702	1.416	951	1.525	-2.072	8.361
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-42.178	93.595	8.954	3.129			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-48.662	-105.788	-3.156	-2.755			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	85.901	4.989	-10.324	726			
Diminution nette (-)/augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-4.940	-7.204	-4.526	1.100			

2017

Montants en milliers d'euros	Cenergy	ElvalHalcor	Sidenor	Bridgnorth	Autres	Eliminations intragroupe	Total
% des participations ne donnant pas le contrôle (au niveau de la société mère)	20,23%	8,56%	0,00%	25,00%			
Actifs non courants	427.441	654.646	335.517	84.652			
Actifs courants	456.137	682.820	315.542	81.732			
Passifs non courants	132.789	363.958	250.551	12.508			
Passifs courants	554.494	464.270	377.026	56.176			
Actifs nets	196.295	509.237	23.481	97.700			
Attribuables aux PSC par les sociétés	289	7.723	29.494	0			
Net aux actionnaires et au PSC de Viohalco	196.006	501.514	-6.013	97.700			
Attribuable aux PSC par Viohalco	39.652	42.930	0	24.425			
Valeur comptable des PSC	39.941	50.653	29.494	24.425	8.833	-30.760	122.586
Chiffre d'affaires	719.596	1.863.320	506.068	224.624			
Résultat net	-8.661	68.073	19.215	1.526			
Autres éléments du résultat global	-1.307	360	-121	490			
Résultat global total	-9.969	68.433	19.094	2.017			
Attribuables aux PSC par les sociétés	-212	847	2.829	0			
Net aux actionnaires et au PSC de Viohalco	-9.757	67.586	16.265	2.017			
Attribuable aux PSC par Viohalco	-1.974	5.785	0	504			
Total autres éléments du résultat global des PSC	-2.186	6.633	2.829	504	1.077	902	9.759
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	19.826	57.331	-3.828	16.681			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-20.231	-30.782	-18.705	-4.067			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-413	-301	11.576	-13.780			
Diminution nette (-)/augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-818	26.248	-10.957	-1.165			

35. Contrats de location simple

A. Contrats de location simple en tant que preneur

Viohalco et ses sociétés louent des bâtiments, des véhicules automobiles et des machines et équipements en vertu de contrats de location simple. La durée de la plupart des contrats est entre 3 et 5 ans, sans option d'achat.

(a) Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple

Au 31 décembre, les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Moins d'un an	7.405	3.936
Entre un et cinq ans	15.439	7.552
Plus de cinq ans	2.065	4
Total	24.908	11.492

(b) Montants comptabilisés en compte de résultat

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Charges de location-financement	7.940	5.098

B. Contrats de location simple en tant que bailleur

Viohalco et ses sociétés actives dans le secteur de la promotion immobilière donnent en location leurs immeubles de placements (cf. Note 20).

(a) Encaissements minimaux futurs au titre des contrats de location simple

Au 31 décembre, les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Moins d'un an	10.379	7.527
Entre un et cinq ans	48.402	37.511
Plus de cinq ans	70.220	65.201
Total	129.001	110.239

(b) Montants comptabilisés en compte de résultat

Les montants suivants concernent les immeubles de placements et ont été comptabilisés en compte de résultat. Les charges d'exploitation se rapportent principalement au coût de la maintenance.

Montants en milliers d'euros	Note	2018	2017
Revenus de location des immeubles de placements	7	8.388	9.159
Frais d'exploitation directs liés aux immeubles de placements pour lesquels les loyers sont collectés		-840	-427
Frais d'exploitation directs qui ne génèrent pas de revenus de location		-73	-137

36. Engagements

A. Engagements visant des achats

Les engagements mentionnés ci-dessous renvoient à des contrats que les sociétés de Viohalco ont conclus conformément à leurs programmes d'investissement, qui devraient s'achever d'ici trois ans.

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Immobilisations corporelles	30.323	22.629

B. Garanties

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Passifs		
Garanties pour garantir les engagements envers les fournisseurs	38.726	43.252
Garanties pour assurer la bonne exécution des contrats avec les clients	120.530	93.788
Garanties pour assurer la bonne exécution des contrats avec les fournisseurs	168	484

37. Passifs éventuels

Les déclarations d'impôts des sociétés de Viohalco sont couramment sujettes à des contrôles fiscaux dans la plupart des juridictions dans lesquelles Viohalco et ses sociétés exercent leurs activités. Ces contrôles pourraient entraîner des impôts supplémentaires. Viohalco et ses sociétés provisionnent les impôts qui pourraient être dus suite à ces contrôles, dans la mesure où la dette est probable et estimable.

Les sociétés de Viohalco estiment que leurs provisions pour passifs d'impôts sont adaptées pour tous les exercices fiscaux non contrôlés sur la base de leur évaluation des facteurs sous-jacents, notamment des interprétations du droit fiscal et de leur expérience antérieure.

38. Parties liées

A. Participations, mises en équivalence et autres parties liées

Les transactions suivantes, ainsi que les montants dus à la fin de la période ou à compter de cette date ont été conclus avec des participations mises en équivalence et d'autres parties liées.

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Ventes de biens / services		
Entreprises associées	79.443	67.263
Coentreprises	14	19
	79.456	67.283
Achats de biens / services		
Entreprises associées	6.573	5.763
Coentreprises	1	1
	6.574	5.764
Achats d'immobilisations corporelles		
Entreprises associées	0	336

Soldes de clôture qui découlent des achats/ventes de biens, de services, d'immobilisations, etc. :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Créances d'autres parties liées		
Entreprises associées	33.811	33.380
Coentreprises	21	153
	33.832	33.533
Dettes envers d'autres parties liées		
Entreprises associées	3.211	2.520
Coentreprises	18	171
	3.229	2.691
Passifs contractuels envers des apparentés :		
Coentreprises	285	0
	285	0

Les soldes de parties liées sont garantis et le règlement de ces soldes devrait se faire en espèces au cours de l'exercice suivant puisque ces soldes proviennent uniquement de créances et dettes à court terme.

Les services rendus à ou par des parties liées, ainsi que les opérations d'achat et de vente de biens sont réalisés en vertu des tarifs applicables aux parties non liées.

En 2018, ElvalHalcor, filiale de Viohalco, a finalisé l'acquisition de 50% de la société néerlandaise Nedzink B.V (via l'émission de nouvelles actions) moyennant une contrepartie de 15,7 millions d'euros en vue de la constitution d'une nouvelle coentreprise. Au terme de la phase d'autorisations, un premier versement de capital de 5,7 millions d'euros a été effectué. Le solde de 10 millions d'euros apparaît dans les autres passifs.

Par ailleurs, la société de Viohalco, ElvalHalcor, a pris part à une augmentation de capital de 1,9 million d'euros dans sa coentreprise HC ISITMA en Turquie (cf. Note 21). Le solde de l'opération qui s'élève à 1,3 million d'euros est repris dans les autres passifs.

B. Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des transactions avec les membres du conseil d'administration et les principaux dirigeants :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Rémunération des dirigeants (membres du CA et exécutifs)	4.535	3.679

Les émoluments versés aux administrateurs et aux principaux dirigeants, repris dans le tableau ci-dessus, correspondent à des rémunérations fixes. Aucune rémunération variable, ni avantage postérieur à l'emploi ou avantage octroyé sous forme d'actions n'a été payé en 2018 ni en 2017.

39. Honoraires des commissaires

Les commissaires de Viohalco, KPMG Réviseurs d'Entreprises et Renaud de Borman Réviseurs d'Entreprises, et un certain nombre de sociétés membres du réseau KPMG, ont reçu des honoraires pour les services suivants :

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
KPMG Réviseurs d'Entreprises		
Missions d'attestations	293	233
Services relatifs à l'audit	0	7
	293	240
Renaud de Borman Réviseurs d'Entreprises		
Missions d'attestations	10	10
Services relatifs à l'audit	0	0
	10	10
KPMG Network		
Missions d'attestations	806	705
Services relatifs à l'audit		32
Missions de conseils fiscaux	53	216
Autres missions	72	181
	931	1.133
Total	1.234	1.382

40. Événements postérieurs à la clôture

(a) Le 7 janvier 2019, le Conseil d'administration d'Etem Bulgarie S.A., la branche extrusion du segment Aluminium de Viohalco SA et appartenant dans son intégralité à Viohalco, a décidé de scinder le secteur de la production de profilés d'aluminium et de traitement supplémentaire de profilés d'aluminium pour l'industrie automobile en deux filiales d'Etem Bulgarie. Cette décision servira les objectifs d'un accord d'investissement (ci-après « l'Accord ») qu'Etem BULGARIE a conclu avec Gestamp, un groupe leader mondial de la conception, du développement et de la fabrication de composants métalliques et de systèmes structurels pour l'industrie automobile. Dans le cadre de l'Accord, il sera constitué deux coentreprises (joint-ventures) dont les activités porteront sur l'extrusion et le traitement de profilés d'aluminium pour l'industrie automobile. Ainsi, un plan d'investissement sera appliqué, dans les trois années à venir, en vue de l'installation d'une nouvelle ligne d'extrusion et de l'équipement afférent, pour le traitement ultérieur des profilés d'aluminium en Bulgarie.

(b) Le 5 février 2019, la société ElvalHalcor a annoncé la décision de son Conseil d'administration d'entamer les procédures de transformation de la branche de Pogoni-Ioannina, site de fabrication de tout type de flans et d'anneaux, en une société anonyme nouvellement fondée, conformément à l'article 52, troisième section du paragraphe 2 de la Loi no 4172/2013, tel qu'amendé par l'article 23, paragraphe 6, point c), de la Loi no 4223/2013.

(c) Le 21 février 2019, le Département du Commerce des États-Unis (DoC) a annoncé sa décision définitive dans les enquêtes sur les droits antidumping lancées début 2018 sur les importations de tubes soudés de grand diamètre du Canada, de Grèce, de Corée et de Turquie. Des décisions similaires concernant les importations de Chine et d'Inde avaient été annoncées en décembre 2018. Dans l'enquête concernant la Grèce, le DoC a imposé un droit de douane antidumping de 9,96% pour Corinth Pipeworks S.A., filiale de Viohalco.

Le 16 avril 2019, la Commission du commerce international (ITC) des États-Unis a terminé et déposé ses conclusions de dommage dans le cadre des enquêtes antidumping et antisubventions concernant les tubes soudés de grand diamètre originaires du Canada, de Grèce, de Corée et de Turquie. En ce qui concerne la Grèce, l'ITC a déterminé qu'une industrie aux États-Unis est menacée d'un préjudice important en raison d'importations de tubes soudés de grand diamètre de Grèce à des prix inférieurs à leur juste valeur. Au contraire, elle a statué que les importations de tubes structuraux soudés de grand diamètre en provenance de Grèce ne causent pas et ne constituent pas une menace de causer un préjudice important à l'industrie américaine.

A la suite des décisions positives de l'ITC susmentionnées, le DoC rendra une ordonnance instituant un droit antidumping sur les importations futures de tubes d'acier soudés de grand diamètre en provenance de Grèce à un taux corrigé de 10,26%. En revanche, les tubes de structure en provenance de Grèce ne seront pas couverts par une telle ordonnance instituant un droit antidumping.

Il convient de noter que les importations de tubes soudés de grand diamètre en provenance de Grèce, qui ont été introduites avant la date de publication de l'ordonnance de dumping du DoC, ne feront pas l'objet d'une évaluation des droits antidumping - par conséquent, les droits antidumping préliminaires déposés seront remboursés et, ultérieurement, remboursés aux clients finals.

Il n'existe aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir des retombées sur les informations financières consolidées.



Rapport du Commissaire sur les états financiers consolidés

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société Viohalco SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Viohalco SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 31 mai 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats consolidé, le compte de résultats consolidé et autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à 4.045.685 milliers d'EUR et le compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de 85.852 milliers d'EUR.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe

au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Disponibilité des ressources de financement, risque de liquidité et respect des covenants

Nous nous référons aux notes 27 « Emprunts et dettes financières », 31 C.2 « Risque de liquidité » et 31 C.4 « Risque lié à l'environnement macro-économique et financier » des comptes consolidés.





— Description

Les filiales de la Société ont des emprunts courants et non courants pour des montants significatifs. Par conséquent, celles-ci sont fortement dépendantes vis-à-vis des institutions financières afin d'assurer la continuité de leurs activités.

Au cours de l'année 2018, les négociations menées avec différents établissements bancaires au sujet de la conversion d'une part des emprunts courants en emprunts non courants ont été finalisées.

La direction s'attend à ce que le Groupe soit en mesure de remplir les obligations associées à ses dettes courantes au moyen des flux de trésorerie opérationnels et des lignes de crédit non utilisées disponibles. Si les attentes de la direction ne sont pas rencontrées, le Groupe est exposé au risque que certaines filiales puissent éprouver des difficultés à remplir les obligations associées à leurs dettes financières.

De plus, diverses conventions de financement contiennent des clauses de covenants qui, en cas de non-respect, permettent aux créanciers d'obtenir le droit de réclamer un remboursement anticipatif de ces dettes. En cas de non-respect des covenants et en l'absence de dispense reçue des créanciers, les emprunts et dettes financières non courants devraient être reclassés en passifs courants. De plus, le Groupe aurait besoin de trouver des sources de financement alternatives afin de maintenir ses activités.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, ce point a été considéré comme un point clé de l'audit.

— Procédures d'audit

Nous avons, entre autres, effectué les diligences suivantes :

- la mise à jour de notre compréhension des processus et des contrôles mis en place par le Groupe afin d'assurer la conformité avec les covenants liés aux emprunts ;
- l'inspection des principaux contrats d'emprunts afin de comprendre les termes et conditions de ceux-ci ;
- l'obtention du calcul des covenants des principaux emprunts du Groupe, la vérification de leur exactitude mathématique et l'analyse de leur conformité avec les contrats afférents ;
- l'évaluation de la note explicative préparée par la Société pour justifier la disponibilité de ressources nécessaires au financement du fonds de roulement et des dépenses d'investissement de la Société ;

- évaluer le caractère approprié des notes afférentes dans les comptes consolidés.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs,





définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation

prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:



- les données financières reprises dans la section « Message du Président du Conseil d'administration » ;
 - la section « Comptes sociaux abrégés » ;
 - la section « Autres Mesures de la Performance ».
- comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 119 §2 du Code des sociétés est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion sur les comptes consolidés et consiste en une section séparée du rapport annuel. Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 119 §2 du Code des sociétés et concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur des référentiels appropriés. Conformément à l'article 148 § 1, 5° du Code des sociétés nous ne nous prononçons toutefois pas sur la

question de savoir si cette information non financière est établie conformément aux référentiels mentionnés dans le rapport distinct du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

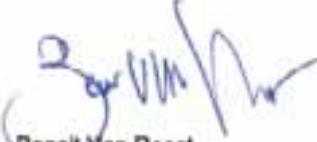
Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans les annexes des comptes consolidés.

Autre mention

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 24 avril 2019
KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par



Benoit Van Roost
Réviseur d'Entreprises



K. Déclaration des personnes responsables

Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers consolidés et le rapport de gestion.

Conformément à l'article 12, paragraphe 2, alinéa 3 du Décret royal du 14 novembre 2007, les membres de la Direction (Jacques Moulaert, Evangelos Moustakas, Efstratios Thomadakis, Panteleimon Mavrakis) déclarent, au nom et pour le compte de la Société, qu'à leur connaissance :

a) les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, préparés conformément aux normes

IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, donnent une image fidèle et sincère des fonds propres, de la situation financière et de la performance financière de la Société et des entités consolidées dans leur ensemble, b) le rapport de gestion sur les états financiers consolidés donne une vision fidèle de l'évolution et de la performance des activités et de la situation de la Société et des entités consolidées, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

L. Comptes sociaux abrégés

Conformément à l'article 105 du Code des sociétés, les comptes non consolidés sont présentés ci-après dans une version abrégée des comptes annuels ne comprenant pas toutes les annexes requises par la loi ou le rapport du commissaire. La

version intégrale des comptes annuels déposée à la Banque Nationale de Belgique sera disponible sur demande auprès du siège de la société. Le rapport du commissaire sur les comptes annuels ne comportait pas de réserve.

État de la situation financière

Montants en milliers d'euros	Au	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs non courants	1.044.615	1.048.846
Frais d'établissement	566	1.176
Immobilisations incorporelles	332	470
Immobilisations corporelles	80.434	81.694
Actifs Financiers	961.069	963.293
Créances	2.214	2.214
Actifs courants	17.308	21.907
Créances	8.450	15.261
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.736	5.413
Charges différées et produits à recevoir	1.122	1.234
Total des actifs	1.061.923	1.070.753
Capitaux propres	1.058.575	1.066.516
Capital social	141.894	141.894
Primes d'émission	528.113	528.113
Plus-value de réévaluation	21.054	21.054
Réserves	389.365	389.365
Résultats non distribués	-21.850	-13.909
PASSIFS	3.347	4.237
Dettes à plus d'un an	131	125
Dettes à moins d'un an	2.961	3.939
Provisions et produits différés	255	173
Total des capitaux propres et passifs	1.061.923	1.070.753



Compte de résultat

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos au	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Ventes et services	6.456	6.124
Charges d'exploitation	-13.763	-26.816
Biens et services divers	-7.550	-6.582
Rémunérations, sécurité sociale et pensions	-1.118	-1.064
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-3.102	-3.668
Autres charges d'exploitation	-1.993	-1.225
Autres charges d'exploitation non récurrentes	0	-14.278
Perte des activités d'exploitation	-7.307	-20.692
Produits financiers	2.872	75.956
Produits des immobilisations financières	2.605	7.552
Produits des actifs circulants	1	12
Ajustement de réduction de valeur sur actifs financiers	266	68.392
Profit / perte (-) sur vente d'actifs financiers	-3.540	-3.220
Frais de la dette	-21	-17
Autres charges financières	-4	-4
Réductions de valeur sur actifs financiers	-3.514	-3.198
Résultat (-) avant charge d'impôt	-7.975	52.044
Impôt sur le résultat	34	-76
Résultat net	-7.941	51.969

M. Glossaire

Les explications suivantes visent à aider le public en général à comprendre certains termes utilisés dans le présent Rapport annuel. Les définitions exposées ci-dessous sont valables pour l'ensemble du rapport annuel à moins que le contexte n'en impose autrement.

ABB	ABB est un leader mondial dans les technologies de l'énergie et de l'automatisation qui permet à ses clients des services publics, des secteurs de l'industrie, du transport et des infrastructures d'améliorer leurs performances, tout en minimisant l'impact environnemental.	EEE	Espace économique européen
Aramco	Saudi Aramco est la compagnie nationale saoudienne d'hydrocarbures.	EN	Norme européenne
ASTM	American Society for Testing and Material.	EN/ISO 17025	Norme générale relative à la compétence des laboratoires d'étalonnage et d'essais
BG	BG Group est une société de prospection et de production de GNL internationale.	Enbridge	Enbridge, Inc. est une société canadienne du secteur de l'énergie basée à Calgary. Elle est spécialisée dans le transport, la distribution et la production d'énergie, principalement en Amérique du Nord. Enbridge exploite, à ce titre, au Canada et aux États-Unis, le plus long pipeline de pétrole brut et d'hydrocarbures liquides au monde. Elle possède et exploite, au Canada, le plus grand réseau de distribution de gaz naturel et fournit des services de distribution en Ontario, au Québec, dans le Nouveau-Brunswick et dans l'État de New York.
BP	BP compte parmi les leaders mondiaux des services pétroliers et gaziers intégrés. BP fournit à ses clients du carburant pour le transport, de l'énergie pour le chauffage et l'éclairage, des lubrifiants pour faire tourner les moteurs et des produits pétrochimiques utilisés dans la fabrication d'articles d'usage courant notamment des peintures, des vêtements et des emballages.	Energy Transfer	Energy Transfer est une société basée au Texas. Créée en 1995, en tant qu'exploitant d'un petit gazoduc local, la société compte aujourd'hui parmi les sociétés en commandite simple, de la catégorie investissement, les plus importantes et les plus diversifiées des États-Unis. Après être passé d'environ 200 miles (323 km) de gazoducs en 2002 à quelque 71.000 miles (114.263 km) de conduites de gaz naturel, de GNL, de produits raffinés et de pétrole brut, aujourd'hui, le groupe de sociétés Energy.Transfer continue de fournir des services exceptionnels à ses clients et des rendements intéressants à ses investisseurs.
BS	British Standards (normes britanniques).	EPCO	Energy Planners Company (EPCO) est une société spécialiste du conseil et de la gestion de l'énergie. EPCO travaille avec une clientèle issue des secteurs commerciaux, industriels et à but non lucratif qu'elle aide à mieux comprendre où et comment l'énergie est consommée dans ses installations.
CBS	Code belge des sociétés	FSMA	Autorité des services et marchés financiers qui a succédé à la Commission bancaire, financière et des assurances belge en qualité d'autorité de réglementation financière pour la Belgique depuis le 1er avril 2011.
Cheniere Energy	Société du secteur de l'énergie basée à Houston dont l'activité principale est liée au GNL.	GRTGAZ	GRTGAZ est l'exploitant du réseau de transport de gaz naturel situé à Paris, en France. Ce réseau est constitué de gazoducs à haute pression.
Chevron	Chevron compte parmi les leaders intégrés du secteur de l'énergie au plan mondial.	IAS	Normes comptables internationales
Conseil d'administration	Le Conseil d'administration de la Société tel qu'il peut, à l'occasion être nommé conformément aux Statuts		
Couverture des charges financières	EBITDA/charges financières		
CVC&R	Chauffage, Ventilation, Climatisation et Réfrigération		
DCP Midstream	Société du secteur de l'énergie positionnée à distances égales entre la croissance de sa base de ressources et son développement sur les marchés de l'énergie et de la pétrochimie.		
Denbury	Resources Inc. est une société pétrolière et gazière indépendante.		
DEPA	DEPA est la société grecque publique de distribution de gaz naturel.		
Dette / capitaux propres	Total passif / capitaux propres ou (Total actif-capitaux propres) / capitaux propres		
DIN	Deutsches Institut für Normung.		
EDF	EDF Energy, premier producteur du Royaume-Uni d'électricité à faible émission de carbone.		



IFRS	Normes internationales d'informations financières, telles qu'adoptées par l'UE	PDO	Petroleum Development Oman (PDO) est la première compagnie de prospection et de production de pétrole du Sultanat d'Oman.
JIS	Japanese Industrial Standards (normes industrielles japonaises)	Pioneer Pipe Inc.	Pioneer est une des plus grandes sociétés de services complets (construction, maintenance et fabrication) du Midwest, spécialisée dans la construction générale, construction de structures, construction mécanique et électrique, fabrication et installation de tuyaux, fabrication de pièces en acier et coffrages en acier, fabrication et assemblage modulaires et entretien d'installations.
Kinder Morgan	Kinder Morgan est la plus grande société d'infrastructures énergétiques d'Amérique du Nord.	Plains All American	Plains All American Pipeline figure parmi les plus grandes sociétés et les plus admirées du secteur énergétique intermédiaire en Amérique du Nord. Plains All American Pipeline (Plains) est une société en commandite simple cotée en Bourse qui possède et explore des infrastructures énergétiques du secteur intermédiaire et fournit des services logistiques pour pétrole brut, GNL, gaz naturel et produits raffinés. Elle possède un vaste réseau de transport par pipeline, de terminaux, de sites de stockage et de collecte de gaz dans les principaux bassins de production de pétrole brut et de GNL, dans les couloirs de transport et sur les principales plateformes du marché aux États-Unis et au Canada.
Liquidités générales	Actifs courants / dettes à court terme	Principes comptables généralement admis en Belgique	Référentiel comptable applicable en Belgique
Liquidités spéciales	(Actifs courants-stocks) / dettes à court terme	Ratio des dettes commerciales, en jours	Dettes commerciales/coût des ventes * 365
Loi sur la transparence	Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé.	Rendement annuel brut	Le rendement annuel brut est calculé en fonction du cours de l'action auquel il équivaut (variation du cours du 1er janvier au 31 décembre / cours de l'action en janvier).
LSAW	Longitudinal Submerged Arc Welded Mill – tubes d'acier soudés à l'arc immergé pour la production de tuyaux pour le transport d'énergie terrestre et maritime.	SD	Marque de commerce
McJunkin	MRC Global est le plus grand distributeur de tuyaux, valves, raccords et services connexes, destinés aux marchés de l'énergie et de l'industrie. MRC Global offre ses produits et ses services à l'industrie du pétrole et du gaz, tous secteurs confondus : amont, intermédiaire et aval, ainsi qu'aux secteurs du marché de la distribution de gaz et de produits chimiques aux États-Unis.	Shell	Shell Global est un groupe mondial de sociétés du secteur de l'énergie et de la pétrochimie.
MITE	Marubeni-Itochu Tubulars Europe PLC – Marubeni-Itochu Tubulars Europe plc a été créée en 2001 afin de fournir des produits tubulaires en acier à l'industrie du pétrole et du gaz. Marubeni-Itochu Tubulars Europe plc est une filiale de Marubeni-Itochu Steel Inc. et son siège est situé à Londres, au Royaume-Uni.	Snam	Société italienne d'infrastructures de gaz naturel. Elle opère principalement en Italie et figure parmi les premières sociétés européennes de gaz réglementées.
National Grid	Entreprise de services publics basée au Royaume-Uni.	Socar	La State Oil Company of the Azerbaijan Republic (SOCAR) compte parmi ses activités l'exploration de gisements de pétrole et de gaz naturel, la production, le traitement et le transport de pétrole, de gaz et de condensat de gaz, la commercialisation de produits pétroliers et pétrochimiques sur les marchés national et international et la fourniture de gaz naturel à l'industrie et à la population d'Azerbaïdjan.
OGC	Organisme leader du secteur du pétrole et du gaz à Oman, qui gère le plus important réseau de distribution de gaz naturel du Sultanat.		
OMV	Compagnie pétrolière et gazière internationale intégrée. Elle est présente dans les secteurs aval (prospection et production) et amont (raffinage et commercialisation, ainsi que gaz et énergie). OMV est une des plus grandes sociétés industrielles d'Autriche cotées en Bourse.		
OSI	Oil States International Inc. est une société de services pétroliers qui occupe une place prépondérante sur le marché en tant que fabricant de produits pour installations de production en eaux profondes et de certains équipements de forage, ainsi qu'en tant que prestataire de services de complétion et de forage sur terre pour le secteur du pétrole et du gaz. Oil States est cotée à la Bourse de New York sous le symbole « OIS ».		

Spartan	Energy Corp. est une compagnie pétrolière et gazière basée à Calgary, Alberta. Présente dans le centre de l'Alberta et dans le sud-est du Saskatchewan, Spartan gère un stock pluri-annuel d'opportunités de forage horizontal principalement dans le pétrole.	Subsea	Tunisie par le chiffre d'affaires en 2009. Subsea7 figure parmi les plus grands fournisseurs au monde dans le domaine des services, de la construction et de l'ingénierie des liaisons fond-surface pour le secteur de l'énergie offshore.
Spectra Energy	Spectra Energy Corp. est une société de l'indice S&P500 basée à Houston, au Texas, qui est présente dans trois domaines clés de l'industrie du gaz naturel : transport et stockage, distribution et collecte et traitement.	THN TIGF	Profilés destinés à l'exploitation minière Transport et Infrastructures Gaz France propose et développe des solutions de transport et de stockage de gaz naturel pour le marché européen.
STEG	La compagnie tunisienne de l'électricité et du gaz est une société du service public à caractère non administratif. Créée en 1962, elle a pour mission la production et la distribution de l'électricité et du gaz naturel sur le territoire tunisien. STEG était la deuxième société de	UPN	Profilés en U normaux européens
			Le rapport annuel, les versions intégrales des comptes annuels statutaires et consolidés ainsi que les rapports d'audit concernant lesdits comptes annuels sont disponibles sur le site Internet (www.viohalco.com)



